LE CONCEPT MODERNE / EDITIONS

GEOGRAPHIE
ET GROUPES DE RELATIONS

TERRITOIRE ET AGRICULTURE EN VALTELINE

Gian Paolo TORRICELLI

Disbui. Genève
1989

UNIV. LEIDEN BIB.

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41545903_0005

TERRITOIRE ET AGRICULTURE EN VALTELINE

Géographie et groupes de relations

Thèse présentée à la Faculté des Sciences Economiques et Sociales de l'Université de Genève

par

Gian Paolo Torricelli

pour l'obtention du grade de Docteur ès Sciences économiques et sociales, mention géographie

Membres du jury de thèse:

MM.
Giuseppe Dematteis, Professeur, Turin.
Jean-Bernard Racine, Professeur, Lausanne.
Claude Raffestin, Professeur, Genève, directeur de thèse.
Jean-Claude Vernex, Professeur, Genève, président du jury.

Thèse n. 350

Le concept moderne/Editions
Genève - 1990

La faculté des Sciences économiques et sociales, sur préavis du jury, a autorisé l'impression de la présente thèse, sans entendre, par là, émettre aucune opinion sur les propositions qui s'y trouvent énoncées et qui n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

Genève, le 15 novembre 1989.
Le Doyen
Paolo Urio

Impression d'après le manuscrit de l'auteur

Copyright by Le concept moderne / Editions Genève - 1990
ISBN 2-88242-014-5

A mes parents.

Avant-propos

Dans ce travail, rigoureusement scindé en deux parties, il y a de nombreuses questions mais encore de trop rares réponses. Dans la première partie, le lecteur averti trouvera des thèses non conventionnelles sur la géographie actuelle, son sens et son but. Il reste néanmoins la question des origines de ce concept de "relation". La géographie ne commence pas avec F. Ratzel, ni d'ailleurs avec C. Ritter et A. de Humboldt auxquels il s'est tant inspiré. Le travail de Ratzel, dans sa forme la plus accomplie -l'"Anthrogeographie"-, est plus un point d'arrivée qu'une base de départ, mais il permet de comprendre et d'interpréter sous une autre lumière quelques aspects fondamentaux de la géographie d'aujourd'hui. Cette réflexion a constitué la base théorique pour l'élaboration de la problématique de l'analyse géo-historique du territoire de Valteline.

En ce qui concerne la recherche proprement dite, je l'ai limitée à l'agriculture, la seule activité qui a eu un impact durable sur l'environnement de Valteline. Si ce choix est historiquement fondé, il y a aujourd'hui d'autres facteurs, comme l'urbanisation désordonnée du fond de vallée ou le tourisme sous tous ses aspects, qui influencent et modifient, en même temps que la déprise agricole, les relations entre la société et l'environnement. Ces facteurs n'ont pas été retenus ici, mais d'autres études pourraient s'y ajouter et permettre de mieux comprendre la rupture actuelle des équilibres écologiques.

A la fin de cette investigation, qui commence aux environs du XVIe siècle, avec la colonisation grisonne, et se termine avec les catastrophes de 1987, j'ai tenté de dire quel sera l'avenir du territoire agricole. C'est à cette question, née du constat de la crise et de la décadence de l'agriculture contemporaine, que les réponses sont les plus génériques et, peut-être même, les moins satisfaisantes. Dans le cas de la viticulture, le seul pour lequel il soit possible d'entrevoir une continuité, j'ai formulé deux scénarios extrêmes, l'un d'abandon totale, l'autre de récupération sur l'échelle temporelle de plusieurs générations. Il est probable que le futur territoire agricole ne correspondra ni à l'une, ni à l'autre des alternatives présentées, forcément caricaturales; seul le temps est capable d'une réponse.

La réalisation de cette thèse n'aurait pas été possible sans l'aide matérielle et le support moral nécessaires.

Ma reconnaissance va en premier lieu au directeur de la thèse, Claude Raffestin, qui a accepté de lire, relire et discuter mes textes durant les cinq ans de sa réalisation. De même, les échanges avec les membres du jury, les collègues du Département de Géographie de l'Université de Genève et les étudiants - qui ont été un véritable test pour ces idées - ont fait avancer la réflexion. En particulier, je désire remercier Charles Hussy pour sa disponibilité et ses conseils à propos des écrits de F. Ratzel. Je dois également beaucoup à Franco Farinelli (de l'Université de Bologne) qui m'a invité à jeter un autre regard sur l'histoire de la géographie.

En Valteline, l'enquête historique, que j'ai effectué à partir de 1985, n'aurait pas pu être réalisée sans le précieux concours de Gabriella Bertazzini, aux Archives d'Etat de Sondrio. L'enquête auprès des vignerons a été accomplie grâce aux conseils de Alberto Baiocchi, directeur du centre de recherches agronomiques Fondazione Fojanini de Sondrio, grâce auquel j'ai bénéficié d'un appui logistique et d'informations de première main sur place. Mes remerciements vont également au personnel du centre, en particulier à Paola Galimberti, ainsi qu'à tous ceux qui ont collaboré à l'enqûete.

Les fonds de carte ont été réalisés au Service du Cadastre du Canton de Genève. Jacques Cocquio, déssinateur du Département de géographie, m'a consacré plusieurs heures de son temps pour l'impostation des planches. La version définitive du manuscrit a été lue et corrigée par Christine Bulliard-Mangili.

Enfin, j'adresse ma profonde réconnaissance à ma femme, Claire, qui m'a soutenu - et bien des fois supporté - le long de tout le travail.

Genève, avril 1990.

INTRODUCTION

Les relations entre l'homme et l'environnement

> Les prêtres me dirent encore que ce même roi fit le partage des terres, assignant à chaque Egyptien un espace carré d'égale grandeur qu'on tirait au sort; à la charge néanmoins de lui payer tous les ans une certaine redevance, qui composait le revenu royal. Si le fleuve enlevait à quelqu'un une partie de sa portion, il allait trouver le roi, et lui exposait ce qui était arrivé. Ce prince envoyait des arpenteurs pour voir de combien l'héritage était diminué, afin de ne faire payer la redevance qu'à proportion du fonds qui restait.
>
> Hérodote, Histoires, II, 59.

Quand on demande "qu'est-ce que la géographie", une des réponses possibles est: "la géographie est l'étude des relations entre l'homme et l'environnement terrestre". Quelle est la signification du terme "relations"? Et comment peut-on l'utiliser dans la recherche?

C'est le sujet de cette thèse de doctorat.

L'extrait en exergue ci-dessus nous donne une première indication. Hérodote voit dans l'arpentage l'origine de la géométrie. Nous y pouvons voir bien plus. Pour que l'Egyptien puisse travailler la terre, il doit nécessairement en avoir reçu une portion par le roi. Le roi, à son tour, doit exercer un contrôle, pour effectuer le partage qui lui fournira la redevance. Ce système institue trois grandes sortes de relations. La première, et la plus importante, est celle du roi avec la terre et, par conséquent, avec le fellah auquel est attribué une portion de sol; la deuxième est celle du fellah avec la terre; la troisième, enfin, met à nouveau le fellah en rapport avec le roi, pour la remise de la redevance. En somme, seulement à partir du pouvoir et du contrôle royal sur la terre, l'Egyptien peut travailler le sol, et donc entretenir une relation avec l'environnement. Le pouvoir sur la terre institue un pouvoir sur

les hommes.

Le texte de Hérodote nous force à réfléchir: dès l'origine de la relation entre l'homme et l'environnement est une relation médiatisée par les relations entre les hommes. Mais en même temps, nous pouvons y entrevoir l'origine même de sa représentation: les relations humaines ne possèdent de réalité historique qu'à travers leur représentations; dans ce cas, le récit des Histoires. Et qu'est-ce que la géographie, pour revenir à la question du début, sinon un ensemble structuré de représentations du Monde?

L'agriculture et le vignoble de Valteline, un ensemble de relations séculaires avec l'environnement

> "...mais où trouver des vers dignes de toi, ô Rhétique?"
>
> Virgile, Géorgiques, II, 95-96.

L'association du Chiavennasca, cépage frère du Nebbiolo piémontais, avec le coteau rhétique de Valteline produit un résultat étonnant. C'est un vin rubis, tendant à la couleur brique avec l'âge, au parfum riche de violette, de framboise ou quelques fois d'agrumes. Dans sa jeunesse son goût est souvent âpre, il s'épanouit cependant après un séjour en fûts de chêne ou de châtaignier. Il prend alors une finesse que lui donnent des arômes de mûre ou de cassis, un corps et un bouquet pleins dans sa maturité, laissant un arrière-goût persistant légèrement amer et acidulé, mais rarement trop tannique.

C'est une impression, très personnelle, que certains vins de Valteline m'ont laissé. Mais il n'y a pas ici de traité d'oenologie ou du goût du vin de Valteline. Ce vin est plutôt le point de départ, en quelque sorte il a fait jaillir les questions qui sont à la racine de cette thèse de doctorat. Dès l'antiquité le vin est l'objet de travail et d'échange, il représente le prestige, le sacré et le plaisir à la fois. Et depuis toujours la vigne tient une place spéciale dans l'agriculture qui, pour nous Occidentaux,

est la première relation au sol. Le vignoble est en fait l'élément symbolique le plus marquant du paysage agricole, c'est le signe d'une civilisation.

Il y a cinq ans, à la suite d'une rencontre fortuite à Genève, je me trouvais, dans un village de Valteline appelé Castione Andevenno. A Castione, écrivait le noble Grison Guler Von Weinek au début du XVIIe siècle, se produisait le meilleur vin de la vallée. "*Mais regarde un peu*, me disait l'ami, *regarde aujourd'hui ce paysage, ces terrasses arrachées au versant: j'en ai fait de voyages, avec la hotte, pour porter la terre jusqu'en haut*". En montant, ou plutôt en grimpant sur ces murs, je me demandais comment il était possible de construire des terrasses dans un endroit si escarpé. Puis, en rentrant dans un bois, en bordure des vignes les plus élevées, nous pouvions voir les restes abandonnés, de ce que devaient être des vignobles, ou plus probablement des "champs" de seigle et de sarrasin.

J'ai voulu en savoir plus sur ce vin qui, comme toute production, n'est rien sans les hommes et leur travail. J'ai voulu en savoir plus également sur l'histoire de la relation au sol, sur cette civilisation qui a édifié les terrasses et construit le territoire. La mémoire d'un travail séculaire, ainsi que des rapports sociaux qui le soutenaient, peut-être, peut nous aider à comprendre la situation actuelle d'instabilité et de crise de l'environnement.

Peut-on, en somme, donner une réponse à la désagrégation environnementale du territoire de la Valteline à travers l'évolution de la relation entre l'homme et l'environnement?

Deux arguments pour une thèse

Cette recherche affronte donc deux arguments, néanmoins, étroitement liés; l'un sur le concept de relation en géographie, l'autre sur l'agriculture de la Valteline.

Le premier thème résulte d'une question générale, d'ordre épistémologique ou théorique. Il est nécessaire puisqu'il y a d'innombrables façons de décrire les relations entre l'homme et l'environnement. Je peux le résumer par la thèse suivante: si la

géographie contemporaine est l'étude et la représentation des relations entre l'homme et la Terre, cela veut dire étudier et représenter les relations entre les hommes eux-mêmes dans leurs buts d'appropriation, d'aménagement, de contrôle ou de maîtrise des surfaces qu'ils occupent. Ces surfaces sont les territoires, Hérodote nous le rappelle, depuis plus de deux mille ans.

Le deuxième thème est, évidemment, un résultat de la réflexion sur le concept de relation. Il s'agira d'étudier et d'expliquer l'évolution de l'agriculture en Valteline, à travers les relations entre les hommes et celles, conséquentes, entre la société et l'environnement physique. Dans ce contexte, je parlerai de "territorialité de l'agriculture" comme l'ensemble des relations que les hommes et les groupes entretiennent pour la gestion du territoire agricole.

PREMIERE PARTIE

EXPOSE SUR LES CONCEPTS DE "RELATION" EN GEOGRAPHIE

Pour une histoire du concept de relation dans la géographie contemporaine

Le problème qui intéresse la première partie de cet essai concerne les représentations géographiques des relations par lesquelles la société (et partant, l'homme) transforme son environnement pour produire et reproduire son cadre de vie.

Pourquoi les représentations? Et pourquoi la géographie?

Par rapport à l'homme, toute relation est constituée d'actes ou de paroles, d'énergie et d'information; la relation n'est donc pas une "chose" tangible et matérielle comme un paysage, une ville ou une voie de communication. Ces "choses" concrètes que le géographe étudie, sont le support et en même temps le résultat des relations entre l'homme et l'environnement. Mais leur étude et leur description suffisent-elles pour connaître les relations qui les ont produites?

Notre quotidienneté est cet échange continuel, tissé de relations, sans lequel la vie serait impossible. Dans ce qui suit pourtant il n'y a nullement la prétention de montrer "tous" les aspects de la relation; ce serait d'ailleurs une entreprise sans espoir. Ce que je voudrais mettre en évidence, c'est la représentation de la relation et son évolution dans un champ limité du savoir, celui de la géographie. Pour la géographie, qui l'a érigée en "objet" de recherche, la relation ne peut être séparée de la représentation. Et d'ailleurs l'étymologie même du mot nous fait remonter au latin *relatio*, au récit, à la narration qui lie celui qui écoute aux événements racontés. Hermès le messager, dieu du vent et de l'échange, n'a-t-il pas été appelé le père de la Comédie (1), autrement dit de la mise en scène?

La représentation transforme la réalité - à travers les filtres culturels qui lui sont propres -en objet de spéculation intellectuelle. Elle est le premier pas vers la théorie, vers un projet d'observation à mettre à l'épreuve. C'est dans ce sens que les représentations géographiques nous intéressent, puisque le but de cet essai est la construction d'un concept de "territorialité humaine" capable d'interpréter, à travers leur relations, les

transformations de l'environnement terrestre par les hommes. Mais quelles relations? Comment les identifier?

Le parti pris est ici de "voyager" dans l'histoire récente de la géographie afin de caractériser ce que ses interprètes ont entendu et entendent par "relation entre l'homme et l'environnement". La "géographie de l'homme", en effet, entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe, ne s'était-elle pas donné l'objectif de l'étude des relations à l'environnement comme le plus important facteur de la différenciation des sociétés humaines sur la Terre? Cette géographie est-elle devenue une connaissance de "frontière", entre les sciences humaines et les autres? A-t-elle produit un savoir capable d'interpréter les transformations du monde contemporain et de comprendre la crise environnementale globale qui nous concerne tous?

J'ai voulu donner des réponses à ces interrogations à travers l'évolution récente de la pensée géographique - tout en sachant que l'épistémologie d'un champ limité du savoir ne fait que reproduire les clivages traditionnels que nous avons des sciences. En effet, ne serait-il pas myope que de vouloir limiter à une seule "discipline", apparemment marginale, ce problème qui concerne autant les "sciences de l'homme" que les "sciences de la nature"?

Il faudra un jour tenter de sortir de ce système qui nous impose une division entre la connaissance de ce qui appartient à l'homme et celle de ce qui appartient à la "nature". Ce système est le fondemenet même du discours scientifique actuel et c'est de là que proviennent nos idées sur le rapport homme-nature. Mais pour l'instant, et malgré les intentions, c'est par une "épistémologie limitée" qu'il faut commencer.

Je vais donc entreprendre une sorte de voyage dans la géographie du XXe siècle, en questionnant les écrits de quelques géographes, de quelques témoins d'une période qui a connu plus de transformations que durant les trois siècles qui l'ont précédée. Dans les deux premiers chapitres j'ai suivi deux "parcours", qui correspondent globalement à deux manières de voir les relations entre l'homme et la nature sur la Terre.

Le premier parcours commence par une analyse de l'"Anthropogeographie" de Friedrich Ratzel, un ouvrage oublié et pendant longtemps jugé, non sans un certain mépris, comme

étant à la base du "déterminisme géographique". J'ai essayé de montrer quels sont les aspects de la relation contenus dans cet ouvrage, comment Ratzel a construit ses concepts, ainsi que les aboutissements de son travail dans l'évolution successive de la géographie.

Dans le deuxième parcours, j'ai essayé de poser le problème des "relations spatiales" (ou "relations d'espace"), partant des concepts traditionnels de "région" et de "paysage", pour arriver aux propositions plus récentes de la "géographie quantitative". Les "relations spatiales" seront vues comme une deuxième forme de représentation géographique de la relation, en d'autres termes, comme un groupe spécifique de relations.

Enfin, dans le troisième chapitre, il y a un essai, encore très partiel, de systématisation de théories et de propositions concernant la "territorialité humaine". J'ai tenté de démontrer, en effet, que la territorialité doit être vue comme la synthèse des différents niveaux et concepts de relation qui l'ont précédée.

Ce voyage, forcément provisoire et interrompu, doit permettre de comprendre que les propositions de Ratzel sont effectivement une première esquisse d'une théorie de la territorialité humaine. Un apport fondamental, sans lequel il n'est pas possible de comprendre la géographie contemporaine comme étude des relations entre l'homme et la Terre.

Note

(1) SERRES M. (1968), 245.

I

PREMIER PARCOURS: DE L'ANTHROPOGEOGRAPHIE A LA GEOGRAPHIE CRITIQUE

> Pour embrasser l'ensemble de la nature, il ne faut pas s'en tenir aux phénomènes du dehors; il faut faire entrevoir du moins quelques unes de ces analogies mystérieuses et des harmonies morales qui attachent l'homme au monde extérieur, montrer comme la nature, en se reflétant dans l'homme a été tantôt enveloppée d'une voile symbolique qui laissait entrevoir de gracieuses images, tantôt a fait éclore en lui le noble germe des arts.
>
> Humboldt, Cosmos, T.2, I.

L'"Anthropogeographie" de Friedrich Ratzel, ou le problème des relations entre la nature et l'humanité

Si aujourd'hui les géographes étudient les relations entre l'homme et l'environnement à travers la différenciation de l'activité humaine sur la Terre, nous le devons en grande partie au travail de Friedrich Ratzel. Ratzel est le premier auteur contemporain qui place explicitement l'homme au centre de la recherche géographique. Mais ce qui intéresse l'auteur Allemand, avant une description des peuples et des Etats, ce sont les relations d'influence mutuelle "qui lient l'humanité à la nature", en chaque lieu, en chaque partie de la Terre. C'est principalement dans l'"Anthropogeographie" (1) qu'il exprime ses concepts de relation et c'est à partir de cet ouvrage que nous allons commencer notre parcours.

Lier l'homme à la nature: la tension fondamentale.

Le travail de Ratzel, dont la deuxième édition de l'"Anthropogeographie" est la synthèse la plus développée, est fondamental pour comprendre l'histoire récente de la géographie. L'oeuvre a été conçue en plusieurs étapes. Un premier tome, explicitement théorique, paraît en 1882; il concerne les *Principes d'application de la géographie à l'histoire* ("Antropo-Geographie oder Grundzüge der Anwendung der Erdkunde auf die Geschichte").

Un deuxième tome est publié en 1891 et c'est un essai de réalisation de la géographie qui était projetée dans la première partie du travail: le sous-titre porte la mention *La répartition géographique des hommes* ("Die geographische Verbreitung der Menschen"). Enfin en 1899 paraîtra la deuxième édition complètement revue et corrigée du tome premier, dont le titre principal sera, en un seul mot, "Anthropogeographie" (2). L'articulation de l'ouvrage en deux tomes n'est pas le fruit du hasard. Le livre premier est une sorte de "métagéographie" (un discours et un projet sur la manière de faire la géographie). Le deuxième tome propose alors une description de la répartition des hommes s'expliquant par les relations entre la "nature" et l'"humanité".

La construction du concept de relation "entre l'homme et l'environnement" est basée sur l'évolution de la pensée philosophique. L'histoire, conformément au but annoncé de poursuivre le projet de Carl Ritter (3), tient une place centrale, non seulement dans l'explication des faits humains sur la Terre, mais aussi dans la construction des idées qui en sont à la base. La pensée de Ratzel se situe donc explicitement à la frontière entre une "science des hommes" et une "science de la Terre": la bio-géographie est à ses yeux l'introduction nécessaire à la géographie de l'homme, mais celle-ci débouche sur une "géographie politique" qui est l'accomplissement du projet. On pourrait même dire, que cette continuité entre une science qui étudie d'abord les phénomènes "naturels", pour s'intéresser ensuite aux phénomènes "politiques", est le résultat de sa carrière intellectuelle (4). Pourtant aspects "naturels" et aspects "humains"

de la géographie de Ratzel n'apparaissent jamais séparés: il n'y a pas de division entre une "géographie physique" et une "géographie humaine". Il y a plutôt la recherche des liens entre ce qui, sur la Terre, appartient à l'homme et ce qui appartient à la nature, dans son ensemble. Ce projet semble bien une alternative à la "géographie scientiste", selon une expression de G. Dematteis (5), qui se développera plus tard en France et ailleurs (6).

En guise d'introduction: histoire de la géographie et évolution de la relation.

A vrai dire, il semble difficile de parler d'un concept univoque en ce qui est des relations homme-environnement. Ratzel propose plutôt une immense réflexion à propos de l'homme et de l'espace dans lequel il vit, qui est voulue dans l'intention de fonder un savoir capable de comprendre l'évolution de l'humanité sur la Terre. Pour comprendre ce qu'il entend par "relation", il faut donc, tout d'abord, savoir quel projet de géographie nous est proposé.

Le premier chapitre du livre est un exposé épistémologique sur *"l'évolution des concepts relatifs aux influences que les conditions naturelles exercent sur l'humanité"*. A travers Herder et Kant, Ratzel trouve la source *"de la conception anthropogéographique de l'humanité"*; les hommes doivent être étudiés dans leur ensemble, en relation avec la Terre et les éléments de sa surface (relief, climat, monde organique, masses d'eau, etc.). Mais ces relations ne doivent pas être étudiées, d'abord, cas par cas, région par région. Il faut considérer le mouvement des hommes sur la Terre, comme l'avait fait noter le voyageur Anglais Reinhold Forster dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Ratzel affirme en effet, *"... les concepts d'un Buffon, d'un Kant, d'un Rousseau et ceux mêmes de Herder sur l'humanité nous apparaissent petits et mesquins par rapport à ceux de Forster qui pour la première fois, face aux théories fantaisistes sur la transformation rapide des hommes, oppose cet avertissement: notre vie est trop brève, nos connaissances historiques sur les migrations des peuples trop incomplètes, nos*

observations physiques depuis trop peu de temps entamées, pour que l'on puisse parvenir à des conclusions certaines!" (par. 9).

Ce passage nous donne les premières indications sur sa conception de la relation, qui doit être avant tout étudiée à travers la mobilité des hommes et leur histoire.

Ainsi, dans le même sens, c'est contre l'école positiviste de Auguste Comte que vont ses critiques les plus virulentes, et ce à propos du concept de "milieu" (par. 11). Mais Comte n'attribuait à la relation organisme-milieu et, par analogie, à celle homme-milieu, qu'une valeur modeste, marginale. Et même si la discussion sur les effets du milieu occupe une bonne partie de sa "philosophie biologique", ce n'est que pour réfuter les thèses de Lamark sur l'adaptation des espèces à l'environnement (7). Ratzel reproche ainsi au fondateur du positivisme de n'avoir pas compris pleinement le concept de milieu de Lamark et, encore, de n'avoir considéré, dans ce dernier, que des "conditions externes" comme le climat, le sol et la nourriture, en introduisant en plus la race comme un facteur de la différenciation de l'homme. Mais Comte et ses adeptes, nous dit Ratzel, *"... voient seulement ces influences du milieu qui prennent origine de la position du territoire par rapport au Soleil, à savoir de la latitude. Mais le concept qui apparaît, à la suite du précédant, de la position d'un territoire et d'un peuple par rapport à d'autres, des relations géographiques de voisinage dans leurs différentes formes, leur échappe totalement, ainsi comme l'ensemble des influences exercées par des relations d'espace"* (par. 11).

Ratzel nous dit donc que le climat, la nourriture et la race, ne sont point des facteurs déterminants pour comprendre la relation homme-milieu. C'est donc essentiellement à travers les migrations, les mouvements des hommes, leurs voisinages et échanges mutuels que s'expliquent, à ses yeux, les "influences de la nature". Pour Ratzel les relations entre l'homme et l'environnement ne peuvent se comprendre sans se référer, en même temps, à des "relations spatiales" qui sont la conséquence de la mobilité humaine sur la Terre. D'un bout à l'autre, le livre est traversé par cette préoccupation. Encore à la fin de l'ouvrage (par. 236), il nous dit à propos des relations entre l'homme et le climat: *"La mobilité est une caractéristique*

essentielle de l'homme et la laisser de côté conduirait à fausser toute conclusion sur l'influence des facteurs naturels".

Il faut remarquer, avant de poursuivre notre lecture, que chaque partie de l'ouvrage est une discussion qui traite d'un aspect particulier de la relation entre l'homme et l'environnement. Procédons par ordre cependant, voyons d'abord ce que notre auteur entend, en général, par ce concept.

Les influences du milieu physique et le sol.

Dans le deuxième chapitre qu'il dédie à "l'homme et l' environnement", Ratzel s'attaque d'abord à *"l'obscure et exagérée affirmation que l'homme est le produit de l'environnement"* (par. 13, p.41). Ainsi, les relations que la géographie de l'homme doit étudier, ne peuvent se limiter aux relations de pure influence, même si ces dernières ont une certaine importance. L'auteur distingue cependant *"quatre formes principales d'influence des conditions naturelles"*, parmi lesquelles l'une est de la compétence de la physiologie et de la psychologie (l'influence de la nature sur le corps et l'esprit de l'homme individuel), les trois autres étant inhérentes à la géographie. Pour ces dernières, il s'agit:

a) des influences qui favorisent ou freinent l'expansion des "masses ethniques" en déterminant leur étendue, leur position et leur frontières;

b) des influences médiates des conditions géographiques, qui favorisent l'isolement ou l'ouverture d'un groupe humain sur son extérieur;

c) des influences "sur la condition sociale de chaque peuple", qui s'expriment par le fait que leur sol soit plus ou moins fertile ou riche en matières premières, facilitant ainsi, ou rendant plus difficile, l'acquisition des moyens matériels de subsistance ou de ceux nécessaires à l'industrie et au commerce.

La multiplicité des phénomènes abordés, pour interpréter les relations, fait que homme et nature semblent tantôt séparés, tantôt en harmonie profonde: parfois l'humanité "fait partie" de la nature, parfois encore la frontière qui les sépare semble pensée en tant que limite relative, fonction du développement historique

des peuples. Et c'est la notion d'"Oekoumène" (la partie de la Terre peuplée par l'humanité) qui joue ce rôle, parfois en expansion, parfois en retrait en fonction de l'évolution historique. Un peuple, pour Ratzel, aura des relations d'autant plus étroites avec la nature que son degré de "civilisation" sera développé. Ainsi la séparation entre la sphère de l'homme et de celle de la nature devient plus difficile à saisir chez les sociétés plus évoluées.

La notion d'"humanité" est d'abord divisée en "races"; ensuite en "éthnies" et "peuples", ces derniers s'organisant en "Etats" dont les "liens indissociables avec le sol" vont constituer le cadre dans lequel s'organise la relation. Et le "sol" ("Boden") est parfois identifié avec ses ressources, à une partie de la "nature", mais, parfois également, la notion de sol est assimilée à un concept politique, au "territoire" comme étendue sur laquelle un groupe humain exerce son pouvoir. Ainsi dans ce passage au début du livre il affirme...

> *"... les peuples ont en commun avec tous les autres êtres vivants l'élément qui est à la base de leur cohésion, à savoir le sol qui représente le seul lien matériel qui existe à l'intérieur de chaque agrégat ethnique"* (p.2).

Le sol semble donc jouer un double rôle: il médiatise les relations entre les hommes -dirions-nous aujourd'hui, mais il est aussi l'objet de leurs disputes.

Ratzel ne nie pas les relations entre le hommes; cependant il n'y fait allusion que par rapport aux relations de position ou de voisinage. Ce qui porte à la conséquence d'un exposé qui est parfois ambigu, car les termes des relations sont tantôt constitués par les hommes eux mêmes, où la nature est médiatrice des rapports, tantôt ils sont représentés par les hommes *et* la nature qui est but et enjeu des agissements des hommes sur la Terre.

> *"Quand on prend en considération l'homme, soit individuellement, soit associé dans la famille, dans la tribu, dans l'Etat, il est toujours nécessaire de considérer, avec l'individu ou le groupe dont il s'agit, aussi une portion de sol"* (p.64).

Tâches et buts de l'"Anthropogeographie".

Le texte de Ratzel est également traversé par des préoccupations d'ordre méthodologique qu'il serait abusif de passer sous silence. Deux chapitres (IVe et Ve) sont en fait dédiés aux tâches et aux buts de la géographie de l'homme. D'abord Ratzel évoque "trois groupes de tâches anthropogéographiques" (par. 29 "Die drei Gruppen anthropogeographischen Aufgaben").

> (a) "... *l'anthropogéographie devra, dans la même mesure que la zoogéographie et la phytogéographie, décrire les territoires et les représenter à l'aide de cartes, où l'on remarque la présence de l'homme en séparant la partie habitée ou Oekoumène des autres qui ne le sont pas. Elle étudiera en outre la diffusion (Verbreitung) de l'homme dans l'Oekoumène et fixera les résultats de son étude sur des cartes de la densité de la population, des établissements ou des itinéraires (...)*
>
> (b) *(...) Passée maintenant à la deuxième partie de sa tâche, cette science, en examinant l'aire de diffusion de chaque race et de chaque peuple, doit poser la question:* Comment s'est formée cette aire?*; se présenteront alors à son étude les mouvements de l'homme* dans leur dépendance avec le sol. *(...) Lorsque la géographie aborde l'examen de ces phénomènes, elle entre en contact avec* l'histoire, *laquelle considère le sol comme la patrie du citoyen tandis que la première le considère comme la patrie de l'humanité (...)*
>
> (c) *Les tâches du troisième groupe se réfèrent aux influences (Wirkungen) que la nature exerce sur le corps et sur l'esprit des individus et, à travers eux, de ceux des peuples. Il s'agit ici essentiellement d'effets dus au climat, à la nature du sol, aux production animales et végétales de ce dernier. Tous les*

phénomènes de la nature, en passant à travers l'intellect, exercent une influence, parfois manifestement visible, parfois subtile et cachée, sur l'être et sur les actes de l'homme, parfois simplement en se miroitant en lui-même, parfois encore en excitant ou en ralentissant l'activité intellectuelle. Ainsi nous voyons les effets de l'environnement physique qui se répercutent dans la religion, dans la science et dans la poésie" (Ratzel, 1899, 77-79).

Nous verrons que ce passage provoquera des critiques qui se généraliseront à l'ensemble de l'oeuvre. Pourtant les trois "tâches" de la géographie peuvent se résumer par le "où?", le "comment?" et le "pourquoi?" des faits humains sur la Terre. L'histoire y tient une place fondamentale: les mouvements des hommes sur la Terre n'ont un sens que par rapport au temps, leurs localisations et leurs coutumes ne sont que le fruit d'une évolution historique. Mais *"même en assignant à l'histoire l'étude des événements qui se poursuivent dans le temps, et à la géographie les conditions, de fait, du sol, il ne faudra pas oublier que chaque événement s'accomplit dans l'espace et que chaque histoire possède son théâtre"* (ibid., p. 86).

Description, classification et induction: un héritage de Ritter.

Dans le chapitre cinquième, "Tâches et méthodes de la géographie de l'homme", Ratzel développe trois critères qui constituent autant de paragraphes: la description, la classification (avec la comparaison) et l'induction ("Die Anthropogeographie ist eine beschriebende Wissenschaft"; "Die Klassifikation"; "Die Induktion"). Ici, aujourd'hui, son discours se prête à une double interprétation car la classification semble représenter à la fois le moyen et le but de l'analyse géographique. *"Le processus comparatif se rend manifeste dans tout le travail de classification des peuples, basé sur l'examen de leurs établissements (Wohnsitzen); et la plus simple des cartes ethnographiques invite à la comparaison des différents territoires (Gebiete) qu'elle représente, sous l'aspect de leur étendue, position et forme. La carte des populations (Völkerkarte) représente l'instrument d'induction*

propre à la géographie de l'homme".

La référence, encore une fois évidente, à l'"Erdkunde", fait dire à Ratzel que la géographie doit privilégier la méthode inductive, à savoir, comme pour Pestalozzi et Ritter (8), procéder du plus simple vers le complexe, du particulier au général. Il affirme en effet que l'héritage de Ritter est la méthode comparative, la base de l'"Erdkunde", qui doit être *"opposée à la géographie purement descriptive, privée de tout contenu intellectuel et donc imparfaite"* (p. 93). Cependant, continue Ratzel, la géographie doit être une discipline "synthétique", mais non déductive. Ainsi, même *"s'il est vrai que le géographe doit tenir son regard toujours tourné sur l'ensemble de la Terre, étant prêt à passer du phénomène singulier à celui d'un ensemble de phénomènes, cela ne veut pas dire une renonciation à la méthode inductive, mais simplement faire recours à une deuxième procédure, par laquelle le géographe peut, dans certains cas, tirer des avantages"* (ibid.).

Cette affirmation est à beaucoup d'égards énigmatique. Pourquoi, Ratzel tient-il tellement à déclarer son attachement à la méthode inductive si, avec les propositions suivantes, il montre l'insuffisance même de l'induction pure et la nécessité de maintenir un regard sur la globalité? Il est difficile de répondre. Cette affirmation semble relative au "statut" qu'il voudrait attribuer à la géographie. Il s'attaque en fait à la "faiblesse" de la géographie en tant que science: *"Si, pour le géographe la possibilité de l'étude expérimentale était aussi vaste qu'elle l'est pour d'autres sciences, la nécessité de la comparaison serait moins grande"* (ibid.). Il développe alors un concept qu'il appelle *hologäische Umblick*, une vision qui *"doit embrasser toute la Terre"* et que la géographie doit "par tendance" accomplir, en élargissant ses points de vue. *"Dans une époque comme la nôtre*, continue Ratzel, *où, par l'effet de la spécialisation chaque science se fractionne en un grand nombre de petites études particulières, c'est heureux que dans la science géographique un tel fractionnement ne soit pas encore très accentué; ainsi l'étude peut y être conduite sur des bases d'ampleur générale et reste la possibilité de découvrir des matières d'étude complètement nouvelles"* (ibid, 94).

Mais, se demande l'auteur, quelle est donc la limite de

l'anthropogéographie? En fait, pourrait-on supposer, après ce qui vient d'être dit, que la géographie de l'homme aurait une frontière bien floue, comprenant tout ce qui touche à l'homme en relation avec la Terre. Ratzel affirme alors que la géographie de l'homme doit avoir une identité de connaissance générale (théorique, pourrait-on dire). Ses concepts doivent ainsi trouver des applications particulières en géographie politique, en géographie commerciale (etc.), dans la description de tous ces phénomènes qui ne présentent pas un caractère fondamental et général. C'est une idée de la "division de la géographie", qui est bien différente de celle qui s'est affirmée ensuite, avec l'institution d'une "géographie physique" et d'une "géographie humaine".

De la sorte l'auteur pose le problème des "lois anthropogéographiques". Il rappelle qu'aussi peu que les autres sciences qui, de près ou de loin, étudient l'homme *"l'anthropogéographie ne pourrait prétendre de découvrir des lois s'exprimant par des formules mathématiques"* (p. 100). Pour Ratzel, on le verra également plus loin, s'il y a des "lois anthropogéographiques", celles-ci doivent comprendre de relations comme l'"étendue", la "position" et la "conformation" des territoires qui favorisent ou freinent le développement des peuples.

Son aversion contre l'utilisation de lois mathématiques s'exprime d'avantage plus loin: il s'insurge en effet contre l'emploi excessif, selon ses propres mots, des statistiques en géographie. Ainsi les moyennes, comme la densité humaine d'un territoire, ou de toute la surface habitée, n'ont à ses yeux qu'une importance très faible.

Téléologie et causalité: un problème ouvert.

Ratzel oppose, avec beaucoup de lucidité, "prédestination" et "causalité" (principe base des sociologies de Mauss et Durkheim). *"Qui n'aime pas le mot 'prédestination' pourra dire, à la place, 'aptitude' (Eignung)"* nous dit-il en parlant d'une auge "prédestinée" à contenir un cours d'eau ou d'une dépression à contenir un lac. *"La susceptibilité qu'a pu soulever un mot pourtant si clair, n'est rien d'autre que l'expression de l'ancienne animosité, myope et méfiante, contre toute espèce de téléologie"*

(p. 105).

Le scientifique, dit-il encore, qui recherche les causes des phénomènes qui sont l'objet de son enquête, n'est nullement dérangé par le fait de savoir ou non si leur finalité ou si le jeu des causes et des effets sont préétablis par une volonté supérieure. De même il affirme:

> *"ce que nous nous proposons d'entreprendre est d'établir si les destinées des peuples sont-elles et dans quelle mesure, déterminées par l'environnement qui les entoure"* (p. 106).

Tandis que Herder et Ritter partirent de la conviction que l'environnement avait une influence déterminante sur l'évolution de l'homme, Ratzel pose le problème, non plus comme un axiome, mais comme une question à laquelle la géographie doit pouvoir donner des réponses. C'est là l'énorme richesse de sa contribution; avoir su poser le problème de ce qu'on appellera le "déterminisme" comme quelque chose qu'il fallait d'abord prouver. De là, la complexité de la notion de relation entre l'homme et la Terre qu'il formule, et qui constitue le fil conducteur du livre.

Le travail dans la relation, un argument peu développé.

Il faut remarquer que, dans le livre, le souci est constant, quoi que suffisamment ambigu pour qu'il soit mal compris, de lier les "raisons politiques" (humaines) aux "raisons physiques" (naturelles) du monde, justement en se promettant d'en analyser les relations. Nous avons passé en revue quelques exemples d'influences de la nature, nous allons voir plus loin l'importance qu'il attribue aux mouvements de populations sur la surface de la Terre. Mais quel est, pour l'auteur, le lien qui constitue l'essence de la relation (le "médiateur", dirions-nous aujourd'hui) entre la société et le sol, dans une portion d'espace qui représente le théâtre de son existence ? C'est un des arguments développés pour expliquer la différenciation de l'homme et son attachement au sol. Nous pouvons lire en effet dans un paragraphe dédié à l'enracinement d'un peuple à son sol (par. 86 *"Die Einwurzeln eines Volkes"*):

"grâce au travail individuel, qui se répète de génération en génération, s'établit enfin une relation toujours plus étroite entre le développement du peuple et le sol où il demeure" (p. 195).

A partir de la relation que l'humanité institue avec la nature, le "travail" est évoqué dans le livre; cependant Ratzel prend soin d'y ajouter l'adjectif "individuel" (*Arbeit der Einzelnen*) pour que l'on ne confond pas avec les notions socialistes de travail (cf. plus loin) et pour bien marquer son idéologie. Mais c'est à travers le travail que l'homme prend possession - en le transformant - du sol. De cette façon le "droit" d'un peuple à un territoire déterminé *"n'est pas représenté sinon par le fait de la possession de la somme de travail exercé sur ce sol"* (ibid.). Mais Ratzel n'ira pas plus loin sur le concept de "travail", il en fera allusion encore, mais jamais une ébauche de théorie.

Un autre "groupe de relations" : les "relations d'espace".

Si les influences de l'environnement physique et le travail sont des composantes importantes du concept de relation dans Ratzel, on a déjà constaté qu'il y a un autre groupe de notions sans lesquelles il serait impossible de comprendre l'ensemble et le sens de sa géographie. En fait les relations entre l'humanité et la Terre sont abordées également et essentiellement à partir d'un point de vue "spatial".

La position.

Le développement du concept de position, qui est étroitement lié à ceux d'espace (étendue superficielle), de diffusion, de limite et de distance, constitue, à beaucoup d'égards, l'apport fondamental de l' "Anthropogeographie". Les relations d'espace représentent en effet l'aspect "horizontal" des relations entre les hommes et la nature. On a vu que Ratzel ne considère pas qu'elles doivent être séparées des autres facettes de la relation (en particulier de l'influence de la nature et du travail): position,

limite et étendue sont partie intégrante de son concept de relation entre l'humanité et la nature.

Cependant le terme "geographische Lage", qui en constitue le pivot et que nous rapportons par "position géographique", pose un véritable problème d'interprétation (9).

> *"Le terme 'Lage' en langue allemande correspond sémantiquement au français 'situation'. Dans la langue-mère indo-européenne, on retrouve la racine 'laga' dont sont dérivés le latin 'locus' ou 'lex', de même que le grec 'lochos' (destin); à la troisième génération linguistique, parmi les langues romanes, ces usages aboutissent au français 'lieu', 'loge' ou 'loi'".* (Hussy Ch., 1985, p.1).

En français "Lage" peut-il vouloir dire aussi bien "position" que "situation" (10), comme des récentes traductions françaises de la *Politische Geographie* semblent vouloir le confirmer (11)? Mais s'il en était ainsi, la confusion entre les deux termes appauvrirait le concept original dans la pensée de Ratzel. Car si la notion de "situation", en français, se réfère à des entités non nécessairement géographiques (un ensemble d'éléments en relation ou un individu en relation avec ce qui le soutient et l'entoure), la "position" se réfère toujours à une entité déterminée, assise en un lieu (même au sens large), en relation avec d'autres "positionnées" ailleurs. Ratzel introduit en effet une différence qu'il est important de noter: ce qu'il considère, au même titre que pour nous, comme "situation" est l'expression "allgemeine Lage", la situation générale, tandis que le terme "Lage" se réfère toujours à un pays, une ville, un peuple, un Etat: une "entité géographique". Le paragraphe 91 de l' "Anthropogeographie" (*"Was ist geographische Lage?"*) commence de cette manière:

> *"Dans la position d'un territoire (Gebiet) on comprend avant tout son étendue et sa forme (...). Chaque partie de la Terre confère aux territoires et aux peuples qu'elle comprend une partie de ses caractéristiques (...). C'est de la position que dépendent le climat, la végétation, la civilisation et la situation politique; selon la position géographique*

varient les influences qui dérivent du fait de l'appartenance du territoire au continent ou à une partie déterminée de celui-ci ou à un océan, ou encore du voisinage d'une rivière ou d'un relief montagneux.

"La position est aussi réciprocité d' influences (Wechselwirkung) (...) il serait impossible de voir dans la position géographique un simple fait de voisinage inerte, au contraire nous y voyons l'existence de relations mutuelles et vivantes." (p. 211).

Il faut ici remarquer la division de l'énoncé en "thèse", "antithèse", "synthèse": d'abord Ratzel affirme un système de dépendances entre la position (qui semble apparaître en tant que cause) et les événements de l'histoire et du climat, mais ensuite il réitère l'importance des relations réciproques de voisinage. De cette dialectique entre dépendance et relation il tire cette conclusion: *"Ainsi la position est le concept le plus riche en significations de la géographie" (p. 212).*

La "réciprocité d'influences", facteur sans doute politique lié aux relations de voisinage, est une caractéristique fondamentale qui, avec l'étendue et la forme du territoire, définissent la notion de "Lage" chez Ratzel.

La position implique nécessairement des caractéristiques spatiales: centre et marge. *"Chacun de ces deux types de position présuppose l'existence de l'autre. Un peuple a une position géographique centrale lorsqu'il habite à l'intérieur d'un continent ou d'une île dont les marges sont habitées par d'autres peuples, ou bien quand il se trouve, d'une manière ou d'une autre, entouré par d'autres peuples"* (p. 217).

Mais, pour l'auteur, la position n'est pas uniquement un phénomène mesurable en termes de voisinage ou d'éloignement entre les associations humaines. La position est un concept, à partir duquel il saisit, dans la perspective historique, l'ensemble des relations entre groupements humains sur la Terre: un concept central pour la géographie politique, mais aussi pour l'enseignement de la géographie.

En effet, dans une communication au Congrès Géographique

International de Berlin en 1899, la même année de la publication du livre que nous commentons, Ratzel rappelle que la position est le premier des concepts géographiques qu'il faudrait apprendre à l'école.

> *"Je me demande, à propos de la position géographique de la Grèce, si la réponse qui doit être donnée est: la Grèce se situe à l'est de l'Italie et à l'ouest de la Turquie. Mais la chose plus importante, parmi toutes les autres réponses prononcées, doit embrasser d'un coup d'oeil: la position sur le globe, dans la zone, dans les parties de terre et de mer. On ne peut rien dire de plus sur la Grèce qu'elle se situe dans la partie la plus externe du secteur sud-est de l'Europe, dans la Méditerranée orientale, face à l'Asie. Ainsi est son climat, sa culture de transition et de passage, mais aussi son destin politique tracé. Il y aurait beaucoup d'interprétations erronées à propos de la place ("Weltstellung") de la Grèce si sa position n'était pas considérée non seulement comme purement européenne, mais en position médiane ("Zwischenlage") entre l'Europe et le proche orient"* (Ratzel, 1901, 932, tr.p.).

Ici, dans un but essentiellement didactique, l'auteur introduit une sorte de notion d'échelle, en affirmant que dans la description de la position d'un pays on peut imaginer une série de cercles concentriques, au fur et à mesure plus étroits, qui comprennent, l'un après l'autre, l'hémisphère, la zone, le continent, la mer, les côtes et les régions voisines. Cependant son raisonnement va plus loin. Contrairement à l'esprit de son époque, Ratzel rend attentifs ses interlocuteurs aux problèmes que pose l'utilisation de la carte. La carte géographique pourrait tout au plus donner une idée très générale de la position d'un pays, mais:

> *"Les connexions entre les choses ne peuvent pas être montrées par la carte, au mieux elle peut les évoquer: cela doit être accompli mentalement ("geistig") et c'est seulement mentalement que l'on peut s'y*

diriger. La carte peut dessiner la position d'un pays, avec toutes ses différentes caractéristiques. Mais le moyen naturel pour décrire la position géographique, est justement celui de la faire ressortir des autres caractéristiques géographiques (...). Sur la carte l'écolier voit l'Allemagne située au milieu de huit autres pays. Cependant il voit aussi l'étendue et la forme de l'Allemagne et celle des pays voisins; mais en règle générale, la carte lui fournit seulement des parties des autres pays, ou alors, elle montre l'Europe, dans une insaisissable variété, sa division politique et physique. Mais de cette manière, le sens de la position s'assombrit auprès de l'élève. Il voit là une véritable forêt de caractères géographiques, la position n'étant qu'une caractéristique parmi d'autres. Le résultat est une compréhension incomplète de la position de l'Allemagne. Ainsi, pour reconnaître clairement la position, il faut faire abstraction de la carte, afin de la saisir par des représentations plus schématiques" (ibid, 938).

Ce passage est important. Comme l'a fait récemment noter F. Farinelli (12), il montre que la pensée de Ratzel considère la géographie à partir d'un point d'observation, d'une "problématique" pourrait-on dire aujourd'hui, et que c'est seulement après sa détermination (qui doit être accomplie par un processus d'abstraction) que la recherche peut commencer.

En cela la pensée de Ratzel montre toute son actualité. Mais en même temps elle montre, non pas que la carte est inutile, mais qu'elle est insuffisante, qu'il faut saisir des représentations plus schématiques... autrement dit plus abstraites, faisant référence à un système issu d'une réflexion.

Une année après le Congrès de Berlin, en 1900, W. Rosier, le géographe Genevois, donnera une conférence à la Société de Géographie de Genève sur le thème *"Le milieu géographique suisse considéré comme facteur de développement historique"* (13). Et si le résumé de A. Claparède de son exposé fait apparaître les relations de l'être humain comme déterminées, en quelque sorte, par *"les réactions d'un milieu dont il ne peut*

enfreindre les lois", Rosier commence par la "position", qu'il considère pour la Suisse comme un *"double privilège d'avoir un climat tempéré et de se trouver en communication facile avec les autres pays du monde"*. Dans ce cas, la géographie de Ratzel, à laquelle Rosier rend hommage, remplit le rôle de "science civile", nécessaire à l'éducation, à la connaissance du monde des nations bourgeoises.

L'étendue superficielle, le concept d'"espace" chez Ratzel.

Un autre concept fondamental pour comprendre la relation chez Ratzel est celui d'espace ou mieux d'étendue superficielle. L'exposé sur l'espace débute par une introduction concernant les différentes surfaces de la Terre (du globe, des terres émergées, etc.), base de la diffusion de la vie, pour passer ensuite aux rapports entre l'étendue superficielle (l'espace) et l'humanité, par la définition de l'Oekoumène. L'auteur aborde, dans une intention méthodologique, la façon avec laquelle l'homme se répartit (dans sa diversité ethnique et politique) sur l'Oekoumène (par. 104 *"Die natürliche Räume"*), pour considérer, après, leur développement (par. 105 *"Der Wachstumsvorgang"*), la diffusion, le mélange, etc...

> *"...jusqu'au moment où les formes et catégories plus anciennes finissent par être détruites par l'oeuvre de celles d'origine plus récente"*. Ainsi... *"les nomades vont se superposer aux agriculteurs, les populations maritimes à celles de l'intérieur des terres, les peuples civilisés à ceux plus primitifs, les habitants des villes à ceux des campagnes: de cette manière les aires politiques vont briser les aires linguistiques et celles-ci, à leur tour, briseront les aires raciales"* (p. 236).

Ce qu'il considère comme "espace" n'est donc pas seulement la surface inerte de la Terre, mais plutôt l'aire de diffusion de l'homme, l'Oekoumène que se partagent et modifient les associations humaines. Et l'espace prend un caractère politique: *"les lois qui règlent la croissance des peuples dans le sens de leur étendue*

géographique sont en général les mêmes que celles qui règlent la croissance territoriale des Etats et que nous avons traité dans la troisième partie de notre Géographie Politique" (p. 239). L'espace est donc vu en tant qu'enjeu des associations humaines et non seulement comme simple support de la vie.

Mais aussi la forme et la position assument leur importance. A partir de la position d'un territoire, explique l'auteur, une culture pourra s'affirmer en tant que rayonnement plus ou moins important, ou encore une grande puissance pourra se développer. Il revient sur le cas de la Grèce qui, contrairement à Rome, n'a jamais été une "puissance mondiale" mais, aussi par le fait de sa diversité interne, elle a constitué le point de départ d'un rayonnement culturel sans précédent. De même, l'affirmation d'une quelconque dépendance de l'homme du territoire est encore une fois nuancée par la prise en compte des relations réciproques entre groupes humains, soit uniquement de voisinage, soit lors d'affrontements durant les guerres.

Ainsi le développement ne saurait s'expliquer sans l'expression de formes de lutte (par. 110 *"Der Kampf um Raum"*) *"(...) la réalité géographique fait, plus du mouvement historique, un mouvement continuel vers des nouveaux espaces, un passage d'un sol à d'autres (...)"* (p. 244).

Ratzel, dans ces pages, est porté à formuler la thèse qui voudrait que la stabilité politique d'un territoire soit fonction de son étendue. Une grande étendue spatiale, dit-il plus loin, représente une garantie de protection pour les peuples qui y habitent, l'étendue assumant ainsi une fonction stratégique. Ainsi les aires politiques plus grandes seraient plus stables que des territoires sur lesquels le pouvoir est fractionné en petites unités (comme en Amérique du nord avant la colonisation européenne ou dans le sous-continent indien avant la conquête britannique). Cette prétention, en même temps qu'elle laisse apparaître l'idéologie de l'auteur, est posée comme une sorte de justification du colonialisme européen. Mais elle montre également que la conquête et la possession de l'espace, pour l'auteur, sont les principaux enjeux des luttes et des guerres entre les hommes.

Limites et frontières, expression de l'équilibre de la diffusion des hommes et de leurs associations sur la Terre.

Si les concepts de position et d'espace montrent assez clairement à quelle notion de la relation l'auteur veut parvenir, sa théorie des frontières (dans la quatrième partie de l'ouvrage) est posée comme la synthèse des parties précédantes.

> *"Là où la diffusion d'une forme organique s'arrête, là est sa limite. (...) De manière analogue, il existe des aires de diffusion et des frontières raciales, ethniques et aussi politiques qui se réfèrent en somme à ces regroupements humains qui constituent les Etats"* (p. 259).

La nature des limites de la diffusion, au moins dans son origine, est pour l'auteur la même pour les hommes et pour les autres êtres organiques: les frontières sont ainsi l'expression du mouvement des peuples à la surface de la Terre et de leurs équilibres. Cependant, il ajoute que pour l'homme la frontière possède une valeur qui est avant tout "politique". Si elles peuvent jouer une certaine influence, les "limites naturelles" ne sauraient arrêter le développement d'un peuple en expansion. Ainsi...

> *"L'expansion des peuples et des Etats peut être plus forte sur quelques traits, où se constituent des espèces de <u>pointes</u> à l'intérieur desquelles la vie se concentre avec une intensité majeure"* (ibid. 264).

L'argument est repris dans le paragraphe suivant *"Ligne et bande de frontière"*, dans lequel la frontière n'est pas décrite en tant que simple ligne abstraite qui sépare les peuples et les Etats, mais, bien plus, où elle est considérée comme une "bande", un territoire dans lequel s'échangent les marchandises, les informations et circulent les hommes.

> *"La bande de frontière indique quelque chose de bien plus important qu'une manière quelconque de régler les relations de voisinage entre les peuples; elle*

représente une relation particulière entre peuple et territoire et assigne à ce dernier une fonction spécifique qui est historiquement caractéristique du stade de civilisation auquel on se réfère" (ibid. 268, par. 122).

De ce point de vue, les limites des peuples dépendent des formes de diffusion qu'ils développent et la diffusion, comme on l'a vu, représente un des principaux aspects de la relation au sol, d'où la position prend son origine. Ainsi la frontière (d'un groupe humain) assume une valeur différente selon les relations historiques avec les voisins. Les limites de l'Allemagne, nous dit Ratzel, suivant qu'il s'agit de ses frontières à l'est (vers l'Europe danubienne et la Russie) ou de celles à l'ouest (avec la France et les Pays-Bas), ont une importance et une signification fort différentes. Ainsi c'est aux populations de frontière (*Grenzenvölker*), que le géographe doit s'intéresser, car c'est sur leurs territoires que s'établissent les relations de voisinage entre les Etats.

Enfin les peuples côtiers sont considérés comme une sorte particulière de peuples de frontière, de même que les côtes sont vues, non à tort, comme un cas bien précis de frontière.

Les "raisons communes" de l'ordre politique et de l'ordre naturel du monde à travers l'étude des relations: un projet réfuté par la culture positiviste.

Le lecteur désireux d'approfondir la connaissance de l'oeuvre de Ratzel pourra comparer les citations traduites ici et l'interprétation faite de l'"Anthropogeographie". Je n'irai pas plus loin car l'essentiel de sa pensée me semble résumé au cours de cette analyse.

Il faut maintenant poser une question. Pourquoi Ratzel est-il encore à l'heure actuelle considéré comme "déterministe", en même temps qu'il est parfois traité de mystique (14) et pourquoi son oeuvre resta pratiquement méconnue, au cours de la deuxième partie du XXe siècle?

Pour tenter une réponse il faut encore une fois considérer le contexte dans lequel le livre fut écrit.

Le projet de Ratzel, on l'a souligné, était bien de ramener à des principes communs l'"ordre naturel" et l'"ordre politique" du monde: sa théorie des limites en témoigne. On peut admettre que la définition de la géographie comme science des relations humaines à l'environnement physique appartient à la fin du XIXe et au début du XXe siècles. Mais ce concept de relation est bien plus complexe dans l'"Anthropogeographie" que dans la plupart des manuels paraissant à cette époque: on y trouve clairement exposés deux grands groupes de relations des hommes à la Terre, celles de la nature et celles de l'espace. A travers l'exposé des concepts relatifs à l'espace et de leurs dérivations (diffusion, position, voisinage, étendue et limite), il y a la tentative de la part de Ratzel de réunir science et politique. Mais non pas dans un dessein d'une science au service du politique, mais d'une science, comme la géographie, qui ne peut masquer son aspect de savoir stratégique (15).

Alors la science de Ratzel répondait-elle à *"un besoin urgent d'une théorie légitimant les relations sociales du capitalisme, les luttes intersociétales et l'expansion géopolitique d'une époque d'impérialisme"* (16)? Peut-être. Cependant sa géographie ne manque pas d'attrait, ni de bases, pour une théorie destinée à combattre l'impérialisme. Plus tard les régimes nazi-fascistes utiliseront les ambiguïtés du langage ratzelien et feront du projet une "naturalisation" de la politique de la force, avec la naissance de la géopolitique (17).

La culture contemporaine nous a appris à séparer en deux sphères autonomes le monde de l'homme (politique) et celui de la nature (physique), autrement dit la société et son environnement. L'oeuvre de Ratzel nous montre, même avec les ambiguïtés et les idées réactionnaires qu'elle contient, qu'il était sur le point de faire de la géographie une science de frontière, une discipline de synthèse à la fois de l'homme et de la nature.

Sa géographie semble se constituer en tant que science des relations, et non des choses (les régions, les lieux, les paysages): les relations entre les hommes et la nature. Une telle science devait forcément être à la fois celle de l'homme *et* celle de la

nature. Ainsi l'action humaine est au centre de l'analyse; les préoccupations de l'"Anthropogeographie" sont celles de montrer les conditions à travers lesquelles et dans lesquelles les hommes transforment l'environnement pour subvenir à leurs besoins. A l'inverse, la discussion sur les "caractères des peuples" n'occupe qu'une place marginale, et c'est souvent par la critique des idées reçues, des lieux communs, que Ratzel aborde le sujet. Pour cette raison aussi l'articulation entre relations à la nature et relations à l'espace se reflète dans l'idée qu'il a des organisation humaines.

Il y a dans son travail trois ordres de relations qui font partie du même concept. Tout d'abord on trouve la relation entre "humanité et nature" (entre l'homme et l'environnement), à travers laquelle il aborde de façon générale les influences du milieu sur les hommes. Ensuite il y a la relation entre "peuple et sol", qu'il montre à travers la diffusion (les déplacements, les migrations, etc.) et l'enracinement (essentiellement par le travail). Enfin il y a la relation entre Etat et territoire (qui est vue par la position, l'étendue et la forme du territoire, mais aussi par les relations au milieu et l'évolution des mouvements de population), qui assume un caractère spécifiquement politique. Ces relations dépendent du degré des associations humaines. La première considère, à la suite de Herder, l'humanité dans son ensemble à travers une perspective idéaliste ou métaphysique. Dans la deuxième, le peuple (ou la société) est pris comme une entité séparée (une éthnie, ou la population d'un Etat) et la relation y est analysée sous un angle anthropologique. Dans la troisième par contre la relation est essentiellement politique et son enjeu est la maîtrise ou le contrôle du territoire par l'Etat.

Mais l'Etat est pratiquement la seule forme d'organisation politique prise en considération. Ratzel prend la société comme un tout, en cachant ainsi le fait que les relations, dont le but est la maîtrise de l'environnement, se manifestent à tous les niveaux de la vie sociale et à tous les degrés d'association.

Sa pensée a profondément influencé la géographie du début du XXe siècle: tandis qu'en France, à son encontre, furent émises des critiques qui en conditionnèrent fortement l'approche dans la période suivante, aux Etats Unis les disciples de Ratzel utilisèrent les notions de l'"Anthropogeographie" pour fonder une

discipline déterministe, qui a été vue comme une justification de l'impérialisme et de l' expansionnisme américain du début du siècle.

Aux racines d'une mystification: "morphologie sociale ou géographie humaine"?

En France Lucien Febvre rapportait, dans un ouvrage paru en 1922 mais vraisemblablement écrit avant la guerre, un compte rendu de Durkheim (18) qui, analysant de façon critique la deuxième édition de l' "Anthropogeographie" (1899), allait en donner une interprétation lourde de conséquences.

> *"L'Oeuvre du professeur de Leipzig n'est pas de celles qui se laissent enfermer dans une seule formule. Durkheim l'a vu et l'a noté. Il y a, écrit-il dans ce compte rendu auquel nous nous sommes si souvent référé - il y a dans l'Anthropogéographie trois sortes de questions distinctes. Et d'abord Ratzel se préoccupe d'établir, à l'aide de cartes -fidèle en cela aux directions de ce Humboldt qui inspirait la publication, en 1836, de l'Atlas de Berghaus - la façon dont les hommes sont distribués sur la terre. Puis il s'inquiète d'expliquer cette distribution, cette répartition telle qu'elle résulte d'incessants mouvements de toute nature ou de toute origine, qui se sont succédés au cours de l'histoire. Enfin et enfin seulement, il entend étudier les faits divers que le milieu physique peut produire chez les individus et, par leur intermédiaire, dans l'ensemble de la société. - Or 'ce dernier ordre de problèmes est très différent des autres; il n'occupe d'ailleurs qu'une place restreinte; il n'y a guère que les deux derniers chapitres qui y sont particulièrement consacrés; de l'aveu de l'auteur ne sont que le seuil de l'Anthropogéographie'" (Febvre, 1922 [1970, pp.63-64]).*

Le lecteur pourra maintenant confronter cette longue citation avec celle traduite ci-dessus, alors que l'on parlait des "trois groupes tâches de la géographie de l'homme" (cf. *supra*, pp. 21-22). Du même coup cet extrait ne saurait évoquer la richesse et la complexité de l'oeuvre de Ratzel. Pourtant c'est de cela uniquement, de ce seul passage pratiquement, qu'il s'agit dans *"La terre et l'évolution humaine"* de Febvre. De plus son texte ne renseigne pas d'avantage sur le compte rendu de Durkheim.

Pour comprendre comment une telle falsification a pu avoir lieu, il est utile de se référer directement au compte rendu de Durkheim. Celui-ci a rapporté ensuite trois autres ordres de problèmes qui, selon lui, seraient au centre des interrogations de Ratzel.

Ces problèmes, qu'il appelle "faits géographiques", se résument à: 1) "L'emplacement" dans lequel il distingue : d'abord la "situation" (Lage), puis l'"espace" (Raum) vu comme l'étendue du sol occupé par une société; 2) Les "frontières" qui sont un produit de mouvements collectifs qui s'opposent; 3) La "surface de la terre" où se trouvent réunis tous les "facteurs géographiques" (1899, p. 555). Après quoi, le sociologue français essaie de démontrer l'"excès de Ratzel", auquel il reproche d'accorder trop d'importance à l'influence du milieu physique sur l'homme et la société. Durkheim va même renverser le problème:

> *"Si cette fois la société tient au sol, ce n'est pas parce qu'elle a subi son action, mais au contraire parce qu'elle se l'est assimilé. C'est lui qui porte sa marque, loin qu'elle se modèle sur lui. Ce n'est donc plus la terre qui explique l'homme, mais l'homme qui explique la terre (...)" (ibid. p. 558)*

Sur cette base, ré-interprétée par Febvre, qui n'avait manifestement pas lu l'"Anthropogeographie" dans son ensemble, s'est édifié ce que l'on appellera le "possibilisme".

En fait Durkheim a utilisé l'"Anthropogeographie", qui n'était et n'est toujours pas traduite, pour montrer, dans la polémique académique française du début du siècle, la supériorité de la "morphologie sociale" (comme partie de la sociologie qui s'occupe

des rapports humains avec l'environnement) sur la "géographie humaine" (qui s'affirme avec les mêmes buts comme partie de la géographie) (19). Febvre, en faisant de cette polémique la problématique de son livre et prenant partie pour la géographie, discrédite à son tour Ratzel (sans en avoir pris connaissance), afin de détourner l'obstacle posé par la critique de Durkheim. Il reconnaît ainsi à Durkheim la validité de ses thèses contre Ratzel, tout en affirmant en même temps la nécessité d'une géographie humaine, séparée de la sociologie mais intimement liée à l'histoire: c'est le "possibilisme". L'"Anthropogeographie" sera donc "sacrifiée", comme du reste tous les autres écrits de Ratzel, pour une cause qui n'a strictement rien de scientifique.

Du problème du déterminisme aux Etats Unis

Aux Etats Unis, nous assistons à un tout autre développement de l'influence de Ratzel. Aujourd'hui encore sa géographie est considérée, sans être ni lue, ni vraiment connue, comme le manifeste du déterminisme environnementaliste. Encore récemment, le géographe américain R. Peet (1985) n'a aucune difficulté à assimiler les principaux écrits de Ratzel (qu'il ne cite pas dans sa bibliographie) à ceux de Ellen Semple, qui s'est affirmée comme le chef d'école de la géographie déterministe américaine. En fait, après une analyse, non dépourvue de fondement mais certainement pas originale, du contexte socio-politique dans lequel s'est développée l'institution de la géographie (20), Peet prétend associer les vues de Semple à celles de Ratzel, avec des citations comme celle-ci:

> *"Man is product of the earth surface. This means not merely that is a child of the earth, dust of her dust; but that the earth has mothered him, fed him, set him tasks, directed his thougthts, confronted him with difficulties that have strenghtened his body and sharpened his wits, given him his problems of navigation or irrigation, and at the same time whispered*

hints for their solution. She has entered into his bone and issue, into his mind and soul" (21).

Le lecteur pourra comparer la teneur de ces propos avec ceux de Ratzel: il ne s'agit nullement des mêmes influences. Si pour Ratzel existent certes des influences dues au climat et au sol, celles-ci ne sont jamais déterminantes pour la vie des peuples. On a déjà remarqué que Ratzel exprime à plusieurs reprises que *"les recherches dont il s'agit ne peuvent se limiter à l'examen des relations directes entre peuple et territoire"*, ni, d'ailleurs, entre société, climat et monde organique. Comme on l'a vu, Ratzel insiste sur l'importance fondamentale du mouvement, des migrations humaines qui sont à l'origine des relations menant à l'établissement des sociétés sur la Terre. A partir de la position se développent des voisinages, des échanges entre les groupes humains, qui définissent le concept de relation de Ratzel. Malheureusement cela n'a pas été compris, ou pire, on n'a pas voulu comprendre la portée de sa géographie.

Pourtant, dans les années qui suivent le début du XXe siècle, nous retrouvons certains des concepts de l'"Anthropogeographie". Ainsi, entre la conception de Ratzel qu'on peut définir "relationnelle" et celle de Vidal de la Blache, le père de la géographie française que l'on va brièvement aborder dans le paragraphe suivant, il y a un point de convergence qui fait mieux ressortir son héritage inavoué. C'est la notion de "genre de vie" qui, avec celles de "paysage" et de "région" (dont on parlera plus loin), constitue la seule armature conceptuelle de la géographie jusqu'aux années de l'après-guerre.

Mais Vidal de la Blache ne parlera plus des "effets de l'espace", ni de position, de voisinages, de centre et de marge.

Les genres de vie ou l'illusion de la synthèse

On peut facilement démontrer comment certaines des idées de Ratzel vont traverser la pensée géographique, même si les teneurs de l'école française semblent apparemment se poser contre ses principes.

Les notions de "genre de vie" et de "milieu", utilisées au début du siècle par Paul Vidal de la Blache et bien d'autres, en témoignent (22). Pour Vidal de la Blache, la Terre est aussi conçue comme un "organisme" sur lequel se greffent des "organes" que sont les sociétés humaines. Le "milieu" est vu comme une constante universelle nécessaire à la vie de tout organisme. Dans un compte rendu, où "géographie de l'homme" et "géographie politique" se confondent, Vidal affirme en effet:

> *"Il est un mot dont il ne conviendrait pas d'abuser, mais que M. Ratzel emploie avec raison en parlant des Etats, c'est celui d'organisme vivant. Cette expression ne fait que désigner par une formule frappante la loi de développement qui domine les relations de l'homme et du sol. Une ville, un Etat, au vrai sens du mot sont des expressions très avancées de ce développement; mais à leur origine il existe un noyau qui leur a donné naissance, un point solide autour duquel par une sorte de cristallisation, se sont groupées les parties annexes."* (Vidal de la Blache, 1898, 108)

C'est de cette façon que naît la conception du "genre de vie". *"A mesure que les rangs de la population humaine se sont épaissis, de nouveaux rapports ont été noués avec le sol."* (Vidal de la Blache, 1925, 103). Par la notion de milieu, dont l'auteur reconnaît volontiers l'origine dans l'école allemande, ... *"c'est toujours la même préoccupation qui s'impose à l'esprit, à mesure que se découvre davantage l'intime solidarité qui unit les choses et les êtres. L'homme fait partie de cette chaîne; et dans ses relations avec ce qui l'environne, il est à la fois actif et passif sans qu'il soit facile de déterminer en la plupart de ces cas jusqu'à quel point il est soit l'un soit l'autre"* (ibid, 103-104).

Selon ses propres mots, la conception des "genres de vie"

chez Vidal remonte à la définition de *"OEkologie"* de Haeckel; et c'est par l'"adaptation" de l'homme au "milieu naturel" que Vidal introduit la notion. Si pour les sociétés plus anciennes il existait des *"conditions primitives... maintenant abolies"*,...

> *"(...) Ce qui au contraire prévaut avec les progrès des civilisations, ce qui se développe, ce sont des modes de groupement sociaux originairement sortis de la collaboration de la nature et des hommes, mais de plus en plus émancipés de l'influence directe des milieux. L'homme s'est créé des genres de vie. (...) Chasseur, pêcheur, agriculteur, il est cela grâce à une combinaison d'instruments qui sont son oeuvre personnelle, sa conquête, ce qu'il ajoute de son chef à la création."* (ibid. 115-116)

La notion de "genre de vie" apparait donc comme une tentative de systématisation des relations entre l'homme et le milieu. Cependant, par rapport au concept de relation que Ratzel avait développé, on peut remarquer deux différences principales. Premièrement il n'y a plus de référence aux "relations d'espace", aux mouvements et à la position des hommes sur la Terre; deuxièmement le "genre de vie" est essentiellement basé sur le travail (*son oeuvre personnelle, ce qu'il ajoute de son chef à la création*...). Le "genre de vie" devient ainsi une définition anthropologique de la culture, sans une référence aux mouvements de l'homme sur la Terre. En cela, la définition que donne Malinowsky de la culture ne diffère pas de celle du "genre de vie" de la géographie française (23). Mais, par l'absence d'une référence quelconque à l'espace, chaque genre de vie est un cas unique; sa connaissance ne découle que des rapports internes à chaque groupe, à chaque société: c'est en somme un concept mono-scalaire.

Il est vrai en fait que la plupart des critiques de la notion de genre de vie ont insisté sur le fait qu'elle ne prend en compte finalement que les "économies fermées" (terme que j'emprunte ici à P. George) de type pré-industriel. La civilisation industrielle, avec ses poussées vers l'homogénéisation (des rapports sociaux et des environnements), ses concentrations

urbaines, ses "rapports de production" entre propriétaires et producteurs, etc..., met nettement en crise le "genre de vie". Cette notion supposait un rapport entre "homme et nature" dans lequel l'homme se trouvait inséré dans des structures sociales relativement simples (comme la famille ou le clan). Le "genre de vie" supposait encore une division rigide entre le monde de l'homme et celui de la nature. Dès lors que l'on découvre que l'homme n'a plus de relations avec une "nature" extérieure mais avec un monde qu'il a lui même façonné par son travail, et que ce travail est encadré dans de relations et des réseaux explicitement hiérarchisés, le genre de vie devient une notion sans signification, car un des termes de l'ancienne relation, la "nature", disparaît au profit d'une notion de "société"; celle-ci ne peut plus être vue dans les termes vaguement biologiques de la métaphore organiciste.

Pour surmonter cette difficulté, l'école française de géographie a essayé de poser le problème au niveau des "rôles" exercés par les individus et les groupes dans des structures comme l'Etat ou le marché (24). Mais ce sera seulement avec la récupération d'une notion d'origine sociologique, aux origines de la pensée marxiste, celle de "mode de production", que la représentation de la relation trouvera une effective actualisation (25).

Le mode de production comme notion de relation entre "société" et "nature"

Pour démonter cette thèse il faut remonter aux écrits de Marx.

Le concept de "mode de production" remonte vraisemblablement à *L'idéologie allemande* de 1845, mais il est affronté plus en profondeur dans deux textes de 1857-58 : *"Grundrisse der Kritik der Politische Oekonomie"* et *"Vorwort"* à *"Zur Kritik der Politische Oekonomie"*, documents qui furent publiés beaucoup plus tard (26).

Dans l'"Introduction" à la "Contribution à la critique de l'économie politique", Marx développe une série d'hypothèses concernant la "production matérielle". Pour lui, la "production", en tant qu'acte spécifiquement humain, serait une universalité historique, un processus d'abstraction utile ...*"en ce sens qu'elle met effectivement en relief l'élément commun, le fixe et nous épargne une répétition"*. Et cela pour toutes les époques, du moins comme hypothèse.

Son analyse se base avant tout sur les arguments des économistes classiques (A. Smith, J. St. Mill, D. Ricardo, etc.) et se pose en tant que critique de la conception traditionnelle de la production dans l'économie libérale de l'époque, qui inclut la notion de "propriété" (privée) comme une forme particulière, en puissance, de "production". En ce qui concerne la "propriété", Marx souligne d'abord que *"chaque production est une appropriation de la nature entre et par l'intermédiaire d'une forme déterminée de société"* (tr. cit., 175). Quant à la "protection" (de la propriété) *"...chaque forme de production produit ses rapports juridiques, sa forme de gouvernement etc."* (ibid., 176).

> *"Pour résumer : il existent des déterminations communes à tous les stades de la production (...) mais ce qu'on appelle les conditions générales ne sont rien d'autre que des moments abstraits avec lesquels on n'explique aucun stade historique concret"* (ibid.).

Marx analyse alors les rapports généraux de la **production** avec **la distribution, l'échange et la consommation.** Ces quatre "moments", que l'on pourrait comprendre comme des "relations entre les hommes", ne sont pas pour Marx, comme le prétendait l'économie classique, des actions liées uniquement par la contingence. Si pour la plupart de ses contemporains la production était universellement déterminée, tandis que distribution, échange et consommation dépendaient de conditions sociales particulières, Marx soutient au contraire que la production (la forme de la production) détermine à elle seule les trois autres. Inversement les autres "moments" du processus économique n'auraient pas d'existence indépendante.

"Le résultat auquel on parvient n'est pas que production, distribution, échange et consommation sont identiques, mais qu'ils représentent tous des parties d'une totalité, des différences dans le contexte d'une unité. La production embrasse et dépasse autant soi-même (...) que les autres moments." (ibid., 187)

Et si Marx, dans ce texte, n'explicite pas directement le concept de "mode de production", il en pose les bases. La "totalité" ou l'"unité" que sont les conditions matérielles pour l'existence de l'économie, est le premier pas vers la construction du concept. Mais voyons d'abord dans quelle mesure l'auteur considère le rapport entre société et nature, dans lequel il encadre la relation générale de production. L'homme est vu d'abord comme partie intégrante de la nature. Cependant, en tant qu'entité consciente, l'homme est en mesure et en devoir de "lutter" avec et contre la nature. Il peut la soumettre et enfin la transformer en fonction de ses buts (27). La "relation" qui s'établit alors entre l'homme -socialement déterminé- et cette "nature" forme l'ensemble des activités qui se rattachent à la notion de "production", dont l'"appropriation" est la forme première.

Le "mode de la production matérielle" devient alors l'ensemble des activités qui mettent la société en condition de se développer par cette forme de relation :

"(...) dans la production sociale de leur existence, les hommes entrent en rapports déterminés, nécessaires, indépendants de leur volonté, en rapports de production qui correspondent à un degré déterminé du développement de leur forces productives matérielles. L'ensemble de ces rapports de production constitue la structure économique de la société, à savoir la base réelle sur laquelle s'élève une superstructure juridique et politique à laquelle correspondent des formes déterminées de la conscience sociale. Le mode de production de la vie matérielle conditionne, en général, le processus social, politique et spirituel de la vie" (Marx, "Contribution à la Critique..... tr.cit., Préface, p.5).

Ce passage nous donne en quelque sorte la clé d'interprétation du concept de mode de production, mais il en fait paradoxalement une catégorie généralisable à toutes les époques et à toutes les sociétés.

De même, il est possible de reconnaître deux tendances dans la construction du concept: *"L'une fait du mode de production la structure économique de la société, l'autre le considère comme une configuration de déterminations hétérogènes incluant les aspect politiques et idéologiques qui caractérisent une époque historique donnée."* (28).

Ce couple de relations donne une double identité au mode de production : a) entre rapports sociaux et forces productives; b) entre base (de la vie matérielle) et superstructure (formations idéologiques) de la société. Les deux interprétations se retrouvent dans les analyses de la première partie du XXe siècle. *"D'une part ce concept est utilisé pour l'analyse des formations sociales: la double articulation base/superstructure, rapports de production/forces productives est retravaillée et affinée pour les besoins de l'analyse. D'autre part le MP est traité comme catégorie fondamentale du matérialisme historique dans le cadre d'exposés thématiques de vulgarisation"* (ibid., 591).

Dans ce contexte Staline formule en 1938 une théorie du matérialisme historique qui se présente comme une sorte de succession rigide de modes de production: en se remettant aux forces productives comme à un "deus ex-machina", il fait du marxisme une théorie mécaniste au service du totalitarisme (29). Cette interprétation du concept de mode de production a été lourde de conséquences. L'historiographie traditionnelle de la pensée marxiste nous donne en effet un cadre des différents "modes de production historiques". En partant de la "communauté primitive", les hommes auraient développé d'abord aussi bien un "mode de production asiatique", qu'un "mode de production antique", pour passer à un "mode de production esclavagiste" (sous l'empire romain). Par la suite, durant le moyen-âge, il y aurait eu un "mode de production féodal". Depuis la révolution industrielle, enfin, le "mode de production capitaliste" serait le mode dominant (30). Cette différenciation historique des modes de production est aujourd'hui de moins en moins utilisée. Avec

l'éclatement actuel des régimes politiques dits "communistes", il est permis de penser qu'elle sera vraisimblablement abandonnée par les marxistes eux-mêmes. Il en reste pas moins qu'elle a constitué, durant cinq décennies, une des seules tentatives de la part du marxisme d'interpréter historiquement les rapports sociaux.

Il faut souligner maintenant que le concept avait été employé par un géographe allemand, K. A. Wittfogel qui, en 1929 déjà, avait exprimé une critique de la géopolitique allemande comme *"arme scientifique de la bourgeoisie"* (dont Ratzel fait figure de précurseur!) (30). Wittfogel avait essayé de reconstruire ce qui, à son avis, était le fondement de la géopolitique: l'évolution des idées concernant la déterminations des hommes par la nature, exposée à travers la notion de *"geographischer Materialismus"*. Mais en posant le problème du point de vue historique, et en évoquant certains auteurs auxquels Ratzel également avait fait appel (Montesquieu, Herder, Ritter, etc.), il constatait (certainement sans le vouloir) la seule, mais fondamentale, "lacune" de l'"Anthropogeographie": une théorie du travail. Wittfogel aboutissait en fait à une théorie de l'évolution des rapports entre l'homme et la nature par le concept de mode de production. Et c'est à partir de trois éléments, caractéristiques pour toutes les sociétés, qu'il pouvait construire son modèle: la force de travail (Arbeitskraft), les moyens de productions (Arbeitsmittels), l'objet du travail (Arbeitsgegenstand). Il interprétait donc le mode de production à travers une relation (en même temps il en établissait un clivage) entre la société (qui produit, par ses rapports conflictuels, des instruments et des idéologies) et la nature (qui contient les ressources et différencie les êtres).

Mode de production et mode d'intégration économique.

C'est cependant à partir des années 1970 seulement, que l'utilisation du concept se généralise en géographie; il constituera même une des bases théoriques des travaux de la géographie qui a été appelée "critique" ou "radicale". David Harvey (31) en particulier a essayé d'ajouter aux conditions matérielles du travail

et de la production (objet, moyens et forces) les types d'intégration de l'économie dans la société selon la théorie de K. Polanyi (32). La thèse de Polanyi est fondamentale pour comprendre comment les analyses fondées uniquement sur le principe du "mode de production" peuvent, dans certains cas, fourvoyer le chercheur. Pour cette raison il est important d'en parler, même s'il ne peut s'agir, dans ce contexte, que d'un résumé sommaire.

Polanyi aborde la définition même d'économie, comme relation entre société et nature; il tente en effet de prouver que la structure économique de la société contemporaine modifie et influence nos représentations des sociétés du passé. Il démontre ainsi que la société capitaliste est basée sur des relations intégrées dans des réseaux de marchés auto-régulés par les prix, et que cette situation est unique dans l'histoire humaine.

Avant la révolution industrielle, dit Polanyi, la sphère politique englobait la fonction économique: s'il y avait commerce, il n'y avait pas de notion de marché fondé sur les lois de l'offre et de la demande. Des prix fixés par la coutume et une économie fondée sur le "status" (appartenance à une classe spécifique), plutôt que sur des rapports contractuels, étaient les caractères généraux des anciens commerces. Même avec le mercantilisme du XVIIIe siècle, ce type de rapports se perpétue.

Avec la révolution industrielle, par contre, il y a transformation complète de l'économie, transformation qui affecte le tissu social en profondeur. La naissance de l'"économie de marché" présuppose en fait, non seulement la monétarisation des échanges, mais aussi la possibilité d'échanger tout ce qui est pertinent à la production, donc également le travail et la terre, qui sont les deux éléments de la production préindustrielle. Avec l'industrialisation, il y a la nécessité de vendre une production qui augmente très rapidement, dans le but du profit, qui s'établit comme la différence entre le prix des "facteurs de la production" et le prix de vente. Mais le prix de vente est à son tour soumis au mécanisme de l'offre et de la demande, réglé à travers un rapport contractuel. Cette situation est donc radicalement différente de celle qui la précède, puisque la terre et le travail sont soumis au même processus que toutes les autres "marchandises".

En fait, depuis l'antiquité, le travail était protégé par différents statuts: de clan, de caste ou de corporation. En Angleterre par exemple, la "nationalisation" de la législation du travail, à travers le statut des artisans (Artificers, en vigueur entre 1563 et 1813) et la loi sur les pauvres (Poor Law de 1601, qui attribuait une subvention aux sans-travail) empêchaient le commerce du travail. La terre non plus ne pouvait être aliénée ou vendue comme une marchandise: le statut de la propriété foncière constituait souvent un frein à la spéculation, les conditions de sa vente étant soumises à des juridictions de nature à entraver le développement d'un marché foncier, dans le sens actuel du mot. Ainsi, *"la politique contre les enclosures des Tudor et des premiers Stuart représenta un courant de protestation contre l'emploi lucratif de la propriété foncière"* (33).

La théorie de Polanyi est bien plus profonde de ce que l'on peut percevoir dans ce court résumé. Mais on peut quand même retenir que le "mode de production capitaliste" est complètement différent des autres modes; ainsi, il ne peut plus être comparé aux relations qui règlent la production dans d'autres systèmes. Polanyi affirme ainsi l'absurdité d'attribuer le modèle de l'"homme économique" (dont le seul but est le profit maximal) à des sociétés non capitalistes. Il met très bien en évidence le danger des interprétations -se basant sur une sorte de déterminisme économique, qui font de la succession des modes de production la base de l'histoire économique.

Plus tard J. Habermas, dans sa "reconstruction du matérialisme historique" (34) fait également noter l'importance des représentations collectives et leur influence dans les modèles des sciences humaines. Pour Habermas, la "production matérielle", doit comprendre la production d'information, donc également les représentations (idéologiques) que la société se forge d'elle-même. Il ne s'agit pas de transformer ces représentations en choses, mais de comprendre qu'elles influencent et qu'elles sont à l'origine des comportements sociaux (à la production et à la consommation). Dès lors, le concept d'"identité collective", ou d'"opinion publique" d'où il provient, devient un facteur de régulation du rapport à l'altérité sociale. Mais ceci est un problème qui sort de mon propos actuel.

La réfutation du projet de Ratzel et l'amputation du concept de relation

Dans l'"Anthropogeographie" les relations entre l'homme et l'environnement sont indissociables des relations spatiales; elles sont dotées d'une complexité et d'une articulation qui ne se retrouvent plus dans les travaux de la "géographie humaine", fondée en France par Vidal de la Blache. En revanche ses aboutissements peuvent également se voir dans l'application récente de notions marxistes. Le fait que les relations sont uniquement interprétées dans des milieux localisés, sans tenir compte ou presque des relations d'espace, n'empêche pas de comprendre que l'homme, en réalisant l'aménagement de son environnement, réalise en même temps la structure de la société dans laquelle il vit. Société et milieu physique se constituent réciproquement et continuellement en fonction de rapports de pouvoir entre les hommes. Cependant, le concept de relation véhiculé par le "mode de production" réfléchit essentiellement les rapports internes à une société donnée, en évacuant les autres relations telles que sa position, son étendue, ainsi que ses limites qui la mettent en rapport avec celles qui l'entourent. Ces relations sont tout de même essentielles pour comprendre le développement des associations humaines et leur différenciation sur la Terre (35).

Ratzel a livré une synthèse dont les fondements ont été perdus au milieu des critiques, développées en France et ailleurs sur la base de falsifications volontaires, d'incompréhensions et par la faute d'adeptes maladroits. Toutefois, avoir repris et relu l'oeuvre de l'auteur Allemand ne signifie pas (du tout) avoir exhumé son idéologie pangermaniste et, au fond, réactionnaire. L'étude de l'"Anthropogeographie" est un fondement indispensable à la compréhension de la division de la géographie actuelle en deux cultures, qui ne sont pas uniquement celle qui étudie les "relations de l'homme à l' environnement" et celle qui étudie la "différenciation de l'espace terrestre". Ce sont aussi les conceptions de la science en général qui veulent que les "raisons" du monde soient séparées en deux catégories: "physiques" et

"humaines".

Dans le prochain chapitre il sera question du deuxième "groupe de relations", celui des "relations spatiales" resté au deuxième plan après la réfutation du projet ratzelien. Enfin, dans le troisième chapitre, on verra comment et dans quelle mesure ces "deux cultures", ces deux groupes de relations, qui n'étaient que deux parties d'une seule matière dans la géographie de Ratzel, peuvent aujourd'hui s'actualiser et se combiner dans les théories de la "territorialité humaine". On découvrira en somme l'accomplissement d'un cycle de l'histoire du concept de relation en géographie ou même, si l'on voudra, de la géographie en tant que science des relations des hommes sur la Terre.

Notes

(1) Pour les références, je me suis basé sur RATZEL F. (1899) et sur la traduction italienne de cette édition (1914). Toutes les citations sont donc des traductions personnelles.

(2) C'est en tenant compte des critiques et suggestions reçues par ses lecteurs, comme il le dit dans l'avant-propos, que l'auteur a voulu voir le texte divisé en 7 parties. Après une introduction dédiée à "L'unité de la vie et la biogéographie", la première partie se propose d'annoncer les tâches et les méthodes de la géographie de l'homme; la deuxième traite des mouvements et des migrations des peuples dans une perspective historique; la troisième partie est une mémoire concernant les concepts de position (Lage) et d'étendue superficielle (Raum) des groupements humains (races, ethnies, peuples et Etats); la quatrième partie est une théorie des limites (Grenzen) des peuples dans leur développement historique; enfin les cinquième, sixième et septième parties concernent les "éléments naturels": V) la superficie terrestre (Erdoberfläche) comprenant l'élément liquide, les continents et les îles; VI) le monde organique végétal et animal (Lebewelt) en relation avec l'humanité; VII) le climat et sa variabilité en relation avec la répartition des hommes sur la Terre. L'ensemble de l'exposé est ultérieurement subdivisé en 17 chapitres se composant par 252 paragraphes, d'une longueur variable mais ne dépassant que rarement les trois pages. L'articulation interne des paragraphes répond, à mon sens, à la dialectique "thèse", "antithèse", "synthèse" de la philosophie hégélienne.

(3) Le premier chapitre du livre commence en effet de cette manière: "La géographie, après le renouvellement opéré par C. Ritter, entreprenait avec beaucoup d'amour l'ancien problème philosophique des relations réciproques existantes entre la nature et

l'humanité, entre le théâtre des événments et l'histoire, cherchant d'en avoisiner, si non d'en rejoindre, la solution."

(4) Ratzel naît en 1844 dans une famille modeste à Karlsruhe. Après un apprentissage d'apothicaire, il entreprend, non sans difficulté, des études en sciences naturelles, à l'école technique de sa ville natale d'abord, puis à l'Université de Heidelberg, où il obtiendra, en 1868, sa licence.
Mais c'est dans un deuxième temps seulement, après des voyages à travers l'Europe et aux Amériques, et après la guerre franco-prussienne à laquelle il participera, qu'il s'intéressera directement à la géographie. Il achèvera sa formation à Munich, où il sera particulièrement influencé par le biologiste Moritz Wagner et le géologue Karl Zittel. Cf. BECK H. (1982) "Friedrich Ratzel -der Grosse Anreger der Anthropogeographie (=Geographie des Menschen) (1844-1804)", in BECK (1982) pp. 164-179.

(5) DEMATTEIS G. (1987), pp. 8-11.

(6) Max Sorre, au début des années 1960 affirmait que le géographe doit maintenir un regard "neutre" et ne jamais entrer dans des considérations politiques (1962). Le problème d'une discipline "purement académique et institutionnelle", la géographie française des années 1920-1960, détachée de tout contexte politique et stratégique a été soulevé également par Y. Lacoste (1982) (cf. plus loin, note 15).

(7) COMTE A. (1838) pp. 209 et ss.; cf. spécialement pp. 234-240, pour l'exposé sur le "milieu", ainsi que pp. 441 et ss., pour la discussion sur la théorie de Lamark.

(8) Cf. CAPEL (1981), pp. 41 et ss.

(9) Charles Hussy a consacré récemment un article à l'analyse du concept de position en géographie. Cf. HUSSY Ch. (1985).

(10) Revenant pour un instant à la période contemporaine, la notion de "position" ne ferait pas partie du patrimoine conceptuel de la géographie française. Par exemple le "Dictionnaire de la géographie" de P. GEORGE (1970) n'en fait pas mention. Par contre ce qui fait texte est la notion de "situation": "Se définit par rapport aux moyens et aux formes de relation assurant d'une part le jeu des forces stratégiques et de toutes forces de domination territoriale, d'autre part les commodités d'échanges commerciaux (...)" (p.390).
Position et situation semblent donc synonymes; nous avons cependant montré qu'une différence existe. Aujourd'hui le mot "Lage" est souvent traduit en "situation", ce qui ne fait qu'entretenir l'ambiguïté entre les deux notions. Cf. RATZEL (1903) et (tr.fr. 1987), pp. 127 et ss.

(11) En confrontant les deux citations suivantes, on pourrait les mettre en cause par leur contradiction de sens. Les deux se réfèrent à l'ouvrage "Politische Geographie", par. 133.
1) 133. Détermination et description de la situation. La situation fait partie des objets dont traite la géographie. La carte est l'instrument majeur de sa description. Son étude n'est pas moins nécessaire au politologue. (Ratzel, tr.fr. 1987, p. 132)
2) 133. Détermination et description de la position. Si la position relève de ces faits géographiques que l'on peut voir et montrer sur une carte, il faut d'un point de vue scientifique et pratique, la démontrer par le biais d'une description des Etats. (Ratzel, tr.fr. 1988, p. 237).

(12) Cf. FARINELLI (1985b) pp. 45 et ss.

(13) SOCIETE de Géographie de Genève, 1900, Séance du 27 avril 1900, sous la présidence de M. A.de Claparède, résumé de la communication tenue par W. Rosier, Le Globe T. 39, pp. 109-112; FISCHER C., MERCIER C., RAFFESTIN C. (1984).

(14) KORINMAN M. (1987) "Friedrich Ratzel (1844-1904) De la géographie politique à la géopolitique", in RATZEL (tr.fr.part. 1987), pp. 9-51.

(15) Cf. LACOSTE Y. (1982) qui, sans connaître l'oeuvre de Ratzel, effectue une critique à l'encontre de la géographie universitaire française parvenant aux mêmes conclusions.

(16) PEET (1985) p. 385.

(17) Cf. CLAVAL P. (1976) p. 47, n. 20; ainsi que WITTFOGEL K.A. (1929).

(18) DURKHEIM E. (1899).

(19) FEBVRE [1922 (1970)], pp. 49 et ss.

(20) PEET (1985) qui se réfère presque entièrement à la thèse de WITTFOGEL (1929), dont on a rapporté plus loin.

(21) SEMPLE (CHURCHILL) E. (1911), Influences of geographic environment on the basis of Ratzel's system of anthropo-geography, Russel and Russel, New York, p. 1.

(22) Pour quelques interprétations de la géographie de Ratzel en France cf. RAVENAU L. (1892); VIDAL DE LA BLACHE P. (1898), (1911), (1925).

(23) Cf. MALINOWSKI B. (1931) "Culture", in. Encyclopaedia of social sciences, Macmillian, New-York, Vol IV, 621-645, tr.it in aa.vv, Il concetto di cultura (1970) pp. 134-192.
"Pour vivre, l'homme altère continuellement le milieu qui l'entoure. En tous les points de contact avec le monde extérieur il crée un environnement artificiel, secondaire: il construit des maisons, fabrique des refuges, prépare la nourriture d'une manière plus ou moins élaborée par le moyen d'armes ou d'outils, il construit des routes et se sert de moyens de transport. (...)" (Malinowski, tr.cit., 135-136)

(24) Cf. CLAVAL P. (1974)

(25) Cf. RITCHOT G. (1985) "Prémisse d'une théorie de la forme urbaine", in RITCHOT G. et FELTZ C. (1985), 23-65.

(26) MARX K. (tr.it. 1957, 1979) p.172. Il faut souligner que cet écrit fut en partie réfuté par Marx, qui l'a écarté de la publication de la "Contribution à la critique de l'économie politique". Publié à titre posthume, nous pouvons dire aujourd'hui qu'il représente un des textes fondamentaux -dans le sens qu'il a profondément influencé la pensée des sciences sociales contemporaines- du philosophe allemand.

(27) Cf. l'article de M. DOBB, en introduction à la tr.it. citée, de l'ouvrage de Marx, p.IX.

(28) LABICA G., BENSUSSAN G. et al. (1982).

(29) STALIN J. (tr.it 1950) Sul materialismo dialettico e storico, Ed. Rinascita, Roma.

(30) WITTFOGEL K.A. (1929). Cependant, plus tard, ce même auteur a également remis en discussion la théorie de l'évolution historique des modes de production, en formulant, dans son livre sur le despotisme oriental, une critique très pertinente de la conception marxiste traditionnelle; cf. WITTFOGEL (tr.it., 1968).

(31) HARVEY D. (1973)

(32) POLANYI K. (tr.it, 1974). Pour la théorie marxiste de l'évolution sociale cf. MELOTTI U. (1972); GODELIER M (1977); HABERMAS J., (tr.it. 1979, tr.fr. 1986); BAUDRILLARD J. (1973).

(33) POLANYI K. (tr.it. 1974), 91.

(34) HABERMAS (tr.it. 1979, tr.fr. 1986)

(35) A vrai dire, WITTFOGEL (1929) avait introduit une dimension spatiale, dans la relation de production, en évoquant son importance pour comprendre la division internationale du travail; il posait ainsi les bases pour une théorie "centre-périphérie", qui sera dévelopée dans l'après-guerre.

II

DEUXIEME PARCOURS : LES "RELATIONS SPATIALES", OU, DU PAYSAGE A LA GEOGRAPHIE QUANTITATIVE

> (...) Our discussion of the present confusion revelated the underlying cause: before deciding what 'landscape' meant, geographers have announced that geography was the study of landscape; the definition of the technical term therefore is construed to fit the individual's concept of 'geography'. (...)
>
> Hartshorne, The nature of geography, V, B.

La géographie de l'"après-Ratzel", un point de vue

Le but de ce chapitre est de mettre en évidence l'"oubli", la perte de mémoire de la géographie en ce qui concerne les "relations d'espace", l'apport fondamental du projet ratzelien.

Après la réfutation de ses travaux, la géographie semblait amputée de concepts comme ceux de position, de voisinage, de diffusion et d'étendue des activités humaines sur la Terre. Mais comment imaginer une quelconque géographie sans faire référence à des notions de surface? Ce qu'il faut dire alors, c'est que les notions inhérentes à l'espace - développées entre les deux guerres - étaient profondément différentes de celles que Ratzel avait formulées. Notamment deux notions fondamentales avaient pris la place de la conception de l'espace de Ratzel: celle de "paysage" et celle de "région". Mais ni le paysage, ni la région, pouvaient être considérées de notions relationnelles: il

s'agissait de "choses", concrètes, que le géographe devait maintenant étudier, cas par cas, dans une perspective complètement différente de celle de Ritter ou de Ratzel.

Cependant, sans une théorie générale qui dirigeait la recherche, les études régionales s'éparpillèrent en mille directions. Chaque région était étudiée sous "tous" ses aspects à travers la monographie, devenue le schéma fondamental de l'étude géographique.

On parlera alors, dès la fin de la IIème guerre, de "science idiographique" qui, tout en développant une érudition encyclopédique apparemment inutile, s'attachait à décrire les particularités des régions et des contrées. C'est à partir de cette critique que naissaient, peu après, les conceptions formelles de la "géographie quantitative", tentant de redéfinir la recherche sur de nouvelles bases théoriques, ou plutôt méthodologiques. Ainsi des concepts de relation vont à nouveau voir le jour. Dans les années 1960 on parlera alors de "relations spatiales", comme l'objet de l'investigation géographique.

Ce chapitre tente donc également de répondre à la question: comment se sont développés ces concepts de relations spatiales, et qu'est-ce qu'il représentent aujourd'hui?

Toutefois, avant de parler de relations spatiales, il faut d'abord savoir ce que l'on entend par espace. J'ai essayé de montrer quelle était la conception de Ratzel: pour lui l'espace est à la fois le support matériel de la vie, ainsi que l'aire d'établissement des sociétés humaines. Pouvons-nous, aujourd'hui, nous contenter de cette définition? Qu'est-ce que l'"espace" en fait? Le "support" qui nous permet l'existence matérielle ou un "produit" de nos pratiques et de nos représentations? Pour répondre, un détour est nécessaire.

L'espace et la représentation

L'espace constitue, avec le temps, une forme essentielle de chaque mode de pensée. En science comme dans les arts ou dans la vie quotidienne, les concepts d'espace et de temps nous permettent d'ordonner les événements perceptibles.

Cela dit le plus souvent, espace et temps se présentent comme "allant de soi" (1). Lorsque nous nous déplaçons de la maison au lieu de travail, lorsque nous circulons dans notre quartier, la connaissance que nous avons des trajets, de l'orientation prise, ne nécessite pas une conception susceptible de nous situer par rapport aux objets composant notre quotidienneté. C'est une "appréhension" plus qu'une "connaissance" que nous avons de l'espace. Pourtant, nous vivons dans un environnement matériel qui a ses contraintes, et notre temps est réglé sur les rythmes imposés par nos pratiques. Nous sommes sensibles aux modifications de cet espace et de ce temps. Dans nos déplacements quotidiens, la démolition d'un îlot qui nous oblige à un détour, le changement du tracé d'une route familière, ne nous laissent pas indifférents, même si quelques temps après nous aurons oublié l'ancien tracé: le détour sera devenu une nouvelle habitude. Cette appréhension de l'espace est en somme une "connaissance immédiate" qui dépend de nos pratiques. Mais les pratiques évoluent. Ainsi, l'appréhension de l'espace par un habitant d'une ville occidentale doit-elle être aujourd'hui bien différente de celle du même individu y vivant il y a quelques décennies encore.

Les systèmes techniques de production, ainsi que l'évolution rapide des moyens et réseaux de transport, tout en modifiant substantiellement la mobilité géographique, ont une influence certaine sur notre appréhension de l'espace, sur notre "rapport inconscient" à l'environnement matériel.

Toute autre, par contre, est la connaissance qu'il faudrait mobiliser si nous devions donner une description de notre espace. Car la description est un problème culturel, qui nécessite un apprentissage. Elle fait appel à une connaissance extérieure. Ainsi... *"la connaissance, dans le premier cas, n'est que présentation; dans son sens théorique* [dans le second cas] *elle implique et présuppose la représentation. La représentation d'un objet est un acte très différent du simple maniement de l'objet"*

(2).

Dès que l'on se pose la question de la description et, partant, de la représentation, naît le besoin d'une conception, d'un système de référence. Alors comment "représenter" l'"espace" qui nous entoure?

D'abord représenter signifie réduire (dans le sens de rendre plus simple) la réalité à une certain nombre de caractéristiques, ayant un sens pour nous. Mais représenter signifie aussi expliciter les rapports existants ou supposés entre les choses, entre les caractéristiques que l'on a sélectionnées. La représentation, comme la description, est en somme un acte fonction d'un but. Imposer une grille pour la construction d'une ville; tracer des lignes pour délimiter des propriétés; dessiner un chemin (etc.), ces actions demandent une conception abstraite de l'espace, un "opérateur" qui nous permet de formaliser des relations comme les positions et les distances.

On pourrait donc soutenir que la naissance d'une forme d'"espace abstrait", libéré des contraintes perceptibles, est une nécessité de la représentation. Ainsi... *"l'espace géométrique se détache de tout le divers et l'hétérogène que la nature disparate des sens nous impose"* (3). Mais il y a d'autres formes d'espace-représentation, moins formelles peut-être, mais non moins efficaces, comme celle du sacré, du marché, ou du jeu. Si l'"espace" est unique, en tant que support-environnement de nos activités, ses multiples représentations ne sont pas "données"; il s'agit d'expériences nécessitant un apprentissage culturel (4). Ainsi la représentation nous permet d'ordonner, en fonction d'un but, les événements et les phénomènes qui nous entourent, ou qui nous intéressent, dans des séries de répartitions et dans des successions, des chronologies. Répartitions et chronologies dépendent de nos concepts d'espace et de temps.

Quand on affirme,

> *"On dira espace au sens propre, le jeu des rapports extensifs dont rend compte la géométrie: système intelligible des places indifférentes à ce qui vient l'occuper, seulement définies par leur extériorité"*(5).

...on ne se réfère qu'à *un* mode pour rendre compte de l'espace. Depuis l'antiquité le géographe fait appel aux concepts géométriques pour la construction des cartes. Mais si les concepts géométriques sont un mode essentiel pour représenter les rapports spatiaux, le géographe peut-il se contenter de l'espace géométrique?

La conception traditionnelle de l'"espace" dans la géographie contemporaine: "paysage" et "région"

Quand on parle de "conceptions de l'espace", on se réfère à des manières de le représenter: de là dérive toute la confusion sur les concepts d'espace en géographie. Car décrire la surface de la Terre en fonction de l'activité humaine suppose une représentation. Et la représentation n'a de sens que si son but est explicite. Alors la connaissance de l'espace est essentielle en tant que connaissance de sa valeur symbolique et de ses significations sociales, qui sont à leur tour des représentations. Pour cette raison, si les concepts géométriques nous permettent la construction de modèles de localisation comme la carte, ils ne sont jamais suffisants pour décrire l'espace de l'homme sur la Terre. Ratzel l'avait vu et sa conception en témoigne. Si l'espace est pour lui une étendue superficielle, celle-ci n'a de sens que par rapport aux groupes humains qui viennent l'occuper.

Dans ce qui suit j'essaierai d'exposer la conception de l'espace de la géographie dominante après le refus du projet ratzelien. C'est cette géographie qui, dans la première partie du XXe siècle, a porté la recherche sur l'analyse des "paysages" (comme résultat des interactions homme-milieu) et des "régions" (comme découpage "a posteriori" de l'Oekoumène basé sur l'unité du paysage). C'est à partir de ces deux notions complémentaires qu'il est possible d'analyser l'évolution récente des concepts d'espace et des relations spatiales en géographie.

La thèse exposée dans les paragraphes suivants, veut que

dans l'évolution de la pensée géographique il y ait eu un "glissement conceptuel", entre le sens de "paysage" et celui d'"espace géographique"; par un mécanisme de substitution, ceux-ci ont joué le rôle d'"objet de la géographie" dans les dernières cinquante années. La cartographie (projection de coordonnées sur un plan euclidien) a permis de maintenir identique la plupart des bases théoriques pour la définition des deux concepts.

Le "paysage", la "région" et leur rôle dans la définition de la géographie.

Qu'est-ce que le "paysage"? D'où provient ce terme et quelle est sa signification?

Le terme allemand "Landschaft", comme le français "paysage", ont à l'origine une signification commune. "Landschaft" et "paysage" veulent dire partie de pays, région, contrée. L'origine de ces termes correspond alors en même temps à la "région" (partie de pays, "Land") et à l'"image" qui en découle (la forme du sol représentée à partir de nos sens). Humboldt l'avait souligné, en considérant à la fois la "nature" (l'environnement "naturel") et son "image" (le tableau du peintre ou du poète) (6). Mais le terme "Landschaft" a été soigneusement évité par Ratzel dans son "Anthropogeographie". Ratzel parle uniquement de "Oberflächegestalt", de formes superficielles ou de relief et de "Bodengestalt", littéralement forme du sol. Et si le terme "Landschaft" est absent de l'"Anthropogeographie", c'est en raison de la confusion qu'il entraîne, entre représentation et réalité.

C'est aux Etats-Unis, entre autres, que le concept de paysage sera développé. Dans les années 1920, Carl Sauer affirme:

> *"L'étude d'un paysage contient (1) la physionomie de l'aire naturelle et (2) les formes superposées au paysage physique par l'activité de l'homme, le paysage culturel"* (7).

Richard Hartshorne, en reportant la citation, répond qu'il

n'est pas possible d'utiliser d'emblée toutes les acceptions attribuées à "Landschaft"; l'ambiguïté du terme allemand se retrouvant dans la définition même du concept. Ainsi...

> *"...le concept de Sauer de 'paysage' doit par conséquent être défini soit comme l'étendue superficielle moins ses phénomèmes immatériels, soit, si l'on préfère, comme tout ce qui est matériel sur cette aire. C'est clairement le concept de 'paysage' adopté par la plupart des ses disciples (...)"* (tr.p.) (8).

"Pouvons-nous porter plus loin ce concept?" demande alors Hartshorne (ibid., 163).

> *"La réalité que l'on définit comme 'paysage' est essentiellement une surface (...)"* (p. 164) *(...).*
> *"La définition que nous avons tenté de formuler pour 'paysage' est un concept qui représente une certaine marque et un aspect réél d'une aire (...). En soi le paysage est littéralement un phénomène superficiel et un champ de la science qui s'y concentre doit être superficiel (...)"* (p. 165, tr.p.) (9).

Le concept de "landscape", chez Hartshorne, revêt bien une signification importante: c'est ce qui caractérise une aire, ce qui, en fonction de l'approche sensitive du géographe, peut lui donner une certaine unité. Il va même jusqu'à répertorier 5 catégories de paysages (10). Ce sont des attributs morphologiques qui limitent l'utilisation de ce concept, mais qui retrouvent l'identité entre la forme (esthétique) et l'étendue (physique). Et si la géographie de Hartshorne est l'étude de la différenciation régionale, ou comme plus tard il le réaffirmera "the science of space" (11), la critique qu'il a faite du concept de paysage est en quelque sorte révélatrice de sa conception de la géographie.

Pour cet auteur, la géographie pouvait uniquement s'articuler dans deux voies complémentaires, à partir, du schéma de "division de la géographie" proposé (au moins dans son articulation fonctionnelle) déjà au XVIIe siècle par Bernard Varenius en "Géographie générale ou universelle" et "Géographie particulière ou spéciale" (qui deviendra, dans l'évolution successive, en fait,

une géographie régionale) (12).

Premièrement Hartshorne voyait une "systematic geography" (une géographie générale) qui comprenait l'étude comparative des phénomènes naturels et sociaux à la surface de la Terre; celle-ci devait permettre de différencier les régions ("areas") du globe. Deuxièmement il organisait une "géographie régionale" ("regional geography") articulée sur trois études: a) l'étude des relations entre phénomènes physiques et humains inhérents à chaque région ou chaque lieu; b) l'étude de la structure et de la fonction que prennent ces relations; c) l'étude des échanges entre le lieu (ou la région) et ceux (celles) qui l'entourent. On voit ici les affinités avec l'Erdkunde de Ritter, mais plus particulièrement avec la géographie de Ratzel qu'il me semble inutile de répéter.

> *"Plus significative est la conclusion que la géographie, comme l'histoire, n'a pas au centre de son intérêt un groupe distinctif de phénomènes, comme les sciences systématiques, mais elle a la fonction distinctive d'étudier l'intégration de phénomènes hétérogènes dans les sections de l'espace, les aires de la surface de la Terre"* (tr.p.) (13).

Il semble alors possible de se demander si le "space" pour Hartshorne ne serait pas une abstraction qu'il opère à partir du paysage: essentiellement une étendue superficielle limitée par l'activité humaine; la même chose, finalement, que pour Ratzel. Mais si le paysage est ce qui caractérise une région, ce dernier est aussi ce qui la différencie des autres. En reprenant maintenant la phrase en exergue de ce chapitre : *"avant de décider ce que 'paysage' signifie, les géographes ont décidé que la géographie est la science qui étudie les paysages"...* on pourrait alors aujourd'hui (re)dire la même chose à propos de cette conception de l'espace.

Une évolution analogue peut être constatée dans la géographie française. En France, où la tradition régionale d'inspiration "vidalienne" fut longtemps le seul axe de recherche, l'"espace", dans son sens théorique, s'affirma aussi comme conception préalable à l'expérience: "l'espace est la matière première" disait

Isnard (1978), sur laquelle se constituent les représentations symboliques des sociétés humaines. Ainsi se forme l'"espace géographique", produit social et identitaire d'un groupe humain. Cette conception a procédé, à mon avis, de la formulation de la notion de paysage.

A ce propos P. Claval (14) rapporte que M. Sorre fut parmi les premiers à introduire la notion de paysage en France.

> *"J'avais, pour mon compte, cherché dès 1913 dans l'analyse du paysage la source de la connaissance géographique, non sans quelque exagération"* (M. Sorre, cité par Claval 1976, 107).

A la fin de sa carrière, dans "L'homme sur la Terre" (15), Sorre placera encore le paysage au centre de l'investigation de la géographie, en la définissant "la science du paysage":

> *"Formes de relief, état du ciel et cours des eaux, marques des hommes, s'inscrivent en chaque lieu dans le paysage, expression physionomique de leur combinaisons"* (p. 2)

Mais pour Sorre aussi, le "paysage" et la "région" sont inséparables, dans le sens que le premier est le critère qui définit la deuxième en tant que partition du monde et vice-versa: *"(...) Nous avons ainsi compris à quel point ces deux notions, celle de paysage et celle de région sont liées dans l'esprit du géographe"*, nous dit-il (ibid., 265) en reconnaissant que l'origine du terme "Landschaft" comporte les deux acceptions. Les deux derniers chapitres de son livre sont une description de l'Oekoumène basé sur le principe d'équivalence entre "région" et "paysage" humains. Et c'est à travers la carte, ou mieux à travers l'image que la carte donne du monde, dans la ligne de Vidal de la Blache, que le géographe doit partager le monde: *"la représentation cartographique est son instrument spécifique d'expression et de recherche. Le géographe fait, commente et rapproche des cartes"* (ibid., p. 2). C'est donc la cartographie qui guide la description et le partage du monde. Mais Sorre ne dira rien de plus sur le rôle de la carte. Et alors le passage, ou le glissement conceptuel, "du paysage à l'espace" en France semble

encore plus évident que dans la géographie anglo-saxonne.

Dans un texte d'E. Juillard (16) sur la notion de région en géographie, nous pouvons lire:

> *"De même que la juxtaposition de "genres de vies" a fait place, dans les économies plus évoluées, à des structures socio-professionnelles complexes, de même l'espace humanisé, dès qu'est dépassé le stade d'une économie de subsistance, voit se* superposer *à la mosaïque des paysages des courants d'échanges, des formes diverses de vie de relations qui expriment la coordination des activités, qui s'appuient par conséquent sur un réseau de centres organisateurs -les villes- et qui structurent l'espace en ensembles nouveaux."* (p.487)

Cet article a été signalé comme un premier exemple du détachement de la géographie régionale "vidalienne", par le prise en considérations de caractéristiques fonctionnelles (17). Mais c'est à ce moment que la géographie cesse d'être la science des paysages pour devenir celle de l'espace: car l'espace (en tant que catégorie apparemment plus abstraite) semble permettre une formulation de "relations fonctionnelles" (par exemple la coordination par les centres urbains des activités de production, de distribution et de consommation au niveau de la surface terrestre), qui ne peuvent plus se "lire" dans les paysages. Mais alors, quelle différence y a-t-il entre le monde découpé en régions sur le critère des paysages, et celui découpé en régions sur le critère des centres? D'abord le premier critère ne remplace pas l'autre mais il s'y ajoute en "complément". Par conséquent l'"espace" du monde est toujours la surface de la Terre, ce qui change etant le découpage. Et le changement de découpage est opéré sur la carte qui continue à guider la recherche et à conditionner la vision du monde, sans que l'on se pose de questions sur sa fonction.

A travers ces deux exemples, nous pouvons voir comment dans les écoles de géographie américaine et française, la conception de l'espace (identifié à la surface concrète de la Terre) est une transposition ou mieux un raffinement par juxtapositions successives, des notions complémentaires de paysage et de région. Et la cartographie contribue à façonner l'image du monde par les géographes, comme "image objectivante", sans que les géographes se posent des questions quant à son rôle.

Encore une fois cependant, il faut remarquer que la conception de l'"espace" que l'on vient d'évoquer, face à ce que Ratzel appelait les "relations d'espace" (position, étendue, distance, voisinages, etc.), cette vision du monde articulée dans un découpage de la Terre en régions en fonction du paysage, ou des relations économiques, semble réduite, appauvrie quelque peu du caractère général offert par l' "Anthropogeographie". Car le centre d'intérêt n'est pas les relations inter-régions, mais essentiellement les relations internes aux régions, à travers l'étude des genres de vie. Sorre, tout en évoquant le "déterminisme de Ratzel", évite de parler des relations conflictuelles entre groupes humains et de les interpréter à travers des relations d'espace.

De l'espace aux "relations spatiales", hypothèses sur le rôle de la cartographie dans la recherche géographique

Antécédents à la formulation des relations spatiales: les localités centrales.

C'est à première vue en réaction contre la conception de Hartshorne que se dressent les analyses de ce courant qu'on a appelé "nouvelle géographie" quantitative et théorique, ou, plus récemment, "géographie néo-positiviste" (18), qui se développa aux Etats Unis à partir des années 1950. Il faut cependant attribuer une valeur particulière au travail de Walter Christaller,

qui peut être considéré comme un précurseur du mouvement. Christaller, en effet, pose un problème bien précis, celui de la répartition des unités de peuplement (de la population) en fonction de l' approvisionnement et la distribution des biens: de la base matérielle à partir de laquelle se dessine, à la surface de la Terre, le réseau des "localités centrales". Cet auteur ira jusqu'à formuler un modèle, qui reste encore aujourd'hui une des seules "théories scientifiques" reconnues à l'extérieur de la discipline géographique.

Le système de Christaller est bien connu; il est inutile ici d'en rappeler les détails. Il faut noter cependant sa signification en tant que modèle théorique de "régionalisation". Ce modèle, relativement simple, de juxtaposition de localités-centres, présuppose qu'à chaque centre, en fonction de son importance démographique, correspond une région de taille proportionnelle. Les territoires entourant les centres sont conçus à la base comme des surfaces circulaires (délimitant une aire théorique d'approvisionnement et de distribution de biens), devenant dans le modèle des hexagones juxtaposés et pouvant, dans des degrés hiérarchiques croissants, s'emboîter du fait de leur taille proportionnelle (19).

Comme on peut le constater, ce système permet de passer d'une notion de "région" articulée sur l'observation (des flux économiques, par exemple), à un concept basé sur un découpage élaboré par une théorie (celle des localités centrales). Ce qui fait avancer la réflexion de la région à la régionalisation. C'est une première approche des "relations spatiales", définies par la distribution de la population et des activités sur une étendue superficielle.

La conception de la géographie dans les années 1950 et 60 et le rôle de la cartographie.

Je vais essayer d'expliciter les sources du raisonnement qui a porté à la formulation des "relations spatiales", telles qu'elles ont été vues dans la géographie anglo-saxonne dans les années 1950 et '60.

L'on attribue au texte de Fred K. Schaefer, "Exceptionalism in geography" (1953), la paternité de cette conception de la

géographie, qui ne se voulait plus basée sur l'histoire (sur la prise en compte des processus dans le cadre des individualités régionales comme la géographie, à quelques différences près, de Hartshorne et Vidal de la Blache), mais sur l'"espace" vu comme catégorie abstraite et analytique, support des "relations spatiales" et de leur mesure. Schaefer voyait d'abord la géographie comme une discipline formelle: *"patterns are morphological laws"*; le géographe, pour cet auteur, ne pouvait s'intéresser qu'à l'étude des formes, sans s'occuper des processus de genèse. La forme des structures spatiales (par exemple l'ensemble des localités centrales d'une région, d'après la théorie de Christaller) se réalisait alors par le "modèle" mesurable en fonction de positions et de relevés, calculables au moyen d'indices et de taux. Selon son point de vue, une fois que le modèle (cartographique, généralement) était réalisé, le géographe devait abandonner son travail et laisser les "explications" à d'autres sciences sociales.

> *"Techniquement le caractère morphologique de la géographie trouve son expression dans son instrument spécifique: les cartes et les corrélations cartographiques. La cartographie a été appelée la sténographie de la géographie. Très loin de la vérité cette affirmation demande une réponse par rapport à au moins quatre points. Premièrement, une carte n'est pas seulement une description sténographique mais, dans un sens presque littéral, une image exactement dans le même sens qu'un projet est l'image d'une machine. Par exemple une carte qui conserve les distances est en ce sens une image littérale de la région cartographiée. C'est ce que les logiciens et les mathématiciens appellent un isomorphisme par rapport à cette dernière. Deuxièmement, les images que nous fabriquons, avec les différents symboles cartographiques, sont délibérément sélectives à deux égards: nous représentons seulement ces caractères qui nous intéressent sur le moment et nous délaissons toutes les autres différences entre les entités que l'on représente avec les mêmes symboles. Ainsi, une des nécessités majeures pour élaborer des cartes avec profit, c'est d'avoir un véhicule convenable et autorégulateur pour*

les processus d'abstraction. Troisièmement, puisque les cartes sont des "isomorphes spatiaux" ("spatial isomorphs"), elles décrivent directement, non seulement les différents caractères que l'on essaye de corréler spatialement, mais aussi ces corrélations elles-mêmes. En d'autres mots elles ont les mêmes fonctions -ou pratiquement les mêmes- que les graphiques, les diagrammes ou d'autres représentations de connexions fonctionnelles. Beaucoup de ce que d'autres chercheurs en sciences sociales accomplissent de cette manière, le géographe l'accomplit avec la technique de la corrélation cartographique. Par le simple expédient de superposer des cartes avec des isohypses correspondantes, soit, des précipitations et des récoltes, nous pouvons les découvrir, ne serait-ce que d'une manière préliminaire et qualitative, d'un seul coup d'oeil. C'est un peu plus que juste une technique différente au sens strict du terme. C'est un instrument spécial de généralisation et d'analyse, qui n'est utilisé par aucune autre science autant que par la géographie" (F.K. Schaefer, 1953, 244-245, tr.p.) (20).

Au lieu de Schaefer nous aurions pu aborder d'autres auteurs représentant le même état d'esprit, l'esprit d'une époque (les années 1950 et 60 dans la géographie anglo-saxonne) dans laquelle la cartographie va passer de la fonction principale de méthode instrumentale plus ou moins explicitée, à celle de théorie, et la carte de résultat de l'analyse géographique à modèle de répartition.

Quelques années après la parution de l'article de Schaefer, un autre géographe, William Bunge, va développer son discours contre l'exceptionnel, l'unique en géographie, avec un ouvrage qui fit beaucoup discuter en ces années: "Theoretical geography" (1962 et 1966).

La thèse de Bunge se voulait comme une rupture épistémologique et conceptuelle par rapport à l'ancienne géographie fondée sur l'étude régionale: la recherche devait s'articuler autour de trois "géographies" qui constituent chacune un niveau d'analyse.

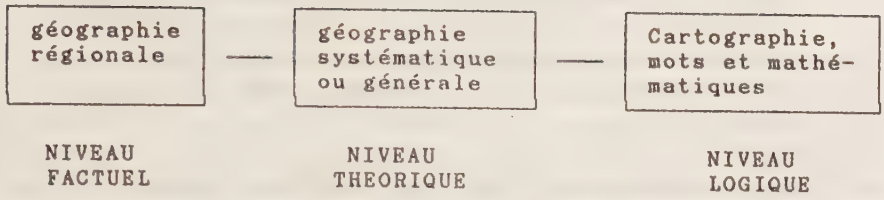

Figure 2.1. L'articulation de la géographie, d'après Bunge (1966, 37)

Nous le voyons, le modèle de Bunge se réfère en grande partie à celui de Hartshorne. Mais Bunge a trouvé la manière de lier les deux géographies régionale et générale. Le "niveau factuel", représenté ici par la géographie régionale, devient alors un "champ d'application" du "niveau théorique" (la géographie générale). De plus le "niveau logique" constitue la synthèse (par la modélisation à travers les langages formels) des deux premiers niveaux.

Relations spatiales.

Bunge a été parmi les seuls auteurs à tenter récemment une théorie explicite des "relations spatiales". Son exposé (1966, 9-12) porte d'abord sur la conception de Hartshorne selon laquelle, à son avis, la géographie serait une science qui s'occupe d'étudier les lieux ("places"), chaque lieu, chaque région, étant un cas particulier. Sa critique ne porte pas d'abord sur les implications de la conception de l'espace chez Hartshorne. Mais c'est à travers une confrontation dialectique entre la thèse de Hartshorne et celle de Schaefer, qui, comme on a vu, prend finalement la notion de "space" comme représentation globale de la différenciation géographique, que se développe la critique de Bunge.

"Symptomatiquement, tandis que le travail de

Schaefer emploie le terme générique spatial, Hartshorne utilise le mot idiographique lieu. La dispute 'espace versus lieu' est une conséquence directe de leurs positions, le genéral contre l'unique. Hartshorne est pessimiste quant à notre possibilité de produire des lois, specialement en observant le comportement humain (...)" (Bunge, 1966, 12, tr.p.) (21).

Pour ce géographe il n'était pas possible, à l'époque, de voir dans la géographie une discipline à la fois de l'unique et du général. Mais Bunge, tout en affirmant, *"Seulement par la réfutation totale de l'unicité, la géographie peut résoudre ses contradictions"* (ibid., 13), reprend paradoxalement la même division de la géographie avec les "deux cultures" retenues par Hartshorne (cf. supra).

Son travail aborde en effet la question qu'avait posée Ratzel à la fin du XIXe siècle et, dans un autre contexte, W.Christaller trente ans auparavant: la géographie peut-elle formuler des lois, peut-elle, et dans quelle mesure, prévoir les faits?

C'est par une formulation abstraite, par le langage topologique des "relations spatiales", qu'il a essayé d'articuler une réponse.

En 1953 Schaefer écrivait : *"Spatial relations are the ones that matter in geography, and no others"* (Les relations spatiales sont les seules qui comptent en géographie, et aucune autre). Et Bunge, reportant la phrase, se demande: *"La question maintenant porte sur la signification des relations spatiales. Plusieurs réponses ont été formulées (1966, p. 207, tr.p.).*

En s'appuyant encore sur Schaefer et sur Watson (22), dont la conception du calcul de la distance, considère les coûts, le temps de déplacement et la distance sociale, Bunge essaye de synthétiser la question. *De loin, le plus grand corpus de pensée concernant la signification des relations spatiales a cerné une notion se référant au mouvement dans l'espace"* (Bunge, 1966, 208, tr.p.) (23).

Ainsi, pour exprimer le mouvement, les termes utilisés par

l'auteur sont ici ceux d'"interaction", de "circulation", de "flux" et de "transport". Ce qui donne lieu en définitive aux "relations spatiales" que sont **la localisation**, **la centralité**, **la densité relative**, **la concentration**, **la diffusion** et le **voisinage**.

Ces relations sont un résultat produit par les déplacements des hommes, des marchandises et des informations sur la surface terrestre. Le lecteur peut ici comparer la conception de Ratzel à ce propos. L'"Anthropogeographie" contient tous les éléments des "relations spatiales" définies par Bunge, mais la connaissance que ce dernier propose semble, elle aussi, amputée de toutes les relations qui font référence à l'histoire et donc aussi à la politique (en tant qu'étude des phénomènes de pouvoir dans les relations humaines). Il reste cependant que ces "relations spatiales" peuvent recevoir une formulation rigoureuse à travers la construction d'indicateurs plus ou moins complexes.

Walter Christaller, comme on l'a vu, avait anticipé le mouvement avec son oeuvre sur les *"Zentralen Orte"* en 1933. Mais si pour ce dernier il s'agissait, au début, de transférer une théorie économique sur la surface terrestre (24), trente ans plus tard environ, l'association des concepts de distance, de voisinage et de centralité donnent naissance à une réflexion, dans les écoles de géographie, autour du calcul formel des indices de mesure des relations spatiales.

Bunge associe en effet philosophie formelle et théorie mathématique pour proposer un langage spatial en géographie. Il s'agit de la géométrie et plus particulièrement de la topologie dont la cartographie serait "un cas particulier". On se demande aujourd'hui si cette poussée vers la formalisation ne s'est pas réalisée comme une finalité en soi et pour soi, au détriment de la réflexion sur les "valeurs" humaines de l'espace.

Nous avons vu que dans l'Anthropogéographie de F. Ratzel, les "Raumverhältnisse" ou "Raumbezihungen" (rapports ou relations d'espace), étaient vues dans le but de mettre en évidence les relations conflictuelles (politiques au sens large) entre les groupes humains.

Or, l'exposé qui précède montre que par rapport à l'articulation de Ratzel, les argumentations de Bunge et Schaefer manquent, non seulement d'une référence à l'histoire, mais aussi

d'un "niveau problématique". Leur but semble se limiter à une description formelle, avec une propension à privilégier la méthode et la théorie plutôt que l'étude des relations humaines. Pour Ratzel au contraire, la position, l'étendue et la distance ont une valeur par rapport aux relations entre les hommes qui les définissent: c'est en fonction de leur statut historique (stratégique ou politique) qu'elles assument leur sens. De la même façon, la centralité, la concentration, le voisinage et la diffusion assument à chaque fois un contenu politique, inhérent aux rapports entre les hommes. C'est de cette manière seulement, que la géographie, pour reprendre les mots de Bunge, peut résoudre ses contradictions.

Un oubli: le problème des rapports sociaux

D. Ley (25) rapporte une anecdote intéressante. Au début des années 1960, la ville de Philadelphie décida d'aménager un parc de jeux pour enfants et adolescents dans la banlieue nord de la métropole, qui manquait de ce genre d'installations. Des géographes et des urbanistes furent alors chargés de déterminer la localisation du parc: la décision tomba sur un terrain vague qui réunissait les caractéristiques d'une localisation centrale permettant une accessibilité maximale à partir des différentes unités d'habitations, ainsi qu'un coût peu élevé du terrain, du fait de son voisinage avec la ligne de chemin de fer. Les "bases spatiales" étaient donc réunies pour une localisation optimale; le parc fut construit. Mais après quelques mois, on s'aperçut que les installations étaient en mauvais état et que les parents ne voulaient plus y envoyer leurs enfants, surtout les petits. Par la suite, on devait constater que le site où le parc était localisé coincidait (par son statut antérieur de terrain vague) avec la frontière entre les territoires de trois bandes d'adolescents. Vite il était devenu un terrain d'affrontements et de batailles entre les jeunes. Le parc fut bientôt fermé et les installations détruites.

Les concepteurs du parc avaient complètement éludé le problème culturel de la "territorrialisation", de l'appropriation de

l'espace par les bandes d'adolescents, un problème bien différent de la déterminantion des relations spatiales formelles, détachées de tout contexte culturel!

Ce petit récit peut bien illustrer la faillite de la géographie dont le seul but semblerait l'analyse formelle de l'espace ou mieux, des relations spatiales. Et l'échec de la "géographie quantitative" est probablement dû à deux raisons. Premièrement, l'incapacité de comprendre que les "relations spatiales" ne peuvent constituer un but en soi pour les géographes, mais plutôt une manière de représenter les rapports entre les hommes, a favorisé la sophistication progressive des techniques et a fait perdre de vue l'enjeu de la géographie; non plus analyse des relations entre les hommes sur la Terre, mais jeu mathématique pour initiés. L'oubli d'une quelconque dimension historique et culturelle de l'espace n'est qu'une conséquence logique de cette pratique. Deuxièmement, le rôle de la cartographie dans la recherche n'a pas été compris et a déterminé une confusion ultérieure. La carte n'est pas le but des analyses géographiques et la cartographie ne peut être réduite, comme le soulignait Schaefer, à la "sténographie de la géographie". La carte est un modèle de relations spatiales; mais ces relations dépendent de l'opérateur géométrique que l'on utilise et des choix subjectifs que l'on privilégie. La cartographie est alors la mise en forme d'un système de dépendances réciproques, et la carte un modèle déterministe. Mais, en tant que modèle, elle est un acte de langage.

Les relations spatiales que les cartes représentent, pour nous, sont intéressantes comme relations sociales, ou mieux, comme épiphénomènes de relations sociales: des relations qui ont un sens dans un système de valeurs culturelles. Ainsi, derrière la production de toute carte, il doit y avoir une réflexion: qu'est-ce qu'on veut montrer et pourquoi?

Par exemple: supposons que, pour une recherche, nous voulions savoir comment est répartie la population et l'activité économique d'une région quelconque. La distribution de la population et celle de l'activité peut être représentée par un "taux de mixité", soit le nombre d'emplois par cent actifs résidants. Mais avant de réaliser une carte sur ce thème, nous

formulons une hypothèse sur la répartition du taux: il sera supérieur à 100 dans les centres et dans les zones les plus dotées en emplois, tandis qu'il sera inférieur dans les communes suburbaines résidentielles (26). C'est la répartition fonctionnelle de l'espace de la région qui est l'objet de l'hypothèse, avec des "centres" (qui attirent les travailleurs) et des périphéries (d'ou proviennent les travailleurs). Mais ce qui nous intéresse d'avantage, en tant que géographes, ce sont les rapports sociaux qui font qu'à un certain moment nous nous trouvons face à des centres "dominants" (en termes d'emplois) et des périphéries qui sont "dominées" (ou est localisée la main d'oeuvre) et non directement la description des relations spatiales que ces positions déterminent. Mais la carte ne nous dit rien d'autre. Elle ne nous dit pas à travers quelles relations s'établissent les différenciations fonctionnelles de la région. Si tel était le cas, alors les relations spatiales deviendraient *"les lois naturelles de l''espace' et de l'action spatiale de tous les innombrables objets que cet espace contient y compris les êtres humains"* (27). Cela signifierait confondre la carte et le "territoire", prendre le modèle pour la réalité qu'il prétend représenter.

Notes

(1) Cf. La "Critique de la raison pure" (KANT, tr. fr. 1944), que l'on pourrait situer à l'origine de cette conception de l'espace comme "préalable à l'intuition", donc à la représentation.
"L'espace ne présente ni une propriété des choses en soi, ni ces choses dans leurs rapports entre elles, c'est-à-dire aucune détermination des choses qui soit inhérente aux objets mêmes et qui subsiste si on fait abstraction de toutes les conditions subjectives de l'intuition. En effet, il n'y a pas de déterminations soit absolues, soit relatives, qui puissent être intentionnées avant l'existence des choses auxquelles elles appartiennent et, par conséquent, a priori" (p. 58).
"(...) Comme nous ne saurions faire des conditions de la possibilité des choses, mais celles seulement de leur manifestation phénoménale, nous pouvons bien dire que l'espace contient toutes les choses qui peuvent nous apparaître extérieurement, mais non toutes les choses en elles mêmes, qu'on puisse ou non les intuitionner et quel que

soit le sujet qui le puisse (...)" (p. 59).
Cf. également SACK R.D. (1980).

(2) CASSIRER E. (tr.fr. 1975), 72.

(3) ibid., 71.

(4) Cf. ELIAS N. (tr.it. 1986) qui défend cette thèse à propos du concept de temps et de son évolution dans l'histoire et dans les sciences humaines. Cf. également PIAGET J. & GARCIA R. (1983)

(5) WAHL F. (1980) "Le désir d'espace", in aa.vv. (1980) Cartes et figures de la Terre, pp.41-46, p. 41.

(6) Cf. HUMBOLDT (1828). C'est F. Farinelli qui, à l'occasion de son "Cours d'histoire et d'épistémologie de la géographie" (Université de Genève, année académique 1987-88), a exprimé cette conviction que je partage: le concept de "paysage" trouverait chez Humboldt son origine moderne; il représenterait, dans l'oeuvre du géographe allemand, à la fois l'ensemble des éléments matériels qui constituent le cadre de la vie et l'image (tableau) ou la vision ("Ansicht"), qui se concrétise dans la production littéraire, artistique, scientifique, etc.

(7) "The design of a landscape includes (1) the feature of the natural area and (2) the forms superimposed on the physical landscape by the activity of man, the cultural landscape." Cf. SAUER C. (1927) Recent developments in Cultural Geography, in Developments in the Social Sciences, E.C. Hayes ed., Philadelphia, cité par HARTSHORNE (1939, 1961).

(8) "... Sauer's concept of 'landscape' must therefore be defined either as the area minus its immaterial phenomena, or, if one prefers, as the area in so far as it is material. This is clearly the concept of 'landscape' adopted by most of his followers. (...)" HARTSHORNE R. (1939, 1961), 150.

(9) "The reality we are defining as "landscape" is essencially only a surface.(...)" (p.164) (...)"The definition we have attempted to formulate for "landscape" is a concept that represents a certain distinct and real aspect of an area.(...) In itself the landscape is literally a superficial phenomenon and a field of science that concentrated on it alone would be superficial (...)" (p. 165).

(10) A la suite de la critique des termes "natural landscape" et "cultural landscape", Hartshorne (1939, 1961) propose: a) de n'utiliser "natural landscape" que par rapport à un paysage originel jamais modifié par l'homme; b) ce dernier ne serait alors qu'une notion purement théorique (p. 172); c) d'utiliser le terme de "natural environment" pour désigner les parties du paysage non directement influencées par l'homme, d) en ce qui concerne les paysages peu transformés par les groupes sociaux moins développés on peut parler de "primitive landscape"; e) dans les autres cas on utilisera, en fonction du degré de transformation et d'utilisation du sol, les attributs "wild landscape" (paysage non cultivé, délaissé, etc...) en contraste avec "cultivated landscape" ou "tamed landscape", paysage aménagé, avec par ex. une infrastructure routière, des équipements urbains, etc...(ibid, 170-174).

(11) HARTSHORNE R. (1958).

(12) Cf. VARENIUS B. (tr. fr. 1655).

(13) (...) "More signifiant is the conclusion that geography, like history, do not have a distinctive group of phenomena at the center of its interest, as do the systematic sciences, but has the distintive function of studying the integration of heterogeneus phenomena in sections of space, the areas of the earth surface.(..)" (Hartshorne, 1939, 1961, xiii).

(14) CLAVAL P.(1976), 98-99.

(15) SORRE M. (1962)

(16) JUILLARD E. (1962)

(17) VALLEGA A. (1982).

(18) On a souvent parlé de "révolution quantitative" ou de "nouvelle géographie", pour identifier la naissance d'une discipline dont l'objet même serait l'"espace". cf. entre autres SCHAEFER F.K. (1953); WATSON J.W. (1955); BUNGE W. (1962, 1966); BURTON I. (1963, 1968) "The quantitative revolution and theoretical geography" in aa.vv. (1968), 12-23; HARVEY D. (1969); TOBLER W. (1963); DEMATTEIS G. (1970).

(19) CHRISTALLER W., 1933, Die zentralen Orte in Suddeutschland, G.Fischer, Jena; (tr.it. 1980), pp. 89-115. Christaller, en fonction de 7 degrés hiérarchiques (de L à M), où le plus petit centre (degré M) délimite une aire de 4 km de rayon, obtient 729 localités et territoires complémentaires (1L - 2P - 18B - 54K - 162A - 486M) pour une surface (supposée isotrope) totale d'environ 32.400 km2 (qui est celle du territoire L).

(20) "Technically, the morpholocical character of geography finds its exprssion in own specific tool, maps and cartographic correlation. Mapping has been called te shorthand of geography. Thrue as far as it goes, this clever simile fails to du justice to our technique in at least four respects. First, a map is not just a shorthand description but, in a quite literal sense, a picture exactly as a blueprint is a picture of a machine. For example, a map wich preserves distance is in this respect a literal picture of the region mapped. It is, as logicians and mathematicians say, an insomorph of it. The techniques of geographical analysis are to a considerable extent based on such isomorphisms. Second, the pictures wich we make by means of the varius cartographic symbols are delibarately selective in two respects. We map only those feautures in wich we are in the moment interested, and we neglect all the differences among the entities wich we represent by the same symbols. One hardly needs to elaborate how useful it is to have such a convenient and selfregulating vehicle for the process of abstraction. Third, since maps are spatial isomorphs, they depict directly not only the various features wich we try to coorelate spatially, but also these correlations themselves. In other words, they serve the same function, as charts, diagrams and other represetations of functional connections. Much of wath other social scientists achieve in this manner the geographer achieves by the technique of cartograpical correlation. By the simple device of superimposing maps with isopleths such correspondances as, say, that between precipitation and crops can be discovered, at least in a preliminary and qualitative fashion, at a glance. This is more than just a different technique in the narrow sense of word".

(21) "Symptomatically, thought Schaefer's work runs the generic term <u>spatial</u> while

Hartshorne uses the idiographic word place. The space versus place dispute is a direct consequence of their positions on general versus unique. Hartshorne is pessimistic as to our ability to produce geographic laws, especially regarding human behaviour (...)."

(22) WATSON J.W. (1955).

(23) "By far the largest body of thought concerning the meaning of spatial relations has cerned some notion of movement in space".

(24) "Seulement peu d'auteurs de traités économiques sont bien conscients que tous les rapports et les processus économiques sont conditionnés, sans aucune exception, par l'espace et donc qu'ils ne peuvent même pas être conçus sans la référence spatiale, qui leur est un élément constitutif propre". Plus loin Christaller ajoute... "notre but est pourtant celui de trouver des lois et de mettre un peu d'ordre dans la distribution, apparemment arbitraire, dans le nombre, apparemment dû au hasard, et dans la dimension, apparemment conditionnée par des choix individuels, des différentes localités" (Christaller, tr.cit., p. 33 et p. 89).

(25) LEY D. (1983), 211.

(26) DEMATTEIS G. (1987), 9.

(27) Ce qui nous intéresse n'est pas le modèle en lui-même, bien évidemment, mais le processus de sa construction et sa signification.

III

LE CARREFOUR OU LA TERRITORIALITE

> C'est dans les signes que les choses se transforment en rapports et les rapports en choses.
>
> Olsson, Birds in Egg / Eggs in Bird, XVII.

Les géographes ont donc introduit une sorte de clivage dans l'étude des relations entre l'homme et l'environnement terrestre, en les séparant en relations inhérentes à chaque lieu occupé par l'homme (par les contraintes du milieu physique et le travail) et en relations d'espace (qui décrivent le mouvement et la répartition des hommes et des sociétés).

Pour Ratzel, au contraire, la signification des relations à l'environnement ne pouvait faire abstraction de ces deux groupes de relations. C'est d'ailleurs cette richesse conceptuelle qui l'a porté vers la géographie politique, vers l'étude de l'Etat comme la forme la plus développée d'association humaine sur la Terre, à la recherche des mécanismes de pouvoir qui le lient à son territoire.

Cette manière de penser aux relations humaines se retrouve aujourd'hui auprès des géographes qui font appel aux concepts de "territorialité humaine". Les vieilles géographies seraient pratiquement incapables de donner une réponse aux problèmes environnementaux de notre temps. Car elles correspondent à une aspiration de sectorisation du savoir. Comme la géographie fondée sur l'étude des paysages et des genres de vie, la géographie fondée sur l'analyse spatiale a montré ses limites en évacuant le problème du pouvoir et, partant, celui des relations sociales. Mais pour comprendre comment une société maîtrise

(ou pourquoi elle ne maîtrise pas) son espace, il est indispensable de réfléchir à la signification des relations sociales, au problème des stratégies employées par les groupes qui ont une emprise sur l'environnement.

Dans ce chapitre il sera question du concept de "territorialité humaine". La territorialité, comme projet théorique d'analyse, semble constituer en quelque sorte la synthèse des "groupes de relations", des notions préexistantes de relation en géographie, en retrouvant en grande partie les niveaux d'analyse des rapports entre l'homme et l'environnement que contenait la géographie de Ratzel.

Le concept de territoire

Le terme de "territoire" a parfois été confondu, dans la pratique récente de la géographie, avec celui d'"espace" pour signifier généralement l'étendue superficielle sur laquelle un groupe humain (un individu) trouve son emprise et ses limites (1). Mais, pendant que la notion même d'"espace" a pris, comme on a vu, une signification abstraite par la définition des "relations spatiales" qui procèdent de la distance, de l'étendue et de la position des phénomènes sur la surface de la Terre, la notion de "territoire" a été très tôt connotée par une signification politique. Tandis que l'"espace" est une scène de représentation, de mesure et d'évaluation (qui s'exprime en général par la carte), le "territoire" est un enjeu du pouvoir. *"Ainsi c'est déjà à l'origine (le* territorium *des Romains). Ainsi sera dans la cité communale et dans la définition juridique de l'Etat moderne* (2).

Les formes à travers lesquelles les hommes transforment leur environnement en "territoire" varient avec les conditions historiques; ainsi... *"les rapports qui lient la bourgeoisie commerciale et terrienne de la communauté médiévale à la population de "son" territoire sont substantiellement différents de ceux qui liaient Rome aux territoires de l'Empire, comme ils sont autre chose des rapports qui lient les Etats à leurs territoires respectifs* (3).

Toutefois, le "territoire animal", considéré, à la suite des travaux de l'ornithologue Howard au début de ce siècle, comme une aire de contrôle et de chasse visant l'exclusion ou la ségrégation des individus d'une même espèce, a donné lieu à des analogies et des rapprochements (4) qui ont fait de l'étude du territoire et de la territorialité l'étude du comportement humain dans l'espace: plus un acte instinctif qu'une démarche culturelle. Aux Etats-Unis, E.W. Soja (1971), développait une analyse qui posait explicitement le problème de l'utilisation des concepts territoriaux développés dans l'étude du comportement animal pour l'approche scientifique de la "territorialité humaine" en géographie politique. Partant de la théorie de la "proxémie" de E.T. Hall (tr.fr. 1971), qui analyse les "personal spaces" individuels en fonction des distances établies de façon hiérarchique entre un individu et son environnement matériel, Soja (op.cit., 20-21) définit le territoire humain comme un environnement construit en fonction du comportement quotidien, pouvant ensuite être généralisé au comportement de groupe.

> *L'existence de ce territoire "portable" (?) qui se déplace avec l'individu a été prouvée chez l'homme et les animaux. Sa dimension varie en forme et en taille (par exemple elle peut différer en étendue devant, derrière et à côté d'un individu) de situation à situation, et, avec les êtres humains, de culture à culture* (Soja, 1971, 20, tr.p.) (5).

L'argument est développé également par T. Malmberg (1980), selon lequel la territorialité est partie intégrante du comportement et aurait une origine instinctive. Cependant, au delà du seuil de la macro-échelle personnelle, pertinente à la psychologie, l'étude et la définition du "territoire des sociétés humaines" ne peut plus se construire uniquement en analogie avec l'"impératif territorial" des espèces animales. Car le territoire, au sens géographique du terme, est une construction sociale.

> *La confusion entre ces deux concepts a été possible grâce au fait que l'on s'est trop longtemps arrêté à une vision du "territoire" comme contexte de domination spatiale* (Dematteis, 1985, 74, tr.p.).

La réalité qu'on entend ici par "territoire" n'est pas uniquement une réalité matérielle, ni a fortiori une partition de la surface de la Terre. Pour cela il existe bien évidemment d'autres termes comme "région", "lieu", "zone", "aire", etc...

> *La Terre devient territoire quand elle médiatise des communications, quand elle est moyen et objet de productions, d'échanges, de coopération* (ibid., tr.p.).

C'est la Terre "maîtrisée" qui devient "territoire" et c'est par le processus du "travail", par le travail de l'homme collectif rassemblé en organisations qui structurent la société, que les territoires se font et se défont incessamment. Mais la "territorialisation" donc la formation du territoire doit passer par la limite (le marquage de la frontière) et par la représentation que se font les hommes de leur cadre de vie. L'image ainsi constituée marque le territoire de son identité, qui le différencie des "autres" territoires.

Pour synthétiser ce problème, C. Raffestin (6) a développé une théorie du "système territorial", dont les éléments structurants sont **les mailles, les noeuds et les réseaux**.

> *"A partir d'une représentation, les acteurs vont procéder à la partition des surfaces, à l'implantation de noeuds et à la construction de réseaux. C'est ce qu'on pourrait appeler 'l'essentiel visible' des pratiques spatiales. (...) Toute pratique spatiale induite par un système d'actions ou de comportements, même embryonnaire, se traduit par une 'production territoriale' qui fait intervenir maillage, noeud et réseau".*

Maillages, noeuds et réseaux peuvent être encore vus comme le résultat de visées stratégiques qui se matérialisent dans des structures économiques (marché), politiques (Etat, parti, etc.), sociales (famille, connaissances...) ou culturelles (langue, traditions, forme du bâti...). Aucune société ne semble capable d'échapper à ces "invariants territoriaux", qui permettent d'organiser les éléments matériels nécessaires à la satisfaction des besoins (se

nourrir, se protéger, se reproduire), et, en même temps, d'en assurer le contrôle, par la définition des limites de cet espace-environnement.

Il est donc possible de souligner que la prise en compte du territoire - en tant que notion - véhicule les deux aspects du **travail** (qui définit les rapports entre les hommes et l'environnement) et du **pouvoir** (consubstantiel des rapports entre les hommes) et que, par conséquent, ces deux aspects participent à la définition de la "territorialité humaine".

La territorialité humaine: instrument ou projet théorique?

De même que le territoire, la territorialité a d'abord été une notion issue du politique. Au XIXe siècle elle est vue comme "caractère de ce qui se tient juridiquement au territoire" (8). C'est la "territorialité des lois", principe à travers lequel la loi s'applique indistinctement à tous les sujets se trouvant sur le territoire national.

Mais, en termes scientifiques, la territorialité est une notion inhérente au comportement animal (9), comme on l'a vu. C'est récemment seulement que la territorialité a commencé à intéresser les chercheurs en sciences humaines et, plus particulièrement, ceux en géographie. La plupart des auteurs (cf. Malmberg, 1980) ont commencé par traiter du sujet comme une "fonction istinctive" du comportement humain dans l'espace. Cet aspect de la territorialité ne sera pas analysé ici. Notre but est de montrer que les problématiques de la territorialité humaine doivent faire appel aux relations de pouvoir et, par conséquent, considérer la relation à l'environnement comme une relation sociale. En ce sens, la territorialité débouche sur l'organisation territoriale qui est une construction culturelle, et qui ne peut plus être comprise à travers le comportement individuel.

Aujourd'hui nous pouvons voir la territorialité de différentes manières. On pourrait définir le terme comme la façon à travers laquelle une société assure le contrôle, l'aménagement et

la maîtrise son environnement. Mais cette définition est trop générale. Il est alors nécessaire de se référer aux auteurs qui ont essayé d'en faire une théorie. En géographie, on peut constater deux tendances, deux prises de position qui semblent particulièrement représentatives de la conception contemporaine de la territorialité (10).

Depuis les recherches de Claude Raffestin, la "territorialité humaine" est vue comme un réseau de relations (de pouvoir) entre les hommes et les groupes. Pour R.D. Sack, par contre, "human territoriality" a pris la signification d'un ensemble de stratégies inhérentes au comportement humain dans l'environnement.

Dans le premier cas, il s'agirait d'évaluer une *"relation triangulaire en ce sens que la relation avec le territoire est une relation qui médiatise ensuite les rapports avec les hommes, avec les autres"* (Raffestin, 1980, 144). La territorialité est alors l'ensemble des relations qu'une collectivité, et partant un individu qui y appartient, entretient avec son environnement bio-social (altérité matérielle et sociale), dans la perspective d'assurer son autonomie dans un écosystème donné (Raffestin, 1984-85, 61).

Dans le deuxième cas, en reconnaissant qu'il ne s'agit pas de considérer tous les aspects du comportement, R.D. Sack en particulier a récemment développé (1983, 1986) une approche théorique, dans laquelle la territorialité humaine est vue essentiellement comme une démarche consciente pour le contrôle du territoire à travers le contrôle de l'altérité. Autrement dit, une...

> *...tentative par un individu ou un groupe (x) d'influencer, affecter ou contrôler des objets, des personnes et des relations (y) afin de délimiter et d'affirmer le contrôle sur une aire géographique particulière. Cette aire est le territoire* (Sack, 1983, p. 56, tr.p.) (11).

Ces deux approches de la territorialité font apparaître le pouvoir en tant que problème central. Cependant il y a aussi un certain nombre de divergences qu'il est utile de mettre en évidence.

Nous avons en effet une double option : ou bien nous nous concentrons sur la **relation** à travers la prise en compte des médiateurs des relations humaines; ou bien au contraire nous allons considérer la territorialité de l'homme comme un **résultat** de l'interaction, un acte de contrôle, prétexte et à la fois conséquence, de la maîtrise d'un territoire. Or, d'un côté il faudrait s'intéresser à la dynamique qualitative du processus (12), de l'autre, par contre, c'est un modèle statique, peut-être plus apte à définir des relations stratégiques, qui en ressort.

Il y a bien des raisons pour croire que ces deux approches ne sont pas antithétiques et qu'elles pourraient se compléter et s'intégrer.

Sack fonde son analyse sur un modèle dans lequel il détermine des "effets de la territorialité" qui se manifestent dans la construction des territoires. Il s'agit d'un certain nombre de stratégies générales ("tendencies") et de leur combinaisons ("primary combinations"). Trois de ces stratégies sont considérées comme fondamentales: la classification (à la base de toute appropriation), la communication (par le marquage des limites) et le contrôle (qui implique des contraintes).

Cependant Sack, en s'attaquant à ce modèle analogique (il se base explicitement sur la théorie de la valence en chimie et les combinaisons qu'on peut obtenir avec la table périodique des éléments), oublie quelque peu le contenu même, la genèse et la dynamique du processus qui s'effectue dans les relations qu'il veut analyser.

Par contre Raffestin (1981-82, 1984), à travers une formulation dans laquelle la notion de "médiateur" assume une place centrale, a essayé d'interpréter le contenu des relations de la territorialité humaine.

Les deux approches théoriques, celle de Raffestin et celle de Sack, pourraient alors contribuer à caractériser les aspects les plus importants de ce complexe qu'est la territorialité humaine. Voyons d'abord comment définir les "médiateurs".

Les médiateurs de la territorialité

Raffestin, dans son "Cours de géographie sociale 1981-82", a développé une approche explicite -probablement la seule jusqu'à aujourd'hui- de ce problème. Une relation, dans ce contexte, n'est plus seulement un "lien d'influence" entre deux entités, mais elle se représente à travers un flux allant d'un sujet (x) à un objet (y). Le véhicule du flux est le médiateur.

L'ensemble des médiateurs est ce qui caractérise la relation. Prenons maintenant un exemple: un homme qui coupe du bois à l'aide d'une hache. Ici, nous avons essentiellement deux médiateurs. Le premier, le plus évident, est l'objet matériel représenté par la hache. Le deuxième médiateur, par contre, est le travail de l'homme: il se compose d'énergie musculaire et d'information emmagasinée par la mémoire (le savoir-faire). Il y a donc une première distinction à effectuer : entre "médiateur matériel" (la hache) et "médiateur abstrait" ou "virtuel" (le travail).

Pour ce qui est de la deuxième catégorie de médiateurs, Raffestin propose un axe d'identification qui s'articule sur quatre grands systèmes de médiation qui peuvent, en dernière analyse, être attribués à toutes les sociétés.

a. **Les langages**, qui, pour chaque système de culture, maintiennent le souvenir (les expressions, les paradigmes lexicaux, etc...) des autres grands systèmes.

b. **Les systèmes sociaux**, dans lesquels on peut mettre la structure de parenté, la structure étatique, le marché, les modes de production et l'articulation des systèmes économiques, les genres de vie, etc...

c. **Les systèmes technologiques**, qui permettent la communication, le transport et la transformation de la matière en énergie utilisable. En partant du couple "corps-cerveau", système le plus simple, on arrive au développement de systèmes différents et toujours plus complexes faisant appel à toute sortes de sources énergétiques....

d. **Les systèmes moraux et juridiques**, formations idéologiques qui fonctionnent comme principes générateurs encadrant un système de croyances. Ici, on entend les structures de conscience comme les mythes, les religions, le droit, la science, les notions de propriété et d'autorité.

Chaque "système de médiation" pourrait, à lui seul, faire l'objet d'un champ spécifique de l'étude de la territorialité. Cependant cette subdivision, en faisant ressortir la richesse conceptuelle des relations humaines, risque de provoquer un certain nombre de confusions. Car, si la territorialité est l'analyse des relations entre les hommes, ces relations sont conflictuelles dès lors que les buts ou les intérêts divergent entre les acteurs qui participent au réseau relationnel. Une brève réflexion peut en fait aider à comprendre de quelle façon nous sommes constamment insérés dans un réseau complexe de relations et que ces dernières sont véhiculées par l'ensemble des médiateurs. Qu'il s'agisse de relations aux structures sociales : famille, Etat, marché, organisations d'ordre, de classe ou de caste, avec le système de croyance qui nous fait vivre (mythe, religion, droit ou science...), chaque relation qu'on entretient avec l'"extérieur" (l'altérité) constitue un aspect (une facette) de notre territorialité. Mais nous ne pourrions pas prendre en compte ces relations sans en considérer l'aspect conflictuel, "politique" au sens large. Car notre vie quotidienne est marquée par des rapports de subordination ou de dominance.

De plus, à travers cette approche, il serait possible de redéfinir partiellement la notion de territoire pour la réutiliser dans un contexte abstrait. Si le territoire est une réorganisation (ce qui implique aussi une réappropriation) de l' environnement des hommes en fonction de leur stratégies (13), il peut l'être aussi par rapport à un "environnement abstrait" comme par exemple le droit, la religion ou d'autres structures normatives qui encadrent la socialisation humaine.

Cependant la mise en évidence de ces "territoires abstraits" et surtout leur délimitation a été souvent un exercice périlleux, étant donné que les indicateurs qu'on a pu réaliser n' apparaissent pas tous d'égale valeur. Uniquement par la prise en compte d'un concept sociologique comme celui de **travail** -combinaison

de pratiques et de connaissances, de structure et d'information dans la relation à la matière et aux hommes - il a été possible de développer cette conception de la territorialité en tant qu'instrument d'analyse particulièrement efficace, en même temps que fondement théorique d'un projet social (14).

Le travail (au sens large) est donc une composante de tous les médiateurs sociaux, techniques, moraux et linguistiques. Par le travail l'homme entre en contact avec la nature et la pensée, il crée, maintient, structure et prépare le territoire pour les générations futures.

Le processus "territorialisation - déterritorialisation-reterritorialisation".

L'utilisation de la notion de médiateur a permis à Raffestin (1984) de proposer un modèle de développement historique de la territorialité du travail. Ce processus, qu'il appelle "Territorialisation -déterritorialisation - reterritorialisation" (T-D-R), peut représenter les formes que prennent les changements sociaux.

Le statut du travail (encadré par le mode de production) peut ainsi devenir un indicateur des changements de la territorialité. Techniquement, on peut considérer le travail humain comme une combinaison de pratiques et de connaissances, liées par une nécessité ou un but de production.

Dans un premier temps T_0 (soit en Europe, à la fin du moyen-âge) pratiques et connaissances sont confondues dans l'exercice du travail. L'agriculture et l'artisanat se reproduisent en fonction d'un apprentissage fait d'actes répétés, le travail est exercé dans le contexte local de la ferme ou du village. Le jeune apprend par les gestes de ses parents, à leur tour ses enfants apprendront de la même façon le "métier", et ainsi de suite. L'évolution est lente, la territorialisation s'achève par l'enracinement des structures de la socialisation, sur cette imbrication pratiques-connaissances. Après des générations, mettons dans un temps T_1, on constate l'apparition d'une nouvelle technique qui affecte ou change fondamentalement le travail comme il se présentait en T_0. La machine libère la main d'oeuvre paysanne, mais elle demande une production standar-

disée, une concentration de la main d'oeuvre. Le rapport à la matière se modifie, de même que la combinaison de pratiques et de connaissances. La nouvelle division du travail provoque une double scission. D'une part, pour produire de nouvelles machines des connaissances spécialisées deviennent une nécéssité. D'autre part, pour ce qui travailleront "sur" ces machines, une connaissance beaucoup plus réduite sera demandée.

Dans le premier cas, celui du "tecnicien" ou de l'"ingénieur", l'intégration des connaissances se fera séparément des pratiques, dans une école ou une autre structure destinée à assurer la formation. Dans le deuxième, celui de l'"ouvrier", la plupart des connaissances deviendront inutiles, le travail sera marqué par la simplification des tâches, qui est la caractéristique du travail à la chaîne. Ainsi, chez les ouvriers les moins qualifiés, l'apprentissage sera devenu inutile. Dans le premier cas il y a spécialisation, dans le deuxième il y a aliénation des pratiques et des connaissances. Mais dans les deux cas l'évolution est beaucoup plus rapide. Les relations précédantes sont complètement bouleversées. La concentration urbaine et l'exode des campagnes sont l'effet spatial le plus évident du changement.

Pour la période T_0-T_1 on peut parler de travail "territorialisé" par les anciennes pratiques et connaissances, après T_1 on parlera de "déterritorialisation" par les nouvelles. Dans un temps T_2 les relations se rétablissent (mise en place d'une réglementation du travail, naissance des syndicats, etc.) sur un nouveau palier, les bouleversements de T_1 s'estompent quelque peu. On peut parler ici de "reterritorialisation" du travail par de nouvelles pratiques et connaissances, qui restructurent la relation et donc la territorialité du travail.

Un même type de processus se répète aujourd'hui à travers l'introduction de ce que l'on appelle les "nouvelles technologies", faisant appel à l'informatique et à la robotique.

Cela n'est que l'ébauche, le principe général d'une théorie du travail pour comprendre la territorialité, en général, dans son évolution historique. Mais la territorialité ne peut se limiter au travail. Elle doit également prendre en considération les relations sociales qui le définissent et, à travers elles, les finalités et les stratégies des acteurs du système territorial.

Les stratégies de la territorialité

D.R. Sack (1983), dans sa définition de la relation, propose deux termes (x) et (y) qui peuvent représenter à la fois une personne, un groupe (classe sociale ou autre) ou une entité matérielle (comme par exemple une ressource ou un autre enjeu).

(x) et (y) sont dans des rapports de subordination: (x) celui qui est censé dominer et (y) celui qui, au contraire, est l'objet du contrôle ou de la domination.

Pour Sack la territorialité est d'abord la conséquence d'une volonté, d'une intention consciente. Il opère en effet une distinction entre les relations sociales qui sont "territoriales" et celles qui, au contraire, ne le sont pas. L'auteur imagine ici un scénario fort simple dont les acteurs sont un enfant et un adulte se trouvant dans un appartement. Une pièce, faisant office de bureau (pour l'adulte) et contenant des livres, des notes manuscrites éparpillées sur les étagères et la table, peut fonctionner, selon les comportements, de territoire. Dans un premier cas, l'adulte (x) peut dire à l'enfant (y) de ne pas toucher aux livres et aux feuilles se trouvant dans la pièce. Il peut aussi gronder l'enfant s'il transgresse la consigne. Dans un deuxième cas, l'adulte peut interdire à l'enfant l'accès au bureau, sans donner des détails concernant les feuilles et les livres qu'il y a dans la pièce. La première relation ne serait pas "territoriale", tandis que la deuxième le serait, car il s'agirait pour l'adulte (x) de contrôler ou de limiter l'enfant (y) dans ses déplacements au sein de l'espace-environnement de l'appartement. La territorialité est donc vue comme un démarche volontaire; en ce sens elle pourrait être "enclenchée" en fonction des circonstances.

Sack met l'accent sur les stratégies territoriales des relations sociales. J'ai déjà signalé qu'il attribue une importance primordiale aux stratégies impliquant la classification, la communication et le contrôle. C'est à travers ces dernières qu'il considère la territorialité comme une somme d'actions qu'un individu ou un groupe met en oeuvre afin de délimiter ou contrôler l'accès ou l'utilisation d'une portion d'environnement.

La maîtrise du territoire (ou sa domination) devient ainsi le but de la relation, et, finalement la relation elle-même: une

démarche de stratégies. L'idéal, pour l'auteur Américain, serait la construction d'un modèle théorique valable pour toutes les échelles. Il distingue alors, d'une part, les perspectives principales ("tendencies") de ceux qui exercent le pouvoir (x) et de ceux qui le subissent (y) et, d'autre part, par l'association des premières, des combinaisons de stratégies qui sont un complément de son modèle. Il parvient alors à établir 24 "effets de la territorialité" (10 principaux et 14 combinaisons) que l'on a reportés ci-après.

A la suite de Taylor (17), on pourrait différencier des "fonctions" (les tendances) et des "stratégies" (pour les combinaisons) de la territorialité humaine. Nous préférons parler d'une articulation entre finalités à atteindre et démarches mises en oeuvre pour les réaliser: entre buts et stratégies de la territorialité (stratégie= façon d'utiliser et d'articuler les médiateurs pour atteindre un but). Souvent, cependant, buts et stratégies se mélangent, en fonction du moment et des acteurs: le contrôle de l'environnement physique est, à la fois, une finalité en soi et une façon pour parvenir au contrôle social. Ainsi cette distinction n'est que formelle, chaque effet de la territorialité pouvant être vu en même temps comme but et comme stratégie à l'intérieur de la relation.

Buts.

1. La territorialité implique une forme de différenciation territoriale. Cette finalité de **classification** des territoires est à la base de toutes les formes d'appropriation (même symbolique) d'une aire.

2. L'appropriation implique à son tour une **communication** qui se manifeste en général par une forme de **marquage**: en particulier des limites du territoire.

3. Le maintien du **contrôle** des ressources de l'environnement par un acteur (x), implique à son tour une **contrainte** pour les autres.

4. Pouvoir et influence ne sont pas toujours des réalités

matérielles tangibles. La territorialité assume aussi la fonction de **réification** du pouvoir dans le territoire, ce qui se manifeste par une **symbolisation** (par ex. dans les "lieux sacrés" les arrangements spatiaux assument une importance particulière).

5. La territorialité peut être utilisée pour **déplacer l'attention des relations dissymétriques entre "contrôleurs" et "contrôlés" à des relations territoriales** (ex: discours régionalistes).

6. Par la classification territoriale (pt.1) la territorialité contribue à rendre les **relations impersonnelles**. La ville contemporaine est une communauté impersonnelle dont le premier critère d'appartenance est le domicile. Une prison ou une place de travail collectif sont également des lieux où l'on exhibe l'impersonnalité dans un contexte hiérarchique.

7. Les interrelations entre les unités territoriales et les activités qu'elles abritent sont si complexes qu'il est généralement difficile d'évoquer toutes les causes menant à leur contrôle. La territorialité assume alors une **fonction de maintenance ("space-clearing")**, qui apparaît **"neutre"** par rapport à ces mêmes activités. Chaque activité nécessite de l'espace (en tant qu'étendue) pour se réaliser. Cependant ce besoin devient territorial uniquement dans un contexte de compétitivité.

8. La territorialité peut inclure des **modèles normatifs et comportementaux** qui s'arrêtent aux frontières territoriales. Par exemple, l'influence de l'autorité d'une ville, par la médiation des lois municipales, est territorialement circonscrite par les limites politiques.

9. S'il n'existe pas (momentanément) d'enjeux à normer, un **territoire** peut se trouver **"conceptuellement et socialement vide"**. Un exemple sont les terrains vagues à la périphéries des villes, en attente de recevoir un contenu matériel et conceptuel. Cette notion peut être résumée par le terme de "friche sociale".

10. Enfin, par la diffusion des modèles comportementaux qu'elle véhicule, la territorialité peut engendrer la **multiplication des territoires et l'expansion de la territorialité"**. Le marché ou

l'Etat peuvent entraîner une expansion de la territorialité en fonction de nouvelles "conquêtes".

Stratégies.

a) La stratégie la plus importante, qui résulte de la combinaison de toutes les finalités, mais plus spécifiquement des n. 1, 2, 3, 6 et 8, peut être la **création et le maintien de hiérarchies rigides et complexes.** Cela se rend manifeste par l' établissement de niveaux prioritaires d'action (comme c'est le cas dans l'administration ou dans l'armée).

b) Le but de la connaissance territoriale n'est pas uniquement celui de créer des niveaux hiérarchiques: en associant les n. 3 et 8 peuvent s'établir des priorités qui aboutissent dans des **projets d'aménagements territoriaux à long ou à court terme.**

c) Aux échelons supérieurs de la hiérarchie sociale, on tend à utiliser des territoires pour définir (n.1), contraindre (n.2) et modeler (n.8) les groupes sociaux avec comme résultat que leur membres peuvent se réunir et négocier de façon impersonnelle (n.6). Par cette combinaison on arrive à une **définition territoriale des relations sociales** dont l'opposé serait le concept de **définition sociale de territoire.**

d) Par la limitation des responsabilités et des connaissances (n.3), on peut développer des **stratégies de contrôle** dont l'extension ("span") pourrait se mesurer par exemple par le rapport entre le nombre de "contrôleurs" et celui des "contrôlés".

e) En reconsidérant le point c (combinaison des n. 1, 3, 6, 8) avec le n. 7 (fonction de maintenance) et le 9 ("friche sociale"), on arrive à une recombinaison des éléments qui composent l'environnement ("conceptually repeated recombination of space and substance"), qui aboutit, en dernière analyse, aux **transformations du paysage en fonction de stratégies de localisation.**

f) La combinaison des n. 4 (réification) et 5 (transfert

conceptuel) peut conduire à des **représentations magiques visant l'exercice du pouvoir.** Le nationalisme et le religion peuvent comporter ce type de stratégie.

g) Les composantes territoriales dans les organisations complexes peuvent être mal administrées en conséquence des n. 1 (classification hiérarchisée) et 3 (contrainte suite au contrôle); ceci peut donner lieu à des processus de désarticulation territoriale. La situation peut être aggravée par les modèles comportementaux (n.8). Un exemple : la spéculation foncière.

h) Les n.5, 6 (rel. impersonnelles) et 10 (multiplication territoriale), peuvent ensemble faire apparaître la territorialité comme une fin plutôt qu'un moyen du contrôle territorial. Par exemple les discours à propos de l'identité ou de la "perte d'identité" d'une région.

i) La prise en compte de l'aspect territorial des relations peut amener des disparités dans l'accès aux choses (n.3), ce qui entraîne la transformation de cette inégalité d'accès en disparités sociales.

j) Les mêmes tendances qui contribuent à l'organisation hiérarchique des bureaucraties (a) peuvent êtres utilisées stratégiquement de manière à "diviser pour régner" et ce lors d'affrontements entre parties subalternes (ex. dans une place de travail, une prison, etc...).

k) Classification (n.1), contrainte (n.3) et modèles (n.8) peuvent ensemble être utilisées (intentionnellement) pour désarticuler les éléments de l'environnement ("mismatch"), mais aussi pour cacher, ces désarticulations.

l) Transfert (n.5), relations impersonnelles (n.6) et expansion territoriale (n.10) peuvent masquer des conflits sociaux par des conflits entre territoires. Un exemple est donné par les luttes urbaines qui se manifestent souvent par un affrontement entre le centre et la banlieue des villes.

m) Le modelage (n.8) "géographique" des actions à différen-

tes échelles, par le couplage des stratégies évoquées en b (planification), donne aux organisations l'opportunité d'**dissimuler l'impact territorial d'un événement** (par ex. catastrophe nucléaire).

n) Les mêmes tendances qui contribuent à créer des organisations hiérarchiques (nos. 1, 2, 3, 6, 8) peuvent inversement porter à une réduction du contrôle et même à une sécession (séparation institutionnelle d'une partie du territoire). Quand la structure hiérarchique n'arrive plus à masquer des contradictions telles que la désorganisation, l'aliénation et l'hostilité, la stratégie j s'annule en laissant la porte ouverte à la rébellion, qui, au niveau territorial, peut porter à la sécession (18).

A partir de ce résumé, on peut dire qu'au delà d'un réseau de relations, la territorialité peut être également considérée comme un moyen de contrôle social. En ce sens la théorie de Sack ressemble plus à un manuel d'utilisation des relations visant la maîtrise et l'appropriation territoriale, qu'à une base conceptuelle permettant l'identification des acteurs et de leur relations dans une démarche empirique. Ce n'est point mon but de porter un jugement sur un travail aussi complexe et sophistiqué, mais la logique de cette classification reste implicite, même si l'auteur essaie d'en montrer la "structure interne" à travers l'évolution historique de la territorialité (19).

"Multiscalarité" de la territorialité humaine

Par le concept de "territorialité", nous pouvons représenter le monde comme un réseau de relations que l'on peut interpréter en explicitant les mécanismes de médiation. Cependant la "territorialité" est aussi un ensemble de stratégies intentionnelles pour le contrôle d'un territoire. A vitesse d'évolution variable, les territoires de la vie quotidienne, tout comme ceux du scénario international, se montent et se démontent incessamment. Certains, comme les territoires nationaux ou les aires d'influence des marchés, peuvent avoir une identité relativement stable pendant de longues périodes historiques. D'autres, par contre, ne durent que l'instant d'une rencontre, d'un regard, d'une disposition d'objets usuels, comme des voitures sur une route ou des couverts sur une table.

La territorialité implique donc la notion d'échelle, ou mieux c'est un concept "multiscalaire". Car c'est l'échelle de la relation qui en détermine l'étendue spatiale et temporelle. Sans explicitement faire référence à l'échelle d'action des acteurs, il est impossible de produire une étude sérieuse sur la territorialité. Et certainement l'échelle de la relation est déterminée par la finalité, qui à son tour conditionne les médiateurs et les stratégies dans la relation. Mais l'échelle en géographie est aussi une notion fondamentale -*"médiatrice entre l'intention et l'action"* (20) du chercheur et des acteurs.

On peut d'ores et déjà évoquer les quatre principales composantes de l'étude de la territorialité: **les buts, les médiateurs, les stratégies et les échelles d'action**. Ces quatres composantes interdépendantes se réfèrent aux acteurs; et c'est uniquement par rapport à un système, dans lequel il est possible d'identifier des acteurs en relation pour la maîtrise ou le contrôle de l'environnement, que la territorialité a un sens comme démarche scientifique.

Notes

(1) RAFFESTIN C. (1980), 129-135; DEMATTEIS G. (1985a), 73-88.

(2) DEMATTEIS G. (1985a), 73.

(3) ibid., 74

(4) HOWARD (1948); CARPENTER (1958); HALL (tr.fr. 1971); SOJA (1971); SACK (1981); id. (1983); id. (1986); MALMBERG T. (1980), pp. 27-46; RAFFESTIN Cl. (1981-82) Cours de géographie sociale : "La territorialité", Université de Genève, année acad. 1981-82, notes manuscrites chez l'auteur.

(5) "This portable territory, moving with the individual, has been found to exist in both man and animals. Its dimension vary in shape and size (i.e., it may differ in extent in front, behind, and to the side of an individual) from situation to situation and, with human beings, from culture to culture" (Soja, 1971, 20).

(6) RAFFESTIN C. (1980) p. 135.

(7) Cf. SACK R.D. (1981) "Territorial bases of power", in aa.vv. (1981), 53-71. ; id. (1983); id. (1986).

(8) Le "Grand Dictionnaire Larousse", t.7, 1978, p.6029, définit la territorialité comme une notion uniquement juridique :
1. "Caractère de ce qui se tient sur un Etat" ; 2. "Caractère de ce qui se tient juridiquement au territoire".

(9) Par contre dans l'"Encyclopaedia Universalis" , Corp. 17, 1985, 955-956, la territorialité serait une notion uniquement ethologique.

(10) Je n'ai pas ici la prétention de ressembler toutes les opinions en la matière (cf. note 4 pour quelques sources). Ainsi, je ne prendrai pas en considération les opinions qui ont fait de la territorialité une partie du comportement de l'être humain, à l'instar de la territorialité animale. Il ne s'agit pas de nier cet aspect de la territorialité, qui est l'objet d'études en psychologie, mais de considérer le côté social et culturel de la territorialité.

(11) "the attempt by an individual or group (x) to influence, affect or control objects, people and relationships (y) by delimiting and asserting control over a geographic area. This area is the territory."

(12) RAFFESTIN Cl. (1984) "Territorializzazione, deterritorializzazione, riterritorializzazione e informazione", in aa.vv. (1984b) A. Turco ed., 69-82.

(13) RAFFESTIN C. (1985), p.5.

(14) RAFFESTIN C. & BRESSO M. (1979).

(15) Cf. MOSCOVICI S. (1968).

(16) Cf. PIMENTEL D. (1977) et RAFFESTIN (1984-85), pp. 93 et ss.

(17) TAYLOR P. J. (1985), 106-111.

(18) Ce que je présente ici n'est qu'un résumé sommaire de la première partie de l'article de Sack (1983), propositions qui ont été reprises dans son livre (1986, pp. 28-51). Il ne faut pas voir ces pages comme une simple traduction de son écrit. La plupart des exemples ne sont pas de l'auteur, mais bien le fruit d'une interprétation personnelle. Il reste, certes, des problèmes de traduction. En particulier le point 8, ("mold") que j'ai rendu avec "modèles comportementaux" et le point 9, ("conceptually empty space") que j'ai reporté par le terme de "friche sociale", selon la formulation de W.Hartke, pourraient ne pas correspondre aux intentions de l'auteur. De même, les "combinations" (e) "conceptual separation of space and substance" reporté pa "aménagements morphologiques de l'environnement" ; (g) "Mismatch and spillover", par "relations sociales menant à la désarticulation territoriale" ; (k) "offuscation by assign wrong scale territory" reporté par "politiques menant à réduction des contradictions, par l'occultation des problèmes à travers la confusion des échelles", pourraient amener des divergences d'interprétation.

(19) Dans un livre plus récent, où la plupart des propositions exprimées ici sont reprises et développées, Sack a essayé d'intégrer le niveau historique de la territorialité par l'étude théorique et empirique de l'évolution des organisations liées au territoire de certaines régions des Etats-Unis. Cf. SACK D.R. (1986).

(20) RACINE J-B., RAFFESTIN C., RUFFY V. (1980).

IV

HYPOTHESES ET QUESTIONS POUR UNE ETUDE DE LA "TERRITORIALITE DE L'AGRICULTURE" DANS LES ALPES

> Le travail et la terre ne sont autre chose que les êtres humains eux-mêmes (...). Les inclure dans le mécanisme de marché, signifie subordonner la substance même de la société aux lois du marché.
> Karl Polanyi, The great transformation, 1944.

Le concept de relation, de l'"Anthropogeographie" à la territorialité

La réfutation du projet de Ratzel.

L'histoire récente de la géographie semble prouver qu'il y a une continuité, entre le concept de relation que Ratzel affirmait et les théories actuelles sur la territorialité. La thèse de l'"Anthropogeographie" voulait que les rapports entre l'homme et l'environnement physique soient étudiés par l' intermédiaire de relations (entre les hommes) comme la position, les frontières et les migrations. Par la suite, le confinement de l'"objet de la géographie" au paysage et à la description régionale, et -un peu plus tard- son déplacement vers l'espace abstrait et morcelé de la géographie quantitative, ont fait perdre de vue la richesse de l'étude des relations humaines, comme "moteur" des relations à l'environnement. De même, la réfutation du projet de Ratzel, ainsi que l'affirmation de son prétendu "déterminisme", n'ont pu avoir lieu qu'après qu'une interprétation incorrecte de l'"Anthropogeographie" ait été diffusée et acceptée par la communauté des géographes.

Mais Ratzel n'a jamais clairement affirmé que les relations à l'environnement déterminent les corps et les actions sociales; au

contraire tout son travail nous montre que l'environnement, ou l'espace si l'on préfère, prend un sens à partir des actions humaines. Selon ce point de vue, les relations entre les hommes sont l'épiphénomène des relations des hommes à la Terre. Même si les rapports sociaux n'apparaissent jamais clairement dans leur sens, ils sont à la base du concept de relation chez Ratzel. C'est le cas pour la position géographique et les autres concepts relatifs aux relations spatiales.

C'est à travers les relations entre les hommes que l'environnement se constitue, et c'est par leur connaissance qu'il est possible de comprendre comment une société crée et gère son propre espace, son cadre de vie, en somme ce que l'on appelle aujourd'hui son territoire. Cela ne signifie pas nier l'existence des contraintes de l'environnement physique dans le développement social; bien au contraire, cela signifie ne pas séparer en deux "objets" la société et l'environnement physique. Dans cette perspective, le but de la géographie n'est pas de décrire les sociétés et les surfaces qu'elles occupent, mais d'identifier les relations qui existent entre les groupes humains et leur cadre de vie. Cela ne peut se réaliser qu'en étudiant, d'abord, les relations sociales pertinentes aux relations avec l'environnement, bref à celles qui concernent son contrôle, sa maîtrise ou son aménagement. C'est ce que propose, en définitive, le paradigme de la territorialité.

Cela dit, affirmer que la territorialité constitue l'aboutissement du projet de Ratzel est excessif. Ratzel avait pourtant vu juste; sa théorie des frontières et sa conception de l'espace montrent à quel point il était proche des préoccupations actuelles.

La territorialité: une théorie générale des relations?

Ce que l'on entend par territorialité, il faut le répéter, n'est pas la somme de tous les rapports entretenus par l'homme avec l'extériorité physique et l'altérité sociale. Au contraire, il s'agit de relations ayant pour but le contrôle, la maîtrise ou la recherche d'une autonomie par rapport à un environnement donné. Cet environnement, qui comprend l'extériorité physique

(le sol, l'eau, le monde organique) et l'altérité sociale (les autres hommes, les autres groupes, la société et ses représentations) est le territoire.

Ainsi, comme on l'a dit, toute étude de la territorialité nécessite une notion centrale qui est celle d'échelle. C'est à travers elle que le temps et l'espace de relations prennent un sens. C'est à travers l'échelle aussi, qu'à l'aide du paradigme de la territorialité, nous pouvons proposer l'analyse de problèmes extrêmement différents. Grâce à elle, le quotidien de l'habitant de la ville occidentale, les rapports nord-sud, les pratiques de l'aménagement du territoire, ou des activités spécifiques telles que l'agriculture, l'industrie ou les services, peuvent être affrontés à l'aide d'un même groupe de concepts. Car ils supposent des relations entre acteurs, dont le but est la maîtrise ou le contrôle d'un territoire.

La territorialité est-elle une "théorie générale" des relations entre les hommes sur la Terre? Si oui, il faut reconnaître que la territorialité humaine a autant de dimensions que d'actions humaines, autant d'échelles que de relations pour la maîtrise ou le contrôle d'un territoire. Habiter, travailler, consommer, ces actions supposent des territorialités. Les formes historiques du travail, de l'habitat et de la consommation constituent autant de territorialités qu'il est possible d'étudier.

La tâche que je me suis donnée suppose une segmentation de la territorialité en fonction des principales activités conditionnant la maîtrise et l'organisation de l'espace. Une de ces activités, probablement la plus importante du point de vue historique, est l'agriculture.

Voici donc les questions auxquelles je vais essayer de répondre:

Peut-on décrire et expliquer les caractères et les changements les plus importants, de cet ensemble de relations qu'est l'agriculture, à travers le paradigme de la territorialité? Quelles méthodes faut-il utiliser et quelles sont les échelles pertinentes pour parler de "territorialité de l'agriculture"?

La "territorialité de l'agriculture"

Qu'entend-on par l'expression "territorialité de l'agriculture"? Peut-on à travers ce concept caractériser les relations entre la société et l'environnement? Ces questions demandent une réflexion sur l'origine même de l'agriculture.

Pour l'homme occidental, l'agriculture est la première relation au sol: celle à travers laquelle la société tire les éléments de sa subsistance. A partir du néolithique, dès que la chasse et la cueillette ne sont plus suffisantes pour nourrir le groupe, un autre rapport doit être noué avec l'environnement. La domestication des espèces végétales et animales se poursuit durant des centaines de générations: ces mutations affectent profondément l'environnement; en même temps, les relations sociales se modifient considérablement. Partout où l'agriculture s'est développée, les formes d'établissement des hommes dans l'espace ont été conditionnées par les formes d'exploitation du sol, par l'association de systèmes de culture et de systèmes d'élevage. En fait, la naissance de l'agriculture est accompagnée de profonds changements techniques et culturels. C'est si vrai que les premières représentations du monde, ou mieux les "premières cartes", dans le sens moderne du terme, concernent l'agriculture et l'élevage.

La naissance de l'agriculture dans les représentations. Un exemple: les gravures rupestres du Mont Bégo.

Les gravures rupestres du Mont Bégo, dans les Alpes Maritimes, comme d'ailleurs celles du Val Camonica dans les Alpes Bergamasques, reproduisent des scènes agricoles et pastorales. Elles traduisent un type de civilisation ayant pris conscience des ressources du sol; l'homme comprend les possibilités d'exploitation qui lui sont offertes, ainsi que les valeurs symboliques qui en sont la conséquence: l'appropriation et l'identification du territoire.

Dans la région du Mont Bégo, on trouve quelques 100.000 gravures dont les plus anciennes remonteraient à la fin du néolithique. Bon nombre de celles-ci (Figure 4.1.) semblent représenter des formes d'établissement, des enclos pour le bétail; d'autres, par contre, font référence à des travaux agricoles.

Figure 4.1 Gravures rupestres dans le Val Fontanalba (Alpes Maritimes). D'après Bicknell (tr.fr. 1971). Dimensions (cm): (1) 350 x 100; (2) 97 x 36; (3) 71 x 58; (4) 22 x 23.

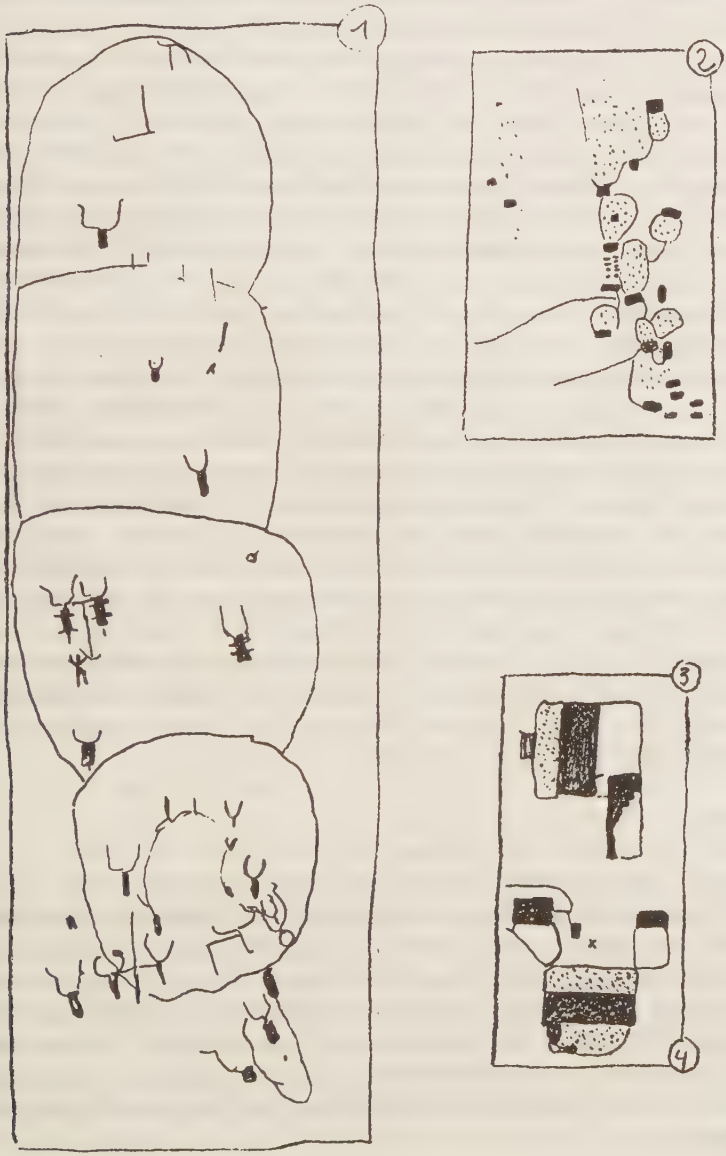

Parmi les gravures les plus courantes, on trouve des bovidés attelés, avec un homme tenant la charrue, ainsi que des grilles orthogonales, faisant penser à une forme de partage territorial, à un premier maillage. Mais les figures les plus saisissantes, pour le géographe, sont certainement ces "lithocartes", comme celle que Clarence Bicknell a appelé le "village de Skin Hill" (Figure 4.1., 2). Les interprétations de ce naturaliste Anglais (1), qui fut le premier, entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe, à tenter une étude systématique de ces gravures n'ont toujours pas été démenties (2). Bicknell avait en effet avancé l'hypothèse que certaines gravures pouvaient représenter des groupes d'abris, voire des villages avec une répartition des terres entre différentes communautés, et des réseaux de chemins qui les traversaient, en joignant les habitats.

Ces représentations traduisent une forme d'appropriation du sol. Mais en même temps elles laissent apparaître une forme d'organisation de l'espace. Quelle en est la signification? Nous ne le savons pas; nous sommes réduits, une fois encore, à formuler une hypothèse. L'organisation territoriale s'élabore parallèlement à l'essor d'une forme spécifique d'appropriation du sol qui, dans une société basée sur l'agriculture, est à l'origine du pouvoir. Nous ne savons pas quelle forme d'appropriation ou de propriété était en vigueur chez les communautés du Mont Bégo. Elle était certainement très différente de la notion de propriété des Romains, comme celle-ci différait du droit à l'appropriation du sol du seigneur féodal. Et notre notion de propriété, issue du droit bourgeois, est encore fondamentalement différente de celles qui l'ont précédée.

Appropriation et organisation du sol.

L'exemple des gravures rupestres nous a mené vers une hypothèse fondamentale pour le concept de territorialité de l'agriculture. A travers l'évolution de l'agriculture, la propriété (ou les formes d'appropriation) et les formes d'organisation du sol (les structures agraires) se développent parallèlement. L'appropriation est une relation entre les hommes dont le but est le contrôle territorial. L'organisation du sol, qui en est une conséquence, est le résultat des relations entre la société et l'environnement.

En suivant cette hypothèse, on constate que non seulement l'agriculture s'accompagne de profondes mutations techniques et sociales, mais qu'elle s'accompagne également d'une notion du pouvoir fondée sur l'appropriation du sol. En effet, si la naissance de l'agriculture ne demande pas nécessairement une sédentarisation, il est certain que son adoption bouleverse l'ordre social et technique précédant. D'une part il y a une nécessité d'ordre temporel: les travaux et les récoltes suivent une chronologie dictée par la marche saisonnière; d'autre part, les produits récoltés doivent êtres conservés, afin de constituer des réserves jusqu'à la prochaine récolte. Ainsi les notions collectives d'espace et de temps subissent, elles aussi, de profonds changements. La conception même du travail, dans notre société, doit trouver ses sources dans la naissance de l'agriculture. Le calendrier porte encore les marques des festivités basées sur des périodes, bien précises, de l'année agricole. Mais aussi d'autres facteurs ont caractérisé le passage à la civilisation agricole. Ainsi, *"l'attitude face à la natalité a dû changer, car les enfants sont une force de travail future"* (3).

Le développement démographique et la nécessité de constituer des réserves peuvent expliquer l'apparition de formes permanentes d' établissement: des villages naissent dans des sites privilégiés, des réseaux de chemins et des routes se développent en même temps. Le territoire s'organise autour de centres, où sont accumulées les réserves. Et *"la ville n'est possible que grâce à la réserve, au grenier, au silo à grains. Sans réserve pas de ville ni non plus de civilisation"* (4).

Le sol et les ressources.

Il convient cependant de nuancer la question de la propriété. Si la propriété foncière semble constituer l'enjeu principal des relations inhérentes à l'agriculture, celle-ci doit être élargie aux ressources que le sol peut livrer: l'eau, la terre agricole, les pâturages, le bétail. La question de l'origine de la propriété a fait couler beaucoup d'encre, nous n'allons y revenir que très brièvement. On a dit, récemment encore, que, de même que les caractères généraux de la territorialité, la notion de propriété foncière ferait partie de la nature humaine (5). A ces arguments peut-on répondre qu'il existait des sociétés dans lesquelles des

termes comme "propriétaire" ou "propriété privée du sol" n'avaient pas de signification. Pour la plupart des tribus d'Amérique du nord d'avant la colonisation, le sol représentait bien la base matérielle de la vie, mais non pas directement un "territoire", approprié et délimité par des frontières, dont les marques seraient inscrites dans le paysage et les représentations (6). De même, on a affirmé, pour des sociétés politiquement et techniquement plus organisées, que la propriété foncière ne constituait pas nécessairement le principal enjeu du pouvoir. K. Wittfogel (7) par exemple a essayé de démontrer l'existence de sociétés basées sur l'agriculture, et dont les formes de pouvoir ne passaient pas par la domination de la propriété foncière. Dans le "despotisme oriental", qui caractérisait les "sociétés hydrauliques" (dans le Mexique précolombien, comme dans l'Asie ancienne), le pouvoir ne prenait pas son origine dans le contrôle de la propriété de la terre, mais, plutôt, dans la mise en place d'une bureaucratie, dont la fonction était en général le contrôle fiscal de l'eau.

Mais, qu'il s'agisse de contrôle de la propriété foncière ou de contrôle des ressources, c'est toujours une forme d'appropriation qui est à la base de la relation agricole. Et c'est la forme d'appropriation qui conditionne, à travers les systèmes de culture et d'élevage ou leur combinaison, l'aménagement du sol et, par conséquent, la genèse du territoire.

Définition générale du concept.

Nous pouvons maintenant tenter une définition de notre concept. Par "territorialité de l'agriculture", on entendra l'ensemble des relations qui président à l'exploitation du sol à travers les pratiques et les connaissances relatives à l'agriculture. Il y a deux "sortes" de relations interdépendantes qui sont fondamentales pour parler de territorialité agricole. Il y a, d'abord, des relations d'homme à homme, de communauté à communauté, de société à société, d'homme à communauté, de communauté à société; elles définissent les formes d'appropriation du sol et des ressources. Il y a, ensuite, des relations médiatisées par les systèmes de culture et d'élevage, qui encadrent le travail agricole et qui définissent les formes d'aménagement du sol; elles établissent la genèse du territoire.

La territorialité de l'agriculture est donc constituée par ces deux groupes de relations; leur finalité est la maîtrise, le contrôle et l'exploitation d'un environnement à travers l'agriculture. Cet environnement transformé est le territoire, formé par la terre cultivée (et les pâturages), l'habitat, les infrastructures (routes, chemins, entrepôts, etc.), et des structures "de service" comme les lieux de culte, les lieux d'échange (marché local), la résidence de l'autorité (maison du chef, château, abbaye, tribunal, place de l'assemblée, etc.).

L'échelle d'une étude de la territorialité de l'agriculture ne peut que se référer au territoire en question. Elle dépend des relations, des échanges entre communautés et sociétés; elle est donc limitée dans l'espace et dans le temps par les rapports de pouvoir entre les acteurs présents.

La définition proposée n'est qu'un point de départ très général. Chaque civilisation et chaque société a développé des stratégies originales d'exploitation du sol; cette diversité n'est qu'évoquée par les quelques mots qui précèdent.

Une étude de cas: la Valteline et son agriculture

Un pays montagnard.

La Valteline, *Vallis Tellinae* (la vallée de Teglio), est, avec le Valais, une des plus grandes vallées longitudinales, traversant les Alpes Centrales d'est en ouest. Elle constitue le bassin hydrographique du cours alpin de l'Adda: l'essentiel du territoire de l'actuelle province de Sondrio, en Lombardie. Située entre le versant sud des Alpes Rhétiques et le nord des Alpes Bergamasques, la vallée naît, dans sa partie supérieure, entre le flanc ouest du massif de l'Ortles et le flanc sud-est de celui de la Bernina, fermée au nord par les massifs longeant le Val Müstair. Le long de son parcours, l'Adda est alimentée par une soixantaine de bassins hydrographiques secondaires. Sa source (à 2235 m d'altitude) est située à 46° 33' 30" de latitude N et à 10° 13' 30" de longitude E de Greenwich; son embouchure dans le lac de Côme (à 200 m d'altitude) se situe à 46° 9' 2" de latitude et à 9° 23' 30" de longitude.

La partie la plus septentrionale de la province de Sondrio comprend également la vallée de Livigno, qui ne fait pas partie du grand bassin hydrographique du Pô, dont l'Adda n'est qu'un affluent parmi d'autres. La vallée de Livigno fait partie du bassin du Danube; en fait, le torrent qui la traverse se jette dans l'Inn à Zernez, en Engadine.

Enfin, le Valchiavenna, une autre région, fait historiquement partie de la province (côté nord-ouest), même si elle est séparée de la vallée principale par les derniers contreforts de la chaîne rhétique. Le Valchiavenna comprend une bonne partie du bassin de la rivière Mera, à savoir le Val San Giacomo, la partie italienne du Val Bregaglia, ainsi que la plaine (Pian di Spagna) qui mène au petit lac de Mezzola, puis au Lac de Côme. Cette région comprend également une vallée qui ne fait pas partie du bassin du Pô. C'est la vallée de Lei (aujourd'hui son fond est presque totalement occupé par un bassin d'accumulation), traversée par un des bras méridionaux Rhin (pour l'hydrographie de la province, cf. Figures 4.3. et 4.5.).

La superficie de la Valteline est de 2635 km2 (y compris la haute vallée et la vallée de Livigno, qui lui étaient juridiquement séparées avant la période napoléonienne), celle du Valchiavenna

est de 576.8 km2. La province de Sondrio couvre donc une étendue de 3212 km2.

Dans le contexte montagnard, l'environnement physique prend sans doute une importance particulière. Depuis toujours l'activité et la vie sociale sont conditionnées par la déclivité du terrain. Il faut donc protéger l'habitat, les cultures et les infrastructures aussi bien des crues estivales, que des éboulements qu'elles provoquent, ou des avalanches pendant l'hiver. Les terres cultivables, (70 km2 aujourd'hui), les pâturages (900 km2 environ), le bois en résineux (qui couvre environ 650 km2) (Figure 4.3) et les autres surfaces avec une couverture végétale (500 km2 environ), s'appuient généralement sur des terrains d'origine morainique sur la base de roche schisteuse relativement instable (gneiss, micaschistes, plus rarement granites et intrusions calcaires) ou, dans les fonds de vallée, d'origine alluviale. En règle générale, ce sont des terres dont l'érosion est particulièrement forte, facilitée par l'ablation estivale, qui correspond souvent à la période de précipitations maximales.

Le paysage.

Traditionnellement quatre "espaces" composaient le paysage de la Valteline.

- Le versant rhétique (versant droit de la vallée):
- Le versant bergamasque (exposé au nord).
- La plaine de l'Adda;
- La haute vallée et les vallées latérales.

Aujourd'hui encore, le voyageur le moins attentif ne peut éviter, en traversant la Valteline, de remarquer la différence existante entre le versant rhétique, exposé au sud, et le versant bergamasque, situé en ubac. D'un côté il peut y voir des terrasses recouvertes le plus souvent de vignes - mais parfois aussi abandonnées aux arbustes et aux jeunes châtaigniers - qui vont des premiers contreforts montagneux jusqu'à une altitude de 500 - 600 et même de 800 m. Sur l'autre versant, par contre, dominent les bois qui descendent jusqu'à la plaine de l'Adda, autrefois marécageuse, aujourd'hui cultivée et en voie

d'urbanisation. Le fond de vallée sépare les deux versants, qui constituent deux "mondes" climatiques distincts.

Relativement à l'écart des grandes voies de communication inter-alpines, la Valteline a maintenu certaines formes d'habitat traditionnel: la plupart des villages ont encore une structure bien précise, ils sont localisés dans des sites privilégies et surélevés (cônes de déjection, épaulements glaciers). Sur le versant bergamasque prédomine la localisation sur le cône de déjection, à la sortie des vallées latérales, au fond de la vallée. Sur le versant rhétique en revanche, si les villages occupent également ces positions dans le bas du coteau, on en trouve fréquemment sur les épaulements, en position plus élevée. Cette forme d'habitat regroupé sur des espaces restreints constitue un exemple d'architecture rurale; il témoigne d'une utilisation très intense de l'espace des versants, tandis que la plaine (le fond de vallée marécageux et insalubre en été) restait largement sous-exploitée. A toutes ces caractéristiques, il faut y ajouter celles des nombreuses vallées latérales et des zones les plus élevées, au nord des villages de Grosio et Grosotto, communes ou se situe la limite supérieure de la vigne. Pâturages et économie d'alpage ont ici, bien avant que dans les autres parties de la vallée, transformé l'environnement. Aujourd'hui, le paysage des vallées latérales, porte encore les signes du déboisement intense du début du XIXe siècle. Sur le versant bergamasque, par exemple, on trouve d'immenses pâturages sans bois, qu'une broussaille secondaire est en train de reconquérir, après un récent abandon. Mais l'homme avait transformé cet environnement, à travers la création de pâturages et de stations d'alpages en construisant une économie basée sur les déplacements verticaux des hommes et des bêtes. Ces formes d'établissement et d'exploitation du sol disparaissent rapidement aujourd'hui. Et c'est sur le déclin agricole que s'appuie cette thèse.

Le peuplement actuel.

La province de Sondrio est aujourd'hui la partie la plus septentrionale et montagneuse de la Région Lombardie: son territoire représente 13.5 % de la surface mais on y trouve moins de 2 % de la population résidante. Les indices économiques témoignent de la marginalité (en termes quantitatifs) des ses

activités (pour l'effectif de la population active, cf. Tableau 7.5, Chapitre 7). La province participe pour 1.35% du revenu industriel; pour 1.77% du revenu tertiaire, mais pour 2.65% du revenu agricole de la Lombardie (données 1985). Cependant, en 1982, près de la moitié de l'énergie électrique produite dans la région (43.96%, environ 5000 millions de kwh) provenait de la province.

Aujourd'hui son peuplement (174.000 habitants en 1981) (8) est polarisé par cinq petits centres: **Morbegno, Sondrio, Tirano** et **Bormio** en Valteline d'une part; **Chiavenna**, à la jonction entre le Val Bregaglia et le Val San Giacomo, d'autre part.

La zone de Morbegno, petit centre industriel de 10.000 habitants dans la basse vallée (spécialités alimentaires, habillement, industrie mécanique et électronique), est la plus ouverte aux relations avec la ville de Lecco -au bout du lac de Côme- et Milan. Sondrio (23.000 habitants), capitale provinciale, a un poids essentiellement administratif et tertiaire. Tirano, centre d'une série de communes rurales, ville de frontière avec le Val Poschiavo, constitue également un pôle (avec 8.500 habitants) complémentaire à Sondrio; Morbegno et Tirano se situent pratiquement sur une ligne droite équidistante, à l'ouest et à l'est du chef-lieu. Le peuplement et la structure socio-économique du territoire de la Valteline se caractérisent alors par le développement d'une conurbation ou, mieux, d'une "agglomération linéaire", encore discontinue, mais en pleine évolution le long de l'axe du fond de vallée, la nationale (Strada Statale) 38 du Stelvio. Des entrepôts industriels, des supermarchés et d'autres constructions longent aujourd'hui la route nationale, en changeant complètement la structure traditionnelle du paysage. Enfin, Bormio est le centre de la haute vallée (4.500 h., 10.000 et plus en "saison") et se caractérise aujourd'hui par une économie touristique développée.

De l'autre côté, la petite ville de Chiavenna constitue, comme par le passé, un centre à part (8.000 h.): même si son rôle de carrefour a largement diminué, elle verrait certainement un nouveau développement avec la construction de la ligne ferroviaire du Splügen.

Figure 4.2. La Province de Sondrio dans le contexte alpin.

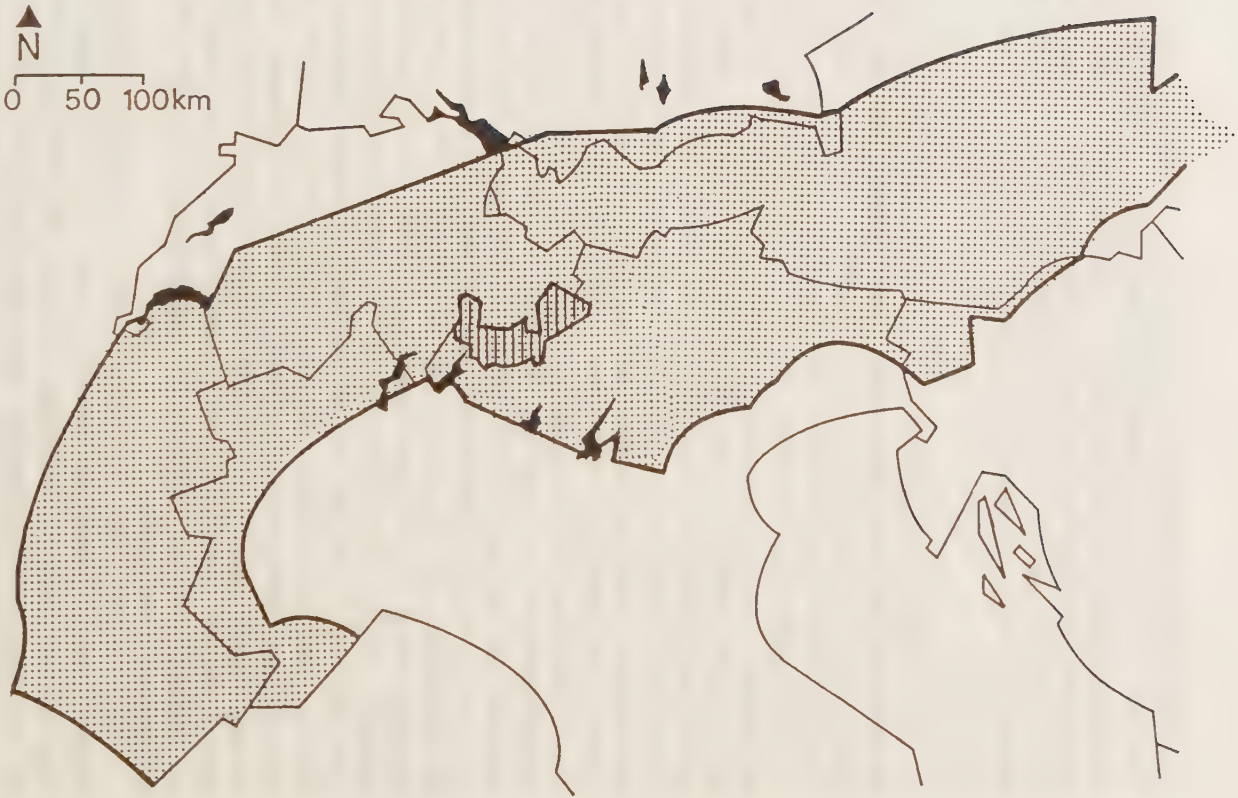

Figure 4.3. Les éléments du paysage de la Province de Sondrio.
Elaboration personnelle; estimation sur la base de la Carte nationale de la Suisse, feuilles 1/50.000, 1/100.000, 1/200.000; S.T.F., Wabern.

Figure 4.4.

a) LES COMMUNES DE LA PROVINCE DE SONDRIO.

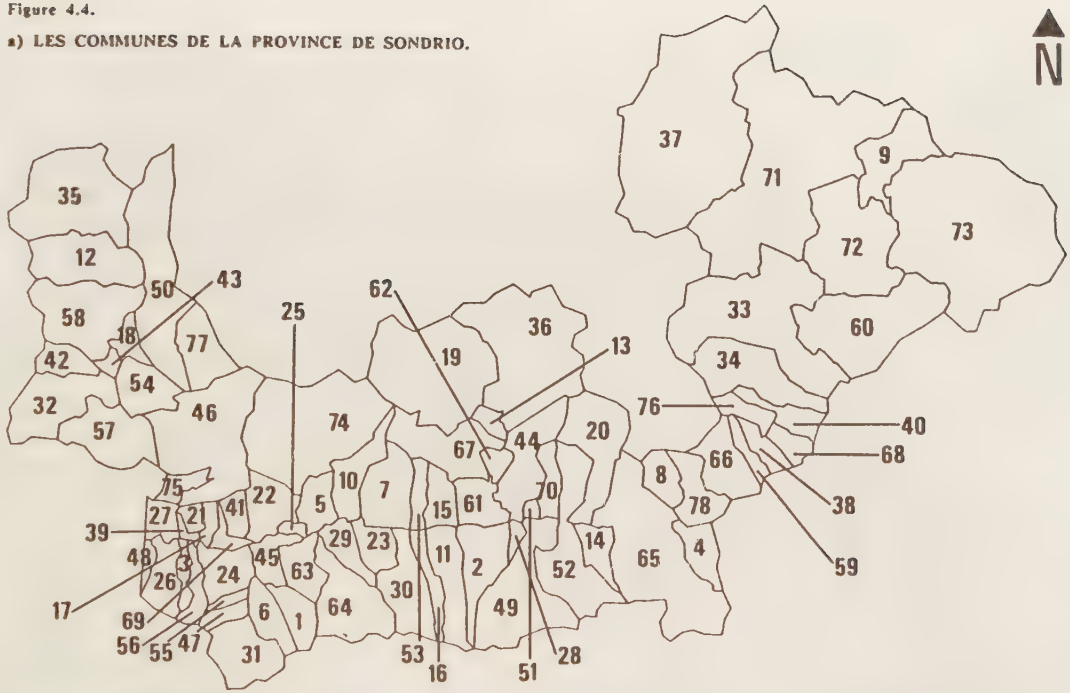

1 ALBAREDO PER SAN MARCO
2 ALBOSAGGIA
3 ANDALO VALTELLINO
4 APRICA
5 ARDENNO
6 BEMA
7 BERBENNO DI VALTELLINA
8 BIANZONE
9 BORMIO
10 BUGLIO IN MONTE
11 CAIOLO
12 CAMPODOLCINO
13 CASPOGGIO
14 CASTELLO DELL'ACQUA
15 CASTIONE ANDEVENNO
16 CEDRASCO
17 CERCINO
18 CHIAVENNA
21 CINO
22 CIVO
23 COLORINA
24 COSIO VALTELLINO
25 DAZIO
26 DELEBIO
27 DUBINO
28 FAEDO VALTELLINO
29 FORCOLA
30 FUSINE
31 GEROLA ALTA
32 GORDONA
33 GROSIO
34 GROSOTTO
35 ISOLATO
36 LANZADA
37 LIVIGNO
41 MELLO
42 MENAROLA
43 MESE
44 MONTAGNA IN VALTELLINA
45 MORBEGNO
46 NOVATE MEZ.
47 PEDESINA
48 PIANTEDO
49 PIATEDA
50 PIURO
51 POGGIRIDENTI
52 PONTE IN VALTELLINA
53 POSTALESIO
54 PRATA CAMPORTACCIO
55 RASURA
56 ROGOLO
57 SAMOLACO
61 SONDRIO
62 SPRIANA
63 TALAMONA
64 TARTANO
65 TEGLIO
66 TIRANO
67 TORRE DI SANTA MARIA
68 TOVO DI SANT'AGATA
69 TRAONA
70 TRESIVIO
71 VALDIDENTRO
72 VALDISOTTO
73 VALFURVA
74 VAL MASINO
75 VERCEIA
76 VERVIO
77 VILLA DI CHIAVENNA

b) LES "COMMUNAUTES DE MONTAGNE" (APRES 1982).

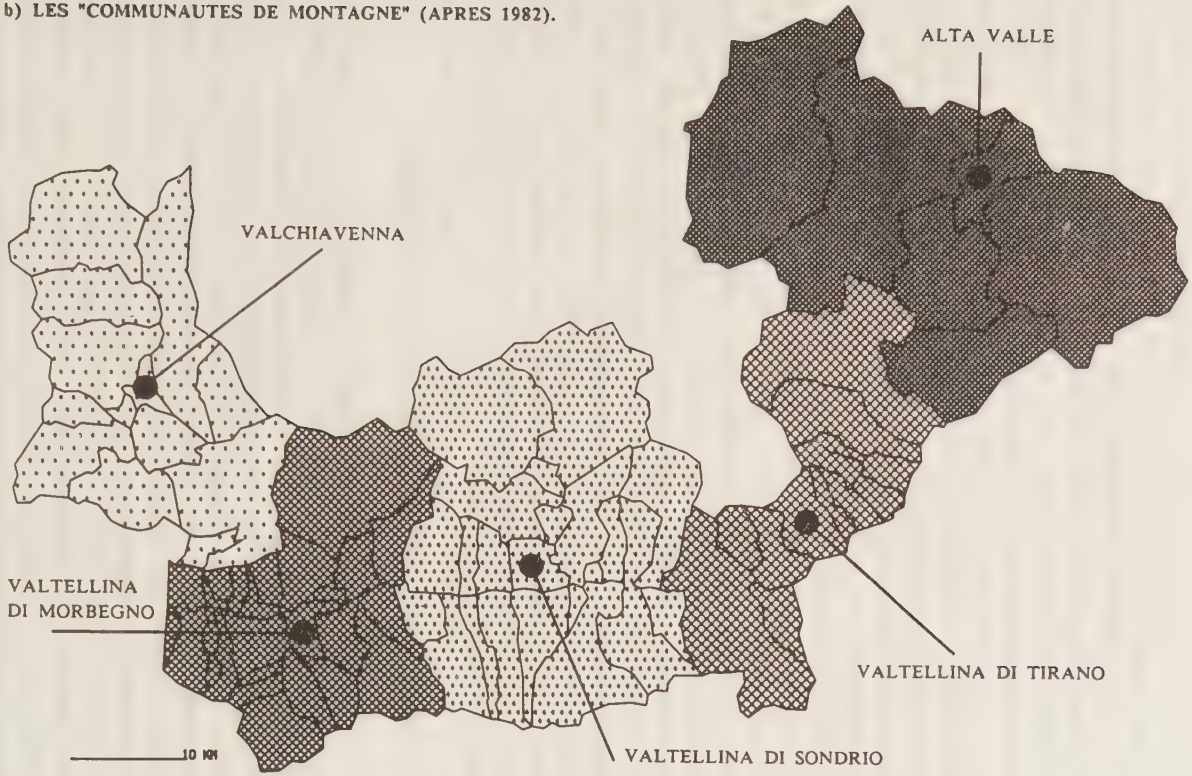

Le déclin agricole.

Si jusqu'aux années 1950 l'activité prédominante était l'agriculture, aujourd'hui le système agricole donne des signes évidents de déprise. Pour les cultures arboricoles, viticulture (13% du revenu agricole) et arboriculture fruitière (11 % du revenu) (9), la rémunération du travail n'a cessé, ces dernières années, de diminuer. Seules des formes de travail à temps partiel permettent aujourd'hui le maintien de ces cultures, tandis que la mauvaise rémunération se répercute sur l'entretien du territoire en terrasses (cf. Chapitre VIII). Pour l'élevage, qui est l'activité agricole la plus importante (il représente avec le secteur laitier-fromager 75 % du revenu agricole en 1985), la situation semble encore plus grave. Entre 1960 et 1982, selon les données des recensements, les exploitations pratiquant la zootechnie et le patrimoine bovin se sont réduits de moitié; cette évolution s'est répercutée à travers une situation d'abandon partiel ou complet des pâturages et des alpages. Mais la déprise a touché encore plus gravement les prés de moyenne montagne, ceux des mayens ("monti" ou "maggenghi"). En effet, ces derniers, contrairement aux alpages et aux pâturages plus élevés qui appartiennent généralement aux communes ou à des associations d'exploitants, sont de propriété privée.

Un espace instable: les inondations de l'été 1987.

Nous pouvons nous poser la question: y a-t-il un lien entre dégradation environnementale et déclin agricole? Ces dernières années, parallèlement à la décadence de l'agriculture traditionnelle, on a assisté à la recrudescence des événements catastrophiques, tels qu'éboulements, glissements de terrain, avalanches, inondations. Et les événements de l'été 1987 ont montré les conséquences de conditions météorologiques exceptionnelles. Il faut pourtant remarquer que depuis toujours des catastrophes de ce genre, à des intervalles de temps plus ou moins régulières, ont dévasté la Valteline (10). Au cours de notre siècle, avant 1987, on a compté non moins de 42 événements désastreux, entre inondations, éboulements et avalanches. Les inondations de 1911 et 1927 furent les plus désastreuses, touchant toute la vallée. La dernière catastrophe importante fut celle de mai

1983, quand l'habitat de Tresenda (village dans commune de Teglio, situé au bord de la plaine de l'Adda) fut écrasé par un glissement de terrain provoqué par l'affaissement d'une série de terrasses qui surplombaient le village. Il y eut 18 morts.

Mais les événements de 1987 peuvent être considérés comme les plus graves de notre siècle, quant à leur proportion et diffusion (10). En juillet et août de cette même année, des pluies torrentielles (entre le 15 et le 20 juillet on aura, dans certains endroits, plus de 230 mm de précipitations, quand la moyenne annuelle se situe autour de 1100 mm), contemporaines d'une fonte soudaine des neiges (l'isotherme de 0°c est proche de 4000 m à la même époque), dévastent la Valteline sur tout son territoire.

L'Adda envahit la plaine en plusieurs endroits dans la basse vallée (Figure 4.5). Les eaux déferlantes mettent en mouvement une masse de 120 millions de m3 de matériaux; 3000 ha de terres agricoles (essentiellement des terrains de fond de vallée, des prés et pâturages dans les vallées latérales) disparaissent sous les avalanches de boue, de pierres et de graviers, ou sont érodés par la puissance des eaux. De nombreux villages sont touchés par les débordements sur les cônes de déjection, comme Berbenno, Fusine, Piateda, Talamona, etc., dont les bâtiment subissent des dommages considérables. Mais c'est dans la haute vallée que la catastrophe la plus grave se prépare.

L'éboulement de S. Antonio Morignone, description d'une catastrophe.

Le 28 juillet, à 7h.30 du matin, un éboulement se détache du mont Zandila et ensevelit trois villages (Morignone, S.Antonio Morignone et Aquilone), fractions de la commune de Valdisotto, en effaçant, de part et d'autre du fond de vallée, toute trace du paysage préexistant. Le phénomène s'était annoncé quelques jours auparavant: une fente latérale bien visible sur le flanc de la montagne, ainsi que des décharges (1000 à 2000 par jour, depuis le 20 juillet) font présager un éboulement de proportions importantes. Une première hypothèse parle d'un million de m3; ensuite, l'estimation (formulée par le géologue régional, à ce moment le seul "expert" présent) passe à 15 millions de mètres

Figure 4.5. Localisation des événements catastrophiques de juillet 1987. D'après Azzola & Tuia (1988).

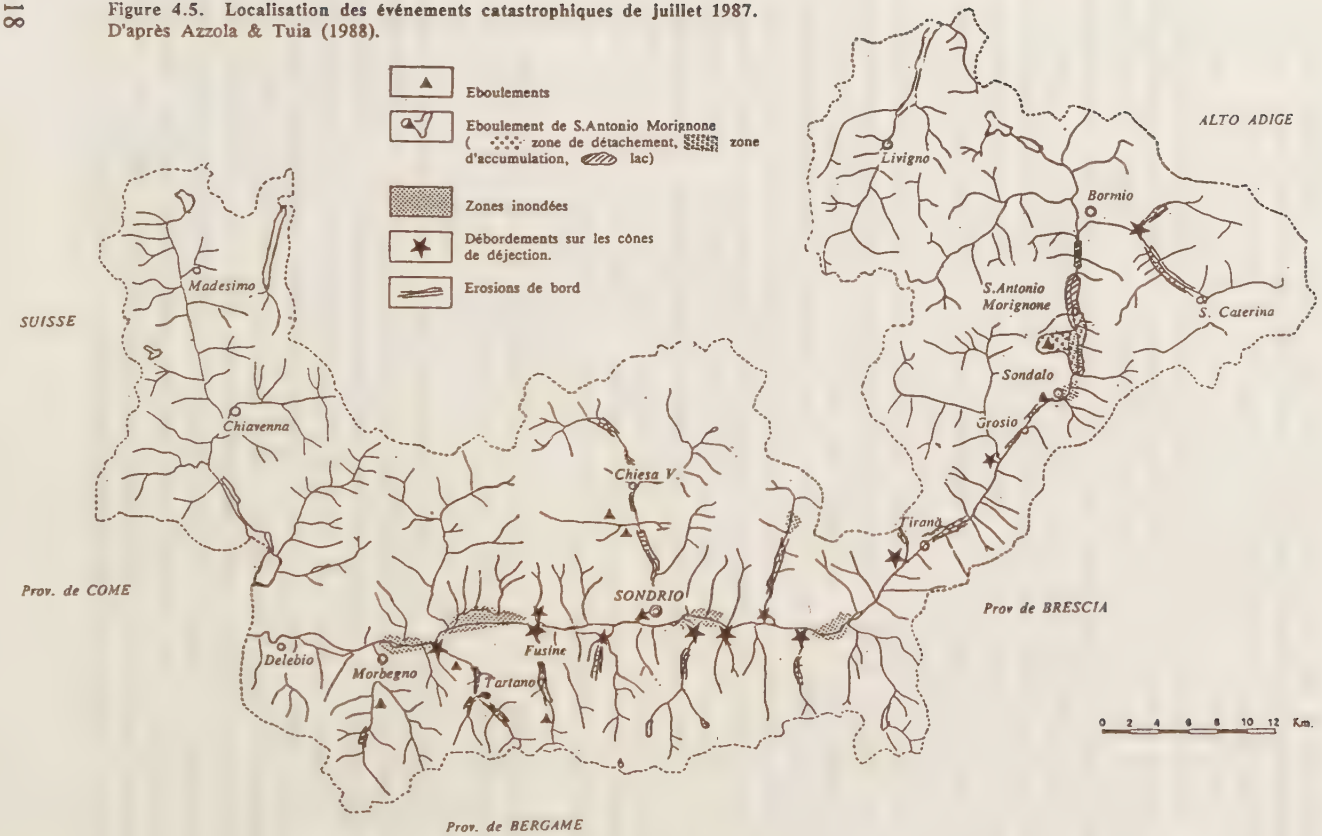

cubes. Mais au moment du détachement, plus de 35 millions de m3 de matériel et d'eau précipitent d'une hauteur variant entre 2300 et 1700 m, à une vitesse qui atteint 360 Km/h (100 m/s) au moment de l'impact avec le fond de la vallée (à 1050 m). En quelques secondes Morignone et S.Antonio Morignone (évacués) sont détruits, tandis que la localité de Aquilone est soufflée par le déplacement d'air. Ici la population n'avait pas été évacuée: il y aura 21 morts. L'éboulement surprend également sept ouvriers en train de déplacer une pelle mécanique ayant servi les jours auparavant pour le creusement d'une piste. En effet, la zone était déjà inondée depuis la mi-juillet.

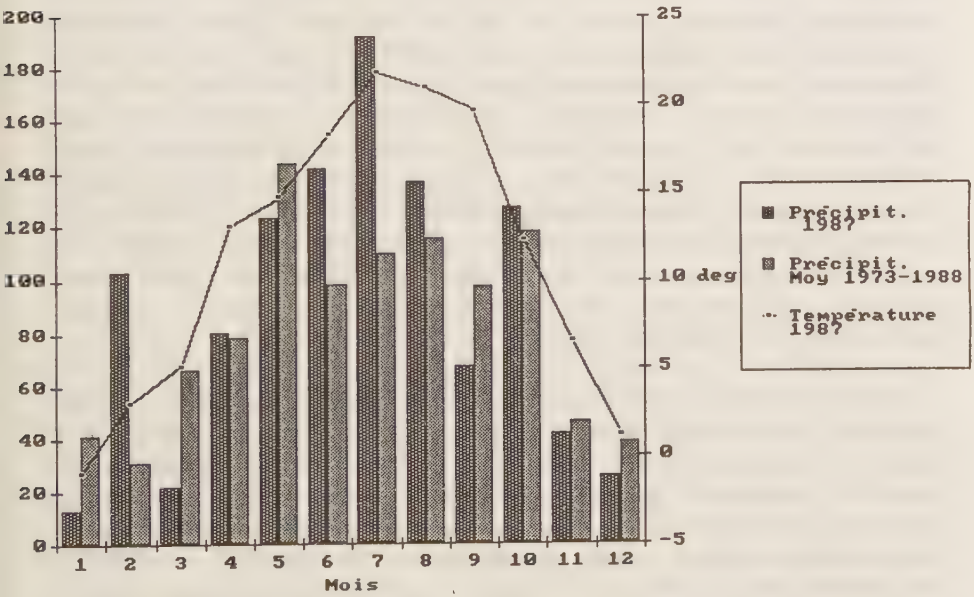

Figure 4.6. Précipitations et températures à Sondrio
Source: Fondazione Fojanini, Sondrio, notre élaboration.

Les matériaux de l'éboulement forment un barrage qui donne lieu à la formation d'un lac, dont le niveau va augmenter de 2

cm à l'heure. Dans un premier temps, les techniciens de la protection civile (l'organisme de l'Etat italien préposé à l'intervention en cas de catastrophes) penchent pour l'évidement du lac par le pompage de l'eau; mais cette opération s'avère difficile et pleine de risques. Il faut en effet installer des tuyaux sur le corps de l'éboulement qui est considéré comme peu sûr. On décide ainsi de remplir le lac jusqu'à la limite du barrage, pour ensuite en contrôler le débordement. Cette opération demande du temps: il faut d'abord définir un modèle à l'échelle, que l'on pense pouvoir réaliser en laboratoire (il sera réalisé à Milan auprès de l'Enel, institut national de l'énergie électrique).

Mais, au mois d'août une autre vague d'intempéries, semblable à la précédente, s'abat sur la Valteline. L'Adda est de nouveau en crue, la vitesse de remplissage du lac arrive à 20 cm à l'heure. Les autorités décident alors l'évacuation de 26.000 personnes, entre la zone du lac et Sondrio, pour permettre rapidement le "débordement contrôlé" du lac. Le 30 août l'opération réussit sans provoquer des dégâts ultérieurs, mais la situation d'urgence continue. D'une part il faudra construire des tunnels (ou "by-pass") sous le corps de l'éboulement pour permettre un écoulement constant des eaux et prévenir d'autres vagues de crue. D'autre part, il faudra aménager le fond de la vallée: un canal de débordement est aujourd'hui réalisé, un ouvrage monumental en sept épis. Mais pendant toute cette période, jusqu'au mois de décembre, Bormio sera en quelque sorte coupé du reste de l'Italie (12).

Au cours de ces événements, ici et dans d'autres parties de la vallée, plus de cinquante personnes perdent la vie. De plus, à la fin du mois de juillet, à la suite du changement de gouvernement, le ministère de la protection civile change de main, retardant ainsi l'action de secours. Les terres agricoles, les routes et les infrastructures rurales ont subi des dommages qui laisseront des traces pendant plusieurs années. Sur les versants par contre, les dégâts aux terrasses cultivées et entretenues (vignes et en partie vergers) ont été sans importance en comparaison de ce qui s'est passé dans des endroits où les terrains étaient moins entretenus, comme certains pâturages et bois dans les vallées latérales et dans la haute vallée.

L'agriculture et le vignoble de Valteline: l'expression d'un processus de territorialisation.

Je vais ici exprimer un certain nombre de questions et de thèses préalables au développement de la recherche.

L'évolution de l'agriculture de cette vallée m'a induit à penser que c'est surtout à travers la formation du vignoble que l'on peut comprendre la territorialisation de l'ensemble de l'agriculture traditionnelle, de même que le poids de son héritage dans les relations entre société et environnement. Par conséquent, à la suite de l'édification et de l'entretien du vignoble sur un temps long de plusieurs siècles, le développement tardif (à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle seulement) d'une activité agricole alternative à la précédante, avec l'essor de l'élevage, contribue à expliquer la situation actuelle de crise et de précarité environnementale. Les éboulements et les catastrophes, ne peuvent en effet être compris uniquement à la lumière de l'abandon récent de l'activité agricole. Il faut se référer à l'évolution historique des relations entre la société et l'environnement, dont les traits fondamentaux remontent à l'édification du vignoble. Enfin, pour expliquer cette genèse et son aboutissement, il est indispensable de comprendre l'évolution des relations sociales qui en sont à l'origine.

L'histoire agricole de la Valteline se confond en grande partie avec celle de l'édification de son vignoble. Contrairement à d'autres vallées alpines, la culture des céréales (seigle, sarrasin, millet, orge et maïs) a continué à représenter une des principales activités paysannes. Dans les Alpes, mais surtout sur les versants sud, on retrouve souvent la culture céréalière d'appoint (Valais, Val d'Aoste, Tessin, Trentin, etc.) en relation avec une viticulture à l'origine non spécialisée. Mais si, dans les régions environnantes comme dans les vallées grisonnes et dans les vallées bergamasques, ces activités s'étaient développées en relation étroite avec l'élevage, en Valteline polyculture et viticulture étaient fortement prédominantes. La Valteline devenait ainsi un gros producteur de vin, la plupart étant exportée, surtout vers les Grisons qui avaient annexé la vallée au début du XVIe siècle.

Ainsi, l'étude des relations qui ont mené à l'aménagement du territoire agricole, représente non seulement un exemple qui peut montrer l'intérêt d'une recherche historique sur la territorialité, mais elle permet également de comprendre et d'expliquer la situation actuelle. La permanence d'une agriculture de subsistance et d'une viticulture surabondante avait empêché le développement d'une activité d'élevage basée sur l'échange (de produits laitiers et de bétail). La haute montagne restait ainsi sous-exploitée, davantage perçue comme un facteur limitant la vie, que comme une véritable ressource. C'est seulement dans la deuxième moitié du XIXe siècle que l'élevage devenait l'activité agricole prédominante. Entre 1815 et 1850 (pour d'autres raisons aussi) des milliers d'hectares de bois furent coupés, non sans conséquence sur l'environnement; ce n'est que vers les années 1870-1880 que des pâturages furent aménagés. En l'espace de quelques générations l'économie agricole fut complètement transformée en une économie basée sur l'élevage bovin.

Aujourd'hui toutefois, à la suite de l'abandon progressif de la culture de la vigne et de l'activité agricole en général, l'aire en terrasses, ainsi que les pâturages et les bois d'altitude, montrent l'importance de leur rôle dans la stabilité des versants, dans la protection de l'habitat et des infrastructures. Si l'on excepte les quelques localités touristiques, dont il ne sera pas question dans ces pages, on peut constater que d'un mouvement rapide vers l'exploitation de la montagne (à la fin du XIXe siècle), on est passé aujourd'hui, moins de cent ans après, à un abandon massif encore plus rapide.

Je vais donc essayer d'éclaircir l'évolution de cette territorialisation, en regardant de plus près les formes d'appropriation du sol et des ressources, ainsi que l'organisation, conséquente, de son exploitation.

Méthodes et sources pour une recherche sur la territorialité de l'agriculture

Il y a, enfin, une autre question d'ordre général qu'il faut aborder, avant de se lancer dans une recherche sur un cas précis. C'est une question de méthode. Comment en effet saisir les relations entre les hommes dont dépendent les formes d'exploitation de l'environnement? La réponse dépend de ce que l'on veut montrer.

Dans la recherche sur l'agriculture de la Valteline, j'ai privilégié l'évolution historique des relations. Ce que j'ai voulu montrer, ce sont les façons de tirer la subsistance du sol, en partant de l'aménagement des versants de la vallée par le travail de terrassement et leur transformation jusqu'à la situation de crise actuelle. J'ai donc essayé de privilégier quelques "moments" de cette évolution, comme l'occupation grisonne et l'orientation prise par l'agriculture à partir du XVIe siècle, le changement de pouvoir avec la période napoléonienne, la crise au milieu du XIXe siècle, la brève renaissance de l'agriculture dans la première partie des années 1900 et, enfin, l'abandon qui suivit la période de l'après-guerre. Le but de cette excursion dans l'histoire était de faire ressortir à chaque fois les stratégies des acteurs en présence, les contraintes et les conséquences des rapports entre les hommes sur le sol. Les sources devaient donc rendre compte du double objectif: montrer l'évolution de l'aménagement et celle des relations humaines qui le conditionnent, ainsi que les conséquences sur les relations successives. Après un dépouillement de tout ce que j'ai pu trouver à partir de travaux de géographes, d'économistes et d'historiens contemporains sur la question, j'ai essayé de développer mes propres thèses à travers de nombreux documents.

Pour la période qui va jusqu'aux années 1950, des récits de voyageurs, des rapports de gouverneurs, des comptes rendus de fonctionnaires (qui par ailleurs avaient déjà été utilisés dans des recherches précédantes) m'ont aidé à comprendre la genèse du paysage agricole. Mais c'est surtout à travers le dépouillement d'anciens cadastres parcellaires et de quelques cas de contrats fonciers, que les rapports de pouvoir, entre paysan et seigneur, ont pu être plus clairement dégagés. Dans ce cas il s'agissait encore d'une recherche exploratoire, et non d'un travail

systématique. Elle pourrait être critiquée par l'historien, car je n'ai pas analysé tous les documents que j'aurais pu trouver. Mais le but n'était pas d'effectuer une recherche sérielle. D'une part il aurait été long et fastidieux de retracer une évolution déjà connue dans ses lignes générales. D'autre part, la finalité de l'étude historique était déterminée par la situation de crise actuelle. A l'aide du paradigme de la territorialité, il fallait identifier, ou chercher à identifier, les raisons qui nous ont amenés à la situation agricole d'aujourd'hui.

Pour la période contemporaine, par contre, j'ai fait appel également à d'autres sources de renseignements. Tout d'abord je me suis intéressé à l'évolution de la législation sur l'agriculture et la protection de l'environnement. Ensuite mon attention s'est portée sur des publications spécialisées éditées par les organismes préposés à l'aide à l'agriculture, sur de nombreuses publications éditées par la Chambre de Commerce de Sondrio (articles d'ordre général ou spécifiques sur l'agriculture et les problèmes qui lui sont pertinents). De plus, dans cette recherche, j'ai fait appel aux données des derniers recensements de l'agriculture et de la population, ainsi qu'à des évaluations quantitatives de l'évolution des surfaces agricoles et du bétail. Mais tous ce que j'ai pu lire et élaborer a été confronté, par la suite, à une séries d' enquêtes par entrevues personnelles. Je me suis adressé aux exploitants qui pratiquent la viticulture, aux dirigeants des entreprises vinicoles, des coopératives fruitières et laitières, aux responsables d'associations syndicales, aux responsables politiques pour le contrôle et la gestion du territoire et des ressources agricoles, aux spécialistes, techniciens et agronomes, pour comprendre, au moins dans ses bases, le système agricole contemporain.

L'agriculture dans les Alpes; de l'intégration à l'abandon

Pour comprendre la "spécificité" de l'agriculture de Valteline, il me semble nécessaire de cerner le problème dans ses lignes générales, à l'échelle plus petite du scénario inter-et intra-alpin.

Je vais résumer très brièvement les étapes de l'évolution de la territorialisation de l'agriculture alpine, à travers un schéma très général, essentiellement valable pour le secteur central de la chaîne, celui-ci mettant en contact la plaine du Pô et le Plateau Suisse.

Dans l'espace montagnard, l'activité humaine est confrontée, plus qu'ailleurs, à la configuration du sol. La mobilité y est relativement limitée (fonds de vallée, cols, etc.) et les activités sont confrontées à des exigences de complémentarité. L'agriculture de montagne est caractérisée en effet par la rareté des terres se prêtant aux cultures essentielles, comme les céréales par exemple. Le paysan se trouve donc dans la nécessité de tout exploiter, de réduire la pente en petites surfaces à peu près plates par un travail de terrassement et d'entretien, source d'une surcharge importante en temps et énergie. Il doit travailler toutes les terres susceptibles d'exploitation, par étages d'altitude (pâturages, mayens, champs des fonds de vallée, etc.), ce qui favorise souvent un **morcellement de la propriété foncière** et une **dispersion du parcellaire d'exploitation.** Les conditions sont certes très différentes pour chaque pays alpin, il est cependant possible de fournir des éléments généraux pour comprendre historiquement cette colonisation (13).

L'agriculture dans les Alpes a pu être interprétée à travers trois phases distinctes d'évolution historique: **a) phase à tendance autarcique; b) passage à l'élevage et à la complémentarité entre ce dernier et émigration saisonnière** (entre le XIVe et le XIXe siècles) ; **c) activité agricole d'appoint, intégrée à la petite industrie et à celle du bâtiment** (fin du XIXe s., moitié du XXe).

Aujourd'hui cette dernière phase est complétée par un lent abandon. Celui-ci s'explique par la disparition de la figure de l'"ouvrier-paysan" qui, pendant les dernières décennies, a contribué à maintenir une certaine activité agricole en montagne,

surtout dans les zones plus marginales.

Le passage de la céréaliculture à l'élevage en relation avec l'émigration saisonnière.

Dans les Alpes Centrales, mais en Suisse particulièrement, on assiste à partir du Moyen Age, au passage progressif d'une céréaliculture d'autosubsistance dominante (seigle, orge, millet, etc.), à une économie agricole basée sur l'élevage bovin et fondée sur les défrichements et les aménagements de pâturages et d'alpages.

Les échanges se développent peu à peu avec les régions de plaine immédiatement voisines: bétail et fromage commencent à sortir des Alpes, en échange de sel, céréales et vin provenant des régions péri-alpines. Dans d'autres régions ce changement s'effectuera plus tard; mais, dès que l'agriculture s'orientera vers l'élevage, il y aura nécessité d'une base fourragère. A partir de ce moment là le rapport forêt-pâturage et son équilibre deviennent une donnée fondamentale à la compréhension du système des relations entre l'homme et la montagne. L'élevage demandant moins de travail, une partie de la main d'oeuvre peut être libérée, même si, partout où cela est possible, les cultures vivrières continuent a se pratiquer, jusqu'à la moitié du XIXe siècle.

Si l'on ne peut sous-estimer le rôle des abbayes et des congrégations religieuses - qui établirent les premiers relais (hospices) sur les voies de passage et installèrent des tenanciers autours de leurs couvents - il faut souligner que le monde alpin devint rapidement un ensemble de communautés villageoises (où l'unité administrative dépassait rarement le cadre de la vallée), où les propriétés collectives, les communaux (pâturages, alpages, forêts, etc.) représentaient l'essentiel des terres exploitables. Le reste du patrimoine foncier était constitué par de petites propriétés dispersées et pulvérisées, sur lesquelles chaque famille produisait une grande partie des denrées alimentaires qu'elle consommait. Dans certaines vallées (Valteline, Tessin, Val d'Aoste, etc.) se développèrent à partir de la fin du XVe s. des cultures commerciales, dont la vigne est certainement la plus importante.

Mais les produits de l'agriculture alpine n'ont jamais été

suffisants pour nourrir la population. De plus, dans les régions où s'effectue le passage de la culture des céréales à l'élevage, il y a libération d'une fraction importante de la main d'ouvre qui, en général, cherchera du travail en dehors de l'espace alpin. En effet, *"la surcharge démographique apparaît, en certains secteurs, dès la fin du Moyen Age et se généralise au début du XVIIIe siècle"* (Guichonnet, 1975, 138-196). Dans ces conditions, l'agriculture va devenir une activité intégrée par une émigration temporaire, où petits métiers, mercenariat, etc., constituent souvent le complément essentiel au revenu montagnard.

Le XIXe siècle.

Le XIXe siècle représente une époque charnière dans la vie sociale des Alpes. Entre la fin du XVIIIe siècle et le début du XIXe l'on assiste à des soulèvements populaires un peu partout dans l'arc alpin. Parallèlement à l'arrivée de troupes de Bonaparte, se diffusent les idées "radicales", auxquelles, cependant, fait suite le processus de restauration entre 1815 et 1848, dominé par l'Autriche. Mais c'est à cette époque, durant laquelle les bouleversements cachent en quelque sorte leur propres raisons, que les "sorts nationaux", les destins des populations alpines se séparent. Certes, les anciennes solidarités de voisinage ne se briseront pas immédiatement. Mais le processus de re-colonisation, de conquête progressive par les Etats nationaux des marges alpines, va connoter toute l'évolution historique suivante. La succession des événements sera de plus marquée par l'industrialisation, ainsi que par l'ouverture de voies de trafic et de passage. Un premier exemple, au début du siècle, est l'utilisation des bois, une des principales ressources énergétiques de la (première) révolution industrielle. C'est ainsi que de nombreuses régions se voient offrir la possibilité de sortir d'une économie d'autosubsistance par la vente des bois de propriété collective. La montagne lombarde et le Tessin subissent alors une véritable spoliation au profit du développement industriel naissant des villes de la plaine du Pô et des Préalpes. A la fin du siècle cette vente s'est soldée par une dégradation de l'environnement et, par endroits, par l'émigration définitive des meilleures forces de travail.

Mais les phénomènes les plus importants sont, bien sûr, à la fin des années 1800, l'industrialisation et les grands travaux hydroélectriques d'un côté, la construction des lignes ferroviaires qui désenclaveront définitivement les pays alpins de l'autre.

L'industrialisation des Alpes, accompagnée par l'essor des transports ferroviaires, détermine la fin de l'ancien équilibre fondé sur les échanges avec les voisinages immédiats.

Tout d'abord certaines régions, ou mieux certaines vallées, les plus ouvertes sur les plaines et se trouvant directement sur les axes de passage, voient leur centres grossir et leurs économies se transformer progressivement. La nouvelle position face aux voies de communication permet un écoulement rapide des marchandises: leurs échanges se développent avec les métropoles européennes et, à travers les ports, en direction d'outre-mer. Naît une industrie à l'intérieur des Alpes (12) et les marchés avancent le long des axes de communication.

Par ailleurs, les vallées "à l'écart", celles qui, comme la Valteline, ont, dans un certain sens, manqué la transformation du réseau de transport, vont subir la modification de leur précédante "rente de position", qui leur permettait d'entretenir des échanges avec les arrières pays voisins.

Mais le changement ne provient pas seulement des communications: dès le début du XXe siècle, l'exploitation des ressources hydrauliques permet le développement rapide de la production d'une nouvelle forme d'énergie, l'électricité. La "houille blanche" favorise en grande partie le début industriel des vallées ouvertes vers les marchés européens. Et l'exploitation des eaux pour la production d'électricité détermine, un peu partout, un essor temporaire de l'industrie du bâtiment et de la construction; probablement que ce phénomène est plus marqué dans les régions moins touchées par le trafic transalpin. Ici, entre les deux guerres et pendant les années 50-60, l'industrie du bâtiment représente une activité complémentaire à l'agriculture et contribue au maintien d'un certain équilibre démographique.

Pourtant, au début du XXe siècle, l'agriculture alpine ne peut plus concurrencer celle des régions de plaine. Les innovations techniques sont souvent difficiles à introduire dans les vallées. La structure de la propriété foncière, éparpillée en "microfundia", et dans les mains d'administrations communales (ou

de "bourgeoisies") dépourvues de moyens de, empêche une quelconque évolution vers une structure capable de s'insérer dans une économie de marché.

> *"L'insertion des Alpes dans l'économie européenne de marché a mis en lumière les handicaps de l'agriculture autarcique, à faible rendement et à coûts de production élevés. (...) La sclérose de l'agriculture, prisonnière d'une structure agraire pulvérisée, n'a connu que des remèdes partiels, localisés et souvent éphémères, simples paliers sur la pente irrémédiable du déclin"* (15).

Le développement des stations touristiques de sports d'hiver n'a pu que localement et partiellement compenser les effets négatifs de l'abandon agricole. Parfois même, surtout dans les dernières décennies, les investissement dans ce secteur n'ont fait qu'aggraver l'état déjà détérioré de l'environnement (défrichements pour aménager des pistes de ski, constructions de grands ensembles immobiliers, de remontées mécaniques, etc.).

Sur la diffusion de la culture de la vigne dans les Alpes.

Avant de passer à l'analyse de la viticulture en Valteline, il m'a semblé intéressant de présenter le problème à l'échelle des Alpes. La viticulture n'est pas une activité fondamentale dans l'agriculture alpine. A ce sujet, il n'existe qu'une documentation fragmentaire, toujours en référence à des régions particulières. Je n'ai notamment pas trouvé d'ouvrages de synthèse sur la géographie ou l'histoire de la viticulture dans les Alpes. Autrefois pourtant, partout où cela était possible, la culture de la vigne s'est diffusée jusque dans les endroits les plus reculés de la chaîne, en suivant des modèles d'évolution sensiblement différents de l'ensemble de l'agriculture.

La culture de la vigne accompagne l'histoire sociale depuis les origines. Le produit qui en découle, le vin, véhicule des relations de pouvoir dès l'antiquité: importé par les Grecs (16), diffusé par les Romains dans les régions non méditerranéennes

d'Europe, le vin assume au moyen-âge le symbole sacré de boisson de culte; l'homme cultive la vigne jusqu'aux limites de ses contraintes climatiques. Le statut du vin se maintient comme bien et valeur de prestige chez les seigneuries; mais de même que d'autres marchandises agricoles, il devient au XVIIe siècle, quand les relations entre les pays alpins s'améliorent, un produit géré par un ensemble de marchés gravitant autour des villes les plus importantes (17).

Dès lors on peut affirmer que dans les Alpes, essentiellement à partir de cette époque et jusqu'à la révolution industrielle, trois facteurs ont influencé son développement, son maintien ou son dépérissement:

la **position** des régions viticoles par rapport aux marchés, ainsi qu' aux grands axes de communication et de circulation entre le Nord et le Sud de l'Europe; les **voisinages** géographiques, conséquences de la position face aux marchés susceptibles d'accueillir la production; l'**autoconsommation** paysanne, entraînant une viticulture souvent trop étendue, au détriment de la qualité du produit.

Il faut noter pourtant que la viticulture était étroitement associée à la culture des céréales, ainsi qu'à une économie agro-pastorale: les travaux de la vigne, avec ceux des cultures vivrières et ceux de l'alpage, rythment les déplacements saisonniers, et ce système est particulièrement marquant pour les habitants des vallées latérales des grandes vallées longitudinales (Valais, Val d'Aoste, Valteline).

Ces trois facteurs ne sont pas stables dans le temps, ils se modifient en fonction des changements des voies de communication, des moeurs et des modèles de comportement. Peut-être même pourrait-on découvrir que des facteurs tels des meilleures conditions climatiques, biotopiques, d'orientation du vignoble, etc. n'ont pas été fondamentalement déterminants. La partie méridionale de la chaîne permet certainement mieux l'adaptation de la plante et c'est surtout dans les versants exposés au sud que la vigne se développe; toutefois, mise à part cette contrainte d'ordre climatique (18), la diffusion de la plante, là ou elle pouvait s'adapter même en donnant un produit modeste et périssable, a touché l'ensemble des grandes vallées alpines.

Au XIIe siècle en Suisse, la vigne est présente dans toutes les vallées où elle se cultive encore actuellement. Elle est présente aussi dans des endroits moins propres à son développement, comme en Engadine, dans la vallée supérieure du Rhin, dans le canton de Uri et même en Gruyère.

Cependant à partir des années 1500, la vigne passe graduellement sous le contrôle urbain. La demande en vin des villes augmente proportionnellement à leur croissance démographique. Les couvents perdent leur importance au profit des villes de plateau ou de plaine en bordure des Alpes. C'est l'époque où la vigne se développe fortement dans des régions immédiatement à la périphérie de la chaîne (19). On assiste par exemple au développement de vignobles comme celui de Thurgovie (en Suisse au coté sud du Bodensee, orienté vers l'exportation en Allemagne). Mais les villes du Plateau, comme Zürich, Bâle, Schaffhouse et Fribourg, s'entourent elles-aussi de couronnes viticoles, tandis que Berne tire profit de sa domination sur la Région Lémanique et du lac de Bienne (20). Entre temps, dans les Alpes, la vigne est en recul, surtout dans les zones où le produit est mauvais. Elle se maintient et se développe par contre dans ces vallées, comme la Valteline, qui répondent à une double condition: produire du vin de qualité acceptable et se trouver près des marchés (urbains) qui absorbent le produit. Par ailleurs, l'autoconsommation paysanne mit un frein à l'abandon des viticultures alpines. Au Tessin par exemple la vigne s'est maintenue essentiellement à cause de ce facteur. Même si les voyageurs du XVIIe s. se plaisent à représenter le Tessin comme grand exportateur de vin dès la fin du Moyen Age, non seulement vers les vallées du nord des Alpes, mais aussi en direction la Plaine du Pô et Milan, ce vin devait être de qualité médiocre et devait être consommé dans l'année. En Valteline au contraire la vigne acquérait une renommée pour son produit de qualité d'exportation.

Au XVIIIe siècle, la vigne est surdimensionnée tant au Tessin qu'en Valteline, sa présence nuit aux cultures vivrières et au développement de l'élevage. Par exemple, dans les descriptions du Val Maggia au Tessin de la fin du XVIIIe siècle, la vigne est l'élément qui caractérise le paysage à l'intérieur et dans

l'environnement immédiat des villages de la basse et moyenne vallée. Et sans vin le paysan ne travaille point.

> *"Polenta et châtaignes sont l'alimentation principale de ces gens, qui rarement disposent de viande et de pain; de lait seulement l'hiver (...). On boit beaucoup de vin : aucun journalier n'accepte de travailler sans ses quatre bocaux (2 mesures); les maîtres s'accaparent l'alimentation de leurs familles. Ainsi le salaire par jour est, avec le vin, de presque trois lires, car les hommes ici sont rares et paresseux"* (21).

En Valteline également la surabondance de la vigne est mise en évidence pendant le XVIIe et XVIIIe siècles. Dans un document de 1717 nous pouvons lire:

> *"Le gouverneur de la Vallée exige aujourd'hui [21 décembre] que de la part des plus intelligents de la Vallée soit donnée information sur la représentation faite à la Supériorité, à savoir que l'on continue à planter des vignes sur les meilleurs champs et dans des lieux qui produisent du vin très faible, d'où il provient une pénurie en blé, à laquelle pour y suppléer sort de la Vallée le meilleur argent, avec discrédit et dommage encore pour la réussite des vins, et cela pour que la Supériorité puisse prendre les délibérations appropriées concernant cette affaire"* (22).

A titre de comparaison, en Valais à la même époque, la surface en vigne reste relativement contenue (1100 ha environ). Comparée aux surfaces viticoles tessinoise (7000 ha env.) et de la Valteline (4100 ha env.), la viticulture valaisanne est loin d'atteindre l'étendue actuelle (plus de 5500 ha). C'est seulement dans la deuxième moitié du XIXe siècle que la vigne se développera massivement dans cette vallée.

Le XIXe siècle est caractérisé par deux grands facteurs qu'il est important de souligner:

a) le développement des voies de communications et l'arrivée sur les marchés péri-alpins des vins du Sud européen;

b) l'explosion des maladies cryptogamiques (oïdium, mildiou) et phylloxériques, dès les années 1850 jusqu'à la fin du siècle.

Il faut noter cependant, qu'à proximité des villes en bordure des Alpes, on remarque, dans la première moitié du siècle, une contraction de la surface viticole, surtout en vue d'une réorganisation visant à obtenir une production de meilleure qualité (23).

Dans la deuxième moitié des années 1800, par contre, les crises viticoles et le développement des voies de communication sont, comme on l'a dit, les facteurs marquant de la viticulture alpine. Néanmoins en Suisse la surface maximale sera rejointe entre 1850 et 1880 (environ 33000 ha en 1877, dont 12000 en Suisse Romande et 7-8000 au Tessin) (24).

La Valteline et le Valais constituent ici deux exemples aux antipodes. Après 1849 l'oïdium anéantit pendant dix ans environ la production viticole de Valteline, provoquant ainsi une crise agricole sans précédent; en Valais, la crise ne fut que passagère (le sulfatage fut introduit rapidement), aussi en raison du fait que l'économie n'était pas basée exclusivement sur la viticulture.

Mais surtout, à la fin du siècle, le développement des voies de communication des alpes centrales, la ligne du Gothard et celle du Simplon, va accentuer le déclin du vignoble de Valteline. A l'inverse, le canton du Valais, où dès 1877 la surface en vigne se développe fortement, profitera de la construction des chemins de fer transalpins, tout comme une partie du Piémont (25). Au demeurant, loin de pouvoir profiter du nouvel axe ferroviaire du Gothard, la viticulture de la Valteline se trouvera confrontée avec la concurrence sur son marché traditionnel des vins moins chers du sud et du centre de l'Italie.

Notes

(1) Cf. BICKNELL C. (tr.fr. 1971), 74-90.

(2) Cf. HARLEY J.B. & WOODWARD D. eds (1987), 54-101.

(3) RAFFESTIN (1984-85), 83.

(4) ibid., 85.

(5) MALMBERG T. (1980).

(6) SACK R.D. (1986).

(7) WITTFOGEL (tr.it. 1968).

(8) Les données citées se réfèrent aux derniers recensements ISTAT de la population (1981) et de l'agriculture (1982), ainsi qu'à des estimations, pour les surfaces en bois, de la région Lombardie.

(9) Données fournies par la Chambre de Commerce (CCIAA) de Sondrio.

(10) On peut rappeler celles du début des années de 1300 qui détruisirent Samolaco (Val Chiavenna) et tout le territoire de la vallée, celle de 1538 qui ravagea le village de Ardenno (dans la basse vallée), celles du début des années 1600 qui détruisirent Boalzo, Piuro et Grosio. Au XIXe siècle, les inondations plus désastreuses furent celles de Sernio en 1807 et celles de 1882 et 1888 quand des éboulement et des inondations dévastèrent encore une fois la vallée.

(11) Pour les catastrophes de l'été 1987 on trouvera plus de détails in BOTTA G. (1987); SMIRAGLIA C. (1987); AZZOLA & TUIA (1988), ainsi que dans les actes du procès du tribunal de Sondrio pour l'identification des responsabilités des morts suite à l'éboulement du Val Pola: Procura della Repubblica di Sondrio, procedimento penale 925/87, janvier-mars 1989. Les données météorologiques ont été fournies par la "Fondazione Fojanini", centre agronomique en viticulture et arboriculture fruitière de montagne à Sondrio.

Entre juillet et décembre 1987, l'accès à la haute vallée était possible par deux voies; soit via le Val Poschiavo, par le col qui de la route de la Bernina mène à Livigno, et de là, à travers deux autres cols d'altitude supérieure à 2.200 m, à Bormio, soit, par une autre route plus au sud, à travers les cols de l'Aprica et du Gavia.

(13) Cf. ici GUICHONNET P. (1975) "Les problèmes de la défense du sol et du milieu dans les Alpes" et "Le développement démographique et économique des régions alpines", in aa.vv. (1975) Le Alpi e l'Europa, Vol.II, Laterza Roma-Bari, 1-69 et 138-196; DE ROSSI G. (1975) "L'economia agraria alpina", in aa.vv., ibid., 255-327; RAFFESTIN C. (1978) "L'evoluzione storica della territorialità in Svizzera", in aa.vv. (1978), pp. 11-16.

(14) Cf. RAFFESTIN Cl. & CRIVELLI R. (1986).

(15) GUICHONNET (1975), 163.

(16) PERRIN A. (1938), 69, parle des "vignobles illiriens" qui furent implantés dans le Nord de l'actuelle Yougoslavie par les colonies de la Grande Grèce. Cf. aussi DICKENSON J.P., SALT J. (1982)

(17) SCHLEGEL W. (1972)

(18) Selon les manuels de viticulture, les principales exigences climatiques de la vigne concernent la température, l'ensoleillement et les précipitations. La température moyenne annuelle minimale ne doit pas être inférieure à 9 °C, l'optimum pour le développement de la plante se situant entre 11 ° et 16 °C, le maximum étant sensiblement plus élevé. De plus pour obtenir une maturité suffisante, la température moyenne de juillet devrait atteindre 18 °C au moins. En période de végétation, la vigne gèle à -2.5 °C, en hiver les conséquences du gel se font sérieuses à partir de -12 ° pour les bourgeons et -16 °C pour le bois. L'ensoleillement minimum annuel se situe entre 1500 et 1600 heures, dont au moins 1200 heures durant la période de végétation. La pente modifie les conditions d'ensoleillement et tout particulièrement le rechauffement du sol. Enfin la culture normale de la vigne exige des précipitations annuelles de 600 mm environ, des conditions favorables peuvent être atteintes avec des précipitations moyennes de 300 mm en limitant l'évaporation; des que les précipitations dépassent 1000 mm "le danger d'érosion s'accroît et les maladies cryptogamiques, mildiou et pourriture grise deviennent très virulentes." Cf. SIMON J.-L., SCHWARZEMBACH J., MISCHLER M., EGGEMBERGER W., KOBLET W. (1978), 20-22.

(19) A l'ouest la Bourgogne, à sud-ouest le Piémont et la Vénétie à sud-est, au nord la région du lac de Constance et la vallée du Rhin, à l'est les régions autrichiennes de Carinthe et de Styrie, la Hongrie et le nord des Balkans.

(20) SCHLEGEL W. (1972).

(21) BONSTETTEN K.W. (Von), (tr.it. 1984), p.39, tr.p.

(22) "Il governatore della Valle esige oggi [21 dicembre] che dai più intelligenti della Valle stessa siano date informazione sopra la rappresentanza fatta alla Superirorità, cioè che si continui a piantar viti sopra li campi migliori et in lochi che producono debolissimo vino da che ne proviene la penuria del grano, per supplire al quale escono dalla Valle li migliori denari, con discredito e danno ancora per l'esito dei vini, e ciò perché la Superiorità possa prendrere quelle deliberazioni più proprie sopra tal affare." "Consiglio di Valle", Convocazione del 21. 12. 1717; A.S.S.

(23) SCHLEGEL W.(1972), 78-79

(24) aa.vv. (1982) Schweizer Weinatlas, pp. 148 et ss.; LOUP J. (1965).

(25) SCHLEGEL W.(1972), 83.

DEUXIEME PARTIE, PREMIERE SECTION

LE VIGNOBLE ET L'ELEVAGE EN VALTELINE: LES CARACTERES HISTORIQUES D'UNE TERRITORIALITE

V

GENESE D'UNE TERRITORIALITE: LE VIGNOBLE EN VALTELINE

> Aucune description, aussi belle qu'elle soit, ne peut être vraie, car elle ne peut reproduire la vie du paysage, la fuite de l'eau, le frémissement des feuilles, le chant des oiseaux, le parfum des fleurs, les formes changeantes des nuages; pour connaître il faut voir.
>
> Elisée Reclus, Lettre à sa mère, 1855.

Introduction: l'organisation de l'espace agricole, un effet de la territorialité

Ce chapitre, comme l'indique son intitulé, se veut un parcours dans l'agriculture traditionnelle de la Valteline. Le but de cette analyse est de parvenir, par une sorte d'archéologie des relations sociales et environnementales, à montrer les aspects essentiels de la territorialisation, avant le XIXe siècle. Pour ce faire il faut identifier les raisons de la construction du vignoble, ainsi que les modes à travers lesquels elle s'est effectuée.

Le paysage de Cercino à la fin du XVIIIe siècle.

Un petit exemple, en guise d'introduction, peut montrer l' importance du vignoble dans la vie quotidienne de la société de la Valteline sous l'ancien régime. D'après le "Censimento nuovo della comunità di Cercino" (1), un document cadastral rédigé à la fin des années 1700, il est possible d'entreprendre une sorte de reconstruction du paysage du passé, qui laisse apparaître un forme particulière d'exploitation du sol. Cercino est une commune de la basse vallée, faisant partie de l'ancienne "Squadra di Traona", un des deux mandements du "Terziere Inferiore".

Figure 5.1. "Localisation du Territorio D". Source: A.S.S.; Carte nationale de la Suisse, feuilles 1/50.000; S.T.F., Wabern.

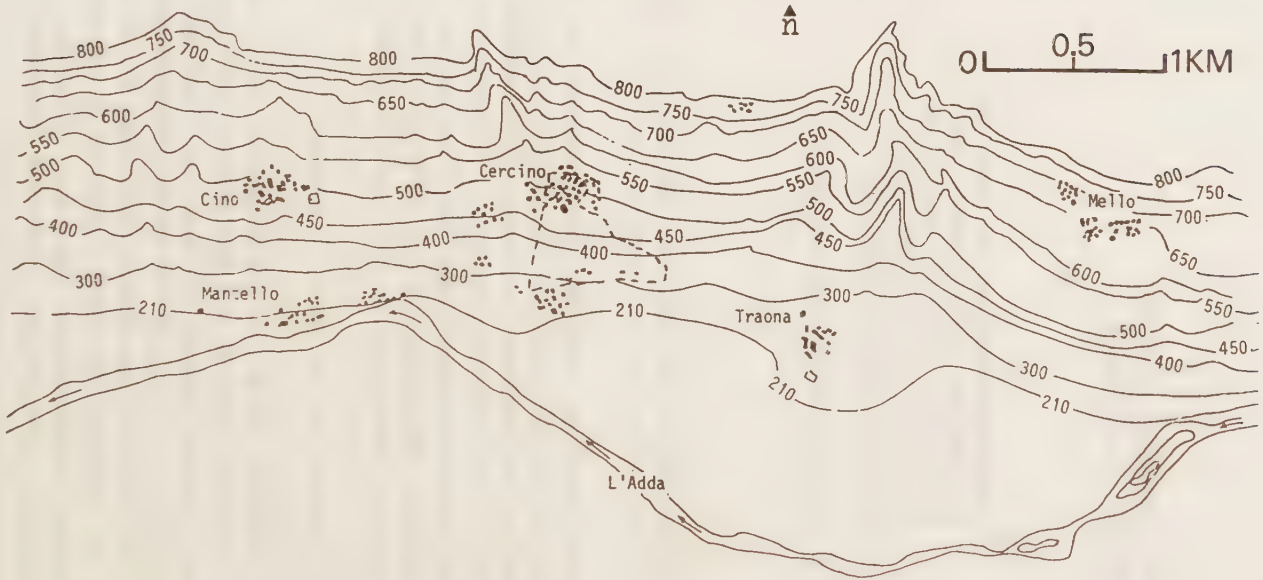

Comme la plupart des villages du coteau rhétique, Cercino est installé en position élevée par rapport à la plaine. On peut voir dans la Figure 5.1. que l'habitat est concentré soit sur les cônes de déjection à la sortie des vallées latérales (comme les villages voisins de Mantello et de Traona), soit, comme Cercino, en position plus élevée, sur les replats des épaulements glaciers.

Le chef-lieu est constitué d'un habitat regroupé, formé de petites constructions trapues en pierre sèche au toit en ardoise ("piode"). D'après la lecture des registres cadastraux, on peut constater qu'une même maison comprend souvent l'habitation de deux ou trois familles et presque toujours une cave, une étable et une grange.

L'église domine le village; sa taille et sa position témoignent de sa valeur symbolique. Légèrement en retrait, elle est édifiée sur la meilleure place, celle qui est la moins en pente et qui peut être observée de très loin. Ailleurs que dans des hameaux qui reproduisent la structure du chef-lieu, les bâtiments isolés sont rares; ils ne sont généralement pas destinés à l'habitation. Ce sont des étables, des caves ou des entrepôts pour les outils des travaux saisonniers.

Autour du village, l'organisation de l'espace est marquée par la présence de la vigne. Elle domine les terrasses qui coupent le versant comme les marches d'un escalier monumental, elle organise le territoire autour des villages avec des rangées orientées en fonction de la pente maximale.

La feuille cadastrale reproduite (2) (Figures 5.2 et 5.3), recouvre un espace de 16 hectares à peu près. C'est un ensemble de terrains en forte pente; on y trouve cependant quelques 300 parcelles. La vigne est mentionnée dans presque chacune d'elles. Mais elle n'est souvent pas seule. Les prés sont pourtant assez rares, il n'y en a que dans le voisinage immédiat du village, avec des potagers familiaux. En bas du village on trouve, pour l'essentiel, des champs cultivés, quelques uns adossés aux meilleures vignes; mais pour la plupart, ils utilisent la même terre, le même espace du vignoble. Dans leur majorité, ces terrains ne sont pas décrits en tant que "vignes avec des cultures intercalaires", mais comme "champs avec de la vigne". La différence est importante car la terre est rare: chaque espace gagné à la montagne par l'oeuvre de terrassement est d'abord un "champ", non un vignoble. La vigne, le plus souvent, s'y établit

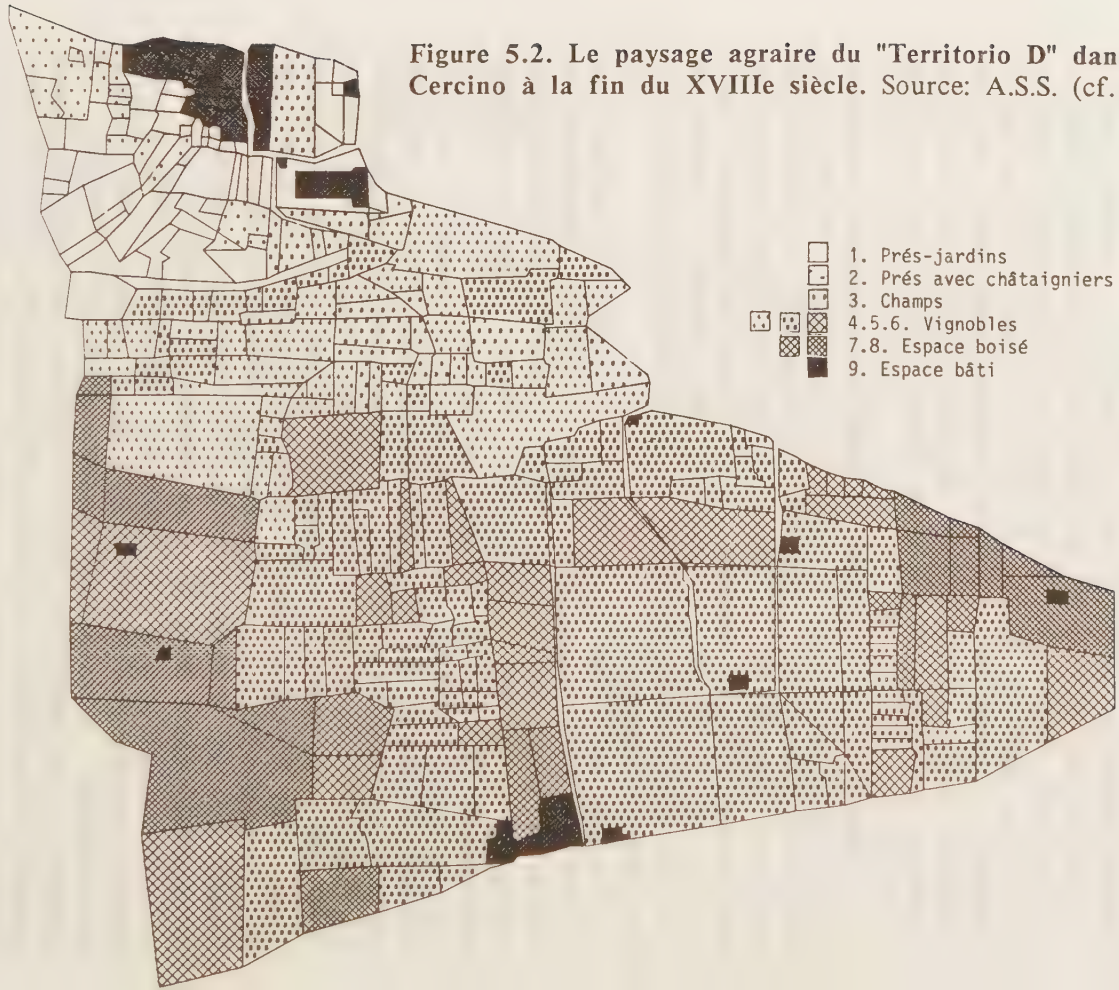

Figure 5.2. Le paysage agraire du "Territorio D" dans la commune de Cercino à la fin du XVIIIe siècle. Source: A.S.S. (cf. notes 1 et 2).

comme élément de nécessité, ou mieux comme une sorte de garantie permettant à la famille paysanne d'acquérir l'essentiel. Entre les rangées on fait pousser du seigle, du panic, du millet, de l'orge, du sarrasin, du maïs ou du froment (quand les conditions le permettent). On y cultive également des légumineuses: des fèves, des pois, des lentilles. Plus bas encore, là où le terrain est plus en pente et les terrasses plus petites, la vigne spécialisée prend le dessus, même s'il reste encore bon nombre de parcelles dans lesquelles on cultive les bandes intercalaires. Ici des parcelles de grandes dimensions côtoient des lopins minuscules. Ces derniers sont les seuls que l'on puisse qualifier de "biens libres" (de servitudes) que possède la famille paysanne. Les autres, les meilleures terres, sont généralement soumises à une forme particulière de contrat agraire, le "contrat de livello" (Figure 5.3). C'est à travers la relation médiatisée par ce contrat, que la famille peut travailler la terre; en même temps cependant, les conditions fixées lui imposent le système de culture, la forme d'exploitation du sol.

Cette relation, entre paysan et seigneur, explique l'abondance de la vigne.

D'après l'étude des autres feuilles du cadastre de Cercino, il est possible d'avoir plus de renseignements sur l'organisation du territoire agricole. En haut du village, la vigne est encore présente mais elle se fait plus rare, pour laisser la place aux champs, à quelques prés et surtout à une forêt relativement dense. Plus haut encore, quelques mayens entourés de prés et de pâturages disputent l'espace aux pierriers et aux bois. La plus grande part de ces biens est communale ("comunanze"). Tout en bas du territoire villageois, par contre, où commence la plaine de l'Adda, nous trouvons des terrains marécageux, insalubres l'été, peu aménagés. Ce sont également des communaux ou des fonds soumis à des servitudes similaires, que les paysans utilisent à l'automne, quand le troupeau (moutons, chèvres et quelques vaches) redescend dans la vallée principale.

Figure 5.3. Les parcelles soumises au "contratto di livello"
Source: A.S.S. (cf. notes 1 et 2).

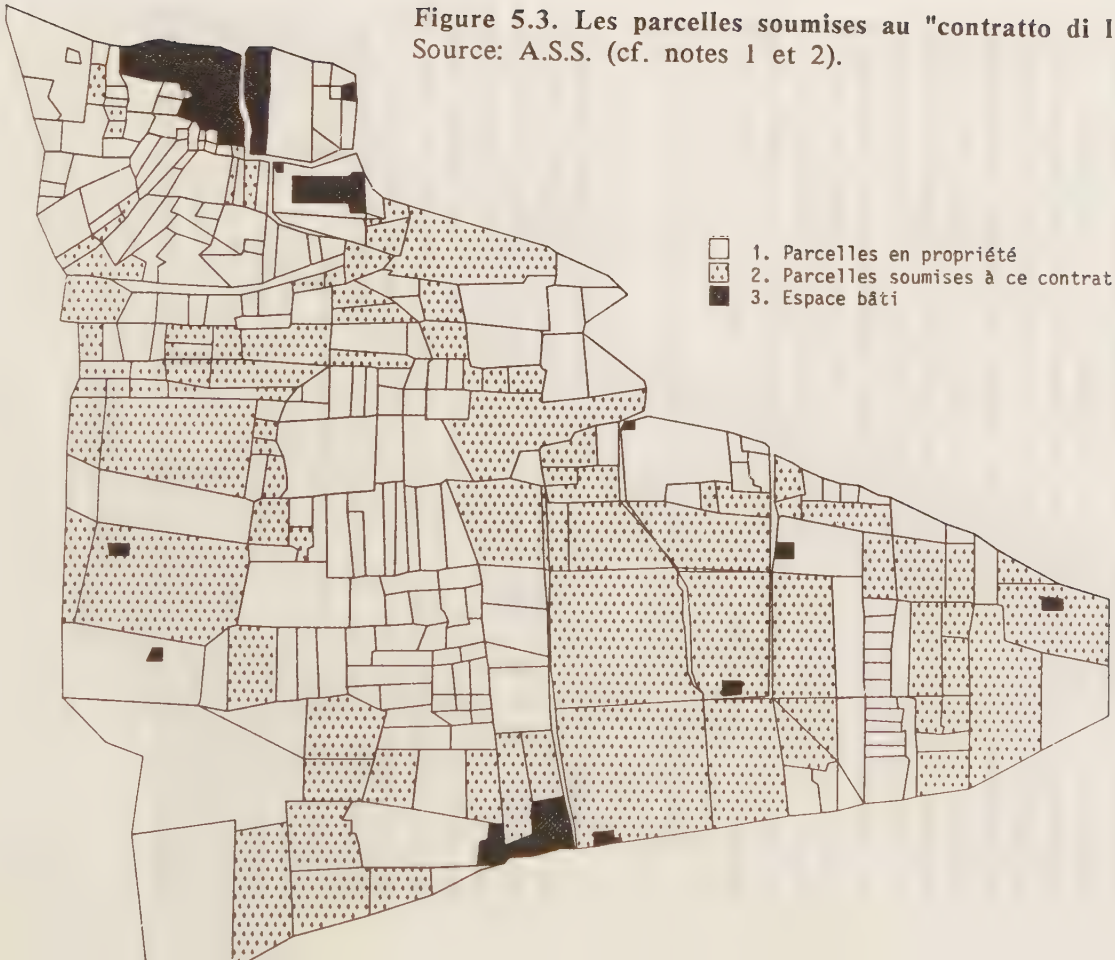

Sur la partie inférieure du versant, trois espaces structurent ainsi le territoire agricole (Figure 5.4):

a) Le voisinage immédiat du village: dans ce petit finage la famille paysanne tient son potager; on y trouve également quelques rares prés, des châtaigniers et d'autres arbres fruitiers.

b) Les cultures vivrières associées à la vigne: cette association vigne-céréales-légumineuses se retrouve dans les endroits les moins en pente et d'accès le moins pénible.

c) Les vignobles spécialisés; on trouve ici les meilleures vignes et quelques surfaces boisées (taillis).

Le reste du territoire agricole est complété, vers le haut du versant, par les mayens, quelques pâturages et surtout par les bois, vers le bas, par la plaine de l'Adda, marécageuse et peu exploitée.

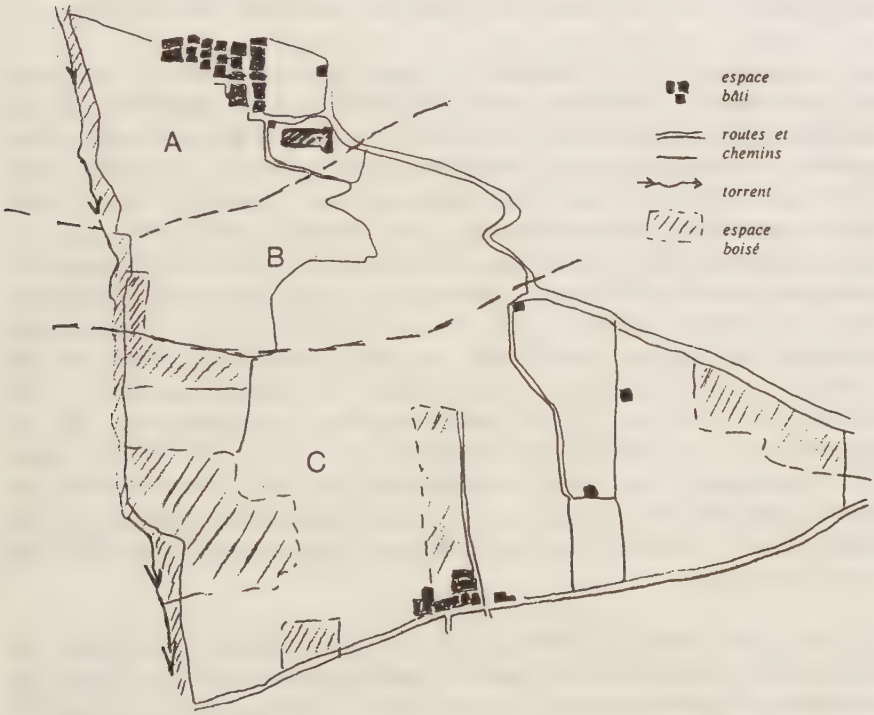

Figure 5.4. Les trois espaces du territoire agricole villageois.
a) Le finage; b) Les cultures vivrières; c) Les vignes spécialisées.

L'aménagement dissimule une territorialité.

Par son travail l'homme a transformé l'environnement, il a créé un écosystème agricole avec l'édification de terrasses cultivées sur les pentes du versant, il l'a entretenu jusqu'à nos jours. L'exemple de Cercino, petit village de quelques centaines d'âmes, reproduit un type d'aménagement dont les traces se retrouvent partout sur le versant droit de l'Adda, à partir des villages qui confinent avec la haute vallée (Grosio, Grosotto), jusqu'à l'ouverture de la Valteline sur le lac de Côme. Cet aménagement est le produit d'une territorialité, d'un ensemble de relations entre les hommes dont l'enjeu est la vigne, sa terre et son travail.

Comment peut-on rendre compte de l'émergence de cette territorialité? Ce chapitre constitue une tentative de réponse.

Le géographe G. Scaramellini, qui s'est récemment intéressé aux conditions historiques de l'agriculture en Valteline (3), a identifié dans la viticulture un "facteur de longue durée"; il a constaté la présence et l'importance du vignoble durant toute l'histoire moderne et contemporaine de la Valteline. Les textes qu'il a produits nous donnent les éléments nécessaires à la compréhension de l'évolution du cadre de vie de la société paysanne traditionnelle: du paysage et des structures agraires. Mais, en même temps, ces essais laissent moins facilement apparaître les raisons politiques (au sens large) des relations de pouvoir, qui donnent naissance à l'aménagement de l'environnement et à sa transformation progressive. Si le vignoble est un facteur prédominant et de longue durée dans l'environnement, c'est que sa possession ou son contrôle sont les enjeux des rapports sociaux. C'est là qu'il faut rechercher les raisons de la construction du paysage et par conséquent celles de la territorialité.

On a vu que la territorialité de l'agriculture est issue de l'articulation entre deux groupes complémentaires de relations: les modalités d'appropriation du sol (les formes de la propriété foncière) et l'aménagement de l'environnement (l'organisation de l'espace physique) qui en résulte. Mais pour comprendre cette

territorialisation, et non seulement en décrire sa formation, il faut faire appel à une autre grand groupe de relations, celui inhérent à la position géographique du territoire sur lequel s'établissent les mailles et les réseaux du pouvoir. Il est ainsi possible de faire apparaître les différentes échelles des relations qui conditionnent les événements dans un lieu, comme notre village de Cercino.

Je vais donc commencer ce parcours dans l'évolution historique de la territorialité par quelques mots sur la position géographique de la Valteline. Je passerai ensuite à l'étude des conditions d'exploitation du sol (à travers le travail et les structures agraires), pour terminer avec l'analyse des formes d'appropriation du sol, des relations à travers lesquelles s'est orientée l'agriculture traditionnelle.

La territorialisation du vignoble subit des mutations considérables à partir de la moitié du XIXe siècle. C'est une période de crise profonde pour la société paysanne. Les parasites de la vigne anéantissent les récoltes, les impositions fiscales deviennent insoutenables; l'émigration définitive sera la seule alternative à la famine. Mais c'est également une période charnière pour comprendre la situation actuelle: dans la deuxième moitié du XIXe siècle l'agriculture va prendre une autre orientation, qui marquera la décadence irréversible des conditions d'exploitation du vignoble et toute l'histoire successive de l'agriculture. Pour cette raison son étude a été séparée de ce chapitre.

L'évolution de la position de la Valteline entre le XVe et le XIXe siècles

La position, comme le soutenait Ratzel, n'est pas le simple fait d'une localisation géographique. C'est un ensemble de relations vivantes, historiquement constituées avec les territoires voisins et les puissances environnantes.

La plupart des récits et essais sur la Valteline que j'ai pu consulter, commencent leur discours par traiter de la position

géographique de la vallée. Mais, en ligne générale, les descriptions qui précèdent la fin du XVIIIe siècle font mention des rapports politiques externes à la vallée, et elles encadrent le territoire dans une Europe en transformation, sinon en bouleversement. Par contre, les écrits sur l'état de l'économie et de la société locale qui suivent la période napoléonienne, vont mentionner la position géographique plutôt comme un ensemble de facteurs physiques négatifs, limitant l'établissement et la mobilité. Ainsi pendant le XIXe siècle, le fait de se trouver dans une vallée longitudinale, avec des possibilités réduites de relations nord-sud, devient un facteur qui favorise non seulement un certain isolement de la vallée, mais aussi un état social et économique arriéré. L'accent est mis sur les relations internes à la vallée, tout au plus en référence au voisinage immédiat, sans plus mentionner les relations externes à plus petite échelle pour comprendre la société de l'époque (4).

Cette différence est à mon point de vue le reflet de l'évolution de la position de la Vallée et de sa progressive marginalisation. La fin du XVIIIe siècle marque pour la Valteline un changement de pouvoir. C'est la fin de trois siècles de domination grisonne: c'est une période importante pour comprendre dans quelle mesure les anciennes relations ont marqué le territoire. Mais c'est aussi à cette époque qu'apparaissent les traces de la marginalisation du territoire. La première en est la misère rurale, dont on ne fait pas mention précédemment.

Cependant, cette différence est restée généralement inaperçue auprès des commentateurs contemporains, car les descriptions de la vallée, durant toute la période entre le début du XVIIe et la fin du XIXe siècle, ont fait état de façon relativement cohérente et comparable des "relations internes" de la société de Valteline, basées exclusivement sur l'agriculture et ses produits. Mais si encore au début du XVIIIe siècle, l'image d'une nature généreuse et l'abondance des récoltes sont mises en évidence, au début du XIXe, par contre, l'agriculture est perçue comme un facteur négatif ou presque, qui se pose comme un empêchement au développement d'autres activités.

A cette époque, la petite industrie artisanale (maçonnerie, ferblanterie, menuiserie, etc.), quand elle existait, était pratiquée par des étrangers ou alors n'était qu'un complément à l'agriculture. En 1804, M. Gioia mentionne qu'à Sondrio

travaillaient des maçons de Lugano, des cordonniers milanais, des maroquiniers de Côme. Quelques années plus tard, d'autres feront remarquer que seulement dans quelques vallées latérales et dans la haute vallée (Val Chiavenna, Val Malenco, Bormio) il existait une certaine activité extra-agricole (travail de la pierre ollaire, fabrication d'outils, etc.). Le seul centre d'une certaine importance à l'époque était Chiavenna (pourtant séparé de la Valteline), où en plus des passages et trafics de transit (du et pour les cols de la Maloya et du Splügen), il existait de rares et petites industries comme celle du textile, du papier ou de la bière (5). La Valteline, par contre, était "exclusivement" ou presque agricole.

Relations internes et externes à la vallée.

L'agriculture, c'est notre point de départ, se confond avec l'économie de la vallée depuis que le commerce de vin existe dans les Alpes; dès le XVe siècle au moins, les trafics se développent de part et d'autre de la chaîne, et les cols deviennent des voies de passage capables de faire transiter des marchandises.

C'est à cette époque, dans le courant du XVe et XVIe siècles, que naît l'"identité géographique" moderne de la Valteline.

Quelle en est la signification? Il est impossible de comprendre la genèse des relations internes, fondées sur l'agriculture, sans considérer les relations externes, fondées sur les buts et les stratégies des puissances européennes naissantes; celles-ci font de la Valteline et du Valchiavenna un secteur clé de leur dispute. Le XVe siècle, mais encore plus le XVIe, sont caractérisés par la consolidation des Etats nationaux, ainsi que par une renaissance urbaine, là aussi où les unités politiques restent d'entité mineure (les villes-principautés allemandes et les seigneuries italiennes). Et l'identité de la Valteline, comme territoire, trouve sa raison d'être à la fin du XVe siècle, entre les intérêts conflictuels et contradictoires des ducs de Milan (qui contrôlent jusqu'alors la vallée) et les ambitions stratégiques de l'Etat des Trois Ligues. Ce dernier contrôle les voies de passage du nord au sud de ce secteur des Alpes, mais il a besoin, par

ailleurs, d'un arrière pays lui fournissant les produits agricoles dont il ne dispose pas (6).

La Valteline restera ainsi à la frontière entre Lombardie et terre Rhétique. Jamais elle ne trouvera un pouvoir interne suffisamment fort pour contrer les intérêts des puissances qui en feront à la fois un axe de passage, un réservoir d'hommes, de produits agricoles et de revenu fiscaux: une terre de transition entre une partie et l'autre de l'Europe, mais non pas de trafic ou de commerce. Toutefois les puissances qui domineront la vallée, laisseront pendant longtemps une large autonomie aux collectivités locales.

La vallée est donc un enjeu au milieu de disputes et d'intérêts contradictoires. Au XVIIe siècle, dans le cadre de la guerre des trente ans, elle est l'objet des droits que revendiquent l'Autriche et l'Espagne alliées d'un côté (la vallée sera vue comme un des "ponts" entre Milan et Vienne), le Royaume de France et la Vénétie de l'autre (elle sera aussi vue comme un "point de passage" entre Paris et Venise).

L'organisation politique du territoire pendant la période grisonne.

Mais pendant que cette partie de l'histoire européenne se déroule, que les deux puissances se confrontent (les armées des uns et des autres ne feront que passer, avec leur cortège de pillages et d'épidémies), les Trois Ligues, en 1512, vont prendre possession du territoire et façonner en quelque sorte les "relations internes" pendant toute la période suivante. Elles établiront un code juridique (Statuts de Valteline, 1531), un recensement fiscal (l'estimation des biens ou *estimo* entre 1523 et 1531) et un gouvernement.

Malgré cela, la République Grisonne ne faisait qu'esquisser une stratégie de colonisation de la Valteline. Elle maintenait et développait le maillage du pouvoir milanais, la division administrative du territoire en trois "terzieri", et, comme sous le pouvoir milanais, une relative autonomie était laissée aux Comtés de Chiavenna et de Bormio, qui restaient des administration séparées (Figure 5.5.).

Les Ligues nommaient pour la seule Valteline un "Gouverneur Général", le plus important fonctionnaire, résidant à Sondrio

Figure 5.5. La Valteline au début du XVIe siècle.
Source: Benetti A. & D. (1984).

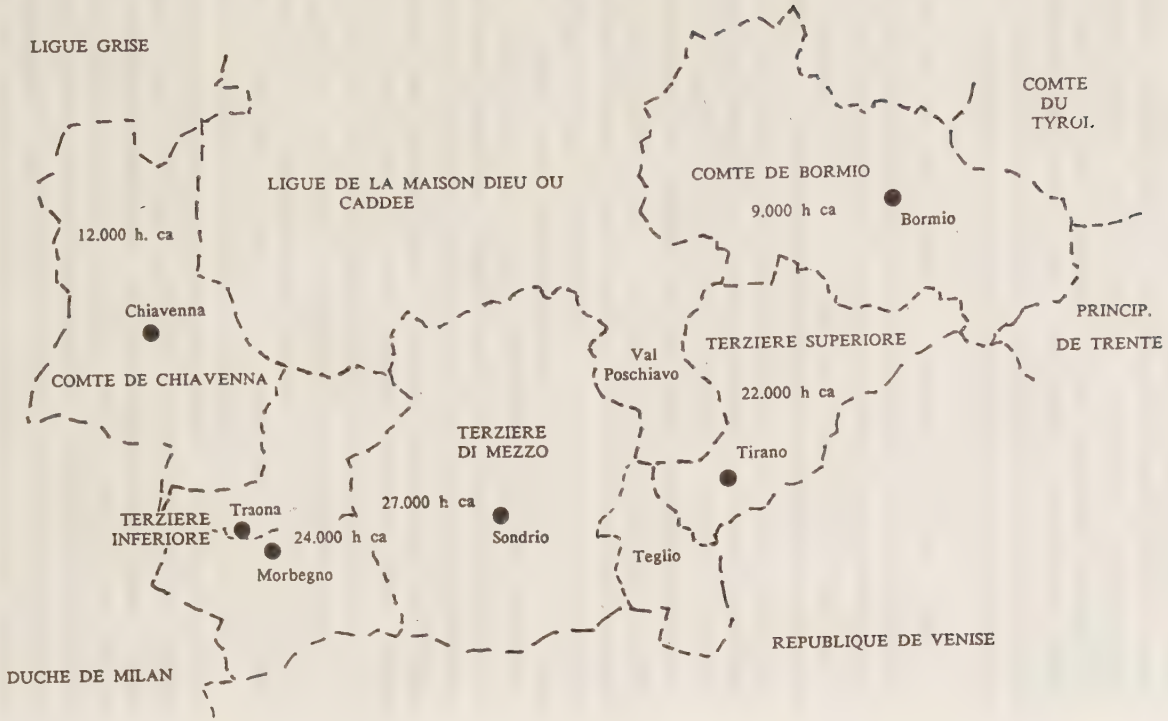

(le chef-lieu du "terziere" du milieu), un vicaire (avec des fonctions de juge, résidant également à Sondrio), ainsi que quatre autres gouverneurs (ou "podestà") pour les juridictions de Tirano (pour le "terziere" supérieur), de Teglio (qui avait une administration autonome en tant que capitale historique de la vallée), de Morbegno et de Traona (pour le "terziere" inférieur, divisé en deux mandements). Ces fonctionnaires étaient nommés pour une période-mandat de deux ans. Il s'agissait généralement de membres de familles de l'aristocratie grisonne.

Dans un dictionnaire géographique de la fin des années 1700, à l'article "Valteline" (*Vallis Tellinae*), il est affirmé: *"Il n'y a peut-être pas de Gouvernement plus doux que celui de la Valteline, ni de peuple qui jouisse de plus grands privilèges"* (7). Mais cette image est fortement contestée par un auteur allemand, qui, dans une monographie sur le "Pays de Valteline" (*Die Landschaft Veltlin*) publiée en 1797, traite des relations entre paysannerie et aristocratie avec beaucoup d'esprit critique.

H.L. Lehmann nous dit en effet: *"Le fonctionnaire Grison d'aujourd'hui, contraint d'acheter à cher prix sa place auprès de la communauté, doit tout faire et vite pendant un mandat pour accumuler la somme qu'il a dépensée et gagner quelque chose en plus (...)"* (p. 26). Il continue avec une série d'exemples qui montrent une administration judiciaire corrompue, dans laquelle la partie gagnante est toujours celle qui peut offrir la plus forte somme. *"Que peut-on attendre de différent d'un tel fonctionnaire?"* se demande l'auteur, *"il a acheté son droit en faisant parfois des emprunts auprès de sa communauté, il n'a que deux ans pour faire autant d'argent qu'il peut (...)"* (p. 27).

Ainsi l'homme de Valteline, *"porte par sa faute ses propres chaînes"*... et *"l'on ne devrait pas s'étonner de la misère rurale"* (ibid.).

En citant un Rapport du Ministre Ulisse Von Salis Marschling de 1791, Lehmann nous dit encore que la Valteline, parmi les territoires des Ligues, est celui qui, proportionnellement, paye le plus d'impôts, le plus lourd tribut au Gouvernement, les fonctionnaires n'ayant d'autre salaire que les impôts établis sur l'"estimo". Les fonctionnaires Grisons gardent ainsi pour eux toutes les taxes perçues pour l'administration de la justice (frais de procédure, etc.), de même que les sommes qu'ils

reçoivent pour acquitter ou condamner les inculpés (!). De plus, ces mêmes personnes, poursuit Lehmann, sont souvent de gros propriétaires de terres (spécialement de vignes), qu'ils font administrer par leurs représentants dans la vallée (les familles de l'aristocratie locale).

Par l'octroi de privilèges à leur représentants sur place, les Trois Ligues laissent effectivement une relative autonomie aux groupes locaux... à l'aristocratie et au clergé faudrait-il dire. Ainsi, c'est en ce sens uniquement, que l'on peut comprendre l'extrait du dictionnaire géographique mentionné plus haut.

Les Grisons favoriseront ainsi l'orientation de l'agriculture vers la viticulture associée aux cultures céréalières d'autosubsistance, en freinant indirectement le développement de l'élevage. Mais les familles grisonnes feront aussi de la possession de la Valteline un enjeu politique. Les insurrections qui bouleversèrent la vallée (culminées avec le massacre des réformés en juillet 1620) et qui la séparèrent momentanément seulement de l'autorité des Ligues, peuvent être vues comme une conséquence de luttes de pouvoir entre familles grisonnes, tout comme elles s'inscrivaient dans la logique du conflit franco-espagnol durant a guerre des trente ans.

C'est donc une position intermédiaire de la Valteline qu'il faut remarquer. Elle est considérée à la fois comme un réservoir d'hommes, d'impôts à prélever et de produits agricoles. Elle est aussi un "territoire tampon" (les armées traverseront la Valteline sans "toucher" le territoire des Ligues), une vallée-frontière qui est l'objet d'intérêts contradictoires.

Le XIXe siècle: marginalisation et dégradation des conditions sociales.

Avec la fin du XVIIIe siècle et le changement du pouvoir, le rôle historique de la Valteline va graduellement diminuer. Sa position perdra l'importance qu'elle avait et, peut-être, pouvons-nous dire que cette période est la seule "tranquille" de son histoire; tranquille à tel point qu'à l'arrivée des troupes de Bonaparte, en 1797, tout semble prêt au détachement des vallées

de l'Adda et de la Mera de l'autorité grisonne, sans que rien, dans la vie quotidienne, soit destiné à changer. C'est au contraire la dégradation des conditions sociales que nous sommes tentés de voir, après la fin des années 1700.

L'agriculture, en tant que seule ressource, reste le principal enjeu des relations sociales. Mais la viticulture *"est plus malheureusement soumise que l'ensemble de l'agriculture"* (Lehmann 1797, p. 15). Dans la partie où la vigne est cultivée *"rares sont les biens libres"*, nous dit quelques années après le préfet napoléonien Angiolini, qui visite la vallée en 1813 (8). Les conditions qui soumettent les paysans aux contrats qui les lient à la terre et à la noblesse locale sont indiquées comme la cause de la misère par ce fonctionnaire. Lehmann, au contraire, montre du doigt l'ignorance de la paysannerie qui est à son avis la vraie cause de misère. Les plus belles vendanges, nous dit-il, sont cédées parfois à vil prix aux propriétaires, *"ainsi le vin, en quelques années, devient-il la propriété du riche, de même que tous les bénéfices issus de la vente"*.

Le même auteur remarque alors quatre "facteurs" (Hauptsachen) pour comprendre les rapports sociaux de son temps. Ces facteurs sont l'excessive richesse de l'aristocratie (souvent les émissaires locaux du pouvoir grison), dont les membres son traités de "personnages oisifs" ou encore de "riches libertins"; le nombre exorbitant d'ecclésiastiques (dont les biens et les revenus sont exempts d'impôts); l'absence totale d'écoles et l'ignorance conséquente de la classe paysanne (9).

Il est intéressant de comparer la description de Lehmann, qui se situe dans les dernières années du pouvoir grison, avec celles qui ont suivi, dans la première partie du XIXe siècle. Des conditions sociales déplorables que dominent en effet dans les représentations de cette époque. J'ai déjà mentionné la relation du préfet napoléonien Angiolini de 1813, où il est affirmé que *"(...) la misère champêtre est plus forte dans les villages favorisés par l'exposition au soleil"* (éd. cit., p.14). Un autre exemple peut être fourni par la relation de Pietro Rebuschini, un ingénieur responsable, entre autres, de l'élaboration du nouveau cadastre pour l'administration autrichienne et qui, comme le titre l'indique, se veut une

"Description statistique de la province de Valteline dans l'état dans lequel elle se trouve dans l'année 1833" (10). Ici aussi l'auteur s'arrête volontiers sur les mauvaises conditions de vie des populations habitant le versant droit.

Dans la basse vallée, spécialement en bordure des villages de Andalo, Masino, Forcola, Ardenno, Colorina, Berbenno, Fusine et de Caiolo, les marécages occupent la plaine et le paludisme est endémique (éd.cit. p.27). Cet état des choses n'est certainement pas sans relation avec les conditions de misère et d'insalubrité dans lesquelles l'auteur voit la population paysanne de ces contrées. Ainsi...

> *"...il est difficile d'imaginer un ensemble d'habitations plus mal propres et tellement sales, comme le sont celles des communes de Dubino, Cino, Cercino, Mello, Buglio, Montagna, etc. où les logements des habitants peuvent difficilement se distinguer de ceux des bêtes. Dans tous ces villages nourriture, vêtements et habitations, tout présente un aspect tellement sale et répugnant de ne pas pouvoir s'imaginer le pire"* (ibid., 32, tr.p.).

Il s'agit ici de communes de la rive droite de l'Adda, ce qui semblerait confirmer une dégradation rapide des conditions sociales, avant tout sur le versant rhétique, déjà dans la première moitié du XIXe siècle.

Réseaux de transports et commerce de vin.

L'évolution de la position est tributaire de celle des réseaux de transports. En effet, pour une région qui dépendait essentiellement du commerce du vin, il est important d'observer l'évolution de ces réseaux.

Avant la domination grisonne, au XVe siècle, la Valteline produisait déjà du vin pour l'exportation. Les trafics concernaient surtout les deux Comtés de Chiavenna et de Bormio, dont les habitants et les commerçants avaient fait du commerce de vin une sorte de monopole. Les cols du Splügen et de la Maloya pour Chiavenna, ainsi que celui de l'Umbrail ("Giogo di Santa

Maria") et plus marginalement celui de Fraele ("Scale di Fraele") pour le bourg de Bormio, représentaient les passages traditionnels du vin vers les terres rhétiques et, de là, vers l'Europe centrale, plus particulièrement en Allemagne.

Avec la colonisation grisonne, la mise en place du vignoble et son extension, les trafics allaient davantage se développer plus vers la voie du Val Poschiavo (passage de la Bernina), les privilèges des habitants de Bormio et des commerçants de Chiavenna diminuèrent progressivement au profit des commerçants grisons. Pendant trois siècles le réseau est resté pratiquement inchangé, l'activité agricole et l'aménagement des versants se poursuivirent en fonction d'un commerce de vin florissant.

Avec le XIXe siècle, et après la brève période napoléonienne, les choses vont progressivement se modifier. On peut remarquer que la politique autrichienne en matière de transports donnera une structure bien marquée au réseau de communications, lequel représente aujourd'hui encore la base de l'infrastructure routière.

L'Autriche développera en effet une stratégie d'aménagement routier, en essayant de rendre moins importantes les anciennes relations avec l'Engadine et les Grisons. En effet, ceux-ci contrôlaient l'intégralité du réseau vers le nord. Les cols de la Maloya, comme celui de la Bernina, restèrent en territoire suisse. Le col du Stelvio, en direction du Tyrol fut construit (on peut se demander si ce fut dans la tentative de rompre l'hégémonie de celui de l'Umbrail en direction de l'Engadine); mais également la route du Splügen fut nettement améliorée. Vers le sud, s'ouvrirent plus tard la route de l'Aprica et celle du Gavia pour accéder au Val Camonica, étape sur le chemin de Bergame ou du Trentin. La route de la plaine (dans son tracé actuel), qui traverse la Valteline jusqu'au lac de Côme, améliorant les relations avec Milan, fut également bâtie dans les premières décennies du XIXe siècle. Depuis la deuxième moitié du siècle cependant, avec l'ouverture progressive des lignes de chemin de fer à travers les Alpes, le réseau routier de la Valteline, même amélioré, n'empêchera pas la décadence du commerce de vin, et, en général, la dégradation des conditions de vie de la paysannerie.

Quand l'accessibilité de certains passages à travers les Alpes s'améliore (en général dans la deuxième moitié du XIXe, avec les voies ferrées du Brenner 1867, du Mont-Cenis 1876, du Gothard 1882, etc.) et même si, à travers la Valteline, le réseau routier se développe, la position de la vallée se marginalise définitivement. Non seulement elle est vue maintenant comme "de difficile accès" (notion inconcevable auparavant, quand l'accessibilité dépendait avant tout des conditions du relief), mais encore son seul produit d'exportation n'arrive plus à concurrencer les autres vins, favorisés par les transports et par un coût de production nettement plus avantageux.

La marginalisation de la position de la Valteline peut être vue aussi comme une conséquence des stratégies des Etats et des puissances qui l'ont dominée, face à leurs possibilités de passage, de commerce et de contrôle. L'entrée en 1859 de la Province de Sondrio dans le Royaume d'Italie ne marquera, en fait, que sa "provincialisation", dans un rôle de périphérie sans importance et sans enjeux. Cela permettait le développement de flux encore plus intenses d'émigration, non seulement vers les voisins du nord, mais essentiellement dans d'autres villes de Lombardie, dans d'autres pays européens et vers les nouveaux mondes (Amériques, Australie, etc.).

L'organisation du territoire et du travail agricoles avant 1850

Je vais maintenant aborder quelques aspects de la territorialisation de l'agriculture. Si le mode de production traditionnel s'organise sur la relation qu'institue l'agriculture, c'est seulement dans la viticulture qu'il est possible de parler de "production", en tant que création d'un bien qui sort du circuit de l'autoconsommation. Pour la Valteline, du XVe au XIXe siècle, le vin est en effet la seule véritable "production du pays". Par conséquent, c'est aussi le seul véritable enjeu du pouvoir. Ce système s'apparente au "mode de production féodal": c'est la maîtrise de la propriété de la terre qui définit les relations entre les groupes sociaux, en même temps que les formes d'exploitation du sol. La division du travail est limitée: la préparation du terrain agricole et l'exploitation des cultures incombent à la paysannerie, tandis que la vinification est en général réservée aux propriétaires des terres. Les moyens de production sont donc essentiellement la terre et le travail: le paysan produit également ses outils, il fabrique les tuteurs de la vigne, il devient tailleur de pierres pour construire les terrasses et les habitations.

Dans ce qui va suivre, je vais considérer, en quelques sortes, les aspects "techniques" de la production agricole et en particulier de la viticulture. C'est à travers le travail paysan que l'aménagement du versant se réalise. Et c'est du travail et des anciennes structures agraires dont il sera question ici. Plus loin, par contre, je développerai la question de la propriété foncière et des relations qui lient la paysannerie à l'aristocratie: les aspects sociaux du mode de production. A ce moment seulement il sera possible de parler de la territorialité de l'agriculture.

L'origine de la viticulture.

L'aménagement du versant droit de la vallée de l'Adda est l'oeuvre de générations de paysans qui ont pratiquement bâti leur territoire agricole, transformant l'abrupt en terrain cultivable. On retrouve ce type d'aménagement, en dehors du cadre méditerranéen, dans d'autres parties des Alpes (Valais, Val d'Aoste,

Tessin, vallée de l'Adige, etc.). Et, là où les conditions le permettent, il est toujours lié à la viticulture, dans un cadre de non spécialisation (11). La vigne aurait été introduite en Valteline vraisemblablement par les Romains (12), mais les premiers documents retrouvés qui la mentionnent ne remontent qu'au IXe siècle (13) pour des villages de la basse vallée.

> *"Il s'agit, cependant, de vignes souvent petites intercalées et dispersées entre prés, champs, bois, châtaigneraies, terres incultes et surfaces bâties: elles sont encore l'expression de cette viticulture du moyen-age non spécialisée qui marquait le passage partout et qui (...) jamais contrastée par des adversités pédologiques et de climat (...) [révèle] sa valeur réelle et symbolique"* (Scaramellini, 1982, 146, tr.p.).

Cette viticulture n'apparaît à l'origine que comme une culture parmi d'autres, même dans les domaines ecclésiastiques, où la vigne était indispensable pour le vin de culte. Et pour cause, l'espace étant, plus encore qu'aujourd'hui, limité.

La période de formation des terrasses : du XVIe à la moitié du XVIIIe siècles.

L'aménagement en terrasses qui caractérise le vignoble est dû cependant à un effort vers la spécialisation. Mais celle-ci ne put avoir lieu qu'en fonction d'une demande de produits oenologiques. Ce sera seulement au XVe siècle qu'elle prendra une certaine ampleur (de la part des voisins du nord, mais aussi de la région de Milan). Mais si le commerce de vin lui est certainement antérieur, avec la colonisation grisonne à la fin du XVe s., il prendra l'ampleur d'un flux dépassant les limites des Trois Ligues vers le nord. Dès lors, les exportations vers Milan diminueront progressivement.

Il semble plus difficile par contre d'évaluer l'époque de l'aménagement des terrasses, qui constituent, aujourd'hui encore, l'expression la plus évidente de la relation entre l'homme et l'environnement. Entre le XVe et le XVIe siècles, nous pouvons admettre l'hypothèse que la viticulture se répandait sur toute

l'étendue de la vallée qui en permet la culture. Cependant, à l'origine, le travail de terrassement doit être compris dans le but de la subsistance familiale: les paysans transforment l'environnement avant tout pour cultiver les céréales et les légumineuses indispensables à leur alimentation. Le travail de la vigne leur est nécessaire pour obtenir le droit d'aménager et d'exploiter les espaces résiduels, parfois même les plus mauvaises terres, afin de se procurer la nourriture. La spécialisation viticole, il faut le répéter, va de pair avec la possibilité pour les paysans d'obtenir des terres pour leur famille.

D'après les sources historiques, il semble que la plupart des oeuvres de terrassement se soit vraisemblablement effectuée pendant les XVIIe et XVIIIe siècles (14). Dans son "Raetia" paru en 1616, le noble grison J. Guler Von Weinek, chef d'armée, réformé et gouverneur de Valteline pendant un mandat (entre 1587 et 1588), tout en privilégiant la vigne dans les éléments constitutifs du paysage, ne mentionne pas encore explicitement la présence de terrasses (au moins dans leur structure actuelle).

> *"On la cultive donc sur les deux bords de l'Adda, dans toute la région: cependant le versant droit, en étant le plus ensoleillé, est aussi le plus productif et le plus vitifère; les plans sont appuyés sur des supports en bois ou directement sur le roches. Il y a certaines positions lesquelles, par elles mêmes, ne produiraient rien ou presque, en ayant seulement des pierres et des abrupts. Et pourtant, là haut aussi, entre les rochers dénudés, on amène du terreau en quantité suffisante afin que les plans qui veulent s'y implanter puissent y mettre des racines, en formant des vignobles étendus et verdoyants, qui non seulement donnent une belle impression mais aussi un bon revenu (...)"* (15).

La vigne apparaît ici comme une culture abondante, mais qui, si elle est en partie spécialisée, ne semble pas encore donner au paysage l'aspect qu'il aura un siècle plus tard (et qu'il garde encore aujourd'hui). Néanmoins, elle se présente toujours ou

presque en association avec les céréales (blé parfois, mais en général orge, sarrasin, millet) et quelques légumineuses (fèves, pois, lentilles). Et l'association vigne-polyculture se retrouvera, comme une constante chronologique, pendant les trois siècles suivants.

Si l'on ne trouve pas de mention explicite des terrasses ou, du moins, de la façon d'aménager le territoire caractéristique de la viticulture traditionnelle, le texte de Guler rappelle une terre fertile, en rien avare et donnant la possibilité d'une agriculture florissante: cette même image sera donnée par les chroniqueurs qui décriront la vallée durant les XVIIe et XVIIIe siècles.

Mais un siècle après la parution de l'oeuvre de Guler, on trouve des mentions de la transformation du versant droit en terrasses. En 1716 le vignoble de Valteline donne à P.A. Lavizzari (membre du clergé comme la plupart de l'intelligentsia de la vallée) l'impression d'un "théâtre de Bacchus", superbement travaillé en "couronnes murées".

> *"[Les agriculteurs sont] mal installés, mais largement compensés par le bon génie de la nature d'un territoire fertile, qui les satisfait de leurs peines. La colline exposée à orient et à midi, pendant le cours de quarante-cinq milles est couverte de vignes majestueusement travaillées et toutes soutenues par des couronnes murées. Elle ne peut faire une meilleure apparition, en se faisant croire un délicieux théâtre de Bacchus, dans lequel il voudrait montrer et mettre en épaulière ses plus grands trésors; pour cela de la pente étroite presque, mais par ailleurs vaste, [la vigne] s'élargit aussi à la plaine, et jusqu'aux coteaux orientés vers minuit (...)"* (16).

A partir de ce texte, on peut imaginer la viticulture comme une activité qui est déjà nettement plus spécialisée qu'au XVIIe siècle. Elle semble constituer la clé non seulement de l'agriculture, mais encore de l'économie toute entière: la vigne n'est pas seulement l'élément prédominant des coteaux rhétiques, elle s'étend à la plaine et occupe des positions sur le versant gauche.

Le vignoble assume donc le rôle d'élément central dans l'image du paysage: on peut presque dire qu'il en devient le symbole. Cependant l'environnement est caractérisé par d'autres facteurs, *"par rapport au vignoble, la bien plus grande extension des bois, des pâturages, des cimes et des glaciers, reste en deuxième plan et elle est souvent perçue comme élément limitant la possibilité de vie"* (17).

L'apparente richesse de l'agriculture de la vallée à cette époque ne devrait pourtant pas cacher qu'elle n'est pas entièrement auto-suffisante en blé, puisqu'elle doit s'en procurer même dans les meilleures années: *"elle fait cependant défaut en froment en ce qu'elle abonde d'autres graines"* nous dit Lavizzari (op.cit. p.16). L'abbé F.S. Quadrio, quelques années après, justifiera le manque de blé de cette manière:

> *"(...) cela n'est pas du au manque de Terrain, mais c'est parce que les habitants s'appliquent plus à la culture de la Vigne qu'à celle des champs (...)"* (18).

Et si la plupart des chroniqueurs ont privilégié le vignoble dans leurs descriptions, c'est que le vin est *"l'Entrée majeure du pays (...)"; "(...) aujourd'hui (...) bien plus de deux cents somes par jour sortent de cette Vallée, sans calculer celui pour l'usage, par ailleurs large, qui sert au pays"* (19). Et au début du XIXe siècle, le vin sera *"le seul produit qui s'exporte"*, selon l'expression du Préfet Angiolini, le seul élément capable d'apporter des devises dans la vallée.

La "construction" du terrain agricole.

Contrairement à d'autres formes d'aménagement des versants alpins, dans les terrasses de la Valteline l'infrastructure murale assume une importance primordiale. Tandis que dans la montagne tessinoise on trouve, aujourd'hui encore, beaucoup de terrasses constituées par des talus de terre, en Valteline, comme du reste en Valais, le soutien de la terrasse est presque toujours constitué par des murets en pierre sèche. Il semble, d'après E. Sereni

(20), que ce type d'aménagement soit postérieur à celui où la masse de terre est prédominante. En effet, dans ce dernier, il manque toute forme de régulation des eaux souterraines, et même au niveau superficiel le régime hydraulique reste déficient. C'est à partir du XVe s., pour certaines régions (campagne ombrienne et toscane) et du XVIe dans des régions plus septentrionales, que se développe un type d'aménagement plus élaboré, où le talus est remplacé par un mur de soutien. Le changement s'effectue surtout dans des zones où la pente et le climat ne permettent que partiellement le développement des terrasses en talus. D'abord par la construction de petites terrasses de forme semi-circulaire (limitées souvent à une surface de quelques mètres), puis, par des oeuvres plus imposantes, le terrassement se généralise à l'ensemble des versants, qui prennent cet aspect caractéristique de paysage "en escalier", comme celui de la Valteline.

Mais comment expliquer la diffusion, relativement rapide, de ce type d'aménagement qui, en l'espace d'un siècle, change complètement la structure du versant rhétique?

Pour y répondre il faut analyser la technique de l'édification des terrasses.

D'après les textes datant de la moitié du XVIIIe et jusqu'à la fin du XIXe siècles, la technique de préparation du versant ne semble que peu évoluer. Les étapes pour la construction d'une terrasse témoignent de l'effort que le paysan devait fournir. Après avoir déterminé l'endroit où l'on voulait construire une terrasse, la première opération était celle dénommée "scasso": la démolition d'une partie de la paroi rocheuse, là où elle présentait des failles ou des schistosités plus évidentes (21). Cette opération devait être effectuée quand le travail des champs le permettait, en général entre novembre et janvier. Il fallait ensuite creuser un fossé, en élevant les débris de roche qui devaient servir à la construction du mur de soutien. Un tel travail devait cependant demander beaucoup d'énergie et, par conséquent, de main d'oeuvre. Il est alors possible de formuler l'hypothèse que ce type d'aménagement, parallèlement à d'autres zones alpines, s'est véritablement développé et amplifié au point de recouvrir toute l'étendue de la vallée, à partir du moment où l'utilisation de la poudre, ou mieux des mines, s'est généralisée

dans l'extraction et les carrières.

En 1515 le château des ducs de Milan fut pris par les Français grâce aussi aux mines de Pedro Navarro; et c'est en 1527, d'après "une tradition incontrôlable", que la poudre semble avoir été utilisée pour la première fois dans les mines, à Chemnitz (22).

On pourrait donc admettre qu'à partir de ce moment, l'utilisation de la poudre se soit lentement développée au profit de l'agriculture, notamment en montagne. De plus, le fait que l'aménagement du versant ait été réalisé en grande partie à l'aide de mines, pourrait confirmer la distribution de la propriété foncière: dans les mains, essentiellement, du clergé et de l'aristocratie locale, représentante du pouvoir grison. Si le paysan ne pouvait pas se permettre l'achat de l'explosif, ce dernier lui devait être fourni par le détenteur du bail (propriétaire juridique de la terre), en fonction duquel la famille paysanne avait le droit de travailler un fonds.

En Valteline, au milieu XVIIIe siècle, Pietro Ligari, peintre et membre éclairé de l'aristocratie, fait mention explicitement de l'utilisation des mines pour la construction des terrasses:

> *"Dans ce cas il faudra creuser de spacieuses et profondes fosses jusqu'à la hauteur où l'on démontrera la terre terminée; et si par hasard on y trouve de grosses pierres (bien que profondes) sous lesquelles on pourrait penser avec certitude y trouver du terrain en bonne qualité et quantité, il ne faut pas avoir peur de les enlever avec des mines ou d'autre formes possibles, puisque l'acquisition de la terre compensera dans le temps à venir la dépense effectuée (...)"* (23).

La suite de l'opération consistait dans le remplissage du fossé par du matériel inerte (gravier, mais aussi débris de construction, etc.), pour en réduire la profondeur à 70-80 cm. On procédait ainsi à la construction du mur en pierre sèche, avec les débris et les pierres extraites. Le remplissage définitif, qui se faisait souvent quelques mois après, était effectué avec de la terre que l'on transportait sur place. Enfin, l'opération était complétée par la pose des plants ou des boutures de vigne et de fumier.

A la fin du XIXe siècle le système de préparation était

encore pratiquement le même:

> *"Ainsi, là où, dans les belles journées d'automne et d'hiver, quelques mineurs, suspendus contre le rocher par le biais de cordes, étaient en train de l'user à force de mines, souvent dans le printemps successif on voit le vigneron qui généralement est encore le même mineur, en train de planter des plants ou des boutures du précieux cépage chiavennasca"* (24).

Aujourd'hui on ne construit pratiquement plus de terrasses en Valteline, mais l'entretien de celles qui sont encore cultivées reste nécessaire. Des tentatives, ces dernières années, ont été effectuées pour remplacer la pierre sèche par d'autres matériaux, comme le ciment ou le béton armé. Mais dans beaucoup de cas on a du revenir à la pierre sèche, à cause de la gestion du régime hydraulique. La terrasse ainsi constituée permet en fait une régulation efficace des eaux de surface (l'eau pénètre rapidement dans la terre qui est maintenue bêchée), ainsi que du ruissellement souterrain (à travers les interstices du mur) lors de périodes de pluies prolongées. Cette forme d'aménagement présente deux seuls inconvénients. La terre doit être remontée régulièrement et le mur nécessite d'un entretien constant. Ces deux opérations pèsent toujours lourdement sur la gestion de l'exploitation viticole.

Quelques exemples de systèmes de culture traditionnels du vignoble.

a) Pour les vignobles en terrasses, la méthode qui sera utilisée jusqu'à nos jours est celle des rangées directes (25) dans le sens de la pente maximale, orientées légèrement vers l'est quand c'est possible.

A la fin du XIXe siècle, on peut noter que les distances entre les rangées s'élargissent (facilitant les cultures intercalaires) en descendant vers le fond de la vallée, tandis qu'en remontant, sur les terrasses les plus élevées et mieux exposées, les rangs se resserrent (vignoble spécialisé, sans cultures intercalaires qui semble encore la forme la moins courante dans les années 1880).

Les rangées sont alors disposées à une distance variant, en fonction du coteau, entre 60 cm et 1.5 m parfois (vignoble spécialisé) ou encore entre 2 et 2.5 m (champ ou vignoble à cultures intercalaires). Chaque cep, dans la même rangée, est généralement soutenu par un tuteur de longueur variable (1.5, 2 m) et est disposé à une distance allant de 30 à 70 cm, ou de 70 cm à 1.2 m selon les mêmes sources (26).

Tous les auteurs (de même que les chroniqueurs du XVIIe et du XVIIIe siècles) donnent une importance particulière aux cultures intercalaires: entre les rangées on cultive des céréales (seigle, orge, millet, maïs depuis le XVIIIe s., sorgho, panic, sarrasin), des légumineuses (pois, fèves, haricots, etc.), ainsi que, au XIXe siècle, des pommes de terre.

Si les céréales, outre le fait qu'elles contribuent à la subsistance familiale, ont aussi la fonction d'ombrager les rangées et d'empêcher une excessive irradiation de la chaleur pendant la nuit, les légumineuses quant à elles sont de plus cultivées pour régénérer le terrain, comme le note déjà Ligari en 1752 (27).

Figure 5.6. Disposition en terrasse (coupe).
D'après Gerini, 1883, p.19.

b) Par contre, dans les vignobles disposés sur les cônes de déjection de faible pente et en plaine, deux systèmes de culture semblent prédominer.

- La disposition en "oppolo" est le système traditionnel le plus connu, que l'on retrouve également en Val Chiavenna, au Tessin et en Val d'Aoste. L'"oppolo" est constitué par un réseau orthogonal de rangées soutenues par des tuteurs, contre lesquels s'appuient quatre ceps. La distance entre les tuteurs varie selon Ligari entre 1.8 et 2.3 m (11 et 14 quatrièmes). Les sarments se répartissent alors dans les quatre directions (ou en diagonale). Comme dans les autres vignes, *"cette disposition permet ainsi que la totalité de la surface du vignoble soit cultivée et ensemencée avec des céréales comme le maïs, le sorgho, le panic, le seigle, le sarrasin, etc."* (28).

- Disposition à "double rangées": deux rangées parallèles (orientées en fonction de la pente maximale), alternées par des bandes de terrain cultivé de 3 à 6 m. Le terrain entre les ceps est maintenu pioché et non cultivé (cf. Gerini, op. cit., 16). Lehmann, dans le même sens, mentionne des vignobles en "batterie" (1797, p. 176), système dans lequel les rangées sont alignées par groupes de trois.

- Enfin, jusqu'au XVIIIe siècle la disposition en "pergola" est également mentionnée, système que l'on suppose à l'origine issu de celui de la région de Trente, mais qui ne semble (à la fin du XIXe s.) que concerner les zones proches des habitats: *"Les pergolas (pergolati) sont peu fréquentes, elles s'adaptent aux pieds de l'épaulière le long des chemins ou elles s'adossent aux murs de clôture les plus élevés (...)"* (29).

Les systèmes de culture traditionnels: un frein au développement d'un système agricole basé sur l'élevage et les produits laitiers.

L'association vigne-céréaliculture constitue véritablement un frein au développement d'un autre type d'exploitation de la montagne. En fait, l'importance de la culture des céréales se poursuivra jusqu'aux années 1950, cependant jamais en quantité

suffisante pour nourrir la famille paysanne. Mais la permanence de la céréaliculture, contribuant à maintenir une économie d'autarcie, toujours partielle, toujours précaire, empêche le développement d'une économie fondée sur l'élevage et l'échange des produits qui en dérivent. Le cheptel bovin, qui existe partout, reste marginal; il contribue aux travaux des champs, mais surtout il est indispensable pour avoir du fumier. Toute l'économie est donc fondée sur la recherche de l'autarcie.

Il n'y a pas, généralement, d'assolement triennal et, encore dans la deuxième moitié du XIXe siècle, les prés artificiels élément indispensable à la rotation des cultures, n'existent pratiquement pas.

> *"Dans nos vallées, on ne connaît presque pas les prés de rotation (prati di vicenda): le terrain, soit labouré, soit bêché ou pioché alterne continuellement des céréales ou d'autres produits, pendant que les foins se ramassent seulement sur des prés permanents qui existent dans la plaine ou dans la montagne"* (30).

Dans la première moitié du XIXe siècle, Rebuschini (1833) donne un exemple de rotation biennale pour la région de Sondrio. Ici s'alternent, sur de minuscules lopins (ou dans des cultures intercalaires), le maïs avec un peu de millet et de panic dans la première année; le seigle (8/10) avec le froment (1/10) et l'orge (1/10) pour les variétés printanières, ainsi que le sarrasin (8/10) et le panic pour les variétés d'automne, pendant la deuxième année. On peut remarquer l'extrême utilisation du sol, le fumage des terrains se faisant régulièrement (parfois toutes les années, d'autres fois tous les deux ou trois ans) avec du fumier organique que le paysan doit généralement acheter. La surexploitation du territoire agricole et la charge de travail non indifférente qu'elle suppose, oblige le paysan à s'occuper, outre de la polyculture de subsistance, de la vigne et de l'élevage d'appoint, lesquels demandent aussi un temps considérable.

Après la fin de la domination grisonne, deux facteurs empêchent encore un passage rapide de la cultures des céréales à la prairie artificielle et à l'élevage: en premier lieu, le morcellement de la propriété foncière et l'extrême dispersion du

parcellaire d'exploitation, en second lieu, les relations sociales, matérialisées par les contrats fonciers auxquels les paysans sont soumis (en général des contrats de "livello"), qui imposent une structure agraire basée sur cette double orientation.

Ce sont des facteurs qui empêchent tout changement et immobilisent l'agriculture: si le paysan ne peut élargir la culture des prés, il ne peut pas nourrir un nombre supplémentaire de têtes de bétail. Et s'il ne peut vendre des produits d'alpage, il doit se contenter du maigre produit de son petit champ de céréales, et de la part de raisin qui lui revient après le payement de son loyer de "livello" (cf. plus loin). C'est avec cette part, si la vendange est bonne, qu'il pourra acheter ce qui lui manque pour nourrir sa famille.

Il faut remarquer enfin que, pour ces mêmes raisons, l' introduction relativement tardive du mûrier vers le début du XVIIIe s., ne semble pas avoir représenté un véritable complément au maigre revenu paysan. L'arbre en effet demande, en plus d'une bonne exposition, un savoir-faire relativement spécialisé. De plus, sa culture était ressentie par les paysans comme un empêchement à la culture de la vigne, seule ressource capable en ces années d'améliorer leurs conditions de vie (31). Mais aussi on peut dire que le paysan n'avait pas la possibilité de développer des systèmes de cultures convenables pour le mûrier et le ver à soie, faute de ne pouvoir y consacrer suffisamment de temps, et par conséquent, de travail (32).

Appropriation et structure de la propriété foncière: les relations entre paysannerie et aristocratie

Au cours du paragraphe précédent il a été question des "conditions techniques" de l'exploitation du sol par la société. Mais les "conditions sociales", à travers lesquelles se réalise l'aménagement de la vallée ont été volontairement laissées en deuxième plan. Pour comprendre l'organisation du mode de production agricole traditionnel (ou du genre de vie, si l'on préfère), il faut maintenant aborder de plus près la structure de la propriété foncière. Les terres viticoles sont l'enjeu du pouvoir, comme on l'a vu; c'est à travers une forme particulière de relation, entre la paysannerie et l'aristocratie, que s'organise la territorialisation du vignoble.

Structure sociale et propriété foncière entre le XVIIe et le XIXe siècles.

Nous avons pu voir que l'agriculture a pris, depuis le XVIe siècle, une double orientation: polyculture de subsistance et viticulture (en culture spécialisée). L'élevage, en dehors de la haute vallée (Bormio) ou de certaines vallées latérales, est encore une activité intégrée à l'agriculture de subsistance (une à deux vaches par famille, quand le paysan a la possibilité de les garder). Cette situation est le reflet des rapports sociaux qui prédominent dans la vallée. Comme on l'a dit, deux groupes sociaux entretiennent des relations, souvent conflictuelles, dont l'enjeu est la maîtrise de la terre. En effet, nous pouvons admettre, comme hypothèse, que d'une part l'aristocratie rurale et le clergé possèdent ou ont des droits sur la quasi-totalité des terres cultivables, et que, d'autre part, les paysans, ne jouissant que des droits sur des lopins minuscules, essayent d'obtenir les terres que les nobles, bien que propriétaires, ne peuvent pas faire cultiver par des colons. Ces terres, parcelles éparpillées, petites, souvent mal entretenues, deviendront pour la paysannerie un enjeu central.

C'est à partir de cette situation qu'il faut comprendre l'énorme travail d'aménagement du versant droit de l'Adda.

Mais la plupart des auteurs a essayé d'expliquer cette construction territoriale, en la mettant en premier lieu en relation avec la croissance démographique. *"En effet c'est le mouvement démographique qui conditionne et détermine les formes spécifiques d'utilisation du sol: c'est le surpeuplement qui en favorise les formes les plus exaspérées"* (33). Ainsi, en l'absence d'une base documentaire valable (34), on a suggéré qu'à partir du XVe siècle commence une croissance de la population, particulièrement de la paysannerie, laquelle se trouve par conséquent en situation de devoir littéralement mendier la terre aux seigneurs.

Cependant, à partir de la fin des années 1500, la tendance à l'accroissement démographique s'estompe; dans la première partie des années 1600, les vallées de l'Adda et de la Mera (comme par ailleurs toute la Lombardie) verront la population brusquement diminuer à cause de la peste, et c'est seulement vers le début du XIXe siècle qu'elle reviendra aux valeurs de la fin du XVIe (34).

On ne peut donc comprendre les relations à la terre, uniquement par le biais de l'évolution démographique; celle-ci semble plutôt une conséquence du système d'aménagement, qu'une cause de sa détermination. Il faut également et essentiellement regarder du côté des formes de la propriété foncière, ainsi que des rapports sociaux qui en sont à l'origine. A ce propos toutefois, plusieurs auteurs, dont Scaramellini (1978, 47-53), soulignent qu'il est extrêmement difficile de parvenir à une estimation de la répartition de la propriété foncière pendant la période grisonne. L'éparpillement des documents qui s'y réfèrent dans des archives familiales, en Valteline comme dans les Grisons, ainsi que la question, toujours "obscure", de la "Confisca Reta", (la réquisition en 1797 des terres de propriété grisonne par l'armée de Bonaparte) et, enfin, l'absence d'un cadastre cohérent et complet avant la période autrichienne, empêcheraient toute estimation quantitative de la distribution de la propriété foncière au XVIIe siècle.

Il est néanmoins possible de formuler des hypothèses: *"Une partie qui va de la moitié aux deux tiers de la superficie agricole totale était divisée en parties presque égales entre le clergé, régulier et séculaire, et les différentes branches de la famille Salis. Le reste des terres cultivables était attribué aux autres composantes sociales, nous ne savons pas dans quelles proportions, nous pouvons seulement dire que la noblesse de*

Valteline, très nombreuse quantitativement (à laquelle on peut y ajouter une rare bourgeoisie de toge) était peu douée en terre, mais encore moins importante devait être la propriété paysanne et artisanne (...)" (35).

Il faut pourtant remarquer que les propriétés de l'aristocratie devaient être bien plus étendues, du fait de l'institution du fidéicommis. Cette pratique consistait à léguer des biens fonciers à l'église, avec la condition que les fruits des récoltes aillent à la famille qui faisait la donation. Le "fidecommesso" permettait ainsi d'exonérer des terres, patrimoine de l'aristocratie, mais officiellement appartenant au clergé, et d'échapper ainsi aux charges fiscales imposées par les communes et l'administration des Ligues Grises (36).

Du point de vue de la distribution géographique des formes de la propriété foncière, il faut remarquer encore une fois que la situation ci-dessus concerne essentiellement les coteaux rhétiques, où se localisent les vignobles, les meilleurs terres agricoles. Sur le versant gauche de l'Adda, dans les vallées latérales et dans la haute vallée les communaux étaient par contre beaucoup plus importants, ainsi que la petite propriété paysanne (37).

Scaramellini (1978, 54) donne un éventail relativement restreint des modes de faire valoir au début du XIXe siècle; ce qui peut confirmer la distribution de la propriété dans les formes spécifiques mentionnées. Le faire valoir direct semble être la seule forme connue jusqu'à la moitié du XIXe siècle. Mais c'est une forme bien particulière, qui s'exerce sur des terrains que le paysan exploite à des titres différents.

a) Il y a des biens fonciers qu'il utilise en tant que membre d'une communauté de voisins, on a déjà mentionné les pâturages et les bois.

b) Sur d'autres terrains (parfois de propriété privée), il jouit de droits coutumiers comme celui de vaine pâture ("pascolo bottino") dans la plaine de l'Adda.

c) Enfin il y a les biens qu'il exploite individuellement, parmi lesquels il faut distinguer 1) la très petite propriété paysanne et 2) les terres en "location héréditaire". La première n'est qu'une partie infime des terres cultivables, mais elle permet

au paysan la participation à la vie administrative et politique de la commune. Les terres en location héréditaire, par contre, lui sont indispensables pour disposer d'une quantité de terre suffisante pour les culture céréalières.

La famille paysanne est donc souvent à la fois propriétaire (d'une terre qui n'est pas suffisante pour la nourrir) et, en quelque sorte, fermière, comme le paysan est à la fois patron (de son logement, de son bétail si c'est le cas) et journalier (auprès de l'aristocratie). Mais si la famille dispose du droit, pratiquement absolu, d'exploiter les terres en location héréditaire, elle doit toujours au propriétaire une redevance, fixée en une quantité déterminée de produits agricoles. Les systèmes de culture sont donc généralement imposés, soit sur les terres en location héréditaire, surtout en ce qui concerne la vigne, soit sur les terres en propriété, où il faut essayer de produire le plus possible, pour la subsistance familiale. C'est donc à partir de ces terres, soumises au statut de la location héréditaire, que se développe la rente foncière traditionnelle.

Le "contratto di livello", forme dominante de relation entre paysan et seigneur

La rente foncière s'organise autour d'un type particulier de bail rural à caractère héréditaire: "le contratto di livello". On a beaucoup écrit sur cet argument: tous les auteurs qui se sont occupés de l'histoire agricole de la Valteline y ont consacré une place centrale. Pour ce qui est de ce travail, l'attention sera mise sur le type de relation qu'il véhicule et sur les conséquences qu'il a déterminées dans l'évolution du vignoble.

Mais avant d'entrer directement dans notre sujet, il est utile de rappeler que ce type de contrat et son développement, s'inscrivent dans l'évolution générale des relations entre paysan et propriétaire en Italie, après le moyen âge. En effet, dans toute la péninsule, à partir des XIVe et XVe siècles, se développèrent différentes formes de relations ayant pour but le contrôle de la propriété foncière. Les formes principales de rapports entre

paysans et propriétaires étaient le métayage en Toscane (où les réserves étaient généralement accumulées auprès des propriétaires) et en Emilie (avec des réserves auprès de la paysannerie), des locations mixtes fermage/métayage en Lombardie et Vénétie et le latifundium dans le "Mezzogiorno" (38). Métayage et fermage étaient les formes dominantes des relations entre les paysans et les propriétaires en Italie du nord: celles qui caractérisent l'économie agraire basée sur le lotissement ("appoderamento"). Mais, parallèlement au développement de ces formes dominantes, il faut remarquer la permanence, dans toutes les régions, de l'emphytéose, la location d'un fond "à perpétuité" ou le temps de plusieurs générations de paysans et de propriétaires. Il faut distinguer ici le contrat emphytéotique moderne (localement appelé "livello") de la "colonie perpétuelle". Cette dernière était associée au latifundium, qui est une des plus anciennes formes de relation, directement issue du droit romain, entre paysan et seigneur. *"Le contrat emphytéotique moderne (ou livello) par contre, était un véritable contrat délibérément stipulé et non une simple protection des usages du latifundium féodal"* (Giorgetti, 1974, 86, trp.). Dans ce sens il permettait l'exploitation de ces fonds, souvent les moins aménagés, que le seigneur ne pouvait pas donner en métayage ou en fermage. Autre cas de figure: les locations à perpétuité s'établissaient entre les familles paysannes et des institutions (églises, congrégations religieuses, communautés).

Le contrat de location emphytéotique, dont le "livello" de Valteline est une forme particulière, était donc, au début de l'âge moderne, présent dans toutes les parties d'Italie, en association avec différentes formes de métayage ou de fermage. L'importance du contrat de livello doit néanmoins être recherchée dans la possibilité d'aménager et d'entretenir des terrains, au début souvent les moins productifs, sans pour autant changer les conditions originelles de contrat. La certitude de pouvoir transmettre, durant plusieurs générations, la possession d'un fond et les améliorations apportées sans subir une augmentation du bail devait stimuler les paysans à transformer les terrains... *"jusqu'à y promouvoir des cultures comme la vigne, l'olivier, les agrumes, les amandiers, etc., comme c'était le cas sur les collines du Monferrato, dans les territoires de la ville de Lucca, dans la*

région des 'Castelli Romani', sur les côtes de la Ligurie ou dans les environs de beaucoup d'autres villes méridionales' (Ibid., 78, tr p.).

De même, le "livello" de Valteline naît parallèlement à l'aménagement du versant droit de l'Adda, dans la direction prise par l'agriculture vers la spécialisation viticole. Mais en Valteline le contrat de livello était quasiment la seule forme de relation entre paysan et seigneur pour l'exploitation de la terre. Ici le "livello" était une forme de contrat emphytéotique, de location héréditaire, ayant un bail payable en produits (parfois même en argent) dont la quantité et la qualité étaient fixées d'avance, et n'étaient pas fonction directe de la production réalisée. Le propriétaire ("directario" ou "domino") était en fait titulaire uniquement du bail et d'une reconnaissance juridique de la propriété, tandis que l'usufruitier ("livellario") détenait la véritable jouissance de la terre. En plus de la redevance fixée, les conditions du contrat demandaient en général des améliorations foncières sur le fonds objet du "livello". Son origine se retrouve à partir de la période de la domination milanaise (XIVe-XVe siècles), mais ce fut essentiellement pendant la domination grisonne qu'il eut son plus fort développement. Les familles grisonnes possédaient en effet une grande partie des terres agricoles, spécialement des vignobles, qu'elles faisaient administrer à travers cette forme de contrat. Souvent les familles de l'aristocratie locale assumaient la fonction d'agents des propriétaires grisons.

C'est apparemment à travers le contrat de "livello" que s'explique l'immense effort de la paysannerie dans la construction des terrasses. A l'origine, les conditions de bail ne devaient pas être très lourdes, car les terres mises à disposition par les seigneurs étaient le plus souvent les moins bonnes, très en pente et peu aménagées. Mais une fois que des améliorations avaient été apportées, essentiellement à travers un travail de terrassement, le paysan pouvait disposer d'une bonne surface agricole, dotée d'une excellente exposition, qui en plus pouvait être transmise à ses héritiers avec les mêmes conditions de contrat initial. Le paysan travaillait ainsi la vigne, qui lui permettait de payer son bail. Pour survivre, il cultivait les céréales et les

légumineuses entre les rangées ou dans des endroits moins bien exposés. Il est donc compréhensible que le contrat se soit développé essentiellement dans les zones concernées par la vigne.

La grande quantité de travail que cette structure agraire demandait, a probablement favorisé, après une période de non spécialisation, la prédominance de la vigne sur les autres cultures, comme le témoignent les textes du XVIIe et XVIIIe siècles (cf. notes 16 et 18; Chapitre IV, note 17). Mais le "livello" restera lié à la vigne jusqu'à sa disparition, dans la première partie du XXe siècle. Encore en 1844 F. Visconti Venosta affirme: *"Les vignobles sont presque tous liés à ce contrat que dans le pays on appelle à tort livello"*.

De plus, des périodes de mauvaises récoltes, celles dans lesquelles le paysan n'arrivait pas à remplir les conditions du bail, permettaient au propriétaire de récupérer un terrain à ce moment aménagé et très rentable, pour ensuite le donner à un autre producteur, avec des conditions de bail plus onéreuses. En effet un contrat de "livello", (d'après les "Statuts de Valteline", Chap. 207) pouvait devenir caduque après trois ans de non respect du contrat.

> *"Le cas de la caducité est cependant rarissime (...). Ce cas est rare, je dis, puisque ou le bail est inférieur au produit que donnent les fonds soumis au livello, ou alors il est supérieur; s'il est inférieur c'est dans l'intérêt du cultivateur de se conserver l'us du fond, s'il est supérieur c'est dans l'intérêt du Propriétaire je dirais presque de s'assurer l'us de la famille cultivatrice. A cette intention il conserve une liste inexorable de baux manquants, avec laquelle il met la famille dans un état déplorable. Elle n'a pas le droit d'émigrer sans se voir spoliée de tout ses avoirs: mais en supposant qu'elle trouve une autre terre moins ingrate (...) elle se voit suivie par l'oeil attentif du premier patron qui peut lui ravir le plus petit reste de la plus dure de ses peines"* (39).

Ce passage, extrait du rapport du préfet Angiolini, nous

montre comment, en l'espace de quelques années, le "contrat de livello" semble prendre, à la fin du XVIIIe siècle, des connotations négatives. Il laisse apparaître également sa permanence dans les relations sociales, après la fin de la domination grisonne.

Avec l'arrivée des armées de Bonaparte et le rattachement de la vallée à la Lombardie, les propriétaires grisons perdront leurs droits sur les terres qu'ils possédaient dans la vallée. Mais l'ancienne relation déterminée par le contrat de "livello", tout comme lui, subsistera après 1815 et, partiellement, après 1860.

Les modalités à travers lesquelles la confiscation des biens grisons s'effectue restent un chapitre historique peu clair pour la Valteline. A cette époque, dans les communes, il n'y a pas de cadastres parcellaires, mais, comme on l'a vu, seulement la liste de biens fonciers, l'"estimo" (40). A partir de cette liste il n'est généralement plus possible de remonter aux propriétaires effectifs des terres, mais dans la plupart des cas, uniquement à l'usufruitier. Après la "Confisca Reta" toutefois, on peut constater *"un renforcement de la propriété nobilaire et, où elle existait, de celle bourgeoise-citadine"* (41).

Sur la permanence des contrats de "livello" sur les meilleures terres agricoles dans les mains des aristocrates, après la confiscation des biens grisons, on peut mentionner un document retrouvé dans des archives privées à Castione Andevenno, commune du versant rhétique, près de Sondrio.

Un exemple d'après un document de 1797.

Le document en question (42) se trouve dans les archives de la maison de la famille Parravicini à Castione Andevenno, il concerne directement la "Confisca Reta". Il s'agit de 21 biens fonciers confisqués à des membres de la maison grisonne Salis. On y trouve cités les noms du Landaman Anton Salis de Coire (pour 7 fonds); du Comte Gerolamo Salis (pour 11 fonds); du Ministre Ulisse Salis Marschling (un fonds); du Vicaire Anton Salis Jagstein (un fonds), pour un fonds l'ancien propriétaire n'est pas mentionné.

Dans un seul cas, il n'y a pas d'attribution du fonds, il s'agit de la maison habitée par la Famille Parravicini et de ses annexes: *Casa civile in Castione* (maison bourgeoise, divisée par les trois frères), *orto contiguo a levante* (jardin potager contigu à l'est), *Stalla involtata con fienile...* (étable avec grange), *Pezzo prativo in borgo...* (pré dans le bourg), *Pezzo prativo alli prati della Pila...*, etc. Nous pouvons lire en effet *"La sous-dite maison était habitée par nous avant la 'confisca', de même que l'on tenait le potager et l'étable avec la grange, le tout sans aucun bail comme agents de M. le Landaman Anton Salis de Coire"* (43).

Dans tous les autres cas, les fonds sont loués à des familles paysannes; nous y trouvons 22 contrats de location allant de 1798 à 1808. Pour la plupart, ce sont des alliances stipulées avec les nobles grisons avant la "confisca". En général, les anciennes conditions de bail (qui souvent remontent au début du XVIIIe s.) sont reconduites. Dans au moins quatre cas toutefois, on remarque une augmentation du bail. Dans deux cas, les contrats ont été résiliés (pour cause de mauvais entretien ou de non payement du bail) et donnés à d'autres paysans, avec des conditions de bail plus onéreuses (d'où la différence avec le nombre de fonds). Dans trois contrats également, en raison du non respect du bail d'une année, le payement d'une génisse, d'une demie-génisse ou d'une somme correspondante en argent est exigé.

Les unités de mesure sont ici, pour le raisin et le vin la "Brenta", qui correspond à environ 0.75 hl et le "Peso", environ 6 kg, pour les parties les plus petites. Pour les céréales, la mesure est exprimée en "Quartari", un "Quartaro" de Sondrio représente environ à 0.2 hl.

Parmi ces contrats de locations nous trouvons 17 contrats de "livello" (mentionnés soit comme *livello perpetuo* 14 fois, soit comme *locazione verbale* 3 fois). Dans deux cas, des anciens "livelli" ont été transformés en *mezzatico* (bail correspondant à la moitié de la récolte). Nous trouvons aussi un autre mezzatico et un *due terzi* (deux tiers de la récolte), ainsi qu'un fonds qui n'est pas loué, mais qui est géré directement pour le compte de la famille Parravicini.

Figure 5.7. Le frontispice et la première page (détails) du document de 1797 (Famille Parravicini, Castione Andevenno).

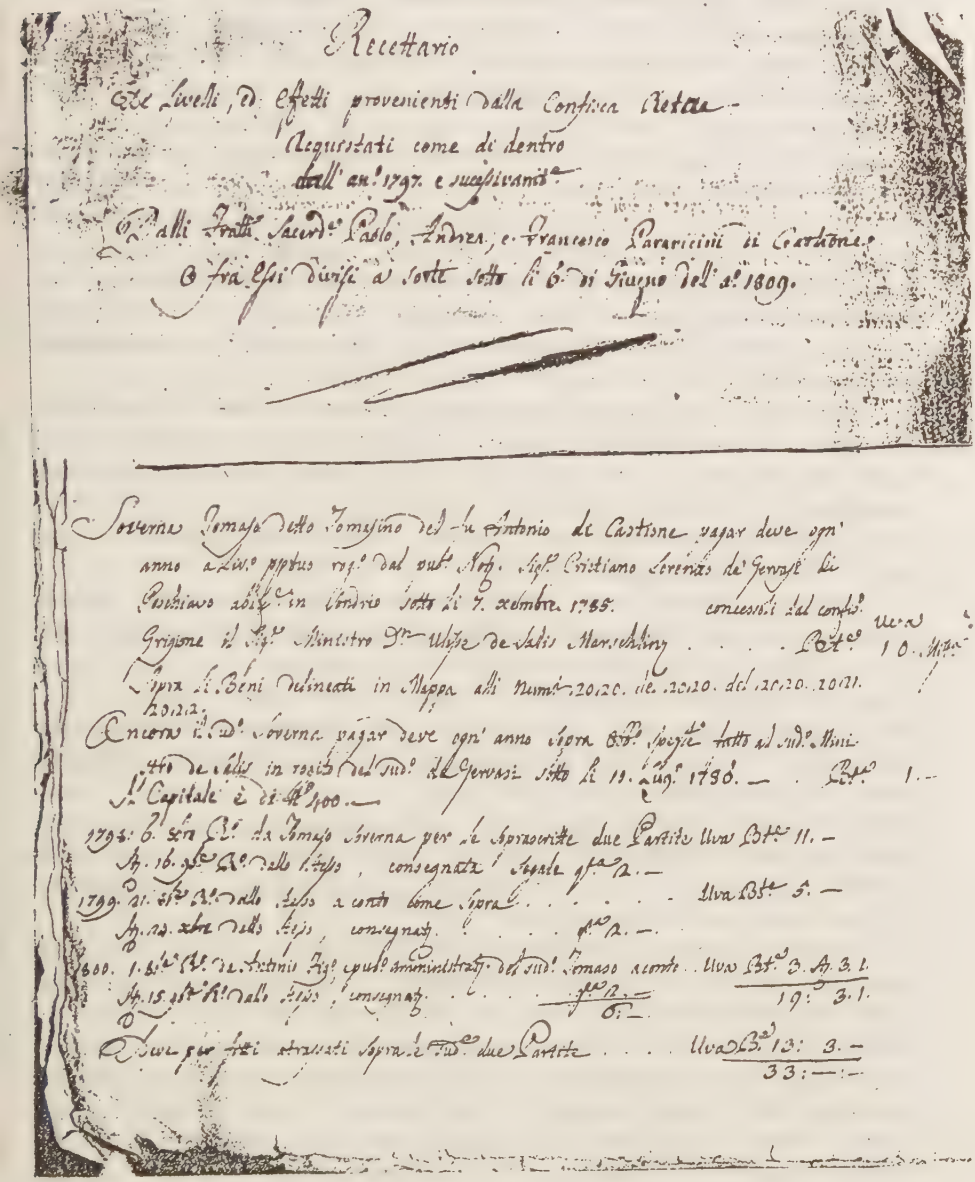

Recettario

De Livelli, ed Effetti provenienti dalla Confisca Retta

Acquistati come di dentro

dall'an.° 1797. e successivam.te

Dalli Fratti Sacerd.e Paolo, Andrea, e Francesco Parravicini di Castione

e fra essi divisi a sorte sotto li 6. di Giugno dell'a.° 1809.

Soverna Tomaso detto Tomasino del fu Antonio di Castione pagar deve ogn' anno a Liv.° ppetuo rog.° dal pub.° Not. Sig.r Cristiano Lorenzo de' Gervasi di Poschiavo abit.e in Vondrio sotto li 7. xembre 1785. concessoli dal confis.° Grigione il Sig.r Ministro D.n Ulisse de Salis Marschlinz . . . . Bt.e 10. Mil.ra

Sopra li Beni delineati in Mappa alli Num.i 2020. de 2020. del 2020. 2021. 2022.

Ancora il sud.° Soverna pagar deve ogn' anno sopra Obb.° speciale fatto al sud.° Ministro de Salis in rogito del sud.° de Gervasi sotto li 11. Lug.° 1780. — . Bt.e 1.—

Il Capitale è di Lt.e 400.—

1798. 6. xbre R.° da Tomaso Soverna per le soprascritte due Partite Uva Bt.e 11.—

Sz. 16. 9bre R.° dallo stesso, consegnata Segale q.ta 2.—

1799. 21. 8bre R.° dallo stesso a conto come sopra . . . . . Uva Bt.e 5.—

Sz. 22. xbre dallo stesso, consegnata . . . . q.ta 2.—

1800. 1. 8bre R.° da Antonio Fig.° e pub.° amministratore del sud.° Tomaso a conto . Uva Bt.e 3. Sz. 3. 1.

Sz. 15. 9bre R.° dallo stesso, consegnata . . . . q.ta 2.— 6:— 19: 3. 1.

Deve per fitti atrassati sopra le sud.e due Partite . . . . Uva Bt.e 13: 3.—

33:—:—

En général le "livello" (ou la location) est donné à une seule famille, mais dans un cas, trois familles, vivant dans la même maison, sont tenues au payement de 10 "Quartari" de céréales et une somme d'argent de 2 "Dinari". Parfois aussi, une même famille paysanne détient plus d'un contrat, telle une branche de la famille Giana qui est mentionnée dans six contrats ou deux autres familles qui sont titulaires chacune de deux contrats.

Les baux concernent presque tous les produits de la vigne; cependant nous y trouvons souvent un complément en céréales (seigle, maïs, millet et panic, ainsi qu'un mélange, probablement composé de plusieurs sortes de céréales, appelé "mistura"). Dans dans deux cas, le bail mentionne aussi des poules, d'autres fois des sommes en argent. Trois contrats seulement ne concernent que des céréales. La première coupe des foins est demandée une fois.

Pour les 17 contrats concernant directement les produits de la vigne, le plus souvent c'est le raisin qui est demandé, dans deux cas seulement on mentionne également le vin. Un seul concerne 15 "Brente", deux en concernent 10, un 9, un 5, deux 4, un 3, deux 2 et sept une "Brenta". Cela nous donne un total de 68 "Brente" de raisin annuelles.

Chaque contrat est composé de plusieurs (très) petites parcelles, souvent éparpillées dans différentes parties du territoire de Castione. La grande majorité est composée par des vignes avec des cultures intercalaires (*campo vitato*, *prato vitato*, etc.). Peu de bâtiments sont mentionnés. On y trouve explicitement une partie d'une maison d'habitation pour une famille paysanne (*casa a pianterreno*) avec une cave (*e cantina contigua*), ainsi qu'un potager (*orto in Castione*). De même que nous trouvons, dans un autre contrat, la mention d'une étable avec cuisine et grenier (*stalla involtata con cucina e spazzacà*), probablement utilisée aussi comme habitation.

Seuls 10 contrats mentionnent explicitement la superficie des parcelles, les autres portant uniquement le numéro correspondant à des feuilles cadastrales dont on n'a pas retrouvé les traces. La plupart des parcelles, dont on connaît la surface approximative, ne dépasse pas la mesure de 1,5 "pertiche"; et la majorité des parcelles en vigne (*vigna, vigna arativa, pezzo vitato, prato vitato, campo vitato*, etc.) ne compte que *una pertica e 2 tavole* (une *pertica* = 24 *tavole*). Si l'on considère que une *pertica*

(perche) de Valteline équivaut à 0.0688 ha, on peut se rendre compte de l'exiguïté de ces biens fonciers. Dans un cas seulement on trouve une surface plus élevée: *vigna con boscaglie e zerbi alli Ciapelli della misura di pert. 24, tv. 10, p.i. 6*, vigne avec des broussailles ou taillis et des parties non cultivées (*zerbi*).

La famille Parravicini possédait (et en partie détient encore) plusieurs hectares de vigne dans le territoire de Castione. Ce document ne concerne certainement qu'une petite partie de leur possessions de l'époque.

Pour que l'on ait une idée de la teneur des contrats, j'en ai retranscrit un en note (44) qui, comme les autres, peut bien représenter la relation qu'institue le "livello". Il concerne un fonds qui fut vendu en 1802 et dont, probablement, on changea les conditions de bail. Mais même après cette date, la rente de ce "livello", bien qu'appartenant à une autre personne, a continué à être perçue par les anciens possédants (note 44).

Décadence et dégagement des "livelli": crises viticoles, pulvérisation foncière

Si les relations médiatisées par les contrats héréditaires avaient, après la fin du XVIIIe siècle, favorisé l'édification des terrasses, le système du "livello" devenait un facteur de cristallisation d'une économie archaïque. Les systèmes de culture ne pouvaient pas être modifiés, du fait de la permanence du loyer en quantité et qualités fixes, et cela empêchait la reconversion vers une économie d'élevage.

De plus, avec le nouveau recensement fiscal imposé par l'autorité autrichienne, les problèmes liés au "livello" semblaient devenir insurmontables. Si avant 1828, date de l'introduction du nouveau cadastre censitaire, les livelli étaient taxés sur les produits récoltés et sur la part du propriétaire, après cette date, du fait de l'apparentement du "livello" à une propriété pleine, les conditions de l'imposition (établies uniquement sur le produit récolté) retombaient entièrement sur les paysans. Rebuschini, dans les années 1830, remarque ce que les propriétaires des terres remarqueront 25 ans plus tard pour empêcher le dégagements des livelli: une estimation de l'imposition foncière, de la part de l'autorité autrichienne, pratiquement impossible à respecter, puisqu'elle retombait presqu'entièrement sur les paysans (45). Et si, en plus, on ajoute les crises viticoles que l'on ne pouvait prévoir dans les années 1830, la situation de l'agriculture et de la société paysanne de Valteline, à la moitié du XIXe s., apparaît celle d'un pays en ruine, proie de la misère et de la famine.

Le problème du dégagement des livelli s'est poursuivi à partir des années de l'unité italienne jusqu'aux années 1920 et a fait parler trois générations d'agriculteurs et de propriétaires fonciers (46). En effet, en 1866 fut promulguée la loi permettant le dégagement des contrats emphytéotiques selon laquelle: *"L'usufruitier peut toujours racheter le fonds emphytéotique par le payement d'une somme en argent correspondant au bail annuel sur la base de l'intérêt légal, ou sur celle de la valeur du même bail, et si il est effectué en nature il l'est sur la base du prix moyen dans les derniers dix ans"* (47).

Cependant, indépendamment de l'aspect juridique qui en est une conséquence, il est possible d'identifier les raisons principales de la crise du système, en tenant compte de deux facteurs principaux. Le premier est extérieur à l'agriculture de la vallée: c'est la crise viticole des années 1850-60, déterminée par l'anéantissement des récoltes par l'oïdium. Le deuxième, par contre, est inhérent au système d'héritage et est caractéristique de la propriété foncière de l'Italie du nord: c'est le partage héréditaire des biens, qui détermine un morcellement excessif de la propriété foncière et immobilière. De plus, les conditions générales de la conjoncture de l'époque, tant sur le plan politique (unité italienne) qu'économique (marché du vin), ont accéléré le processus.

Les crises viticoles (surtout celle de l'oïdium entre 1849 et 1860; dans un moindre mesure celles du mildiou après 1878 et du phylloxera au début du XXe siècle) empêchent ou freinent nettement la rémunération des vignes. L'émiettement et la dispersion extrême (pulvérisation foncière) des unités culturales que provoque le système du partage héréditaire des terres, constituent également un frein au développement de structures agraires alternatives. Et l'unité italienne donnera une certaine vigueur aux idéologies libérales et réformistes, même dans un environnement catholique et conservateur comme celui de la Valteline. Ainsi, en ces années, le "livello" n'est plus vu nécessairement comme une "sagesse d'autrefois" (sic), mais plutôt comme la dernière des charges féodales sur la paysannerie (48).

Indépendamment du jugement que l'on peut avoir sur le contrat de "livello", il faut remarquer qu'il constitue le trait essentiel de l'économie traditionnelle de la Valteline; mais, comme l'économie toute entière était basée sur la viticulture, c'est à travers le vignoble (sa formation et sa crise) qu'il trouve son origine et sa décadence. Pour certains auteurs, comme Bagiotti (1958), le contrat héréditaire a constitué pendant longtemps un frein au morcellement, de la propriété. Il est possible de voir, bien au contraire, que le morcellement et surtout la dispersion du parcellaire d'exploitation (cf. Chapitre VIII), qui constituent encore aujourd'hui le "mal endémique" de l'agriculture, sont une conséquence directe de ce système de relations. En fait le

partage héréditaire n'était pas seulement en vigueur auprès de la paysannerie, il était également valable pour la classe possédante: les "livelli", avec le temps, devenaient toujours plus exigus, au point que certaines familles, pour vivre, étaient obligées d'en exploiter plusieurs en même temps (comme c'était le cas d'après le document cité plus haut). Cependant, si nous avons jusqu'ici essayé de trouver les raisons de la décadence des livelli, peu d'auteurs ont posé la question des conséquences de leur disparition.

En fait la crise du contrat de livello a favorisé l'émergence de deux autres formes de relations d'appropriation: le développement de la petite propriété foncière, avec la naissance d'une forme de crédit rural institutionnel, ainsi que, dans le vignoble, l'apparition de contrats de métayage (qui, d'après nos sources, prédominent sur la viticulture entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle). Nous pouvons même affirmer que l'émergence du métayage ("colonia parziaria") n'a été qu'une étape vers l'acquisition de la plupart de la surface du vignoble par les petits propriétaires, qui se réalisera après la première guerre mondiale.

Les systèmes de gestion du vignoble entre la fin du XIXe siècle et les années 1920

Le travail de la vigne devient instable et soumis à une situation de conjonctures alternées, entre 1860 et la fin du siècle. On passe brusquement de périodes euphoriques à de moments de crise. Les parasites rendent précaires les récoltes, et le marché traditionnel vers les Grisons subit les conséquences des modifications des réseaux de transports. D'une part, il est incontestable que les crises viticoles et leur conséquences sur la société favorisent une prolétarisation de la paysannerie. L'émigration devient pour certains la seule issue. D'autre part, la petite propriété progresse, à des périodes alternées, parallèlement à la régression du "livello". Ainsi, s'agissant de la vigne, la situation des modes de faire valoir est partiellement différente de celle du début du XIXe siècle:.

- En général peu de paysans travaillant la vigne (comme colons ou journaliers) ne possèdent pas au moins quelques centaines de mètres carrés de vigne. Mais si la petite propriété paysanne est déjà extrêmement morcelée, elle n'est pas encore majoritaire dans le vignoble.

- Bien que sur le déclin, le "contrat de livello" est cependant encore très présent. L'usufruitier est tenu au payement au propriétaire d'une quantité fixe de raisin choisi, ou c'est le propriétaire lui-même qui s'occupe de vendanger, à ses frais, la quantité qui lui revient. L'usufruitier n'a pas le droit de commencer les vendanges avant d'avoir rempli les conditions du bail, même s'il a fourni l'argent nécessaire aux dépenses (matériel, engrais, produits antiparasites qui deviennent désormais indispensables) et naturellement l'intégralité du travail (49).

- Le contrat de location simple (fermage), s'il est moins fréquent que le livello, semble s'amplifier lors des bonnes périodes, pour reculer dans les mauvaises années. La relation qui gère le contrat de location n'est pas très différente de celle du livello, à l'exception de la "perpétuité". Le bail est généralement fixé sur une quantité établie de raisin. Cependant *"dans les vignes gérées avec la location comme dans celles dirigées avec le livello, mais plus encore dans les premières, souvent malheureusement la quantité de raisin produite n'arrive pas à régler la location ou le bail dû au propriétaire. Par conséquent le vigneron, en plus de rester sans raisin, reste également endetté d'une certaine quantité de raisin qu'il devra payer l'année suivante"* (50).

- Le métayage (colonia parziaria), semble être la forme de contrat la plus diffusée, du moins selon les sources dont on dispose, vers la fin du siècle. Cependant, si certains soulignent que ce type de faire valoir est le fruit d'une lente transformation du livello (qui d'abord devient location simple) et que ce phénomène est amplifié par l'émigration, d'autres affirment que les conditions dans lesquelles le métayage se développe, *"si elles peuvent sembler plus justes aux deux parties, elles causent un dommage à l'économie générale, puisqu'elles favorisent la 'cultura promisqua' (l'autosubsistance, n.d.r.) en se posant en obstacle au*

développement de l'industrie manufacturière" (51). Rota (1910, 30-33) décrit les deux formes de métayage que l'on a déjà rencontrées au début du XIXe siècle. La première, la "mezzadria" (ou "mezzatico"), suppose que le propriétaire de la vigne paye les impôts et la moitié des produits antiparasitaires (souffre, sulfate de cuivre, etc.) et retire la moitié du produit. Le vigneron, par contre, est tenu de fournir le fumier et le matériel (tuteurs, rotins, etc.) et naturellement le travail. Les dépenses pour la reconstruction et l'entretien des murs (payement, s'il y a lieu, d'un mineur et de la chaux) sont partagées, mais le travail d'entretien est à la charge du paysan. Rota fait remarquer que ce type de métayage n'a pas la faveur des paysans. Le vigneron, ne trouvant pas une rémunération suffisante de son travail, *"...épargne le plus possible les dépenses (...), il soustrait à la vigne le fumier pour le mettre sur les prés qui lui sont plus rentables et il dédie une bonne partie de son activité aux cultures entre les rangées, dont les produits lui reviennent entièrement, pour la soustraire aux cultures principales. Pour cette raison les vignes rendent beaucoup moins que ce qu'elles devraient"* (p. 55). L'autre forme de métayage décrite ("terzaria"), à laquelle vont toutes les faveurs de l'auteur, suppose que les deux tiers de la récolte aillent au propriétaire. Ce dernier paye en effet les impôts et tout le matériel pour la viticulture. Le métayer donne son travail pour obtenir un tiers de la récolte.

Après la fin de la première guerre, la situation conjoncturelle semble s'améliorer, le rachat des possessions de l'aristocratie progressera et à partir des années 1940-50, le vignoble deviendra en priorité de propriété paysanne (note 51).

L'autre côté de la relation: la vinification et le marché du vin

Séparation entre viticulture, vinification et commerce.

Si l'on exclut la part d'autoconsommation, la vinification et surtout le commerce du vin apparaissent complètement détachés de la réalité paysanne.

Dans la relation qu'institue le "contratto di livello", le bail est en général stipulé en raisin et en céréales, plus rarement en vin. Et Lehmann, parmi de nombreux auteurs, rappelle que tout en étant d'excellents vignerons *"les habitants de Valteline ne sont pas des fabricants de vin"* (op. cit., 180). La vinification est l'affaire du propriétaire et c'est lui qui s'occupe de la vente du produit (52).

Plusieurs auteurs ont posé la question du pourquoi en Valteline, terre de traditions viticoles, l'art de la vinification est généralement délaissée par les paysans (dans la plupart des cas elle ne dépasse pas les besoins de l'autoconsommation). La réponse qui est souvent donnée est que "par nature" le paysan se désintéresse de tout ce qui ne concerne pas l'agriculture, et donc, nécessairement, de l'oenologie et de l'industrie du vin (53). On peut peut-être fournir une réponse plus plausible. Une réponse qui est en même temps une hypothèse.

Nous avons vu que l'origine du vignoble se trouve dans le développement du "contratto di livello", et que ce contrat a permis la colonisation de la vallée, avec la formation du paysage actuel. Or le contrat emphytéotique, même si son début remonte à la période milanaise, est une institution soignée et développée par le pouvoir grison. A l'époque de la domination grisonne, une partie des livelli était certainement possession de la noblesse locale, cependant en ce qui concerne la vigne, au seul enjeu économique d'une certaine importance, les livelli aux mains des propriétaires Grisons (notamment et en majorité ceux de la famille Salis) devaient représenter des étendues considérables. A travers le "livello", le propriétaire Grison faisait percevoir par son agent (une famille de l'aristocratie) le loyer du fond, généralement du raisin ou moins souvent du vin de l'année, que ce dernier s'occupait de vinifier ou d'affiner. De cette manière le contrat héréditaire instituait une division du travail à travers

une triple relation: le travail du paysan, la relation entre le paysan et le noble de Valteline et celle de ce dernier avec le propriétaire grison. Par conséquent la production de vin et la valeur ajoutée par le vieillissement restaient toujours ou presque dans les mains des maîtres. Quant au paysan, même quand il vinifiait, il n'avait aucune possibilité de garder le vin, par manque d'infrastructures et de connaissances. A cause de cette impossibilité, on peut penser qu'il s'est désintéressé de la vinification au profit des cultures vivrières.

Pour cette même raison, le commerce du vin ne pourrait pas s'expliquer à travers les échanges qui font entrer des céréales ou des produits nécessaires à la paysannerie. Le commerce du vin devait servir essentiellement au financement de la vie de l'aristocratie locale et du clergé (54).

La foire de Tirano: un moment privilégié de la négociation.

Scaramellini (1978, 115 et ss.) soutient une thèse intéressante pour prouver l'importance du vin dans l'économie de la vallée. Pendant la période grisonne et, marginalement, pendant l'intermède napoléonien, la foire de Tirano, essentiellement vouée au bétail, constituait un rendez-vous central pour les négociations du vin, chaque année entre fin septembre et début octobre. Instituée au début du XVe siècle, cette foire était probablement le moment le plus important pour les relations économiques de toute la région, puisque elle était *"destinée à l'échange de biens entre aires économiquement complémentaires"* (ibid., 124). Le bétail, essentiellement bovin, provenait des zones septentrionales (haute vallée, Grisons, Suisse, Tyrol, etc.). Les acquéreurs étaient vraisemblablement en majorité Lombards, surtout des régions de Brescia et de Bergame. Le vin, du point de vue de l'échange, était une marchandise apparemment secondaire. Apparemment seulement. En effet, une fois que les propriétaires Grisons de bétail avaient pu vendre leurs bêtes, ils pouvaient s'approvisionner en vin, directement auprès des propriétaires de Valteline. Ces derniers, à leur tour, pouvaient acquérir des produits finis. La foire de Tirano assumait ainsi un rôle central et fondamental pour toutes les activités de la région. Scaramellini ajoute que ces échanges s'effectuaient probablement

de cas en cas en argent, et que, le plus souvent, il devait s'agir d'un véritable troc de produits complémentaires. Ainsi, par exemple, l'utilisation du sel comme monnaie d'échange était fréquente, entre les commerçants grisons et les propriétaires de Valteline. Et cet usage sera même indiqué comme la cause du déclin temporaire du commerce au début du XIXe siècle, le sel devenant un monopole de l'Etat.

L'histoire critique du commerce du vin et de ses conséquences dans la vallée est encore à faire. Même si nous avons une abondante littérature sectorielle, il nous manque de travaux de synthèse. Et pourtant il constitue, des siècles durant, la seule motivation de pouvoir sur la terre (55).

Production et exportation de vin avant la fin du XIXe siècle.

Pour une estimation de la production et de l'exportation, on peut se référer au Tableau 5.1. Même si ces chiffres ne représentent que des estimations grossières, on peut remarquer une forte baisse à partir du milieu du XIXe siècle, en même temps que la crise de l'oïdium (1849-1860) et que la crise sociale générale consécutive. Cependant les crises viticoles ne peuvent expliquer la baisse du marché, si bien que la production reprend dans les années 1860.

Comme on l'a dit, la décadence du commerce du vin est à mettre en relation avec la modification de la position de la Vallée, de même qu'avec l'amélioration générale des techniques de production viticole dans des régions comme le Piémont, la Toscane, etc. (qui ne nécessitent pas un travail si pénible que l'entretien des terrasses en forte pente).

Les exportations vont reprendre uniquement à la fin du siècle, au moment où la plupart des productions françaises seront aux prises avec le phylloxéra. Cependant, vu les quantités produites, on peut penser qu'en ces années une partie du vin exporté (il est impossible de savoir combien) ne vient pas de Valteline (cf. Tableau 5.1, note 56). Cette observation ne doit pas cacher que l'on avait réussi à éloigner momentanément le fléau phylloxérique. Dans la vallée on ne constatera de dégâts

importants qu'à partir de la première décennie du XXe siècle, grâce aussi à la vigilance et au travail des "vedettes phylloxériques", instituées à la fin des années 1870 (57).

Année	Source	Production	(hl)	Export.	(hl)
1616	GULER V.W.	-	-	35.000 s.	46.000
1642	ROMEGIALLI	35.000 s.	46.000	-	-
1755	QUADRIO	-	-	70.000 s.	92.000
1783	SALIS	120.000 s.	156.000	70.000 s.	92.000
1800	BELLATI	100.000 b.	75.600	65.000 b.	45-53.000
1813	ANGIOLINI	-	-	50.000 b.	37.800
1833	REBUSCHINI	99.650 s.	130.500	60.000 s.	78.800
1840	VISC.VENOSTA	80.000 s.	104.450	60.000 s.	78.340
1847	JACINI	-	80.522	-	-
1857	JACINI	-	3.331	-	-
1864	SCELSI	-	57.419	-	-
1870-75	BASSI/C.C.A.	-	115.000	-	34.600
1880-85	BASSI/CCIAA	-	116.000	-	26.700
1889-90	C.C.A.	-	30.000	-	26.983
1890-91	C.C.A.	-	42.852	-	28.885
1894-98	CCIAA	-	82.000	-	40.000

Tableau 5.1. Production et exportation du vin entre le début du XVIIe siècle et la fin du XIXe. (Sources: note 56).

Remarque: s. = "Some" (1 s. = env. 1.3056 hl); b. = "Brente" (1 b. = env. 0.755 hl)

Crises viticoles et formation paysanne: un changement de la territorialité?

Les carences de la formation paysanne, une conséquence des rapports de pouvoir.

Pendant les années où la récolte fut pratiquement anéantie par l'oïdium, les paysans continuèrent les travaux de la vigne dans l'espoir de la disparition de l'invasion cryptogamique. Si l'oïdium (originaire d'Amérique du nord) apparut en Europe en 1845, en 1847 en Angleterre et en France, le souffre fut expérimenté et rapidement diffusé comme moyen efficace pour la lutte anti-cryptogamique. Pourtant, en 1858 encore (en pleine crise en Valteline), on faisait état de déclarations comme celle qui va suivre. Il s'agit d'un propriétaire qui avait expérimenté le souffre sur ses vignes et qui en montrait les effets à ses voisins.

> *"Ils restèrent outre mesure émerveillés à la vue d'une si belle récolte. Cependant quand je leur posais la question s'ils étaient convaincus de suivre l'exemple dès la prochaine année [avec la sulfatation de leurs vignes], tous, en ricanant et en hochant la tête, répondirent que c'était l'effet d'une sorte de sorcellerie, puisque la maladie était à leur sens un fléau envoyé par Dieu, et qu'aucune créature humaine ne pouvait l'arrêter (...)"* (58).

Si l'anecdote ne fait pas l'histoire, il fait comprendre l'état d'esprit d'une grande partie de la population à l'époque. En ces années de crise et de famine, la classe dirigeante essaya pour la première fois de proposer une initiative pour favoriser le développement agricole. En 1856 fut créée en effet la "Società Agraria", première institution publique d'un certain poids (quoi qu'encore très limité) pour l'amélioration des conditions de l'agriculture. Le premier but de la Société Agraire était la lutte contre l'oïdium et la renaissance de la viticulture (encore perçue comme la seule source de richesse). Ainsi, la Société allait importer du souffre et le distribuer à un prix accessible à ceux qui en faisaient la demande; elle allait promouvoir une pépinière

pour le développement des boutures. Elle allait également se battre pour réintroduction de l'obligation des bans des vignes avant les vendanges, usage qui s'était perdu avec la régression des conditions économiques. La Société édita, enfin, une publication d'information et d'aide "technique" (s'il est possible d'utiliser ce terme) à la classe rurale: l'"Almanacco Valtellinese", imprimé à Milan entre 1858 et 1865.

Toutes sortes de questions, qui concernent aujourd'hui encore les conditions de l'agriculture, ont été traitées dans les pages de l'Almanacco: la question de l'éparpillement de la propriété foncière et de la nécessité de procéder à des remembrements généraux (jamais effectués jusqu'à nos jours); la question d'une école agraire (qui n'existe pas encore en 1987); ou, encore, le problème du reboisement en relation avec l'instabilité des versants (ce dernier fut accompli dans les années 1950 et '60).

Ainsi, à partir de 1863-64 la production de vin reprendra, le sulfatage des vignes sera accepté et diffusé. Mais en 1865 l'Almanacco Valtellinese cessera ses publications. L'année suivante la "Société" fera place au "Comizio Agrario", mais il n'aura aucune influence avant la fin de 1879, moment où il se reconstituera avec des contributions publiques. Tout laisse penser que ce fut à cause d'un autre parasite de la vigne: le phylloxéra.

Il semble donc que le problème d'une meilleure formation paysanne et d'une amélioration conséquente des techniques de culture surgit uniquement pendant les moments de crise, pour "disparaître" lors des bonnes années agricoles. En effet, à partir de 1880, le "Comizio" va installer une Commission de contrôle contre le phylloxéra.

Mais le Comizio assumera également la tâche explicite de développer l'élevage pour remplacer la viticulture, laquelle ne sera plus considérée comme la seule orientation commerciale de l'agriculture (Chapitre VI).

Une première forme de crédit rural.

Parallèlement au dépassement de la crise, il y a dans la province la formation d'une première forme de crédit foncier que l'on peut définir comme moderne. Avant cette époque, le crédit rural restait au niveau du petit emprunt demandé par le

paysan à son propriétaire et, du fait de l'absence quasi-totale d'activités commerciales et industrielles dans la vallée, la classe aristocratique était plus portée vers les investissements dans l'agriculture... l'usure était également pratiquée, mais nous n'avons à ce sujet que des informations fragmentaires et trop générales (59). Toutefois les années de mauvaises récoltes et le morcellement excessif de la propriété foncière amenèrent les notables à ne plus avancer des sommes aux agriculteurs, soit en raison du développement d'autres formes d'investissement, soit surtout à cause de la crise qui touchait également la classe possédante. Pendant les années 1870, grâce à la bonne conjoncture agricole de la période 1870-75, la situation évoluait rapidement. En 1871 en effet, par l'initiative d'un groupe de notables locaux, naissait la Banque Populaire de la Province de Sondrio (d'inspiration radicale), le premier institut bancaire local, qui jusqu'à la fin du siècle sera la seule institution à laquelle les agriculteurs (les moins en mal d'argent, il faut le souligner) pourront s'adresser dans l'espoir d'une accession à la propriété. *"En ces années en effet, soit la viticulture, soit la zootechnie comme la culture des vers à soie trouvent une situation de marché extrêmement favorable, à laquelle correspond le dépassement des difficultés techniques de la production, rencontrées pendant la crise 1850-60"* (60).

Cette affirmation est probablement trop optimiste, bien qu'elle s'améliore la situation reste mauvaise pour le petit paysan (pratiquement pour la grande majorité de la population). D'ailleurs, la Banque Populaire, si elle s'est bâtie dans le but de devenir *"instrument du progrès général en s'élargissant aux exigences d'épargne et de financement exprimées par tous les habitants de Valteline"*, elle était le fruit de la volonté d'une élite détachée de la majorité de la population. En effet la Banque imposait à toute personne qui demandait un crédit de détenir des actions de l'institut. Ainsi la classe paysanne, dans sa majorité, se trouvait exclue du crédit foncier. C'est seulement quelques décennies après, en 1909, que naîtra une structure bancaire, le "Piccolo Credito Valtellinese", d'inspiration catholique, destinée au petit investissement foncier (61).

L'évolution de la territorialité de l'agriculture jusqu'au milieu du XIXe siècle

Les acteurs de la territorialité

Au long de ce chapitre nous avons vu comment s'organisent les relations à l'origine du vignoble.

D'une part, il y a la position de la vallée, qui détermine, non seulement des conditions climatiques favorables à la vigne, mais aussi, dans l'évolution historique, le voisinage de régions riches (Ligues Grises, Duché de Milan). Celles-ci peuvent potentiellement développer une forte demande en vin. Mais d'autre part, la présence du vignoble ne peut s'expliquer sans considérer les relations sociales qui favorisent l'émergence des conditions dans lesquelles le territoire agricole est édifié: en un mot le mode de production agricole qui s'articule autour du contrôle de la terre, de la vigne en particulier. Le travail de terrassement (préalable à l'existence d'une viticulture spécialisée) est effectué dans le but de pouvoir y récolter les biens nécessaires à l'alimentation des familles paysannes.

Pouvoir et travail, dans le but d'édifier d'abord, de contrôler et d'exploiter par la suite, le territoire agricole, en un mot la territorialité de l'agriculture, ne peuvent être compris sans considérer à la fois les relations "externes" (position, etc.) et les relations sociales "internes" (dont l'enjeu est la propriété foncière). D'ailleurs les unes façonnent les autres: sans une demande spécifique, sans un commerce qui se développe, il n'y a pas de possibilité de vente, et donc pas de motivation d'accaparement de la terre qui permette la production.

Ce système relationnel est relativement peu diversifié; le pivot de la territorialité est le "contratto di livello", à partir duquel (dès le XVe siècle) le versant est aménagé et travaillé. Et même après la séparation de la Valteline de la République Grisonne, ce système se perpétuera pendant un siècle encore. Aussi, en raison de la décadence de la position de la vallée face aux réseaux de transports, il n'y aura pas la formation d'une bourgeoisie, d'une classe de commerçants ou d'entrepreneurs capable de donner une autre orientation à l'économie, comme ce fut le cas dans d'autres régions des Alpes. A la fin du siècle dernier, l'agriculture occupe encore l'écrasante majorité de la

population; sa seule alternative est l'émigration.

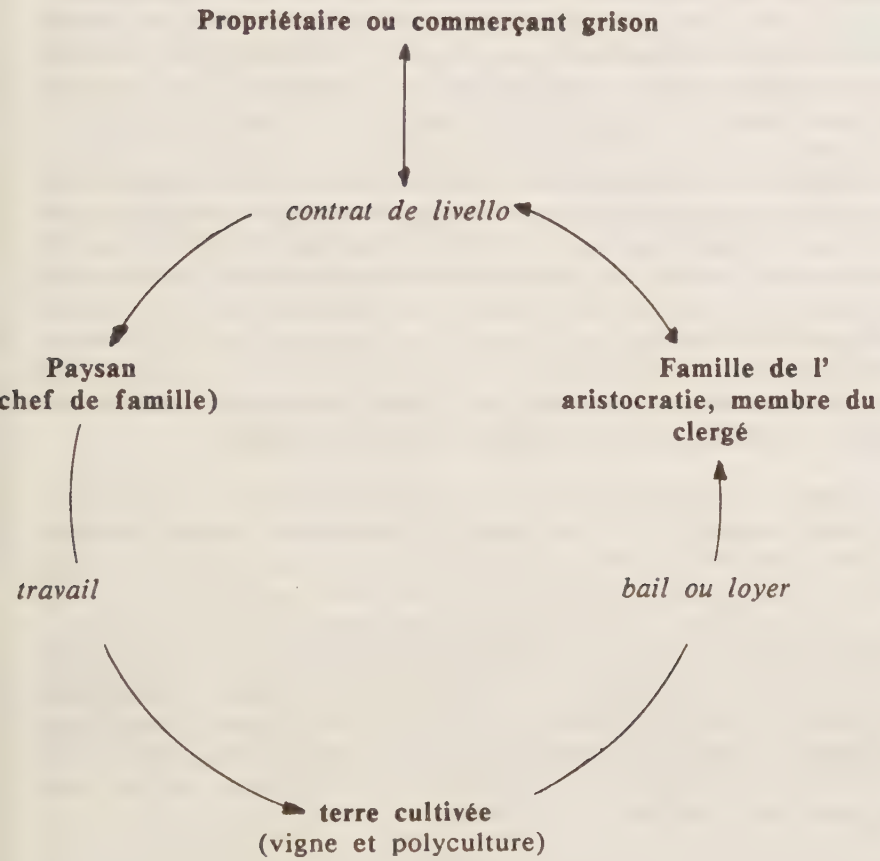

Figure 5.8. La relation à la terre par le "contratto di livello"

Pendant la période grisonne le contrat héréditaire permet d'instituer un double lien, qui est le fondement du rapport à l'environnement. Le seigneur grison est le propriétaire juridique de la terre, la famille aristocratique de Valteline gère ses avoirs et perçoit le bail auprès du paysan. Ce dernier peut travailler

une partie de la terre (entre les rangées et dans les endroits les moins bien exposés) pour assurer sa subsistance. Le bail consiste généralement en une quantité fixe de raisin, qui est vinifié par le percepteur (généralement la famille aristocratique). Il faut noter, d'après Lehmann, qu'une grande partie de valeur ajoutée de la vinification reste dans les mains de l'aristocratie locale, même si une partie de la production est dûe au propriétaire grison. La figure 5.6 n'est qu'une schématisation de ce raisonnement.

Après les événements de 1798 le système se perpétue sans changements: les anciens agents deviennent propriétaires des terres sans que la relation à la terre change de contenu pour la paysannerie. Cette stagnation est favorisée par le caractère héréditaire du contrat de "livello", qui empêche une quelconque évolution des systèmes de culture. Le système perdure jusqu'aux crises viticoles, moment où les "livelli" seront transformés d'abord en locations simples, puis par la suite en métayages, pour arriver enfin à la petite propriété paysanne du XXe siècle.

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, mais plus particulièrement après 1870, on verra la naissance d'une première industrie vinicole interne, avec la création de caves privées et de sociétés oenologiques (Enologica Valtellinese date de 1872, Negri de 1899; en 1910 il est fait mention d'une cave coopérative à Berbenno qui sera fermée avant 1922). De petits commerçants-vinificateurs, agissant sur la base d'exploitations commerciales familiales, vont également se développer comme marchands autonomes. Après, la première guerre mondiale le marché avec les Grisons reprendra et se formeront des sociétés suisses avec des propriétés foncières en Valteline.

La transition vers l'élevage: l'aboutissement de la crise du vignoble.

Durant la deuxième partie du XIXe siècle, à la suite de la modification des conditions de la viticulture, les relations société-environnement vont à leur tour se modifier. Cette époque est en effet marquée par le déclin des relations médiatisées par les contrats de location héréditaire et, par

conséquent, par le repli de la territorialité du vignoble. L'agriculture va devenir, comme dans les régions avoisinantes mais avec cinq siècles de retard, une activité fondée sur l'élevage et la production fromagère. Parallèlement, la viticulture deviendra une activité intégrée, non plus fondamentale mais néanmoins indispensable. Si la transition de la territorialité vers l'élevage est l'aboutissement des crises répétées de l'économie fondée sur la viticulture et l'autoconsommation céréalière, elle posera dès lors le problème de l'entretien du territoire en terrasses. Cette transition laisse apparaître d'autres conditions d'appropriation et d'exploitation du sol. Il s'agira surtout des bois et des pâturages en altitude, qui sont l'autre partie du territoire agricole actuel de la Valteline.

Notes

(1) Archivio Storico di Sondrio (A.S.S.), "Censimento nuovo della Comunità di Cercino", manuscrit, s.d. Il s'agit d'un document, rédigé vraisemblablement entre 1795 et 1803, pour l'établissement du cadastre fiscal de la communauté. On y trouve la description, relativement précise de chaque parcelle du territoire de la commune. Cf. aussi A.S.S., "Libro intitolato C del nuovo Estimo della Comunità di Cercino, in cui sono registrate le partite dei livelli", manuscrit, s.d. Cf. TORRICELLI G.P. (1985), Le Globe, T.XXV, 245-271

(2) Les documents utilisés pour la réalisation des cartes se trouvent aux Archives d'Etat de Sondrio (A.S.S.). Les cartes du cadastre sont recueillies dans un livre cartonné, relié (dimensions env. 53 x 39 cm) représentant un ensemble de "territoires de la Communauté de Cercino", dénommées par lettre alphabétiques (de A à P), les communaux n'étant pas représentés ni recensés. Les figures 5.2 et 5.3 concernent seulement un "territoire" ("territorio D"), représentant la partie du versant en dessus du chef-lieu, une zone en terrasses qui est aujourd'hui presque totalement délaissée. Dans le document j'ai répertorié, uniquement pour le "territorio D", 36 "livelli", exploités par autant de familles paysannes, occupant 92 parcelles (sur les 298 de la feuille): "Censimento del Territorio D sotto queste generali coerenze: A levante Strada pubblica che discendendo conduce a Ludino verso Piazza, ed indi il Territorio della Comunità di Traona in linea di confine, secondo la direzione dei termini N. XI; XII. A Mezzodì la Strada pubblica di Piazza sopra Piussogno; a Ponente la Valle dei Molini, ed a

Tramontana la detta strada pubblica che ripiegando ed ascendendo conduce a Cercino, ed ivi si unisce con altra strada pubblica, che seguita indi sino alla predetta Valle", manuscrit ff. 219-291.

(3) SCARAMELLINI G. (1978) et (1982).

(4) Deux exemples parmi d'autres: ROMEGIALLI (1886), commence sa relation historique par identifier des relations internes (disputes à l'origine, âge pré-romain, entre habitants des deux versants, etc...), tandis qu'un siècle auparavant LEHMANN (1797) donnait des éléments pertinents pour encadrer l'économie de la vallée, basée essentiellement sur la viticulture et l'exportation du vin, ainsi qu'à une céréaliculture de subsistance, par des considérations d'ordre politique (luttes et alliances entres Grisons, Vénitiens et Milanais pour le contrôle des voies de communication, etc.).

(5) Cf. VISCONTI-VENOSTA F. (1844); GIOIA M. (1804); REBUSCHINI P. (1835).

(6) Cf. BORRONE B. (1607-1608) "Ritratto della Rezia" in BUSINO G. (1962).

(7) BROUKNER (1798), Vol II, p. 38.

(8) ANGIOLINI (1813), in CARONI (1966), p. 12.

(9) Premièrement la noblesse "ou mieux dit, certaines familles de la vallée sont trop riches" (p. 34). Ces familles, nous dit encore Lehmann, s'accaparent peu à peu des meilleurs fruits de la terre, par le biais de privilèges, donations, fidéicommis, gratifications, etc.; elles font construire des chapelles privées, des palais somptueux, elles importent toutes sortes de produits de luxe (draps, joyaux, etc.) au détriment des conditions de l'agriculture et de la situation misérable de la classe paysanne. Le deuxième "facteur" est constitué par "(...) l'encore trop nombreux clergé; ainsi on trouve un prélat pour 70 habitants, le clergé possède les trois quarts de beaucoup de biens fonciers et des dîmes, et les plus importantes églises sont riches outre mesure: là restent immobilisées des sommes élevées, qui pourraient être beaucoup mieux utilisées" (pp. 37-38). Et l'auteur compare le comportement de la classe possédante de Valteline avec les "nobles familles Grisonnes": "Le Grison prend adroitement la recherche économique, il améliore les terres, il fait des nécessités les moins chères possibles; pendant son absence il laisse au mieux plus de liberté à ses paysans, et il voyage à ses propres dépenses" (p. 36). Troisièmement "l'absence totale d'écoles dans le pays; de cette façon la jeunesse est privée même des connaissances les plus essentielles à un peuple civilisé, ainsi les parents (qui peuvent se le permettre, n.d.r.) doivent dépenser de fortes sommes pour envoyer leurs enfants à des écoles étrangères et universités (...)". Enfin "la déplorable stupidité de l'homme commun, qui ne sait ni lire ni écrire, et que la constitution si imparfaite - que les Grisons bien qu'ils l'auraient depuis longtemps volontiers refondue, ils en ont été empêchés par Milan - l'enchaîne à des malversations, des chicanes, à la merci d'avocats sans scrupules et de nobles avides, qui le ruinent au travers de procès coûteux" (p.41) (tr.p.).

(10) Cf. REBUSCHINI (1835). Cette relation est écrite presque pour compléter et mettre à jour la "Description" de Gioia qui date de 1804 et qui comprenait alors la Valteline dans le cadre de l'ancien Département du Lario. D'après Scaramellini (1978, 10-11) Gioia par ailleurs avait en préparation, suite à un intense échange de lettres avec ses correspondants en Valteline, une "Description statistique du département de l'Adda", qui ne fut pas publiée mais qui est conservée à la Bibliothèque Nationale de Milan au même titre que la documentation d'un recensement datant de 1807.

(11) SCARAMELLINI (1982), 144.

(12) QUADRIO (1775) vol I, pp. 22 et ss., s'interroge, en polémiquant avec LAVIZZARI (éd. cit., 14) sur la question de savoir si les "vins rhétiques" cités par Virgile (Géorgiques, II) et successivement par Pline le Vieux sont effectivement les vins de la vallée de l'Adda ou, comme le rapportent la plupart des auteurs, ceux de la région de Vérone. En faisant référence à Strabon, l'auteur penche pour la thèse que le "cépage rhétique" serait référé aux vallées au nord de Côme (et donc aussi, pour l'époque, la Valteline). En effet STRABON nous dit, "Au-dessus de Côme, qui est bâtie au pieds des Alpes, se trouvent d'un côté les Rhètes et les Vennones, dont le territoire est incliné vers l'est, de l'autre côté les Lépontiens, les Tridentini, les Stini et plusieurs autres petits peuples, pauvres et pillards qui dominaient autrefois l'Italie et qui ont été aujourd'hui exterminés ou domptés (...)" (Géographie, IV, 6,6). Plus loin, il affirme encore: "Côme fut d'abord un modeste établissement, mais Pompée Strabon, le père de Pompée Magnus, y envoya des colons après qu'elle eut été ravagée par les Rhètes de l'arrière-pays". (ibid., V, 1, 6).

(13) SCARAMELLINI (1982), 145, mentionne un parchemin relatif à la communauté de Delebio dans la basse vallée (un des premiers villages en entrant depuis le lac de Côme) datant du 18-12-837, qui serait le premier connu mentionnant la culture de la vigne.

(14) Cf. à ce propos SCARAMELLINI (1978), 36 et ss., dont la thèse est reprise ici.

(15) GULER Von WEINEK (1616) f. 164, et (tr.it. s.d.), 8.

(16) "Incomodi però largamente compensati dal buon genio della natura in un fertile territorio, che dalle fatiche loro ben soddisfa gli agricoltori. La collina esposta ad oriente e mezzogiorno per il corso continuato di quarantacinque miglia coperta a viti e maestosamente lavorate, e tutta sostenuta a corone murate, non può fare più vaga comparsa, dandosi a credere per un delizioso teatro di Bacco, in cui esso voglia far pompa, e mettere in ispalliera i sui maggiori tesori; per cui angusta quasi la per altro vasta pendice, allargansi anche alla pianura, e sino per le costiere volte a tramontana" Cf. aussi QUADRIO (1775) Vol I, p. 21, qui rapporte dans le même sens.

(17) SCARAMELLINI (1982), 156.

(18) QUADRIO F.S. (1755), Vol I, 19, (tr.p.).

(19) Ibid., p. 21.

(20) SERENI E. (1961), pp. 198-222.

(21) En général il s'agit de filons de gneiss, presque jamais entrecoupés par des intrusions calcaires, ainsi que de micaschistes ou des amas plus chaotiques (avec la présence de granites, chlorites, serpentinites, diorites, etc.); la faible couche de terrain qui repose sur la roche mère présente aussi les mêmes composantes. Pour la technique décrite cf. LIGARI P. (1752) Famigliari raggionamenti di Pietro Ligari Pittor Sondriense à suoi Domestici di casa, appartenenti all' agricoltura e relativa econ.a Uttile à sapersi dà capi di Famiglia esistenti in Valtellina, e principalmente in questo nostro territorio di Sondrio; scritti qui dal medesimo l'anno 1752, manuscrit conservé au Musée de Valteline (Villa Quadrio, Sondrio), document récemment édité sous le

titre "Ragionamenti d'agricoltura" (1988). Cf. également GERINI C. (1883), ROTA A. (1910).

(22) Aujourd'hui Karl-Marx Stadt en R.D.A. Cf. aa.vv. (1978) Histoire des techniques, p. 618.

(23) LIGARI P. (ed. 1988), 40.

(24) GERINI C. (1883), 10.

(25) "Vigna tirampolata", d'après LEHMANN (1797, 174) "coltivazione a filare", avec ou sans cultures intercalaires (vignoble spécialisé) d'après ROTA (1910), 48 et ss.

(26) GERINI (1883), 14; ROTA (1910), 48.

(27) Ligari fait par ailleurs noter qu'en Valteline le système de taille de la vigne se pratiquait d'une telle façon que le cep prend une tendance au vieillissement précoce, les sarments étant laissés développer loin du pied du cep. Il est probable qu'à l'époque le système de taille était en archet simple (le sarment était replié sur le tronc même du cep), la culture en vigueur aujourd'hui, sur fil de fer, s'étant développée suite à la réimplantation du vignoble dans la première moitié du XXe siècle (taille Guyot simple ou double arquée). Pourtant le "défaut" dans le système de taille souligné par Ligari est mis en évidence par Rota un siècle et demi après (1910, pp. 53 et ss.); dans le même sens, encore dans les années 1960 on affirmait: "La taille laisse beaucoup à désirer (...) la conservation de beaucoup de bois ancien provoque un gaspillage de sève (...) le pliage excessif des sarments ainsi que leur affaissement conséquent loin de favoriser la fructification, ralentissent la circulation de la sève et inhibent la formation des bourgeons (...)"; cf. COVATTA A. (1963) "La coltivazione della vite in provincia di Sondrio", REPS, 11, 1963, p.10.

(28) GERINI (1883), 13, tr.p.

(29) ROTA (1910), 49.

(30) JACINI (1856), 161-162.

(31) Cf. DELLA BRIOTTA L. (1966) "Problemi dell'agricultura valtellinese di ieri e di oggi", REPS, 10, 1966, pp.10-18.

(32) ibid.

(33) SCARAMELLINI (1982).

(34) A partir des documents cités dans ce travail et de ceux cités par Scaramellini (1978, p.26 et ss.) la population des vallées de l'Adda et de la Mera (de l'actuelle province de Sondrio) peut être estimée à la fin des années 1500 entre 85.000 et 100.000 personnes. Elle passe ensuite, dans la première moitié du VIIe siècle à 55.000 personnes (40.000 pour la seule Valteline) à cause, essentiellement, de l'épidémie de peste de 1630, pour ensuite remonter 70.000 (65.000 en Valteline) à la fin du siècle. A la fin du XVIIIe siècle, Lehmann (op. cit., 171) donne un chiffre de 70.000 habitants pour la seule Valteline. Rebuschini, (op. cit., 28) estime, pour l'année 1833, une population de 87.777 personnes pour la province (70.001 pour la seule Valteline). Ce sont des chiffres purement indicatifs, qui laissent toutefois entrevoir la stagnation

de la population entre la fin du XVIIe et celle du XVIIIe siècles, et qui perdure jusque dans la première moitié du XIXe. En 1857 la population est comptabilisée à 105.033 personnes (81.650 pour la seule Valteline), d'après JACINI (1858) p.21.

(35) SCARAMELLINI (1978) 48-59 (tr.p).

(36) En fait les Ligues Grises, poussées par la France et l'Espagne, accordèrent, à la fin d'une période de révoltes contre les protestants (1639, Capitolato di Milano), des avantages fiscaux à l'église en Valteline, tout en reconnaissant la religion catholique comme la seule pratiquée et admise dans la vallée. Cf. aussi ROMEGIALLI (1886) 158, 161-165; SCARAMELLINI (1978) 49-50.

(37) ANGIOLINI, in CARONI (1966); cf. aussi JACINI (1856) 149-156.

(38) Cf. GIORGETTI G. (1974) 33-137.

(39) ANGIOLINI, in CARONI (1966), p. 13 (tr.p.).

(40) Cf., entre autres, ROMEGIALLI (1866), pp. 135 et ss.

(41) SCARAMELLINI (1978), 52.

(42) "Recettario De'livelli ed effetti provenienti dalla Confisca Reta acquistati come di dentro dall'a. 1797 e successivamente Dalli Fratti Sacerd. Paolo, Andrea e Francesco Paravicini di Castione e fra essi divisi a sorte li 6 di giugno dell'a. 1809.", manuscrit, Maison Parravicini, Castione-Andevenno.

(43) "La sudetta casa si abitava da noi avanti la confisca come pure si teneva il detto orto e stalla con fienile, il tutto senza alcun fitto come agenti del sig Land.a. Antonio Salis di Coira."

(44) "Giana Gio e Lorenzo fratti del fu Domenico e Giacomo Loro Nipote del fu Martino detti Domenigoni pagar devono cominciando dall'an. 1804 a Liv. pptuo rogato dicesi da certo Sig.re Preotti di Vicosoprano in Valle Bregaglia, già di ragione del Confiscato Grigione il Sig.re Conte Gerolamo Salis..... ogni anno.....uva (Brente) 5
Consegnat Mistura (Qrta) 6

Effetti sottoposti

Prato vitato in Basciurgo di pertiche 1, tavole 14, p.i. 6 al N 3554
Campo vitato alla Noghera di pert 1, tav 13, p.i. 2 all. N 3547 e 3548
Campo vitato in Selvino di pertiche 2 tavole 17, p.i. 2 al N 2299 "

"Del suddetto fitto livello si ha avuto acquisto dal sig. Benedetto Omodei di Sernio (...) unitamente al seguente livello il prezzo in tutto di dinari 1300.-pagato in due rate ed in due anni consecutivi col fitto al 6 % come all'istromento di vendita rogito dal Sig. Cristiano de Gervasi Not. in Sondrio li 30 xbre 1803.
La sudetta somma capitale cogli acessori decorribili è stata ceduta dal detto sig. Omodei al Sig. Giuseppe Caimo del fu Sig. Filippo di Sondrio per istromento rogito al Sud. Notajo li 31 xbre 1803.

1804. 15 8bre Rit. dal Sud. Gio e suo nip. Giacomo il suo fitto comp. in uva e grano
1805. (...) fitto comp. in uva e grano

1806. 14 d. Rit dal Suo zio e Nip. il suo fitto compiuto in uva e qrta 3 (...) mancano al computo qrta 2 miglio non pagati dal zio Giovanni.
1807 3 8bre Rit. da Andrea fu Gio. sud. e da Giacomo suo Germano il fitto compiuto dell'uva
(?) Rit. Dall'Andrea (?)
1808 15 8bre Rit. Dalli sudetti Gmo ed Andrea Germani il fitto compiuto dell'uva

li 4 genn. 1809 Rit. dalli sud. Gmo e Andrea Germani p.l'a 1808 mistura qrta 6.-

Il Sud. Livello ed i sui accessori fu assegnato alla Sorella Maria"

Il faut remarquer, enfin, que les dernières lignes du contrat on été écrites par dessus par la même main, en date de octobre 1812: on y réclame le bail non payé en céréales pour les années 1806 et 1807.

(45) Cf. pour cet argument CAIMI P. (1860). Caimi, par ailleurs était un propriétaire foncier et s'était battu, dans un autre texte (1859), contre la possibilité juridique (légalisée en 1866) de dégager les terres agricoles des livelli, en mettant la responsabilité des mauvaises conditions de la paysannerie, non tellement sur le système du livello, mais plutôt sur la taxation autrichienne, qui fut, dans un premier moment, reprise par le gouvernement du Royaume d'Italie. Cf. également JACINI (1858), texte qui fut rédigé pour sensibiliser l'autorité autrichienne sur les conditions déplorables de la paysannerie.

(46) Outre que les textes de Caimi et de Jacini, on peut consulter VISCONTI VENOSTA C., 1862, "La questione dei livelli in Valtellina", La Valtellina, 27-12-1862, où l'on affirme qu'environ un tiers des terres agricoles (essentiellement des vignes) est encore soumis à cette forme de contrat. Cf. aussi MERIZZI G., 1922, "I livelli in Valtellina", Corriere della Valtellina, 9-2-1922, article dans lequel l'auteur s'insurge contre les spéculations que provoque l'affranchissement des derniers "livelli".

(47) Code Civil, article 1564, cité par ROTA (1910) 28-29.

(48) En 1958, BAGIOTTI (p. 229) pouvait écrire: "Le dégagement a pu avoir lieu quand le phylloxera, une fois réduites à néant les anciennes plantations, proposait à nouveau 'abstracta facie' les avantages du contrat emphytéotique. Mais cette brusque solution de continuité dans la culture de la vigne posa l'usufruitier au carrefour, entre la poursuite du rapport du lien du livello que l'esprit de l'époque avait condamné (...) et le rachat de la possession. Le prix du rachat était d'autre part rendu excessivement favorable par la conjoncture problématique des récoltes et par les années nécessaires avant que les nouvelles plantations venaient à fructifier".

(49) Le travail de la vigne décrit par GERINI (1883) et ROTA (1910) ne diffère pas énormément du "calendrier" de Ligari. Certes les parasites de la vigne ont entre temps introduit le sulfatation et demandé plus de rigueur dans la taille, mais l'essentiel du travail reste.

(50) GERINI (1883) 28.

(51) BOTTERINI DE PELOSI (1885), 28. Cf. aussi SCAPACCINO (1922), p. 58 et ss. qui ne mentionne plus ce type de contrat comme majoritaire sur les vignes, mais met l'accent sur le rachat des propriétés par les petits paysans.

(52) De ce point de vue la situation actuelle reste apparemment la même; le viticulteur d'aujourd'hui (cf. Chapitre VIII) est surtout intéressé à la bonne réussite de la récolte, tandis que la vinification et le commerce du vin sont concentrés dans les mains d'une quinzaine d'industries.

(53) Cf. entre autres PONTE A. (1930) qui fait allusion à Visconti Venosta (1844) et à d'autres pour argumenter cette thèse.

(54) Cf. SCARAMELLINI (1978), 76-86, pour ce point de vue (auquel on se rallie) qui est abondamment prouvé par une intéressante bibliographie complémentaire.

(55) Outre le travail de Scaramellini, cf. SCHLEGEL W. (1972), ROMANI M. (1972) (ces deux articles donnent des informations d'ordre général); CISI LAVIZZARI A. (1978) "Cenni storici sul commercio del vino di Valtellina", in Prestigio dei vini di Valtellina", CCIAA, Sondrio, pp. 17-25.

(56) Le tableau reprend les données de SCARAMELLINI (1978), 81. s. = some; b.= brente: Une "soma" a étée estimée à 1.30561 hl de vin; une "brenta" -mesure de Milan-à environ 0.755 hl (cf. Almanacco Valtellinese, 1858, Vallardi, Milano, "Pesi e misure", p.177.).
Les sources non encore citées se réfèrent à: SALIS C.U. (1814) "Mémoire pour les délégués de la Confédération Helvétique au congrès de Vienne" manuscrit auprès des archives Tscharner à Coire, traduite, publiée et commentée par S. MASSERA avec le titre: "Le risorse della Valtellina alla fine del secolo XVIII", in REPS, 3, 1984, 45-54; BELLATI F. (s.d.) Relazione Storico-politica sullo stato del dipartimento dell'Adda ed Oglio e specialmente delle tre Ex-Province di Valtellina, Chiavenna e Bormio, presentata al Vice-Presidente della Repubblica Italiana da Francesco Bellati, già Commissario del Governo nello stesso Dipartimento, manuscr., auprès de la Biblioteca Ambrosiana, Milan (cité par Scaramellini, 1978, p. 21); C.C.A. (Camera Provinciale di Commercio e Arti, Chiavenna) "Relazione...", année 1892, cité par BERTAZZINI F. (1976), 205; CCIAA se réfère à l'article de COSTA A. (1987) "Le esportazioni dei vini tipici della provincia di Sondrio", in CCIAA, Prestigio dei vini di Valtellina (éd. 1987), pp. 131-136.

(57) Sur cet argument cf. GERINI C. (1880); en 1910, Rota mentionne que seulement en 1903 on constata la présence du phylloxéra à Colico (sur le lac de Côme, à l'entrée de la vallée) et à Chiavenna, d'où il ne tarda pas à se diffuser jusqu'à la région de Sondrio. "Maintenant, même les plus optimistes ne doute pas que la maladie n'ait pas à se diffuser à toute la zone du vignoble" (p. 81).

(58) aa.vv., 1858, Almanacco Valtellinese, Vallardi, Milano (L.N., "Zolfatura della vite qual rimedio contro la crittogama", p. 60).

(59) BOTTERINI DE PELOSI (1885), 36 et ss. Par ailleurs entre 1865 et 1875, l'activité bancaire se développe dans la province. La Caisse d'Epargne (de Milan) ouvrira un guichet en 1863 à Chiavenna (en 1864 à Tirano et en 1869 à Morbegno); la Banque Nationale ouvrira une filiale à Sondrio en 1874; plus tard se développeront aussi des institutions privées comme la Banca Popolare et le Piccolo Credito (Rullani, 1973, 136-138).

(60) BIFFIS P. (1973), 12.

(61) Ibid., p. 13 et p. 25. La naissance de cette institution plus portée vers le petit

crédit, va créer des conditions de concurrence qui obligeront, aussi par l'absence d'importantes activités extra-agricoles, la Banque Populaire à accorder le crédit également aux non membres.

VI

LA DIFFICILE TRANSITION A LA MOITIE DU XIXe SIECLE VERS UNE AUTRE TERRITORIALITE DE L'AGRICULTURE

> Mais le peu et l'imparfait de ce que nous avons trouvé, ne nous avait pas semblé une raison suffisante pour nous imposer le silence...
>
> Francesco Romegialli, In Valtellina, Introduzione.

Introduction: la question de l'élevage

C'est une idée fort répandue aujourd'hui, de croire qu'en Valteline l'économie agro-pastorale a toujours représenté *"la source primaire de la subsistance"* de la population (1). Au contraire, nous avons pu constater qu'entre le XVIIe et le XIXe siècles, si l'élevage de chèvres et de vaches existait, certes, il était dans la plupart des cas une activité d'appoint, presque marginale, en comparaison à l'immense effort de transformation territoriale que demandaient la viticulture et la polyculture sur terrasses. La situation, en somme, devait être bien différente de celle des régions avoisinantes. Dans les vallées grisonnes, comme dans les territoires du versant sud des Alpes Bergamasques, le changement vers un système basé sur l'élevage et l'exploitation des pâturages, associé à une forme intense et profitable d'émigration saisonnière, était déjà en place depuis le XIVe siècle (2). Rien de tout cela existait sur le versant rhétique de Valteline, avant la moitié du XIXe siècle! L'élevage n'avait pas la même fonction que dans les vallées grisonnes et bergamasques et, exception faite des communautés de certaines vallées latérales, de la région de Bormio et de la basse vallée, l'émigration saisonnière était rare ou beaucoup moins organisée (3).

Seulement à partir de la crise des années 1850, les choses vont progressivement se modifier.

Dans ce chapitre je tenterai de répondre à la question suivante. Comment s'est effectué le passage de l'agriculture traditionnelle à un système fondé sur l'élevage et l'économie d'alpage?

Une réponse à cette question est non seulement fondamentale pour comprendre la territorialité de l'agriculture contemporaine, elle est également essentielle pour saisir la formation de nouveaux équilibres dans les relations entre la société et le sol. Car c'est par les conditions dans lesquelles cette transition s'est effectuée, ainsi que par l'évolution récente d'abandon ou de semi-abandon de l'agriculture de montagne, que l'on peut indiquer quelques facteurs qui, ici plus qu'ailleurs, on pu contribuer à la rupture ou à la modification des équilibres écologiques.

L'élevage avant 1850

Il ne s'agit pas ici de reconstituer l'histoire de l'élevage en Valteline, mais plutôt d'identifier, à travers les relations qui s'y développent, la phase de transition de la deuxième moitié du XIXe siècle. Pour cela, il faut d'abord situer dans leur contexte géographique, les formes traditionnelles de l'élevage.

Les trois régions de l'élevage traditionnel.

Il y a en Valteline trois grandes régions, dans lesquelles l'élevage n'avait ni la même fonction, ni la même entité: le Comté de Bormio, le versant rhétique avec ses vallées latérales et le versant bergamasque.

La haute vallée de Bormio est profondément différente du reste de la vallée. Ici l'élevage était vraiment, depuis le XIIIe siècle, la source principale de vie et de richesse économique. Les activités étaient structurées plus en fonction d'un commerce et d'une économie d'alpage, que de la recherche d'une autarcie alimentaire, contrairement au reste de la vallée. Parallèlement

aux activités de trafic qui se développèrent avec le commerce du vin, les marchands de Bormio échangeaient également des produits laitiers et du bétail de la place (4). La situation de la haute vallée n'était pas très différente de celle des vallées grisonnes avoisinantes; aujourd'hui encore l'élevage et la production de fromages sont la principale activité agricole. Et pendant toute la période de la crise de la moitié du XIXe siècle, le "Bormiese" sera la région la moins touchée, celle dont les conséquences de la crise agricole se feront le moins sentir.

Pour **le versant rhétique viticole** et, partiellement, pour le bas du Valchiavenna, le discours est complètement différent. Si dans cette région l'élevage était bien sûr présent, la famille paysanne s'en servait essentiellement pour avoir du fumier, indispensable à la culture sur terrasses, et pour le travail des champs.

Au début du XIXe siècle, dans les communes viticoles, la rareté de la terre face à la forte charge démographique nécessaire aux activités de culture, ne permettait pas de produire suffisamment de fourrage (5). Le cheptel devait y être réduit à tel point que fréquemment il n'arrivait pas à satisfaire la demande de bêtes de travail et d'engrais. Ici la race bovine de l'époque était beaucoup plus petite de celle de Bormio (6); une petite taille nécessaire à l'animal pour parcourir de longues distances, afin d'utiliser toutes les ressources fourragères, même le maigre pâturage des bois. Ainsi, exception faite pour certaines zones dans les deux plus importantes vallées latérales (Val Masino, Val Malenco), les seules du versant qui disposaient d'un certain excédent en produits laitiers, les alpages aménagés étaient relativement rares, la plus grande partie du sol en montagne restait recouverte de forêts. A cause d'un cheptel relativement réduit et des mauvaises communications avec la plaine, il devait y avoir une exploitation de la haute montagne peu intense. Bois et pâturages constituaient l'essentiel des communaux exploités directement par les familles paysannes (7). Cela n'a pas permis de développer une économie d'échange fondée sur les produits de l'élevage. Ce système n'avait pas permis non plus l'essor d'une véritable tradition dans l'élevage et le travail des produits laitiers, à l'exception peut-être de quelques ilôts des vallées latérales. En d'autres termes, l'élevage

participait essentiellement à l'économie d'autosubsistance, et c'est donc ici, sur le versant rhétique, qu'il faut saisir l'ampleur et la globalité de la transformation.

La troisième région, **le versant bergamasque**, est celle où l'on trouve encore aujourd'hui les meilleurs alpages et les fromages les plus réputés. En effet les vallées du Bitto de Gerola (communes de Gerola Alta, Pedesina, Rasura, Bema) du Bitto de Albaredo (commune de Albaredo per San Marco), le Val Tartano, le Valmadre, le Val Cervia, par exemple, sont connues, certaines depuis le XI siècle déjà, comme des régions d'alpage, pour l'estivage du bétail et la production d'excellents fromages gras. On peut même affirmer que le versant bergamasque fut parmi les premières zones à être colonisé par l'économie d'élevage bovin en Valteline. D'abord, semble-t-il, le versant était concerné par une transhumance de rayon très large, allant de la plaine du Pô aux vallées grisonnes (8); ensuite, c'est par des relations très intenses avec les vallées bergamasques et brescianes (Val Brembana, Val Seriana, Val Camonica, etc.) que la colonisation s'achève.

Ainsi, au plus tard dès le XIVe siècle, les communautés installées à la sortie des vallées latérales du versant bergamasque, comme Colorina, Fusine, Cedrasco, Caiolo ont été fortement influencées par les relations avec les puissantes familles d'éleveurs du Val Brembana. Des exemples de ces relations nous sont fournis par l'appropriation des alpages des communes de Fusine, Colorina et Cedrasco (Valmadre, Val Cervia). Et cela grâce au travail du curé actuel de Fusine qui, à l'aide de documents et parchemins relatifs aux cessions, ventes et locations de ces terres, en a retracé l'histoire entre le XIIIe siècle et nos jours (9). Cette histoire est celle des relations conflictuelles pour l'exploitation des alpages, entre les communautés bergamasques et celles de la Valteline. En général, ces conflits se terminaient par des procès gagnés par les Bergamasques. Il est peut-être intéressant de rappeler brièvement quelques faits. Depuis le XIe siècle, le fief de Berbenno, dont ces alpages faisaient partie, appartenait à une maison de Sondrio, celle des Capitanei, qui en avait reçu la concession par l'évêque de Côme. A la suite de la vente des alpages en 1325 à une famille bergamasque, les Cattani de Valleve (Val Brembana), les deux vallées latérales (Val Cervia

et Valmadre) devenaient de jouissance, presque exclusive, des éleveurs bergamasques. Ce n'est qu'en 1533, sous l'autorité grisonne, que certains alpages du Valmadre purent être rachetés par la commune de Fusine. Mais les différentes branches de la famille bergamasque avaient encore la possession des autres alpages et continuèrent à investir le Valmadre et le Val Cervia. En fait, même après le XVIe siècle, la plupart du bétail estivant sur ces alpages était d'origine bergamasque ou encore, au XVIIe siècle, grisonne. Jusqu'au début du XIXe siècle, la plupart des familles locataires des alpages communaux, étaient du Val Brembana; dans quelques cas seulement ils pouvaient être loués à des familles locales.

L'économie agro-pastorale du versant bergamasque semble donc très différente de celle de Bormio. Tout d'abord, le contrôle du territoire des alpages dépendait essentiellement de l'extérieur. En second lieu et par conséquent, les communautés locales ne pouvaient pas assurer un contrôle du bétail (et de la production laitière), par manque de finances, mais également de fourrages dans la partie basse du territoire.

La répartition des activités d'élevage était ainsi très inégalement distribuée; malheureusement l'estimation résumée ci-dessous ne la fait apparaître que partiellement.

Tableau 6.1. Consistance de l'élevage et de la population en 1832, d'après Rebuschini (1835).

Districts	Population	Bov.adultes	Vaches	bov/hab
Sondrio	18.432	4.370	3.980	0.23
Ponte	7.530	3.936	3.680	0.52
Tirano	23.208	3.880	3.610	0.14
Morbegno	14.240	2.381	2.080	0.16
Traona	6.591	1.702	1.430	0.25
Bormio	5.499	2.569	2.240	0.46
Chiavenna	12.277	1.770	1.690	0.14
Province	87.777	20.508	18.610	0.23

Les districts administratifs autrichiens de la Valteline, en

fait, comprenaient tous, à l'exception de celui de Traona, des territoires sur les deux versants. Ainsi, celui de Ponte, où l'élevage est le plus fortement représenté, comprenait de grandes étendues du versant bergamasque. A l'inverse, celui de Morbegno, dans lequel l'élevage semble peu pratiqué, incluait beaucoup de communes du versant rhétique. Il est significatif enfin, que, dans le district de Tirano, où la culture des céréales était très importante, de même que la population qui s'y dédiait, l'élevage apparaisse le moins représenté.

Une prémisse au début du XIXe siècle: la question de la coupe des bois et de ses conséquences

Une première phase de la transition vers l'élevage peut être dégagée de l'exploitation, très intense, de la forêt au début du XIXe siècle. Le déboisement qui suivit la période grisonne a certainement eu des effets sur l'activité d'élevage. En dehors des dommages évidents à l'environnement, du moins dans certaines parties de la vallée, le déboisement a permis d'élargir la surface des pâturages. Mais quel genre de pâturages, pouvons-nous nous demander? Les descriptions des déboisements font état d'un véritable pillage de la forêt de la Valteline entre 1800 et 1840. Les coupes sont effectuées sommairement, et souvent de cette opération il n'en résulte qu'"un maigre pâturage", ou des "surfaces stériles".... Mais ce sera sur ces terres, que l'on retrouvera une bonne partie du bétail entre la fin du XIXe et le début du XXe siècles.

Vers 1850, la misère rurale est invoquée à la fois comme cause et conséquence du déboisement incontrôlé de la période qui suit l'annexion à la Lombardie. La construction d'une nouvelle route dans le fond de la vallée (achevée entre 1815 et 1820), ainsi que l'amélioration générale de l'infrastructure routière, après le passage de la Valteline sous l'autorité royaume Lombardo-Vénitien, avait favorisé la vente et la coupe des bois. Non tellement en raison du transport du bois, puisqu'en grande partie il descendait la vallée à travers la voie fluviale, mais pour l'établissement d'agents et d'entreprises étroitement liés au

commerce du bois. De nombreux bois communaux furent ainsi détruits et vendus, souvent par l'intermédiaire des notables locaux (10).

Dans certains endroits, les déboisements avaient commencé beaucoup plus tôt, comme par exemple dans le versant bergamasque, pour l'exploitation des mines de fer et des fours des vallées de la commune de Fusine (dont le toponyme même, nous renseigne sur l'ancienneté de ce travail) à partir du début du moyen âge déjà. Les bois des vallées latérales était coupé et transporté dans les fonds pour le fonctionnement des fours (11). Dans les années 1770, après le fermeture des mines et des fours qui avaient perdu de leur intérêt économique, l'exploitation de la forêt demeurait pourtant très intense. Cette fois cependant, le bois prenait la voie de l'Adda, qui le transportait jusqu'au lac de Côme.

Ce phénomène s'élargira à toute la vallée à partir du début du XIXe siècle. C'est à partir de cette époque, en effet, que la demande en bois augmente sensiblement dans les villes de la plaine, jusqu'à intéresser les vallées alpines les plus éloignées.

Le déboisement ne peut donc pas être compris à travers des exigences locales, mais il doit être mis en rapport avec la (première) révolution industrielle, qui démarre en ces années dans les villes de Lombardie. Par conséquent ces dernières nécessitent des quantités croissantes en bois d'oeuvre et en combustible (bois et charbon de bois). Les coupes de bois sont également un effet de la position de la Valteline: son accessibilité devient une donnée essentielle pour l'exploitation de ses richesses forestières. Et ce phénomène intéresse, peu à peu, toutes les régions alpines dotées en bois et relativement accessibles. Il est vrai en fait, qu'avec quelques années de retard sur la Valteline, mais pour les mêmes raisons, les vallées tessinoises furent également spoliées de leurs ressources forestières (12).

On peut parler de la naissance d'une "valeur marchande", auparavant inconcevable dans le cas du bois, qui était généralement de propriété commune et soumis à une législation de protection. En ces années de crise, la vente des bois communaux pouvait en fait, dans certains cas, permettre de rembourser les dettes publiques ou donner la possibilité d'émigrer aux plus défavorisés.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le bois a une fonction essentielle dans l'économie: les espèces à feuille caduque (taillis, généralement) sont utilisées comme bois ménager (chauffage) et en agriculture (fabrication d'outils, de supports, etc.); les résineux comme bois d'oeuvre pour le bâtiment. La forêt constitue également un élément essentiel pour fixer les terrains en pente, protégeant ainsi les cultures et les habitations des éboulements et des avalanches. Enfin, elle exerce une action remarquable de rétention d'eau. La présence ou l'absence du bois influencent fortément l'évapotranspiration locale et, par conséquent, la gestion de l'eau et le climat de l'écosystème (13).

Les résineux, en particulier l'épicéa, furent l'objet de coupes qui souvent n'épargnèrent pas les zones de protection des villages et des cultures. Ainsi, dans les années 1830, les localités de Civo, Montagna, Tresivio, Castello dell'Acqua, Ponte, Castione, Teglio, Boalzo, Bianzone, parmi d'autres, sont citées comme des territoires pauvres en bois, dont les zones en dessus des habitats et des cultures sont sans arbres, ne produisant qu'un maigre pâturage, situation souvent à l'origine d'avalanches et de glissements de terrains.

> *"[Ces] territoires (...) sont sujets aux éboulements, aux dilatations et aux dommages des crues instantanées des torrents, lesquels, avec leurs débordements ajoutent de grandes dévastations et remplissent [de boue] et de gravier les campagnes et les vignobles sous-jassants, en maintenant ainsi dans un état de sujétion les habitants des villages voisins (...)"* (Rebuschini, 1835, éd.cit., 48, tr.p.)

Vingt ans après, S.Jacini (1856) va confirmer cette tendance; l'état de dégradation de la forêt lui semble même plus grave. Jacini constate amèrement que le problème du pillage de la forêt est une des causes qui favorisent la disette frappant la Valteline dans les années 1850.

> *"Le déboisement sans scrupules, en premier lieu, priva [ces villages] de leur principale richesse; n'exagèrent pas ceux qui admettent que le capital détruit équivaut, à lui seul, toutes les autres valeurs*

de la Valteline. En deuxième lieu il priva le territoire d'un requis essentiel pour développer d'autres industries (par le manque de matière première, n.d.t.). En troisième lieu il spolia une grande partie des montagnes de la possibilité de soutenir de nouveaux arbres, ainsi à un lucre en cessation vint s'ajouter un dommage émergent, et non des moindres. L'extension des espaces stériles, je le répète, augmenta. De plus il soumit les productions agricoles à de plus grandes éventualités de disgrâces météorologiques. Il imposa finalement aux générations futures de graves dépenses pour la réalisation d'oeuvres collectives afin de limiter les dégâts des eaux déchaînées. A ces dommages s'ajoutèrent ceux causés par le système improvisé de transport du bois par flottaison (14).

Par ailleurs, pour Jacini, l'origine du mal doit être comprise à travers la forme de propriété à laquelle la plupart des bois est soumise, à savoir la propriété communale, représentant à ses yeux un obstacle au développement de l'agriculture. Ce type de propriété, comme on l'a déjà rappelé, est assujetti à de nombreuses règles coutumières et servitudes, comme celle, appelée avec un certain mépris "pâturage butin" ("pascolo bottino") (15), du libre pâturage dans la plaine de l'Adda, ou, autre exemple, l'us de l'exploitation des bois communaux par les familles résidantes. Ces coutumes empêchent de "faire fructifier" ces biens fonds, nous dit Jacini, elles en favorisent la dégradation, l'abandon ou l'exploitation incontrôlée (16).

Catastrophes et émigration: première conséquence de la coupe des bois?

Il serait intéressant maintenant de mettre en relation les différentes "catastrophes" dont on eut connaissance durant la période considérée avec les mouvements sociaux. Car s'il existe une corrélation entre la coupe des bois et les catastrophes (glissements de terrain, éboulements, inondations, etc.), la coupe des bois est également le signe d'un certain changement d'activité. Mais comment le démontrer, quand nous ne disposons

que d'une information partielle sur le développement démographique de la première moitié du XIXe siècle (cf. Chapitre V, note 34)? En effet, si nous pouvons supposer que, comme dans d'autres parties des Alpes, avec l'argent de la vente du bois, la commune pouvait anticiper la somme pour le voyage aux émigrants, nous pouvons également noter qu'entre 1797 et 1832 la population de la Valteline (sans le Valchiavenna et Bormio) semble stagner autour des 70.000 habitants (cf. Lehmann et Rebuschini). La coupe des bois, avec ses conséquences sur l'environnement, est-elle donc responsable d'une première vague d'abandon de l'activité traditionnelle en agriculture?

L'information disponible à ce sujet est très partielle et dispersée (17). D'une part, il semble qu'il n'y a pas de vagues significatives d'émigration permanente entre 1790 et 1850; d'autre part les catastrophes environnementales, si elles sont signalées tout au long du XIXe siècle, prennent de l'ampleur seulement entre 1870 et 1920. En effet au courant du XVIIIe siècle nous n'avons pas d'information concernant de grands événements catastrophiques. Par contre, à partir du début du XIXe s., les chroniques font état de plus en plus d'événements calamiteux. Ainsi entre 1808 et 1850 on ne compterait pas moins de cinq inondations d'une certaine importance, qui font suite à des éboulements et des glissements de terrain. Entre 1855 et 1900 on aurait par contre huit inondations dont deux (en 1882 et 1888) généralisées à l'ensemble de la vallée. On en comptera plus d'une dizaine entre 1900 et 1930, dont une (en 1927) également étendue à tout le territoire de la vallée.

C'est entre la fin du XIXe et le début du XXe siècles, que le phénomène semble donc s'accentuer sensiblement.

A cette période, comme dans tout le secteur centro-alpin, correspond également une vague d'émigration définitive sans précédent. Selon les estimations de Rullani (qui portent sur toute la province), entre 1870 et 1879, 1.400 personnes auraient quitté la province définitivement, entre 1880 et 1889 non moins de 7.200 personnes auraient émigré, entre 1890 et 1899 le flux aurait été d'environ 5.000 personnes, entre 1900 et 1909 de 9.200 personnes, et enfin entre 1910 et 1914 il aurait été de 5300 migrants (18). D'après la même source, la population résidante (pour toute la province) en ces années variait entre 125.000 habitants (en 1881) et 131.000 (en 1900). Et à la même période,

la population active n'évoluait que de 37.000 à 38.700 travailleurs.

Il faut donc relativiser les affirmations précédantes. La coupe des bois est un élément fondamental pour comprendre le déséquilibre dans les relations entre l'homme et l'environnement. Mais si le principales coupes ont lieu entre 1820 et 1840, ce sera dans les années 1860, et après, que l'on pourra apercevoir des movements sensibles de population.

De plus, s'il existe un lien entre les "catastrophes" se déclenchant avec une fréquence plus importante dès la fin du XIXe siècle, et un certain abandon agricole, cela n'est nullement comparable à l'abandon agricole actuel (Chapitre VII). En effet, en même temps que se déploie cette vague migratoire, l'agriculture se modifie: les cultures vivrières commencent à décliner en faveur des prés, mais surtout le pâturage prend une importance, comme ressource, qu'il n'avait jamais eue auparavant sur le versant rhétique. Avec beaucoup de retard sur d'autres vallées alpines, l'élevage, qui demande à l'évidence moins de main d'oeuvre, prend enfin la place de l'agriculture de subsistance et de la viticulture dans l'économie de la Valteline.

L'évolution du patrimoine bovin

Du début à la moitié du XIXe siècle: une relative stabilité.

La situation du début du XIXe siècle, relativement à l'élevage et à l'économie d'alpage, ne semble pas très différente de celle décrite par Jacini en 1856 et successivement en 1858. Jacini considère, avec une certaine amertume, une situation qui lui semble en pleine décadence. Si durant les siècles passés, nous dit-il, avec une population de peu inférieure, il existait une économie d'élevage et un commerce d'exportation d'animaux, de fromages et de beurre florissant, *"aujourd'hui par contre, la Valteline importe une quantité considérable de viande de boucherie du Tyrol et de Suisse pour sa consommation intérieure,*

et les marchés du bétail qui se tiennent annuellement à Tirano et ailleurs dans la vallée, ont une certaine importance seulement parce qu'ils sont pourvus en marchandise étrangère" (19).

Ce point de vue ne correspond que très partiellement à la réalité. Nous avons vu que, depuis son institution, la foire de Tirano était concernée essentiellement par du bétail des vallées grisonnes, du Tyrol et de la haute vallée de Bormio. Jacini, qui décrit la situation de l'élevage comme la plus mauvaise par rapport aux régions environnantes (vallées grisonnes, Val Brembana, Val Camonica), est probablement touché par la situation alimentaire générale très précaire de ces années, déterminée par la crise agricole et viticole. Pour cette raison l'élevage lui semble sous-développé ou en régression.

Les chiffres à disposition sur l'évolution de la consistance du bétail semblent en effet contredire les affirmations de l'économiste Lombard.

Mais avant de considérer ces données, quelques réserves s'imposent. Il y a, avant tout, une question de fiabilité. Jusqu'à quel point les estimations sur la consistance du bétail peuvent être considérées comme valables, quand on sait que celui-ci était soumis, de même que tous les autres biens, à une imposition jugée injuste, spécialement au milieu du XIXe siècle? Deuxièmement, ces estimations ne donnent aucun renseignement sur la proportion du bétail présent temporairement dans la vallée. Pour certains alpages, en effet, la part de bétail provenant de l'extérieur était prédominante. Donc l'époque de l'estimation détermine la présence ou l'absence de ce bétail, par conséquent elle peut influencer la statistique. Troisièmement, la répartition géographique et l'évolution génétique du patrimoine bovin invitent à la prudence dans la comparaison. Comment mettre sur le même plan une vache du versant rhétique central et occidental, généralement petite et fournissant peu de lait, à une de la région de Bormio, pesant presque le double et produisant jusqu'à trois fois plus de lait que la première? (20). Il faut donc tenir compte de ces remarques pour considérer ce qui va suivre.

Le recensement de M. Gioia, datant de 1807 (21), évaluait le patrimoine bovin du Département de l'Adda à 23.461 individus adultes, dont 22.400 vaches laitières. Quelques décennies plus

tard, Rebuschini, pour l'année 1832 donne un chiffre de 20.508 bovins adultes, dont 18.610 laitières. Il faut noter que Rebuschini définit la situation de l'élevage comme relativement satisfaisante, en estimant qu'une charge de bétail supplémentaire ne pourrait pas être supportée, en raison du manque de prés et de fourrages. Il est significatif que l'auteur, tout en regrettant le pillage des forêts, ne prête pas une grande importance aux pâturages d'altitude, qui pourraient être aménagés à la suite des défrichements. Jacini, pour l'année 1847, nous donne par contre un chiffre global de 25.492 bovins, dont 23.544 laitières; respectivement, pour 1857, de 22.504 bovins dont 21.871 vaches. La comparaison de ces chiffres, avec toutes les réserves exprimées plus haut, nous donne quand même une première information. La charge de l'élevage a globalement augmenté, et même en tenant compte des erreurs d'estimation, on ne peut pas parler de décadence. Bien au contraire, on pourrait penser que le poids supplémentaire du bétail (impensable pour Rebuschini quelques années auparavant) se répercute sur une exploitation plus intense des pâturages, et surtout des aires qui ont été récemment déboisées. En fait le chiffre de l'année 1857, qui correspond à la période de crise la plus aiguë, n'est que très légèrement inférieur à celui donné par le recensement de 1807.

La période successive à la crise: une évolution rapide.

Toujours avec les mêmes réserves, nous pouvons considérer l'évolution successive du patrimoine bovin. En 1865, selon la Statistique de Scelsi, il était estimé à 23.869 individus, dont 22.819 laitières. En 1877-78 (22) il sera de 29.557 dont 28.774 vaches. Enfin en 1881, nous aurons 35.482 bovins adultes, dont 33.710 laitières. Si nous ajoutons à ces données celles concernant les veaux, comme nous l'avons fait dans le tableau récapitulatif (6.2), l'accroissement du patrimoine bovin, entre la fin de la crise et la fin du siècle est spectaculaire.

Il faudrait inclure, avec ces chiffres, ceux des chèvres (variant entre 20 et 30.000 individus de 1860 et 1890) et surtout ceux des moutons, qui prennent pendant la période de crise une importance primordiale. Pour 1865 Scelsi nous donne un chiffre de 45.537 moutons; selon la Chambre de Commerce de Chiavenna, en 1891, on en avait 33.707. Enfin, le nombre de

chevaux, pour la période considérée, se maintient autour des 2.500 unités (22).

C'est donc l'effectif du bétail bovin qui augmente, mais cette augmentation est à relever non seulement pour son ampleur, mais également par la rapidité avec laquelle elle se produit. Au point que les auteurs, à l'époque dénoncent généralement le manque de pâturages. En fait, c'est à partir des années 1870, que se pose le véritable problème de l'alimentation du bétail. On a calculé que vers 1880-90 le nombre de bovins qui passent en territoire suisse pour l'estivage est, parfois, de 6000 unités (23), sans compter un flux consistant de moutons qui traverse également la frontière.

Tableau 6.2. Evolution du patrimoine bovin en province de Sondrio entre 1832 et 1938

Années	Vaches	Boeufs	Taureaux	Veaux	TOTAL	Source
1832	18.610	1.250	648	6.385	26.893	Rebuschini
1847	23.544	1.667	281	7.203	32.695	Jacini
1857	21.871	500	133	12.156	34.660	Jacini
1865	22.819	781	269	10.087	33.956	Scelsi
1881	33.710	1.454	217	9.747	45.128	Bassi
1908	38.655	*(autres bovins: 10.481)*			49.136	Rullani
1918	34.564	629	420	13.210	48.823	Scapaccino
1930	35.406	*(autres bovins: 11.187)*			41.641	Rullani
1938	24.649	*(autres bovins: 20.919)*			45.568	Rullani

Le parachèvement de la transformation à la fin du siècle.

Les décennies suivantes sont caractérisées par une augmentation ultérieure du patrimoine bovin; mais l'accroissement n'est plus linéaire. D'abord, à cause du manque de fourrages, on a une relative stagnation, voire une diminution du bétail. Ainsi en 1891 nous avons un effectif estimé à 29.754 bovins adultes, dont 28.938 vaches. La croissance cependant repart au tournant du siècle: en 1908, à titre de comparaison, le recensement du bétail nous donne un effectif de 38.655 pour les vaches seulement, correspondant à une augmentation 33 % par rapport à 1891 et de

76,7 % par rapport à 1857. Le début du siècle marque donc le parachèvement de la transformation de l'économie agricole de la province. Le vignoble est aux prises avec le phylloxéra, les prix des terrains viticoles et la rémunération de la vigne sont en baisse, tandis que l'élevage est en plein essor.

Une fois la transition effectuée, l'évolution du patrimoine bovin s'estompera jusqu'à s'arrêter, particulièrement de 1930 à 1945. En effet, la première guerre mondiale d'abord, et, dans une plus forte mesure, la période fasciste ensuite, vont freiner la reconversion agricole sur l'élevage. L'économie d'alpage est un système fondé sur les échanges avec l'extérieur et la culture des prés dans les fonds de vallée. Le plan du gouvernement fasciste, la "bataille du blé," qui préconisait l'autarcie alimentaire, va brusquement arrêter le processus de réduction des cultures céréalières en faveur des prés. Les surfaces céréalières augmenteront durant les années 1930. Les assainissements de la plaine de l'Adda serviront d'abord pour la culture du froment. Parallèlement à la fermeture des frontières et aux contraintes nationales, l'élevage subira un moment de stagnation, jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale.

L'évolution quantitative du bétail, entre la fin du XIXe et le début du XXe siècles, suscite quelques remarques. Il n'a pas fallu plus de deux générations pour achever la transition d'une territorialité à l'autre. De plus, c'est un changement qui s'effectue dans des conditions difficiles. Nous avons vu que la fin du siècle correspond également à une vague d'émigration définitive sans précédent pour la Valteline. Si ce phénomène a pu en quelque sorte favoriser la transition, la période est caractérisée également par une recrudescence des glissements de terrain, des éboulements (cf. *supra*), en somme par une instabilité territoriale qui semblait beaucoup moins présente durant les siècles précédents.

De surcroît, c'est dans la période de plus forte augmentation (1891-1900), que l'estivage vers les pâturages grisons sera interrompu. A cause des fréquentes infections et épidémies de fièvre aphteuse de l'époque, la Suisse fermera ses frontières au bétail étranger en 1898. On peut donc se demander comment la société a pu répondre à la demande pressante de fourrages et de

pâturages, si ce n'est par une exploitation encore plus intense des aires déjà chargées. On peut encore se demander comment la société s'est adaptée, si rapidement, au nouveau mode de production, fondé sur l'élevage, aux techniques et aux aménagements nécessaires pour son déploiement.

L'organisation d'une nouvelle territorialité de l'agriculture: la gestion des alpages et du travail des produits laitiers

Résistances et nouveautés.

Les données citées plus haut ne sont pas une découverte originale. En général, tous nos contemporains, s'étant occupés de la question, les ont mises en évidence. Ce qui est par contre beaucoup moins souligné, est le fait que cette période correspond à un changement radical des habitudes, de la vie quotidienne des familles paysannes; à une rupture en somme, qui marque également de nouveaux rapports avec l'environnement. Cette rupture est masquée par le fait que le changement de la territorialité reste confiné à l'agriculture, et que les conditions de vie ne changent pas à la même vitesse que la transformation de l'activité. Spécialement sur le versant rhétique, la culture des champs reste encore très pratiquée, et le bétail semble encore mal soigné. En 1880 on y dénonce une culture excessive de céréales, empêchant le passage à une culture des prés (24); à la même époque la situation de l'élevage est dénoncée comme très précaire... la vache y serait gardée, presque comme un poids, uniquement pour le fumier nécessaire à la vigne et aux champs (25). Et pourtant, les prix des terrains en pré et ceux du bétail, ainsi que leur rémunération, ne font qu'augmenter, en ces années (26). Et pourtant, toutes les sources le confirment, entre 1870 et 1890 la Valteline commence à exporter du bétail et des produits laitiers.

En effet, l'amélioration du patrimoine bovin date de cette époque, grâce essentiellement au rôle exercé par le "Comizio

Agrario". La race brune-alpine était déjà majoritaire dans la vallée, mais c'est en 1885, lors du premier concours pour l'amélioration du bétail, que commence un travail de sélection génétique fondé sur des croisements avec des taureaux de la race Schwitz. Successivement, quand les frontières avec la Suisse seront fermées, en 1898, l'expérience continuera avec du bétail local. C'est de cette manière qu'un type de bétail, avec des caractères morphologiques propres, se constitue (27). Il n'y a donc pas uniquement un accroissement quantitatif du bétail, mais aussi une amélioration qualitative de la race. C'est ainsi, qu'à partir de la fin du siècle, un flux d'échange avec la plaine du Pô se développe, en fonction de l'élevage de bêtes de reproduction, réputées et utilisées pour l'amélioration des branches locales de la race brune en Italie du nord et, plus tard, même dans le Mezzogiorno.

C'est de cette époque également que datent les améliorations des alpages et les premières laiteries.

Laiteries et alpages: un système intégré de relations verticales.

Quelles sont les relations sociales qui apparaissent et qui se développent avec le changement? On peut répondre en regardant l'évolution des modes de gestion (appropriation et faire valoir) des pâturages, ainsi que ceux de la transformation des produits laitiers. En fait, parallèlement à l'augmentation du cheptel, à la vague migratoire et à la conquête des pâturages d'altitude, on assiste au développement d'un système intégré de relations, fondé sur des migrations verticales des hommes et des bêtes, où la marche saisonnière conditionne la production de fromage et de beurre, les principaux produits de l'élevage.

La "migration verticale" des hommes et des bêtes en fonction des stations d'altitude (fond de vallée - mayens - alpage) est un système bien connu dans l'arc alpin. Il semble superflu d'y revenir dans les détails. Pendant la période hivernale les bêtes restent en stabulation permanente dans les villages de fond de vallée. En avril-mai, les vaches, les moutons et les chèvres, sont transférés aux mayens ("maggenghi" ou "monti") qui représentent la première "station" du parcours de l'alpage. Traditionnellement

les mayens sont de propriété individuelle. A la fin juin tout le cheptel monte à l'alpage qui, généralement, est divisé à son tour en plusieurs stations; il y reste pour une période qui peut varier, en fonction de l'alpage et des conditions météorologiques, de 65 à 85 jours. En septembre tout le troupeau redescend aux mayens pour une brève période (15-20 jours), il retourne ensuite au fond de vallée, dans la plaine de l'Adda, où il est laissé en "vaine pâture", jusqu'aux premiers froids de l'hiver.

Modes de propriété et de faire valoir des pâturages.

Les pâturages et les bois sont généralement propriété de la commune; au début du XIXe siècle, une minorité est propriété privée, tandis que l'on trouve également des formes de condominium (copropriété sociale indivise) dans la haute vallée et dans le val Chiavenna.

La tradition: le faire valoir direct des pâturages de propriété communale.

Si la location à un berger ou à un groupe de bergers de l'alpage était pratiquée dans les zones traditionnelles d'élevage (versant bergamasque, Bormiese), dans les années 1830 il est mentionné que *"beaucoup de pâturages de raison communale ne sont pas loués mais on les laisse en usufruit pour le bétail du village"* (28), généralement, contre le payement d'une modeste redevance pour chaque animal. Et cela valait surtout pour le versant rhétique. Comme le fait noter Scaramellini (1978), le faire valoir direct de l'alpage communal devait être la forme la plus répandue dans cette région: chaque propriétaire s'occupait de son propre bétail, et c'était pour la fabrication du fromage seulement que, dans quelque cas, le travail était mis en commun. A la fin du XIXe siècle encore, la production individuelle de fromage n'était pas rare, aussi bien à l'alpage pendant l'été, qu'au village durant la mauvaise saison (29).

L'exploitation directe individuelle des pâturages répondait à une sorte de logique, au moins jusqu'à la première moitié du XIXe siècle. Le nombre de bêtes que la famille pouvait se permettre d'élever dépendait essentiellement de ses disponibilités en fourrages et surtout en prés. Puisque le régime du "livello"

ne permettait pas de grands changements, la famille paysanne disposait, depuis plusieurs générations, d'une surface de pâturage qui lui permettait d'entretenir son bétail (une ou quelques vaches, une dizaine de chèvres) (30). Ainsi, au début de la belle saison, le paysan confiait ses bêtes à un de ses fils, qui avait la charge de la garde et, parfois, de la fabrication des produits d'alpage. Le reste de la famille devait, pendant ce temps, en plus que de s'occuper de la vigne et des champs, s'assurer de l'utilisation de tous les fourrages disponibles: il fallait, par exemple, couper les foins dans les endroits inaccessibles au bétail. Comme la plupart des autres familles étaient dans la même situation, l'exploitation des pâturages se poursuivait chaque année, selon des modalités et des rythmes préétablis. La charge du bétail et des hommes sur les pâturages d'altitude restait ainsi, pendant des générations, pratiquement inchangée.

Par contre, dès le milieu du siècle passé, quand le bétail augmente, parallèlement à la situation de crise, le système montre vite ses limites. D'une part la surface des pâturages doit être agrandie; le rôle des coupes de bois est fondamental pour comprendre cette transition. Mais par ailleurs et par conséquent, l'aménagement de ces nouvelles surfaces devient nécessaire (chemins d'accès, irrigation, bâtiments, etc.). On peut penser qu'en raison de la mauvaise situation alimentaire et financière, cet aménagement s'est réalisé dans des conditions de survie, à la hâte, sans matériel, sans moyens, peut être même, sans de véritables pratiques et connaissances enracinées de la montagne, qu'une tradition fondée essentiellement sur l'agriculture sur terrasses ne pouvait pas susciter.

Enfin, les anciens systèmes sont bouleversés, à la fin du XIXe siècle, la gestion individuelle, pour toutes ces raisons, devient un facteur de gaspillage de moyens, de main d'oeuvre et de produits. Si l'on considère qu'en cette même période la population n'évolue pratiquement pas, à cause des départs, il n'est pas difficile d'imaginer que les modes de gestion des alpages doivent se modifier rapidement.

Mais, malgré le fait que, depuis plus un siècle, les auteurs ont continué à remarquer les défauts de ce type de faire valoir (31), il s'est maintenu jusqu'à nos jours. Même si aujourd'hui, avec la forte diminution du cheptel de ces dernières années,

beaucoup d'alpages ont été totalement ou partiellement abandonnés.

La copropriété sociale indivise (ou condominium).

Cette forme d'appropriation a probablement des origines très anciennes, qui doivent remonter à la formation des communautés de voisinages de la haute vallée, où l'alpage était depuis toujours une ressource fondamentale. Il s'agit d'une alliance entre plusieurs familles, pour la gestion des pâturages dont elles détiennent la propriété collective. Bassi (1890) écrit qu'au XVIIIe siècle, plusieurs alpages, surtout dans la région de Bormio, étaient gérés selon ce système. D'après les données qu'il mentionne pour les années 1880, la quasi-totalité des 99 alpages du Val Chiavenna sont régis de cette manière. Aujourd'hui encore dans cette région, il s'agit de la forme de propriété dominante, tandis qu'ailleurs dans la province, la propriété communale est généralement la forme la plus répandue.

On peut penser que deux raisons ont déterminé le maintien de la copropriété indivise, ou même son développement dans la deuxième moitié du siècle: l'émigration, qui a laissé des vides dans les familles qui avaient jusqu'alors le droit d'exploiter l'alpage communal, et les défrichements, avec leurs dépenses conséquentes pour l'aménagement de nouveaux pâturages, que la commune ne pouvait pas assumer. Je le répète, il s'agit d'une hypothèse, car je n'ai pas trouvé d'information précise sur l'origine de cette forme de propriété.

La gestion de l'alpage en copropriété n'est en fait pas très différente de celle de la propriété communale: généralement à travers le faire valoir direct. Avec, cependant, une différence fondamentale. Chaque copropriétaire avait droit à un nombre établi de "bouches" (autrement dit "vaccata" ou "erbata"), une "bouche" correspondant à la part de pâturage nécessaire à l'estivage d'un bovin adulte. Ainsi, comme on le rapporte à la fin du XIXe siècle, *"si l'alpage peut nourrir cent vaches, celui qui a droit d'en envoyer dix, détient la propriété d'un dixième de l'alpage. Cette propriété est parfois si subdivisée, à cause des héritages, que le cas n'est pas rare, avec des maximums dans la zone de Traona et du Valchiavenna, de trouver des personnes qui détiennent un quart, voire un huitième de 'vaccata'"* (32).

Ce système comprend, aujourd'hui encore, les deux modes de fabrication du fromage, individuel et collectif. Mais à partir de la fin du XIXe siècle déjà, on dénonce certains inconvénients dans la gestion de l'alpage de copropriété. Le surpâturage, le mauvais entretien des surfaces (irrigation et fumage déficitaires), des infrastructures et parfois la charge trop importante en bâtiments, sont les défauts que l'on fait remarquer le plus souvent (33). Mais il est aussi fait mention, pour certains alpages, d'une mauvaise organisation des stations d'altitude, et d'une absence presque complète de coordination, voire de collaboration, entre les bergers ayant droit à l'estivage de leur bétail (34).

La location de l'alpage communal ou privé.

La location de l'alpage est le système le plus répandu; les auteurs qui y ont fait référence, ont toujours remarqué des meilleurs conditions d'exploitation des ressources dans les pâturages soumis à ce type de faire valoir. L'alpage de propriété communale ou privée, plus rarement de copropriété, est loué à un chargeur ("caricatore d'alpe" ou "cargamunt") ou, parfois, à un groupe de bergers (ou société), lesquels s'occupent de regrouper le bétail parmi les propriétaires dans les familles du village ou des communes voisines. Souvent le bétail provient de la plaine du Pô ou des vallées bergamasques, parfois encore de Suisse. Le chargeur est responsable également du personnel de la fromagerie et de la production du fromage dont il devra, à la fin de la saison, partager les bénéfices avec les propriétaires des bêtes.

Ce mode de faire valoir présente un certain nombre d'avantages et non des moindres: la coordination des travaux quotidiens, d'entretien de l'alpage, ainsi qu'une charge moins importante en constructions rurales dans les différentes stations de l'alpage. Aujourd'hui les contrats de location sont de longue durée (15 ans habituellement) (35). Cependant, il n'était pas rare, par le passé, qu'un alpage était loué à la saison (année par année), avec les conséquences que l'on peut facilement imaginer: changement des modes d'organisation, d'entretien, ou encore, un mauvais entretien, du fait de la précarité de la location.

Répartition des formes de propriété et de faire valoir.

Selon les données fournies par Bassi (1890) pour toute la province, on avait en ces années 345 alpages dont 171 de propriété communale et 171 privés. Parmi ces derniers, la plupart était en copropriété indivise, surtout dans le Valchiavenna, la région de Morbegno (versant bergamasque occidental) et, partiellement, dans la zone de Sondrio. Les alpages privés étaient presque tous loués à un berger ou une association de bergers, tandis que la moitié environ des alpages communaux étaient exploités directement par les résidants. Dans les communes de Grosio, Sondalo et Grossotto, sur 25 alpages mentionnés, 4 seulement étaient loués. Dans le "mandement" de Bormio, par contre, sur 47 alpages, 16 étaient loués, les autres étaient exploités directement par les membres des communes concernées.

Le travail de fromagerie s'effectuait individuellement partout dans le Valchiavenna, tandis que la mise en commun était l'habitude dans la basse Valteline (Morbegno, Traona). Dans les autres régions, sur les alpages de propriété communale exploités directement, rare était la mise en commun de la fromagerie. Dans certains alpages en copropriété, le travail du lait s'effectuait également par roulement: chaque ayant droit, à tour de rôle, travaillait ainsi tout le produit de l'alpage pendant une période déterminée. Sur les alpages loués, par contre, il y avait généralement un fromager qui avait la charge de la production saisonnière.

La transformation du lait l'hiver: la naissance des laiteries.

Un autre indice peut nous aider à comprendre la transition de l'agriculture de la vallée. C'est la naissance de laiteries de village, dans les années 1880. Si, comme on l'a vu, pendant l'été sur les alpages la transformation du lait était souvent centralisée, vers la fin du XIXe siècle on fait encore remarquer que durant la mauvaise saison, la plupart des paysans possédant du cheptel travaillent individuellement le produit de leurs animaux. Souvent avec des résultats médiocres, dûs au manque

du bétail indispensable à la production d'une quantité suffisante de lait sur une courte période, ce mode de travail semble évoluer rapidement vers des formes d'association proches de celles qui existent sur les alpages. On assiste ainsi à la naissance des laiteries hivernales, d'abord dans les communes plus directement impliquées par l'activité d'élevage, ensuite, à partir du début du XXe siècle, dans toute la vallée. Ce développement est dû en grande partie à l'aide et aux conseil des membres du "Comizio Agrario", qui favorisent, partout où cela est possible, la coopération entre éleveurs. En 1890 il est fait mention (Bassi) de 20 laiteries, la plupart à Bormio (seule commune où il en existait précédemment) et dans la haute vallée.

Deux types de gestion des laiteries existent encore aujourd'hui (36). La première est la laiterie "sociale ou coopérative", dans laquelle celui qui apporte le lait est membre de la laiterie mais ne participe pas directement à la production, celle-ci étant confiée à un fromager professionnel. La seconde est la "latteria turnaria", dans laquelle, au contraire, l'éleveur membre s'engage, par roulement, à exécuter les travaux de fromagerie, une part correspondante du produit lui revenant à la fin du cycle. Le nombre de laiteries a fortement augmenté entre la fin du siècle et la fin de la première guerre. Il augmentera encore, en passant d'un total de 66 en 1922 (dont 31 gérées par roulement des paysans associés et 35 à gestion sociale ou coopérative) à 139 en 1934 (46 par roulement et 93 coopératives ou sociales). Après la guerre, le plus grand nombre de laiteries sera atteint en 1961 (153 dont 58 par roulement et 95 sociales ou coopératives).

Selon la statistique fournie par Scapaccino en 1922, le système par roulement prédominait dans la haute vallée, tandis que dans le reste de la province, le système coopératif était nettement majoritaire.

Comme on peut le voir, la naissance des coopératives laitières et des laiteries par roulement est une réponse à l'augmentation du bétail et de la production laitière. Ce développement, parallèlement à la reconquête des pâturages, a permis de donner une structure spatiale et temporelle à l'essor de l'élevage. En été le fromage était produit sur les alpages et,

dans les meilleurs cas, il était vendu à la fin de la saison. En hiver, par contre, la production s'effectuait dans le fond de la vallée et elle était surtout destinée à l'autoconsommation.

Deux remarques s'imposent. Contrairement à celui de la vigne, ce système de relations semble être beaucoup plus autonome. L'intervention extérieure, notamment par la conjoncture du marché, y est plus réduite et les ressources foncières exploitées, essentiellement les pâturages, sont un patrimoine commun (communal ou de propriété collective). Seule la culture des prés par rotation, dans les fonds de vallée sur des terrains privés, rencontre des résistances. Cependant ce système ne permet de sortir de l'autosubsistance que très partiellement. Une partie seulement, très réduite, du fromage d'alpage peut être exportée, tandis que toute la production hivernale est destinée à la consommation familiale.

Un modèle: les trois phases de la transformation des relations à l'environnement

En conclusion de cette partie sur le changement de l'économie agricole au XIXe siècle, il est possible de proposer un modèle, en ce qui concerne l'évolution des relations entre la société et l'environnement. Celles-ci se sont modifiées suivant trois grandes étapes ou phases: a) le défrichement, qui correspond à la coupe et à la vente des bois entre 1815 et 1850; b) l'accroissement quantitatif du bétail, qui suit la crise et qui se prolonge jusqu'en 1890, ainsi que les problèmes qu'il induit; c) la mise en place du système alpages-laiteries, l'amélioration de la race et des conditions d'exploitation, ainsi que l'achèvement de la croissance quantitative du bétail, entre la fin des années 1880 et 1920.

Le défrichement: une occasion manquée.

La première phase commence avec l'exploitation générale et intensive des ressources forestières à partir de 1815. Cette date

outre que le passage de la Lombardie sous le contrôle autrichien, marque également l'achèvement de la liaison routière entre Colico et Sondrio. La nouvelle accessibilité de la vallée permet l'installation du commerce du bois, ainsi que le développement d'une première forme de sa transformation (scieries) induite de l'extérieur. Durant cette période le rapport entre cultures sur terrasses (vigne, céréales et, dans une moindre mesure, pré) ne se modifie pas substantiellement. Ce qui se modifie, par contre, c'est le rapport entre bois, pâturage et surface improductive non cultivée. Le patrimoine forestier diminue rapidement; cependant la possibilité de l'aménagement de nouveaux alpages et pâturages n'est non seulement pas, à ce moment là, envisagée, mais de plus le terrain laissé, après le déboisement, apparaît totalement ou partiellement improductif. Plus tard, dans les années 1870, on se rendra compte de patrimoine et du territoire agricole perdus.

Cette phase est également marquée par une certaine régression des premières formes de manufacture qui, même si totalement marginales, avaient été introduites durant la période napoléonienne (37), ainsi que par la reprise des cultures traditionnelles et de l'autosubsistance. La période se termine avec la crise viticole. Les effets de la crise sur la société (paupérisation, famine, émigration) mettent en évidence la dépendance de tout l'ancien système agricole face à la vigne et aux relations sociales qui l'accompagnent. La persistance des maladies cryptogamiques ne sont qu'un révélateur d'une situation sociale et culturelle arriérée et anachronique.

La crise oblige cependant les composantes de la société à trouver d'autres formes d'exploitation de l'environnement, notamment a partir de terres n'étant plus soumises aux conditions du contrat de "livello", et moins sujettes à des relations de pouvoir comme celles qui régissent le vignoble.

La deuxième phase: l'accroissement du bétail n'est pas compensée par de nouvelles surfaces fourragères de qualité.

C'est à partir de 1860, immédiatement après le dépassement de la crise viticole, et parallèlement aux signes de décadence du contrat de "livello", que prend forme une première vague de déplacement d'activités vers l'élevage. Le cheptel bovin

augmente fortement, mais les surfaces en céréales ne diminuent pas à la même vitesse en faveur des prés (38). De même l'aménagement de nouveaux pâturages ne suit pas avec la même ampleur. C'est une période de résistance des anciennes formes d'exploitation agricole, ceci grâce aussi à la récupération d'une certaine rentabilité du vignoble, momentanément à l'abri du phylloxéra. Cette phase est donc caractérisée par des relations dissymétriques, en ce qui concerne l'élevage. L'estivage en territoire suisse devient nécessaire pour une partie du bétail, c'est ainsi que commence une plus forte exploitation de toutes les surfaces disponibles, et donc également de ces terrains déboisés qui n'avaient pas été entretenus durant la période de crise.

Mais quand la frontière avec la Suisse sera fermée, il faudra trouver des solutions sur place.

Tableau 6.3. Charge des alpages en têtes de bétail adulte (U.G.B.) en province de Sondrio. Source: Bassi (1890); Scapaccino (1922).

Année	Têtes n.	Surface alpages (ha)	Surface par tête (ha)	Alpages n.
1890	22.600	84.800	3.75	344
1914	35.000	78.505	2.24	378
1921[1]	45.000	78.505	1.74	378

1 Surfaces et alpages relatifs à 1914.

La troisième phase: une certaine amélioration des conditions générales et la stabilisation du cheptel.

La troisième phase, le parachèvement de la territorialisation de l'élevage, commence à partir des années 1890, quand l'amélioration du bétail, ainsi que celle des formes de travail du lait, commencent à donner leur premiers fruits. On voit apparaître de nouvelles formes d'association, pratiquement inconnues et impensables auparavant. Le système intégré laiteries hivernales - alpages estivaux est un enfant de cette époque. Mais

l'amélioration des conditions d'alpage, de l'aménagement et de l'entretien des pâturages, s'impose comme une condition pour la charge du bétail et des hommes dans la montagne, qui augmente très fortement.

Les relations dominantes durant la transformation.

Dans la première phase, les relations qui mènent au défrichement sont induites de l'extérieur. La coupe et le commerce du bois étaient pratiquement inconnus auparavant dans la vallée. Il faut voir ce développement comme un effet de la position de la Valteline, relativement proche de Milan et dotée d'une accessibilité améliorée, avec la construction de la route du fond de vallée. Dans la deuxième phase par contre, les forces locales commencent à avoir un poids plus important. La conquête de la montagne par l'élevage s'appuie sur des terrains de propriété commune, non soumis à des us presque féodaux, comme c'était le cas pour le vignoble. Cette deuxième phase est cependant encore influencée par la conjoncture extérieure à la vallée. En fait l'accroissement du bétail suit l'augmentation générale du cheptel italien, qui répond essentiellement à une demande extérieure, comme celle de la France qui, après la guerre, doit reconstruire son patrimoine zootechnique. En Valteline la réponse à cet accroissement sera partiellement trouvée, en faisant d'abord appel aux pâturages grisons, et non pas par des mouvements organisés d'aménagement de la montagne. C'est seulement dans la troisième phase que le travail d'aménagement et de reconquête de la montagne fera prendre conscience de la nouvelle territorialité.

En conclusion, on assiste au développement d'un mode de production dont les éléments, la terre, le bétail, le travail, sont dans les mains des producteurs, des paysans. Les prés dans la plaine sont finalement libres des charges des "livelli", les pâturages sont un bien commun et les remises des émigrants permettent d'investir dans un bétail de meilleure qualité. C'est un système beaucoup plus autonome du précédent. Il coexiste cependant, sur le versant rhétique, avec la culture de la vigne, qui, au niveau du statut de la propriété et du travail est bien différente, comme nous l'avons vu au Chapitre V. Et c'est dans

cette association vigne-élevage, dans la complexité des relations entre les hommes pour l'exploitation de l'environnement, que se trouve la raison de la territorialité contemporaine de l'agriculture.

Notes

(1) ERBA, GUMEROLI, RIZZI (1986), 9.

(2) DA PRADA G. (1980-84), Vol II; JACINI (1856).

(3) SAIBENE C. (1958), 69 et ss.; SCARAMELLINI (1978), 30-34.

(4) S. JACINI (1858), p. 20, définit la région de Bormio comme la seule partie de la Valteline vraiment "pastorale".

(5) SCARAMELLINI (1978), 65.

(6) REBUSCHINI (1835), éd. 1983.

(7) Ibid.

(8) Cf. SAIBENE C. (1958), qui soutient que les vallées bergamasques ont été colonisées plus tôt que celle de la Valteline, et que c'est à la suite de cette première colonisation que se serait effectuée celle du versant bergamasque de la Valteline.

(9) DA PRADA G. (1980-84), Vol II à IV.

(10) Cf. CAIMI P. (1858) Cenni sulla importanza e coltura dei boschi con norme di legislazione e amministrazione di Sondrio, Milano, cité in MONTAGNA G. (1987) "La situazione forestale in provincia nel 1800", REPS, 2, 1987, 43-53.

(11) DA PRADA G. (1980-84), Vol IV, pp. 212 et ss.

(12) Cf. CESCHI R. (1980).

(13) Rebuschini (op. cit.) mentionne le hêtre, le rouvre, le peuplier, le noisetier, le châtaignier, l'aulne, le saoule, le charme, l'arbouse, le sorbier, le frêne, l'érable, le bouleau, toutes ces espèces s'arrêtant à une altitude variant entre 900 et 1000 m. Au dessus on y trouvait différentes espèces de résineux, épicéas, pins cembro, pins rouges, mélèzes et genévriers. Aujourd'hui la végétation n'est pas fondamentalement différente; vers la fin du XIXe siècle se développa l'utilisation de l'acacia robinier (d'origine américaine), comme ailleurs au sud des Alpes, pour stabiliser les versants.

(14) JACINI (1858), éd. 1963, 30.

(16) Jacini, qui était un propriétaire foncier, proposait une série de mesures administratives pour l'aliénation des communaux abandonnés, en propriétés pleines ou emphytéotiques, par la répartition aux familles habitant les communes ou par la vente de la part de l'autorité. Cf. JACINI (1856), 135-136.

(17) cf. REBUSCHINI (ed. 1983), pp. 29-30 et p. 103, note 7. Pour les catastrophes environnementales et les coupes de bois cf., entre autres, MONTAGNA (1987) op. cit. et MANDELLI (1987) "Le opere di sistemazione idraulico-forestale in provincia di Sondrio", REPS, 2, 1987, 79-93.

(18) RULLANI E. (1973), 96 et 143.

(19) JACINI S. (1856), 151.

(20) On peut confronter ici les textes de REBUSCHINI (1835) et de BASSI E. (1890), qui décrivent le bétail, à 60 ans de distance, avec une relative similitude. La vache du bas et moyen versant rhétique et du Valchiavenna y est décrite comme petite, maigre pendant la mauvaise saison, en raison du manque endémique de fourrages. Les vaches de Bormio (de couleur blanche, d'après Rebuschini) et des vallées du versant bergamasque (de race brune), au contraire, arrivent à peser plus du double de la moyenne des bêtes des autres parties de la vallée. Le bétail y est beaucoup mieux soigné, il "est plus beau à voir" et donne beaucoup plus de lait.

(21) Cité par SCARAMELLINI (1978), p. 10 et 67.

(22) Données mentionnées par RULLANI E. (1973), 111.

(23) SCAPACCINO (1922), 66.

(24) BOTTERINI DE PELOSI (1885), 14.

(25) BASSI E. (1890), 101 et ss.

(26) RULLANI (1973), pp. 110-116, souligne que les prix des prés augmentent constamment entre 1870 et 1890, ainsi que, dans une moindre mesure, ceux du bétail, dont l'accroissement évolue parallèlement au flux d'exportation national, notamment vers la France qui, à la fin de la guerre avec l'Allemagne, doit reconstruire son cheptel.

(27) Taille plus haute, dos plus long, squelette plus mince, tête moins lourde, etc., qui la distinguent de la brune-alpine schwitzoise. Cf. GUSMEROLI & SOZZANI (1984), 32.

(28) REBUSCHINI (1835), éd. 1983, p.76.

(29) BASSI E. (1890), 104-105.

(30) L'élevage, durant toute la période grisonne, était strictement réglementé. Pour les alpages de propriété communale l'utilisation était établie par écrit, sur des documents publics, qui définissaient les normes et les droits pour chaque communauté de voisinage ou "quadra" des communes. Ainsi "le nombre total des animaux ne peut pas dépasser le nombre de ceux que l'on peut nourrir pendant l'hiver". Cf. aa.vv. (1982) La Valtellina durante il periodo grigione 1512-1597, p.54, qui cite un document de

1603, du Capitaine de Vallée R. Planta, "Contre les abus du pâturage dans des lieux publics et privés de la plaine de Sondrio"; A.S.S., Fondo Romegialli, b.7, fasc. 8.

(31) ERBA, GUSMEROLI, RIZZI (1986), 14.

(32) BASSI E. (1890), 105, tr.p.

(33) BASSI E. (1890), SCAPACCINO M. (1922)

(34) SCAPACCINO (1922)

(35) ERBA, GUSMEROLI, RIZZI (1986).

(36) Cf. ERBA G., RIZZI I., GUSMEROLI F., CAMBIAGHI L. (1984) "Latterie in Provincia di Sondrio: situazione al 1982 e tendenze evolutive", RAZ, 1984, 8-9, 3-42. En 1982 il y avait encore 113 laiteries villageaoises: 46 "turnarie" et 67 sociales et coopératives.

(37) REBUSCHINI (1835) fait noter que les quelques activités industrielles existantes à l'époque sont en pleine décadence, et que les techniques (par exemple, de la fabrication du papier ou de la bière en Valchiavenna) remontent au début du siècle.

(38) SCAPACCINO (1922) nous dit qu'entre 1860 et 1914 la surface ensemencée ne diminue que de 2 %, en passant globalement de 8043 à 7852 ha, tandis que la surface improductive non cultivée (pâturage de moins bonne qualité) passe de 16.126 à 42.911 ha, ce qui correspond à une progression de 166 %. En même temps, cependant, les prés et les pâturages de meilleure qualité diminuent légèrement (-18%) en passant de 119.074 à 96.595 ha, tandis que le cheptel, comme on l'a vu, subit une progression spectaculaire. Même si la fiabilité de ces données n'est pas garantie, elles laissent entrevoir une tendance difficilement contestable: la progression du patrimoine bovin ne s'accompagne pas d'une phase contemporaine de changement d'affectation des cultures traditionnelles, ou d'aménagement de nouvelles surfaces fourragères de qualité.

DEUXIEME PARTIE, DEUXIEME SECTION

LA DETERRITORIALISATION CONTEMPORAINE

VII

LE DECLIN DU SYSTEME AGRICOLE CONTEMPORAIN

> Couvrir les bruits par les bruits ou passer sous silence?
> M. Serres, Le Parasite, IV.

Le système agricole issu de la transformation à la fin du XIXe siècle

Dans ce chapitre nous allons analyser quelques aspects de l'évolution récente de la territorialité de l'agriculture. Comme je l'ai évoqué au Chapitre IV, la période entre 1960 et aujourd'hui est celle d'un abandon agricole sans précédent, qui s'accompagne d'une dégradation des conditions techniques et économiques de tout le secteur. Parallèlement, ces dix dernières années, on a assisté à l'apparition de deux autres phénomènes, à première vue contradictoires. Sur le plan social il y a aujourd'hui une augmentation générale du niveau de vie et du bien-être économique. Sur le plan environnemental, par contre, il y a une recrudescence de l'instabilité territoriale générale, comparable à celle de la fin du XIXe siècle.

La reterritorialisation de l'agriculture et la recherche de nouveaux équilibres.

Pour la Valteline, tout le XIXe siècle est une période marquée par la dégradation constante des conditions sociales et environnementales. A partir de 1815, le déboisement rapide et intense transforme paysage et les écosystèmes préexistants. La territorialisation qui avait duré trois siècles est donc remise en cause. Et la crise des années 1850 changera encore plus radicalement la société. Même après son dépassement, les mouvements d'émigration définitive, qui se poursuivent jusqu'à la montée du fascisme, montrent une évolution dans la mentalité et

les attitudes de la population.

On a vu, au Chapitre VI, que la transition vers l'élevage est en même temps cause et conséquence de cette transformation. Cause, car la rapidité et l'ampleur du changement de la territorialité, avec le déboisement d'abord et le surpâturage ensuite, ont probablement favorisé l'instabilité environnementale entre 1870 et la fin des années 1920. Conséquence, car le mouvement libère une part considérable de main d'oeuvre, qui, à partir du début du siècle, ne trouve plus aussi facilement du travail comme journalier ou comme cultivateur.

Ce mouvement cependant ne correspond pas, véritablement, à une déterritorialisation de l'agriculture. Il s'agit essentiellement d'une reterritorialisation, très rapide, de l'activité agricole sur d'autres bases spatiales et temporelles. Le vignoble et les cultures céréalières, s'ils subissent des contractions, ne vont pas disparaître, mais ils s'intègrent à l'élevage, qui devient la source la plus importante du revenu paysan. Cette agriculture n'est plus seulement une agriculture de subsistance, elle devient une activité fondée sur l'échange: bétail réputé pour la reproduction, produits laitiers, ainsi que de raisin et de vin, libérés des poids des anciens liens fonciers.

Ainsi, l'élevage et la viticulture coexistent en formant un système agricole nouveau. Un système articulé par des relations entre exploitations agricoles relativement autonomes (auxquelles s'identifient les familles) et fondé sur la répartition spatiale et temporelle des activités. En fait la double orientation (élevage et viticulture) des exploitations de Valteline date de la période qui va de la fin du XIXe siècle aux années 1920, parallèlement au mouvement d'acquisition de terrains viticoles par les familles paysannes. Durant cette période, la famille paysanne exploite des terrains de fond de vallée (vignes, champs) qu'elle possède en propriété privée, tandis qu'elle détient également des droits de pâturage pour son bétail: elle est souvent propriétaire de mayens (prés de moyen coteau), elle est fréquemment affiliée à une société pour le chargement de l'alpage. Le mode de faire valoir est presque toujours direct dans le fond de la vallée, tandis que, pour les pâturages et les alpages, les systèmes diffèrent comme on l'a vu. Cette structure de production est intégrée par le système des laiteries hivernales et des fromageries d'alpage, qui concentrent la transformation du lait. Dans la viticulture par

contre, le pouvoir des entreprises vinicoles s'accroît sur la transformation du raisin et le commerce du vin.

Cependant, malgré tous les bouleversements que ce changement a induit, sur le plan des relations entre société environnement, la valeur du travail, donc le sens même des rapports à la société, n'a pas fondamentalement changé. En d'autres termes, contrairement aux habitudes et à la vie quotidienne, le travail semble maintenir des caractères semblables à ceux valables au temps du "contratto di livello", et la terre reste le principal enjeu des relations sociales.

Nous allons maintenant aborder l'évolution du système agricole contemporain. Après une brève introduction générale sur la représentation de l'agriculture et de son rôle dans la province au début des années 1950, nous allons analyser plus particulièrement chaque secteur du système agricole: la viticulture, l'arboriculture fruitière et l'élevage. En fin d'analyse on reprendra les caractères essentiels de cette évolution, en la comparant avec celle des autres activités.

Les caractères du système agricole au début des années 1950.

Si nous lisons les descriptions de l'agriculture au début des années 1950, l'image du travail paysan ne semble pas très différente de celle des années 1920 (1). Pourtant la province va s'engager vers une transformation profonde: les travaux pour la réalisation d'équipements hydroélectriques redémarrent, en faisant augmenter très rapidement l'effectif des travailleurs dans le secteur du bâtiment, et l'hôtellerie prend de plus en plus d'importance, avec le développement des stations de sports d'hiver (cf. *infra*, Tableau 7.5).

Ces deux phénomènes, nous le verrons, vont fortement influencer l'agriculture de l'après-guerre et sa déterritorialisation après 1965-70. Mais à l'époque la vision de la Valteline est encore celle d'une province essentiellement agricole; ni le travaux hydroélectriques, ni le développement du tourisme hivernal, apparaissent comme des activités susceptibles d'influencer directement l'évolution de l'agriculture.

En effet il est possible de caractériser la représentation du

système agricole par quelques points, qui se retrouvent presque comme une constante dans la littérature de l'époque.

1.- On y dénonce, tout d'abord, un fort surpeuplement rural, qui est seulement partiellement allégé par l'émigration saisonnière, en Suisse et surtout aux Grisons. La pression démographique semble déterminer la nécessité de posséder la terre, qui est vue comme le seul facteur de survie. Par conséquent, on fait noter l'absence de dynamisme dans le marché foncier. Les prix des terrains sont en fait sensiblement plus élevés que dans les autres provinces lombardes.

2.- Le morcellement de la propriété foncière et immobilière et la dispersion des parcellaires d'exploitation sont également mis en évidence comme les "maux endémiques" de l'agriculture de la valteline. Chaque exploitation est un ensemble de petites unités, fragmentées et peu rentables dans une économie de marché. Le système ne permet pas de dépasser le stade d'une très petite paysannerie, où journalier et chef d'exploitation sont le plus souvent la même personne, et où les seuls facteurs de production restent (comme au XIXe s.) la terre et le travail. Des projets de remembrements fonciers sont discutés, mais ils échouent systématiquement.

3.- Le surpeuplement rural et la pulvérisation foncière ont comme conséquence principale la persistance d'une agriculture de subsistance, qui est ressentie comme une imposition par le paysan, tandis que l'auto-suffisance alimentaire n'est pas assurée: l' agriculteur doit alors avoir une autre source de revenu. Ceci se répercute sur la formation agricole: il y a un fort déséquilibre entre une main d'oeuvre agricole abondante mais peu ou pas spécialisée (femmes, saisonniers qui ne sont pas comptabilisés dans les statistiques démographiques) et un marché du travail incapable d'absorber ce surplus. Le secteur industriel est peu développé, exception faite pour le bâtiment, une activité qui devient un complément à l'agriculture.

Apparemment ces facteurs constituent des éléments de stagnation de la société et de l'économie. Mais en réalité ils préparent la dissolution des anciennes relations à la terre par

l'abandon de l'activité agricole.

La contradiction est en effet nette, entre une situation de chômage ou de travail précaire, qui ne peut se recycler dans l'agriculture autrement que par une activité de subsistance, et la situation foncière, qui empêche la poursuite de l'exploitation sol, même à des buts de subsistance. Ainsi en 1950 il était possible de lire :

> *"Chaque lambeau de terre sujet à une exploitation, même minime, est travaillé: tous les moyens suggérés par l'esprit humain et la technique sont mis en oeuvre pour arracher à la nature tellement avare ces maigres produits qui doivent suffire à la subsistance de la frugale population rurale. En font état cette merveilleuse réalité que sont les vignobles de la Valteline, la culture du seigle et des pommes de terre à des altitudes invraisemblables et la lutte dure et constante pour défendre le peu de champs et de prés dans le fond de la vallée de la fureur de l'Adda"* (2).

Quelques années plus tard, en 1966, l'agriculture est vue selon une toute autre opinion:

> *"(...) continuer dans la défense à outrance d'une société dont les valeurs qui comptent sont seulement ceux de la terre et de la tradition paysanne (...) signifie réduire une province entière à la marge de la vie nationale, ne pas la faire participer au progrès de la société italienne en général et de celle de la Lombardie en particulier" (...)*
>
> *"Le processus de transformation de l'agriculture de la Valteline ne peut pas être laissé au jeu spontané des forces qui y opèrent, puisque dans ce cas la recherche de nouveaux équilibres dans l'économie de la Vallée sera payée ènccore une fois par les paysans. Voilà pourquoi les moins intéressés à la défense du concept traditionnel de 'ruralité' sont les paysans, soit ceux qui, injustement, sont considérés comme riches avec huit ou dix vaches dans l'écurie, soit, à plus forte raison, les pauvres, qui pratiquent une agricul-*

ture à caractère autarcique et de pure subsistance" (3).

Le déclin agricole, entre la fin de la guerre et la période actuelle, donne raison à cette affirmation. Et pourtant, des tentatives pour changer le cours des événements ne manquent pas. Entre 1948 et 1960, j'ai pu retrouver plusieurs articles consacrés à des discussions ou à des projets de remembrements fonciers, la plupart en évoquant des réalisations faites en Suisse (Tessin, Grisons, Vaud, etc.) (4). Cependant, depuis la fin de la guerre, aucun de ces projets n'a été retenu, aucun remembrement d'importance n'a été réalisé.

De même, on ne peut souscrire à cette affirmation, exprimée au début des années 1970, selon laquelle en Valteline on pourrait remarquer *"l'existence d'une structure sociale d'une grande cohésion pour l'arc de ces derniers cent-cinquante ans, qui n'est pas mise en mouvement par des événements politiques ni par des crises économiques"* (5). Cela n'est qu'apparence: en quelques années, entre 1960 et 1985, on assistera au déclin du système agricole, autrement dit, à la déterritorialisation de l'agriculture de la Valteline.

L'évolution de l'agriculture entre 1950 et nos jours.

Durant toute la période de l'après-guerre l'image de la Valteline est encore celle d'une région rurale. Nous allons voir cependant que la situation de l'agriculture n'a cessé de se dégrader, exception faite pour quelques secteurs très spécifiques. Il faut donc se poser un certain nombre de questions: comment s'est effectuée la déterritorialisation de l'agriculture? quelles sont les relations qui, le plus, pourraient l'expliquer?

En ce qui concerne les deux secteurs traditionnels, viticulture et élevage, l'évolution de l'agriculture est caractérisée par une tendance négative. Au cours de cette période, cependant, parallèlement au déclin des conditions du travail et de l'échange de la viticulture, on a assisté à la naissance et au développement d'une autre culture arboricole, dont la surface n'a cessé de croître, là où le vignoble était moins rentable. C'est l'arboriculture du pommier, qui représente aujourd'hui la

"troisième composante" du système agricole.

1. La viticulture: déprise et résistances de la tradition

La transformation de la viticulture: les années 1920, un espoir de redressement.

Parallèlement à l'essor de l'élevage, la viticulture également subit des nombreuses transformations, entre la fin du XIXe et les années 1920. L'activité semble reprendre et connaître enfin une phase de développement. Si la conjoncture semble mauvaise dans les années qui précèdent la première guerre mondiale, après 1918 l'inflation et la forte demande en terre de la part des paysans favorisent la montée des prix. Le vignoble semble redevenir une agriculture rentable. C'est un moment de grande transformation pour la viticulture. Les terres, appartenant jusqu'alors à l'ancienne classe dirigeante, sont achetées par les anciens colons, les paysans désireux d'accéder à la propriété pleine. Le processus est d'ailleurs facilité par la nécessité de reconstituer le vignoble sur plant américain: ce qui se va rapidement se réaliser grâce à une bonne conjoncture permettant des investissements considérables (6). Mais la diffusion de la petite propriété foncière et l'investissement du travail dans la vigne n'est pas sans conséquences. Pour ceux qui ne peuvent pas acheter, la voie est à nouveau ouverte à l'émigration, pour les autres, l'endettement (le prix de la terre étant surévalué) devient une étape indispensable à l'accession de la propriété.

Mais un autre facteur va favoriser l'acquisition des terres par la paysannerie: le développement des travaux pour la construction de barrages et de centrales hydroélectriques (7). Les besoins en main d'oeuvre pour ces travaux, vont attirer des contingents de travailleurs de l'agriculture au secteur du bâtiment. Or, même si la construction d'installations hydroélectriques n'est qu'un phénomène temporaire et conjoncturel (dans les deux après-guerre), elle joue un rôle dans la transformation de la viticulture et, en général, de toute l'agriculture. Le revenu de l'activité de construction permet aux familles paysannes de payer les intérêts

fonciers et les investissements effectués. En même temps, l'argent remis par les émigrés et la concurrence d'années agraires particulièrement favorables (entre 1920 et 1928, globalement) contribuent à la bonne conjoncture de la période (8). Mais surtout les travaux hydroélectriques favorisent le démarrage de l'industrie du bâtiment, qui représentera jusqu'à aujourd'hui, le complément essentiel à l'agriculture. L'activité agricole en somme, devient graduellement dépendante des revenus produits dans d'autres secteurs. Les premiers viticulteurs à temps partiel datent de cette époque.

Mais les années de crise, le fascisme et la guerre freinent le mouvement. La crise se répercute également sur la viticulture (9).

Sur l'autre versant des relations qui gèrent le vignoble, celui de la vinification et du marché du vin, parallèlement au redressement temporaire de la viticulture, c'est à cette époque que la structure commerciale du secteur viticole (traditionnellement dominée par les commerçants grisons) se diversifie. D'une part, se créent des petites entreprises, issues d'exploitations agricoles commerciales qui tentent de se substituer aux commerçants habituels (10). D'autre part, le pouvoir des entreprises suisses se renforce, avec l'acquisition des terrains dans la zone de frontière (entre Tirano et Teglio) et par l'établissement d'infrastructures (caves de fermentation et de vieillissement, entrepôts, etc.) en Italie, servant en définitive à la production d'un vin suisse (cf. plus loin). Mais les deux plus grandes maisons viticoles industrielles italiennes, crées à la fin du XIXe s., l'une à l'initiative de la classe politique locale (Enologica Valtellinese, 1872) et l'autre par une personnalité passionnée (Nino Negri, 1899), survivent grâce au soutien financier du système bancaire local. Laissées parfois à une mauvaise gestion, elles ne semblent pas en mesure, avant le deuxième après-guerre, de contrer une certaine hégémonie des Suisses sur le marché traditionnel du vin (11).

La période entre 1950 et 1970.

Dans l'après-guerre, le rachat de la terre par les petits propriétaires reprend, avec une intensité cependant moins

importante que celle des années 1920. De même, les travaux pour la construction d'installations hydroélectriques redémarrent de façon spectaculaire. Cette époque correspond à une transformation profonde de la territorialité de l'agriculture. Le travail agricole, et celui de la vigne en particulier, devient un travail à temps partiel, auquel l'exploitant associe celui de la construction. Cette évolution est une caractéristique générale de cette époque, que je reprendrai plus loin.

Voyons maintenant l'évolution du secteur viticole.

Du point de vue de la vinification et du marché, au début des années 1950, la situation semble particulièrement mauvaise. Le commerce avec la Suisse, ainsi que les prix du vin ont chuté, l'affirmation d'autres vins fins italiens portent au plus bas la réputation du "Valtellina". De plus, à la suite d'une politique de prix à la baisse de la part des commerçants, la qualité vin ne semble plus en mesure de correspondre à celle d'un grand vin d'exportation (12).

La chambre de commerce (CCIAA) va cependant favoriser le débat: dès la parution de la "Rassegna Economica della Provicia di Sondrio" (REPS), naissent des proposition pour redonner à la viticulture le rôle perdu dans l'économie de la province. Malgré cela, les idées associatives et coopératives ne rencontrent presque jamais la faveur des milieux viticoles: en ces années nombreuses sont les propositions de création d'associations et de consortiums de tutelle de la qualité et de la production (comme l'association viti-vinicole crée en 1949 sous les auspices de la CCIAA), mais elles n'ont pratiquement jamais de suite (13).

C'est pourtant en cette période que **les accords entre le Ministère de l'Agriculture et le Conseil Fédéral** (14) sur l'établissement d'un **contingent spécial pour les importateurs du vin de Valteline en territoire suisse** (15), ainsi que l'octroi d'une quantité forfaitaire, exempte d'impôt, pour les propriétaires suisses de la zone de frontière (10 km de rayon à partir de la douane de Campocologno), font de la viticulture de Valteline un cas unique, et, dans une certaine mesure, établissent une situation de privilège sur le marché suisse, face aux autres productions vinicoles italiennes. Pour les propriétaires Grisons de la zone de frontière (étendue au Val Poschiavo), cela va constituer un enjeu

d'importance. En fait, sur la base des dispositions douanières, toujours en vigueur depuis 1925, chaque propriétaire, usufruitier ou fermier résidant en zone de frontière, peut importer, sans impôts douaniers, des productions agricoles non travaillées (fruits, légumes, etc.); les propriétaires de terrains viticoles dans la zone des 10 km peuvent importer, exempt d'impôt, jusqu'à un maximum de 30 hectolitres, et des autorisations d'importation à des taux favorables sont accordées jusqu'à un maximum de 1000 hl (16).

Les années 1970: d'un redémarrage éphémère à une instabilité du marché; le développement travail à "temps partiel".

Au cours des années 1960, le particularisme et l' individualisme ambiants semblent s'exprimer d'avantage. Deux exemples d'"occasions manquées" peuvent être brièvement évoqués: les débuts difficiles de la Cave Coopérative de Villa-Bianzone (1960), qui est pourtant aujourd'hui la seule structure véritablement coopérative du secteur viticole; et l'"affaire" d'un gigantesque "complexe polyvalent d'irrigation", qui fut financé par la collectivité publique entre 1967 et le début des années '80, mais qui ne fonctionna jamais dans les conditions pour lesquelles il fut financé (17). Par contre il faut signaler les gros efforts soutenus par la chambre de commerce pour inverser la tendance: rencontres avec les vignerons et les industriels, sélection d'un certain nombre de cépages (outre que les traditionnels rouges "Chiavennasca", "Brugnola", "Pignola" et "Rossola") susceptibles de bien s'adapter à l'environnement et de donner un bon produit (18).

C'est vers la fin des années 1960 que la situation se débloque. Ceux qui voulaient un certain renouveau, et ceux qui auraient voulu laisser les choses comme elles étaient (laisser les commerçants suisses jouer un rôle central), se trouvent d'accord lors de la naissance de l'appellation d'origine contrôlée ("Denominazione di Origine Controllata" ou "DOC") pour les vins dénommés "Valtellina" et "Valtellina Superiore", avec l'adoption du "Disciplinare di produzione" en 1968 (19).

A partir de cette période la production et les prix subissent des relatives hausses, le marché avec la Suisse reprend et, à celui-ci, s'ajoutent les ventes outre-atlantique (Etats Unis et

(dessin de G. Motti)

Canada). On peut donc considérer la période 1969-1974 comme très favorable. Les terres reprennent de la valeur et les entreprises achètent ou louent maintenant de grandes surfaces en vignoble spécialisé, dans les positions plus cotées du Valtellina Superiore (Sassella, Inferno, Grumello, Valgella).

De plus, naît en 1973, par donation de la famille Fojanini, le "Centro didattico sperimentale di viti-frutticultura montana Dott. Piero Fojanini", une fondation faisant office de station agronomique spécialisée en viticulture, oenologie et arboriculture fruitière. Ce centre qui est aussi une grande exploitation viticole ("La Castellina"), devient progressivement un point de rencontre, de formation et d'assistance aux cultivateurs, même s'il doit affronter les réticences de l'environnement paysan traditionnel.

Mais après la première crise pétrolière, à partir de 1974, les prix baissent, en fonction d'une demande de moins en moins importante. Les problèmes de la rémunération du travail refont surface. A la suite de cette nouvelle situation, en 1975-76, après de nombreuses réunions médiates par la CCIAA, entre cultivateurs et commerçants-industriels, associations de catégorie et instances politiques locales, est créé le "Consorzio Tutela Vini DOC di Valtellina". Le "Consorzio" est une association volontaire de tutelle, défense et contrôle de la production et de la qualité des vins DOC de Valteline. Cependant, par les sommes investies (d'origine publique, essentiellement à travers la Région Lombardie), le "Consorzio" devient rapidement l'expression des majorités politiques dans la province, monopolisées ou presque en ces années, par la Démocratie Chrétienne. Néanmoins, dans les années suivantes, la situation de la rémunération du travail s'aggrave (20).

Ainsi, avec le **développement du travail à temps partiel**, seule forme susceptible de résister à la diminution de la rémunération, et, encore plus, avec le travail des retraités, **le processus d'émiettement et de dispersion de la propriété s'est amplifié**. De surcroît, l'alternance de bonnes et de mauvaises conditions de marché a empêché le développement d'un véritable changement de ces conditions de travail. D'une part l'instabilité a freiné le développement d'exploitations performantes, dotées d'infrastructures pour la vinification, la conservation et la vente du vin, en laissant aux maisons viticoles commerciales et

industrielles le monopole de la vinification et du commerce du vin. D'autre part, elle a favorisé, dans les bonnes périodes, l'exploitation des terres par les maisons vinicoles, ainsi que le développement d'un travail salarié précaire, tandis que dans les mauvaises, une déprise du vignoble, et un travail basé sur le "temps partiel".

La déprise du vignoble.

Dès le début des années 1980, la viticulture devient une activité sans rémunération. La perte financière, que constitue le manque de la rémunération du travail, se traduit pour l'agriculteur professionnel par une gestion passive de l'exploitation. De plus, le passage rapide à une société moderne, dans laquelle les valeurs individuelles priment sur celle de la collectivité (la famille ou la communauté villageoise), rend problématique la reprise des domaines viticoles par les jeunes générations; a fortiori s'il ne s'agit que de quelques centaines de mètres carrés, ou dans le cas d'anciennes exploitations à temps plein, si le domaine est composé d'une multitude de petites parcelles dispersées, d'accès difficile et peu aménagées (21).

La diminution récente des surfaces viticoles doit cependant être vue à la lumière du développement de l'arboriculture. En fait, la vigne est passée de 2700 ha à 2100, environ, entre le début des années 1970 et la période actuelle. Mais en même temps, l'augmentation de la surface des vergers a partiellement compensé cette perte, en passant de 800 à 1350 ha environ. Pour comprendre la déprise, il faut donc analyser la répartition géographique de l'évolution.

Comme on peut le constater dans les figures ci-dessus, entre 1970 et 1982, dans certaines régions, la vigne a complètement disparu ou elle est devenue très marginale. La diminution est cependant plus forte du point de vue des exploitations (Figure 7.1.), tandis que les surfaces viticoles, relativement à la S.A.U., semblent diminuer moins fortement. On peut donc voir que si la vigne a complètement disparu ou elle est devenue tout à fait marginale dans les communes au nord de Tirano, elle a également fortement diminué dans toutes les communes en dehors de la zone d'appellation contrôlée (cf. également Figure 8.2, Chapitre VIII).

Figure 7.1.

a) EXPLOITATIONS VITICOLES EN 1970; % DES EXPLOITATIONS TOTALES Source: CCIAA, Sondrio.

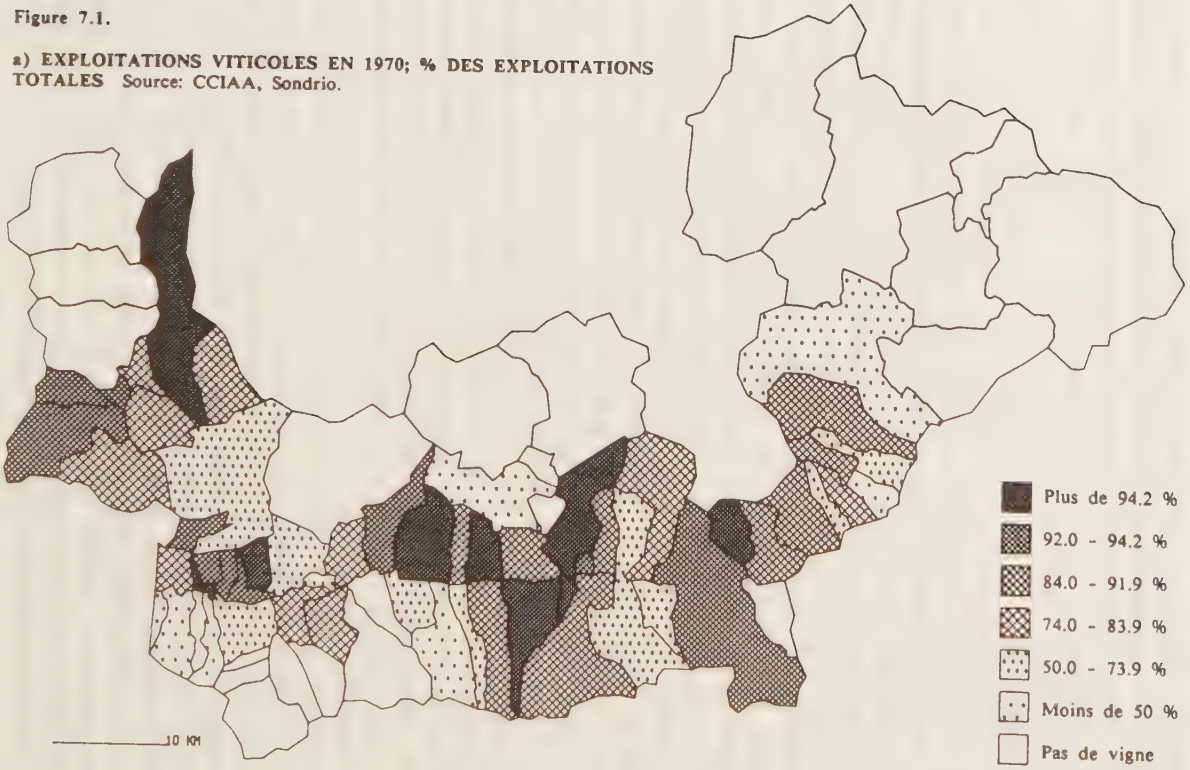

b) EXPLOITATIONS VITICOLES EN 1982; % DES EXPLOITATIONS TOTALES Source: RA, ISTAT.

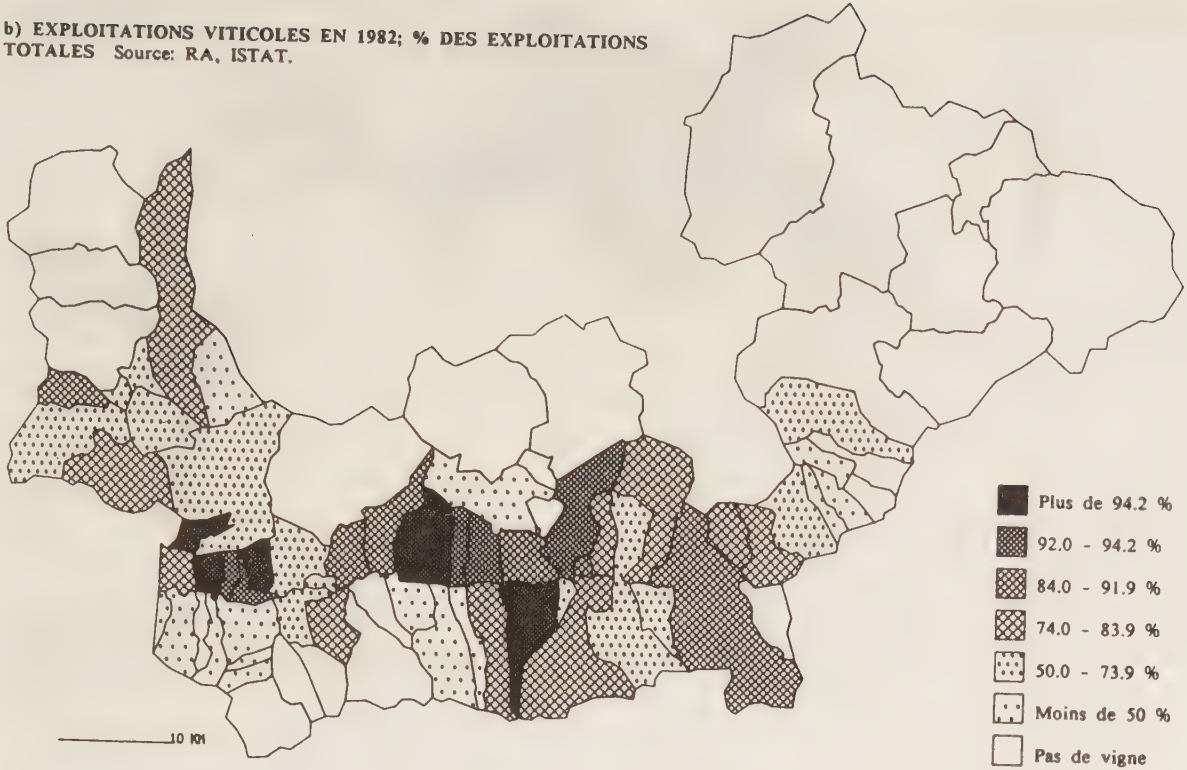

Figure 7.2.

a) POURCENTAGE DE LA VIGNE PAR RAPPORT A LA S.A.U. TOTALE EN 1970
Source: CCIAA, Sondrio.

b) POURCENTAGE DE LA VIGNE PAR RAPPORT A LA S.A.U. TOTALE EN 1982
Source: RA, ISTAT.

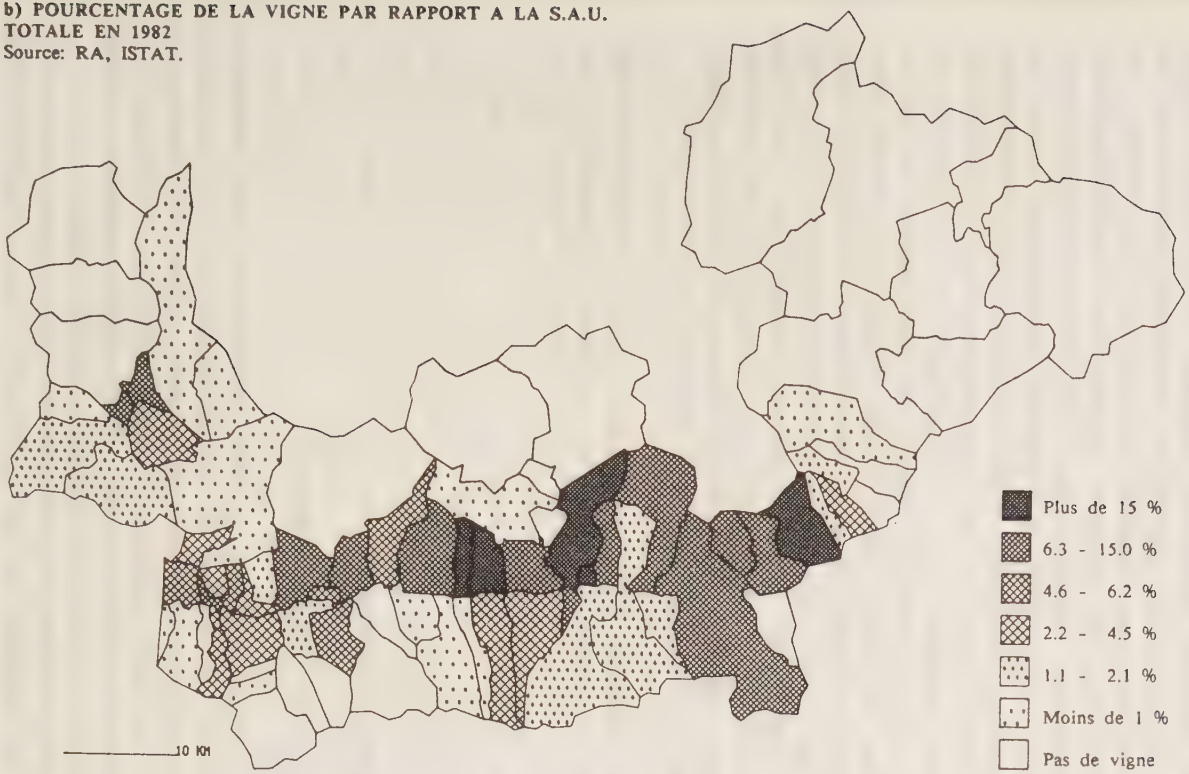

Cependant, dans la plupart des communes à vocation viticole, où la S.A.U. globale a également diminué, comme Tirano, Villa, Bianzone, Teglio, Ponte, Montagna, Castione et Ardenno, la diminution des surfaces viticoles est également importante. En somme la réduction des surfaces viticoles est un fait général, même si elle reste contenue dans les communes spécialisées. Cette tendance ne semble pas pouvoir être arrêtée dans ces prochaines années, surtout en raison de la mauvaise rémunération du travail. De plus, si le déplacement de l'activité vers l'arboriculture fruitière a pu partiellement freiner la déprise, aujourd'hui l'accroissement de la surface des vergers est moins forte que par le passé. Le verger, comme on va le voir, demande des conditions d'irrigation et d'accès aux terrasses bien meilleures que le vignoble. Il faut donc prévoir qu'une diminution ultérieure de la surface viticole ne sera pas compensée par un accroissement des vergers. Cela pose le problème de l'entretien du versant (reconstruction des murs, drainage, etc.) et du maintien de sa stabilité.

Dans le Chapitre VIII, spécialement dédié à la territorialité du vignoble, le lecteur trouvera un complément essentiel à ces remarques.

---

2. L'arboriculture fruitière

Stratégies pour une culture commerciale.

L'arboriculture fruitière est donc le secteur le plus récent de l'agriculture de la vallée. Il est également le plus ouvert à l'information agricole (non traditionnelle), grâce au développement d'une structure coopérative d'assistance aux cultivateurs et de distribution de la production. C'est le seul secteur agricole qui aujourd'hui n'a pas rencontré de véritable déprise.

Son début remonterait à la décennie 1940, époque à laquelle, en raison du manque de main d'oeuvre, mais surtout de la situation de crise structurelle de la viticulture, on entreprend un

processus de reconversion culturale vers d'autres qualités de fruits: pommes surtout, dans les variétés Red-Starking Delicious et Golden Delicious, mais aussi poires et pêches (22).

La culture du pommier se développe durant les années 1950, tandis que dans la décennie suivante l'on assiste au véritable démarrage de l'exploitation commerciale (23). Enfin, entre 1970 et 1980, le secteur se développera encore, pour arriver, depuis 1980-83, à une certaine stabilisation des surfaces et des productions.

Le développement de l'arboriculture fruitière constitue la seule réponse face à la crise de la viticulture. Elle se développe d'abord et surtout dans les zones viticoles qui, lors de la définition de l'appellation contrôlée du vin, n'avaient pas reçu de qualifications particulières: sur les cônes de déjection les plus accessibles et facilement labourables (Tresivio, Ponte in Valtellina, Teglio, Tirano). Elle s'affirme par la suite aussi entre Tirano et Valdisotto, dans les communes de Sernio, Lovero, Tovo, Mazzo, dont les terrains agricoles n'avaient pas de vocation spécialement viticole (Figure 7.3).

En quelques années, la surface du pommier passe de 372 ha en 1961 (64.600 quintaux de pommes) à 650 ha en 1970 (160.800 quintaux). La surface et la production doublent encore entre 1970 et 1980. En 1982 le RA nous donne, uniquement pour le pommier, 1313 ha. La production se situe aujourd'hui autour des 300.000 Q de pommes appréciées pour leur qualités gustatives et de conservation (24). De même, la part de revenu agricole provincial de l'agriculture fruitière, passe d'une portion infime en 1951 (1.3 %) à 4 % en 1963, puis 5 % en 1970, pour arriver aujourd'hui à contribuer pour 11 à 13% du revenu agricole (25).

Travail à temps partiel et mouvement coopératif.

Au point de vue du travail et de la structure de production, il faut remarquer deux aspects: la forte intégration de la culture du pommier avec d'autres activités (agricoles et extra-agricoles), ainsi que la structure coopérative, d'assistance-conseil à la production et de distribution sur les marchés (principalement nationaux).

L'exploitation fruitière, quand est elle gérée par le cultivateur direct, est généralement orientée et intégrée aux autres activités prédominantes: à l'élevage le plus souvent, mais aussi à la viticulture, entre Tresivio et Tirano. Par contre, quand elle est gérée par un actif d'un autre secteur ou par un retraité, ce qui représenterait environ 60% des exploitations, le verger ne mesure que quelques centaines de mètres carrés; il peut alors être labouré sans difficulté par un travailleur d'un autre secteur (bâtiment, administration publique, hôtellerie), avec l'aide éventuelle d'un membre de la famille, ou en collaboration avec les voisins.

Une enquête menée dans les années 1970 par la Chambre de Commerce de Sondrio (26), sur un échantillon de 106 familles d'affiliés à la plus grande coopérative fruitière, celle de Ponte, montrait que seuls 40 % des cultivateurs étaient agriculteurs et parmi ces derniers 80 % étaient composés de retraités et de ménagères.

Dans l'échantillon de l'enquête sur les exploitations viticoles que j'ai réalisé (27), 17 exploitations (67 % de l'échantillon) pratiquent également l'arboriculture fruitière, avec des surfaces qui varient entre 700 m2 et 2 ha. Même dans un secteur relativement nouveau comme celui-ci, les "maux endémiques" de agriculture (pulvérisation et dispersion foncière) apparaissent. D'après la même enquête, sept exploitations n'ont qu'une parcelle, sept autres en comptent entre 2 et 5 non contiguës, les trois restantes ont respectivement 7, 8 et 10 parcelles non contiguës. La surface cultivée, relative à ce sous-échantillon de 17 exploitations, qui considère seulement la zone Tresivio-Tirano, est de 10 ha environ, divisée en 57 parcelles non contiguës. La valeur moyenne de ces parcelles se situe autour des 1700 m2. L'enquête révèle encore une différence sensible entre les attitudes de l'exploitant face aux deux cultures arboricoles. L'attitude est généralement, dans le cas de la culture du pommier, plus froide, calculatrice et ouverte à l'information nouvelle; elle reste passionnée, souvent personnalisée et parfois uniquement basée sur la tradition, par rapport à la vigne.

La nouveauté que constitue l'arboriculture fruitière et l'importance de l'information "extra-traditionnelle" ont favorisé

l'essor du mouvement coopératif dans ce secteur. L'arboriculture en effet, est, dès le départ, introduite avec une stratégie de culture commerciale. Le plus ancien consortium fruitier est fondé en 1952 à Ponte in Valtellina. Il est transformé en coopérative en 1959 avec le but *"de contribuer à la valorisation technique-économique des productions de fruits et légumes, à la tutelle de ces produits et au développement social de l'agriculture... elle a pour objet la concentration, le travail, la conservation et la commercialisation des fruits et des légumes"* (28). La coopérative fruitière de Ponte in Valtellina concentre environ 120.000 quintaux de pommes; selon les années, elle peut concerner 60% de la production vendue. Dans la vallée il y a cinq autres coopératives. En général, les coopératives offrent à leur membres la possibilité d'effectuer des services de taille, de traitements anti-parasitaires, de labourage mécanique des vergers et d'assistance technique. Enfin, auprès des coopératives, chaque membre peut se procurer les produits chimiques (engrais, fertilisants, anti-parasitaires, produits phytosanitaires) et les ustensiles de travail.

Une option possible pour le prochain futur: diversification et transformation de la production.

En conclusion, si le secteur fruitier apparaît comme le plus dynamique, il est encore susceptible de transformations: la production plafonne aujourd'hui en raison d'une certaine saturation du marché et des problèmes structuraux de surproduction (tels qu'ils se sont vérifiés en Suisse dans ce secteur) pourraient bientôt surgir. Premièrement la production n'est pas diversifiée pour le moment, mais orientée essentiellement en fonction de la "Golden", qui présente les meilleures caractéristiques de conservation, mais un goût peu recherché. En second lieu, les coûts des produits anti-parasitaires et phytosanitaires et le nombre de traitements, ainsi que les coûts du travail agricole augmentent régulièrement, tandis que les prix des fruits restent relativement stables. Il y a quelques années encore, ce manque à gagner était compensé par l'augmentation de la production; aujourd'hui par contre la stagnation de la demande révèle les principales faiblesses du secteur.

Figure 7.3.

a) EXPLOITATIONS PRATIQUANT L'ARBORICULTURE FRUITIERE EN 1982 (%) Source: RA, ISTAT.

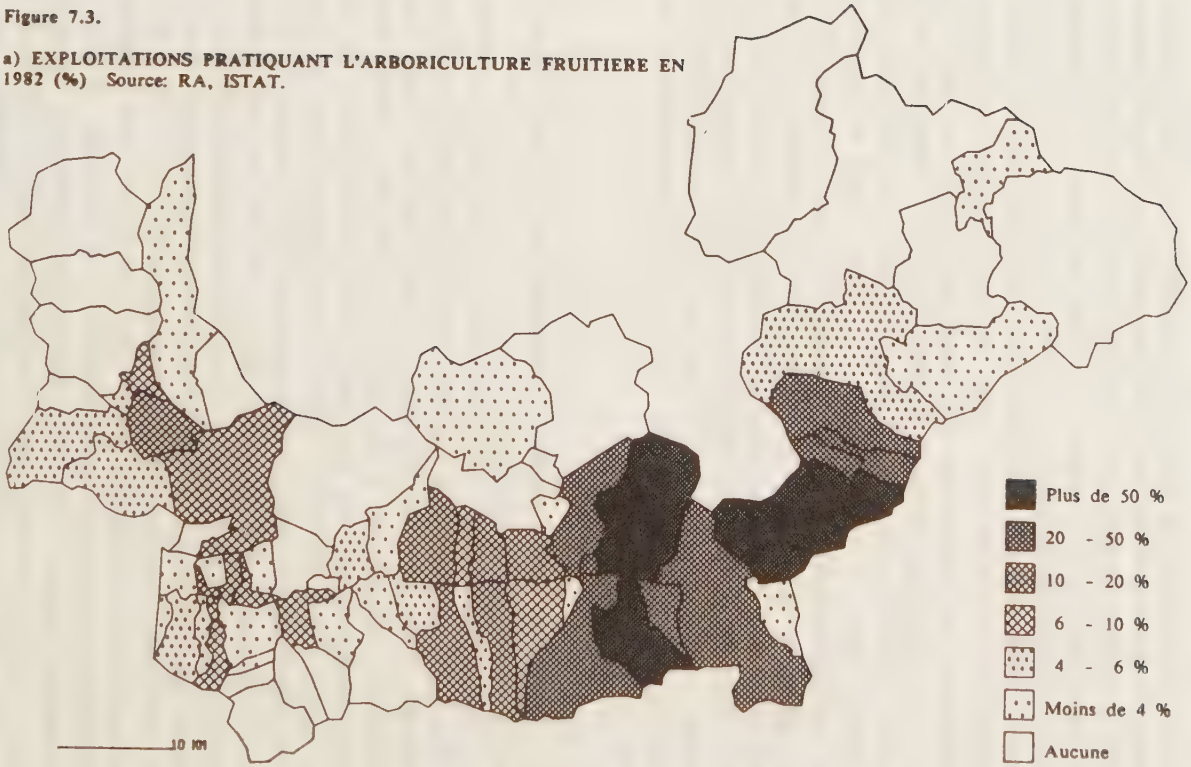

b) SURFACE DES VERGERS, % DE LA S.A.U. TOTALE EN 1982
Source: RA, ISTAT.

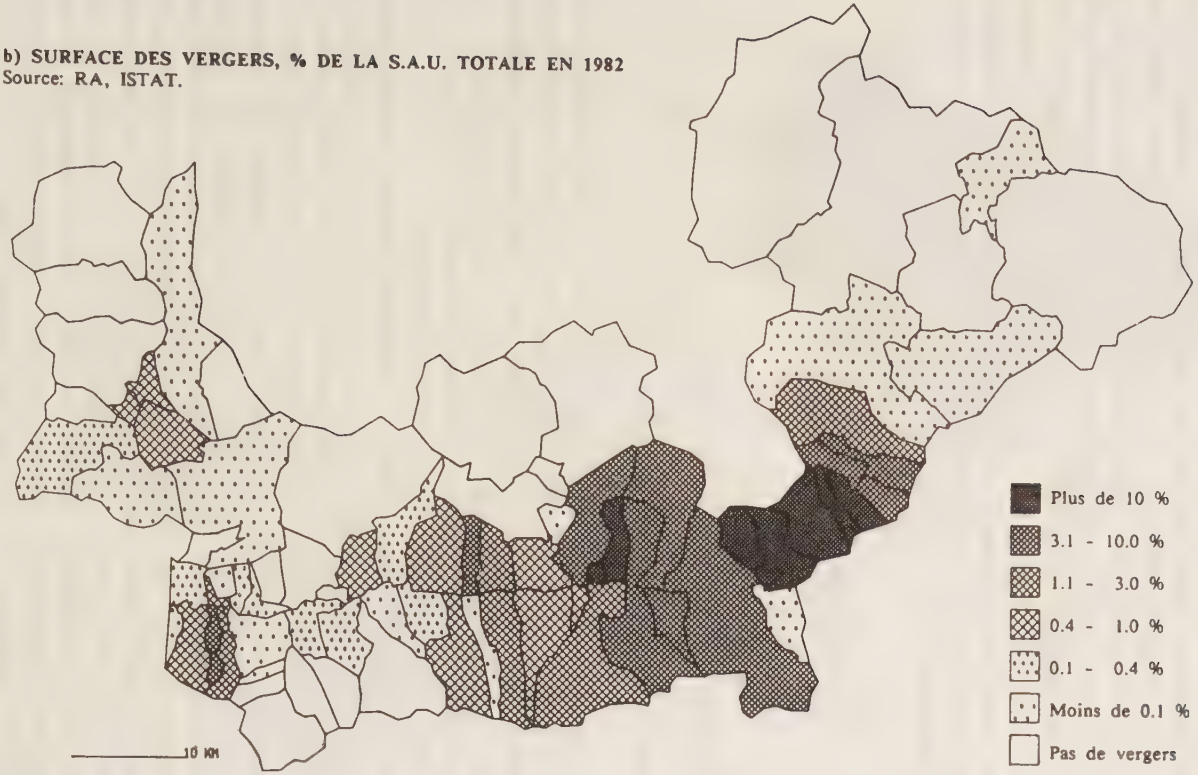

Notamment il n'existe pas, sur place, un seul établissement de transformation, pour la production de jus de pomme ou de cidre: les stocks invendus ou invendables finissent tous au Trentin, où il existe de telles structures. Diversification de la production d'une part et développement de la transformation d'autre part, apparaissent comme les aboutissements logiques de l'arboriculture fruitière en Valteline, même si, au niveau politique local et régional, la volonté de maintenir l'orientation actuelle, par l'élargissement ultérieur des surfaces cultivées, semble prévaloir (29).

---

3. L'évolution de l'élevage après 1945

L'immédiat après-guerre: le redémarrage.

Nous avons vu, au cours du Chapitre VI, les modalités de l'essor de l'élevage durant le XIXe siècle, et la reterritorialisation conséquente de l'agriculture au début du XXe siècle. Mais ce sera après le fascisme et la guerre, que le processus de colonisation des pâturages et de transformation des cultures de la plaine (de la céréaliculture au pré) va reprendre.

Dès l'après-guerre en effet la production laitière augmente et tout le secteur subit un processus de modernisation. La sélection génétique est développée à la recherche de bétail plus productif: on soutient de gros efforts de prêts et de subventions pour l' amélioration des étables, des méthodes de travail. On essaye également d'orienter la production vers un "élevage à viande", mais le mouvement est freiné par la structure productive, qui reste basée sur la petite exploitation dans laquelle on garde quelques vaches pour produire le fromage de consommation familiale (30). Néanmoins, des routes et des chemins d'accès aux alpages sont construits; la charge du bétail et des hommes sur les pâturages va augmenter ultérieurement. Cette tendance s'arrête cependant brusquement au milieu des années 1960.

Figure 7.4.

EXPLOITATIONS PRATIQUANT L'ELEVAGE BOVIN ET CONSISTANCE DU CHEPTEL EN 1982. Source: RA, ISTAT.

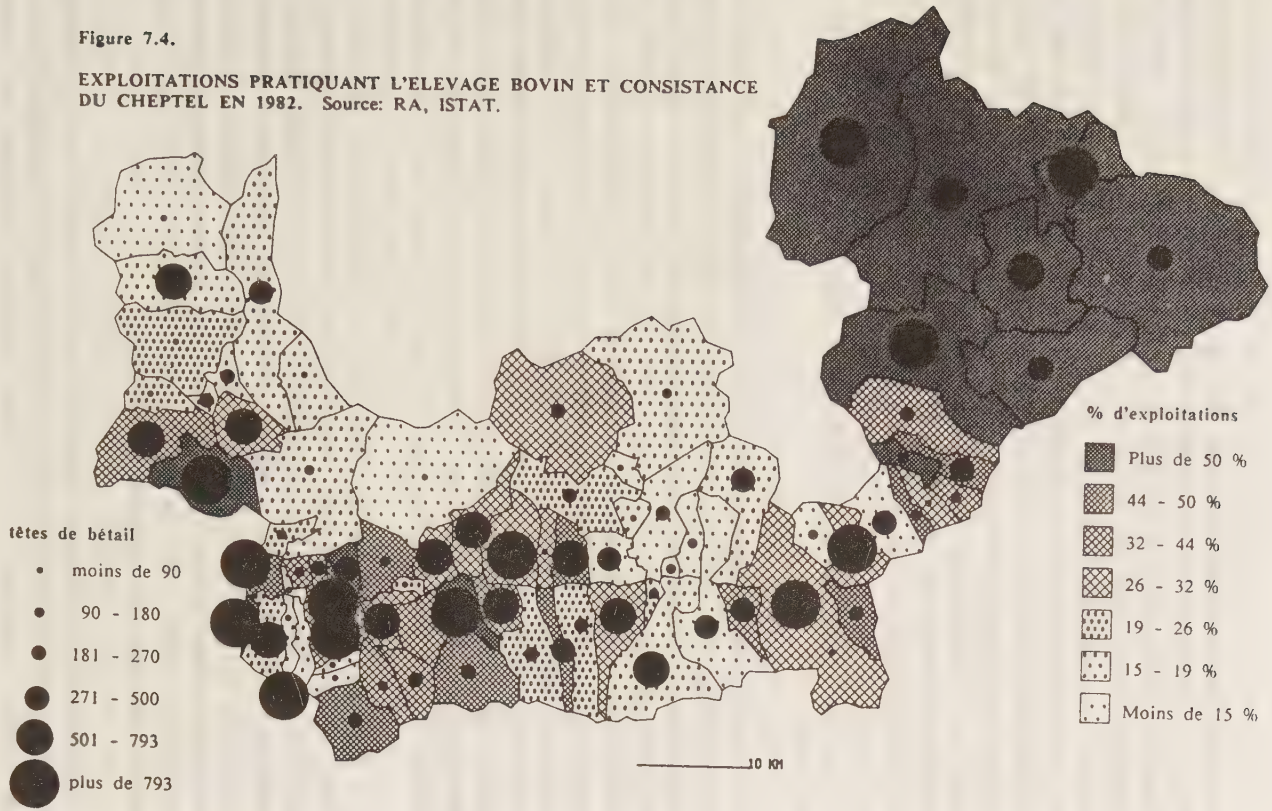

Pourtant, c'est au début des années 1960, que l'on remarquera une quasi-disparition des surfaces cultivées à céréales d'auto-consommation (seigle, sarrasin, orge, maïs, etc.), qui passent entre 1961 et 1965 de 3000 à 365 ha. Mais en 1966 encore, on pouvait estimer la carence en fourrages autour du 25-30 % du besoin global. Aujourd'hui par contre, cette dépendance face à l'extérieur se manifeste surtout dans les années de sécheresse. Cela en raison, d'une part, du rétrécissement du patrimoine bovin et, d'autre part, de l'adoption de cultures fourragères de rotation comme le maïs (31), ainsi que par l'utilisation accrue d'aliment concentré.

Les années 1960-70: la concentration coopérative dans le fond de la vallée.

Avec l'aboutissement de l'accroissement du patrimoine zootechnique, le développement d'un type particulier d'élevage, fondé sur le bétail de reproduction, avait favorisé l'essor de tout le secteur zootechnique. A la fin des années 1940, cette orientation semble encore payante (32). Cependant, en ces années, la réalité agricole nationale évolue. En Lombardie, à la mécanisation s'ajoute une recherche de bétail plus productif. C'est ainsi que très rapidement la race frisonne s'affirme dans la plaine du Pô, au détriment de la traditionnelle race brune. Brusquement, en Valteline, l'importance de l'élevage de bétail "noble", pour la reproduction, va perdre beaucoup d'importance.

Puisque la possibilité d'élevage de bétail noble devenait plus rare, la zootechnie, en dehors des productions d'alpage, ne pouvait pas (ou peu) se développer au delà du circuit fermé. Le manque de fourrage, mais surtout la structure productive éparpillée en petites unités, a empêché une évolution cohérente de ce système, qui se développera plus encore pendant les années 1960, en raison de la reconversion sur le lait des élevages spécialisés dans la reproduction (33).

Durant la décennie suivante, deux facteurs ont fait fortement diminuer ou disparaître les petites laiteries villageoises, dont on a parlé au Chapitre VI. Tout d'abord, rompre le cycle d'

autoconsommation signifiait trouver un marché, par conséquent il fallait augmenter la qualité et améliorer les installations, pour garantir une conservation du produit. En réponse à cette production dispersée, naissait en 1972 le Consortium des laiteries de Valteline et Valchiavenna (COLAVEV) avec à son origine 7 anciennes laiteries. Le Colavev allait catalyser une bonne partie de la production, surtout après 1977, année d'entrée en fonction de son établissement de conditionnement du lait (pasteurisation, stérilisation) à Postalesio. Deux ans plus tard entrait en fonction également une fromagerie sous les auspices du Colavev, avec siège à Delebio dans la basse vallée. Il s'agit d'une structure très moderne dont le but est celui de poursuivre, dans une orientation commerciale, la production fromagère traditionnelle (34).

Cette transformation s'est accompagnée d'un processus de descente dans le fond de la Vallée du secteur zootechnique, une "plainisation" partielle de l'élevage, avec le développement de la stabulation libre à longueur d'année et l'abandon conséquent des alpages et mayens les moins bien desservis. En effet, en 1982, si la haute vallée et le versant bergamasque occidental apparaissent encore "spécialisés" dans l'élevage (où plus de 50 % des exploitations le pratiquent), la plupart du cheptel bovin est désormais concentrée dans les régions de Morbegno et Sondrio, spécialement dans les communes de fond de vallée (cf. Figure 7.4 ci-dessus).

L'évolution du patrimoine bovin entre 1950 et nos jours.

L'évolution du cheptel est un indicateur intéressant pour comprendre la déprise de l'élevage en Valteline.

Comme on peut le constater dans le graphique suivant, l'évolution entre 1950 et 1982 peut être divisée en trois périodes. Jusqu'à la fin des années 1950, celle-ci est caractérisée par une forte variation du nombre total (entre 42 et 47.000) de têtes de bétail, tandis que celui des vaches reste relativement stable (25-26.000). Ce sont les effets de la dégradation de l'élevage de reproduction, qui va se reconvertir sur la production laitière. Dès la fin des années 1950, par contre, il y a une nouvelle croissance du patrimoine bovin, mais qui brusquement s'arrête au

milieu des années 1960. Cette phase correspond à la période d'investissements, de transformation de tout le secteur. Elle correspond également à l'exploitation maximale des alpages et des pâturages d'altitude (35). Cependant, après 1965, on peut constater que la diminution du bétail est constante, jusqu'au dernier recensement. En fait le nombre de vaches se réduit de moitié entre 1965 et 1962, tandis que la décroissance du nombre total de têtes est moins forte. Cette troisième phase correspond en fait à la fin de l'exploitation traditionnelle d'élevage, ainsi qu'à la descente dans le fond de la vallée de la structure productive du secteur, spécialement en ce qui concerne le lait. Cela veut dire, également, un abandon progressif de la structure intégrée alpages-laiteries, ainsi qu'un abandon partiel, mais qui continue aujourd'hui, des surfaces des alpages et des pâturages d'altitude (36).

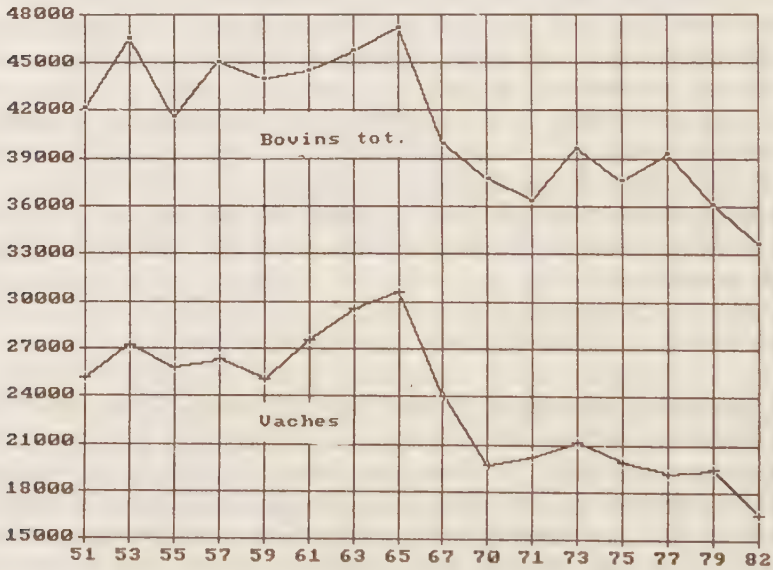

Figure 7.5. Evolution du patrimoine bovin entre 1951 et 1982. Sources: ISTAT, RA; Rullani (1973); REPS n. 4, 1974 et n. 2, 1977; CREA et al. (1979); Gusmeroli (1988).

L'évolution récente des exploitations et du cheptel.

Ces observations ne concernent qu'une tendance structurelle pour tout le secteur. Pour comprendre la rapidité de la transformation de l'élevage, on peut prendre une période plus courte et plus récente, dans laquelle le nombre de bêtes n'a pas évolué très fortement. Ainsi l'évolution, entre 1975 et 1982, montre une tendance négative, mais si le nombre de têtes de bétail n'a diminué que de 8.7 %, les exploitations pratiquant la zootechnie ont diminué de 28.8 % (en passant de 7.546 à 5.374). Le nombre de bêtes par exploitation passe de 5 en 1975 à environ à 6.3.

On peut donc passer à une brève lecture des cartes de la Figure 7.6, avec lesquelles il faut considérer la carte 7.4, pour avoir une idée du poids relatif de l'élevage par commune. On peut constater (a) que la décroissance des exploitations est générale, mais elle concerne surtout la Valteline de Tirano, le versant rhétique (à part les vallées latérales), une bonne partie du versant bergamasque, ainsi que la haute vallée.

Par contre (b) la diminution du bétail est concentrée surtout dans certaines régions traditionnelles d'élevage, tandis qu'il reste relativement stable dans les communes du versant rhétique viticole. Dans quelques communes d'élevage traditionnel seulement, mais ce sont des exceptions, le bétail augmente, comme dans versant bergamasque occidental, le haut Valmalenco, ainsi que dans certaines communes du Valchiavenna (où cependant le poids de l'élevage est marginal).

Ces cartes nous montrent donc la transformation de l'élevage: d'un part la concentration relative du cheptel et des exploitations dans le fond de la vallée, d'autre part la déprise des régions traditionnelles plus élevées.

Figure 7.6.

a) EVOLUTION DES EXPLOITATIONS PRATIQUANT L'ELEVAGE BOVIN ENTRE 1975 ET 1982. Source: CCIAA, Sondrio; RA, ISTAT.

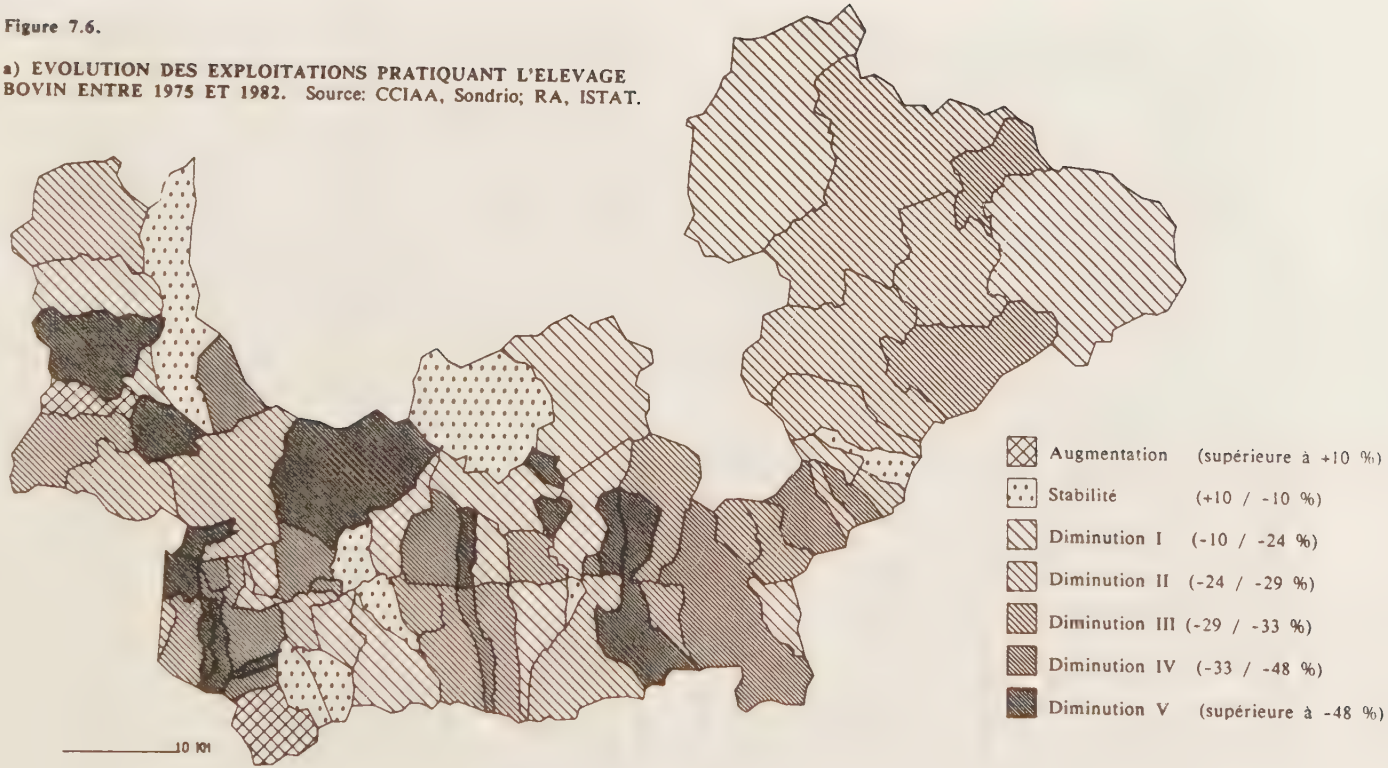

b) EVOLUTION DU NOMBRE DE TETES DE BETAIL BOVIN ENTRE 1975 ET 1982. Source: CCIAA, Sondrio; RA, ISTAT.

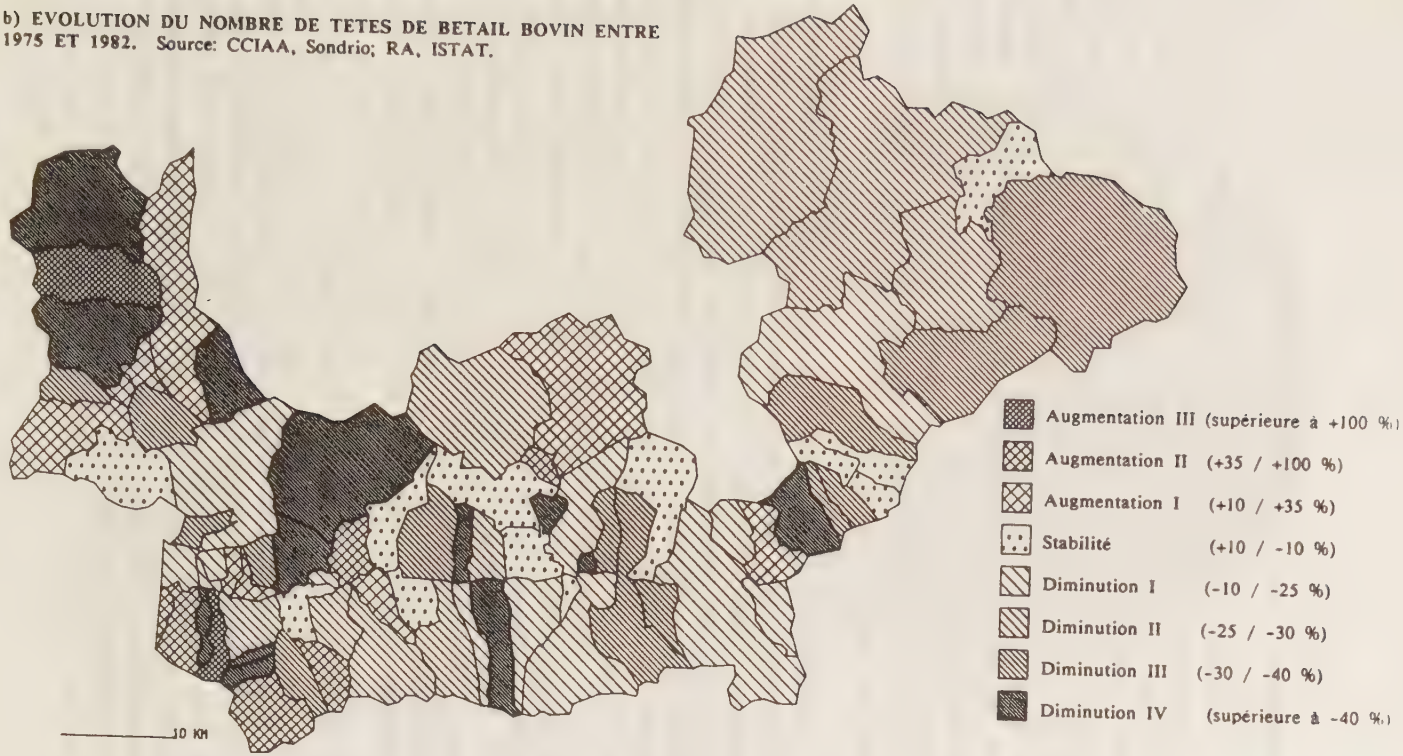

L'exploitation des alpages et des pâturages.

L'évolution de l'exploitation et de la charge des alpages et des pâturages est plus difficile à dégager.

Comment évaluer l'utilisation des pâturages? Nous pouvons d'abord considérer la surface agricole utile totale (S.A.U.) des exploitations, qui est celle considérée par les recensements de l'ISTAT. En 1970, le recensement l'estimait, pour les prés permanents et les pâturages, à 89.842 ha; en 1982 à 99.373 ha. Cette surface, selon les données des recensements aurait donc augmenté de 10,6 %, entre 1970 et 1982. Mais parallèlement, le patrimoine bovin, comme on vient de le voir, a diminué de 20 % environ. Deux questions se posent donc: sous-utilisation ou autre destination des pâturages?

Tout d'abord, on pourrait mettre en cause les estimations des recensements: peut-être contiennent-elles une partie de la surface inutilisée (mais dénoncée comme utile) des pâturages. Pour l'évolution des pâturages et des prés d'altitude, nous avons en effet d'autres données, qui nous montrent une autre évolution. D'après la chambre de commerce et le Service provincial pour l'agriculture et les forêts (SPAFA) (37), qui considèrent, non plus la S.A.U. des exploitations, mais l'estimation de l'"utilisation de la surface agricole", la surface en prés et pâturages aurait fortement diminué pendant la période 1970-1980. En effet nous avons, pour cette catégorie, 111.183 ha en 1970, mais seulement 71.750 ha en 1980 (dont 51.800 ha en pâturages). Cela correspond à une diminution de 35 % de la surface agricole des prés et des pâturages. Quelles données faut-il donc considérer?

La sous-utilisation actuelle des pâturages.

Pour pailler à ces problèmes, on peut considérer l'enquête la plus récente, effectuée par le SPAFA, sur l'utilisation des alpages et des pâturages (38). En 1965-66 on recensait encore 390 alpages; en 1978-80, il en restait 290 régulièrement utilisés, pour une surface totale de 113.700 ha, dont la moitié seulement, peut être réellement utilisée (cf. figures suivantes).

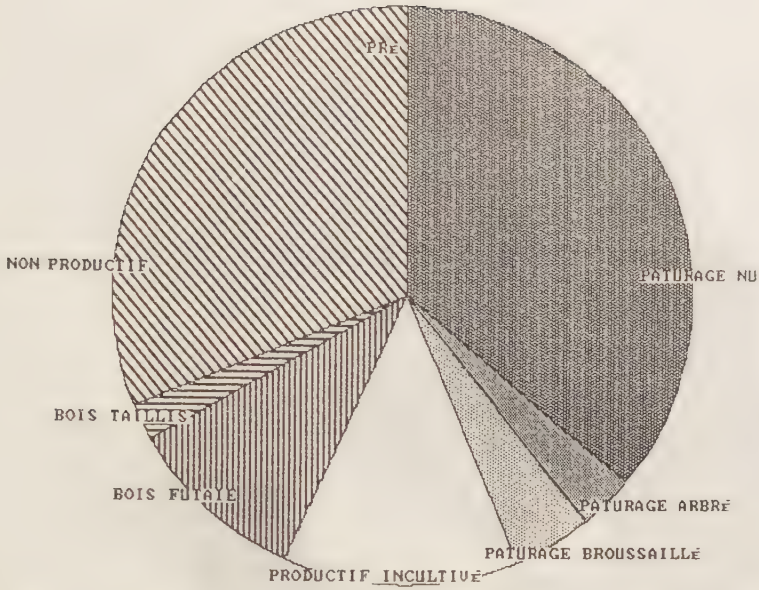

Figure 7.7. Répartition de la surface des totale alpages exploités en province de Sondrio en 1978-1980 (113.700 ha) Source: Erba, Gusmeroli, Rizzi (1986).

Selon l'enquête citée, la surface non productive des alpages dépasse, en moyenne, le 30% de la surface totale des alpages; de même, la surface pâturée ne dépasse pas, pour un bon nombre d'alpages, le 40% de la surface totale (figure 7.7).

Il y a une tendance générale: là où la superficie des alpages est relativement élevée (figure 7.8 a), la surface pâturable est moindre. Comme on peut le voir, la sous-utilisation des alpages apparaît plus marquée dans les communautés de montagne Sondrio et de Tirano (exception faite pour quelques communes où la surface des alpages est marginale). Mais également dans un bon nombre de communes à tradition d'élevage (haute vallée, Valmalenco, versant bergamasque), moins de 40% de la surface cadastrale des alpages est encore utilisée (Figure 7.8 b). Seule exception: le versant bergamasque, particulièrement les vallées du Bitto, où l'exploitation semble plus importante. Ainsi, dans la zone de Morbegno et dans le Valchiavenna, l'utilisation des alpages encore en activité dépasse, dans la plupart des cas, le 40% de la surface recensée.

Figure 7.8.

a) SURFACE CADASTRALE DES ALPAGES; % DE LA SURFACE COMMUNALE EN 1978-80. Source: Erba, Gusmeroli, Rizzi (1986); ISTAT.

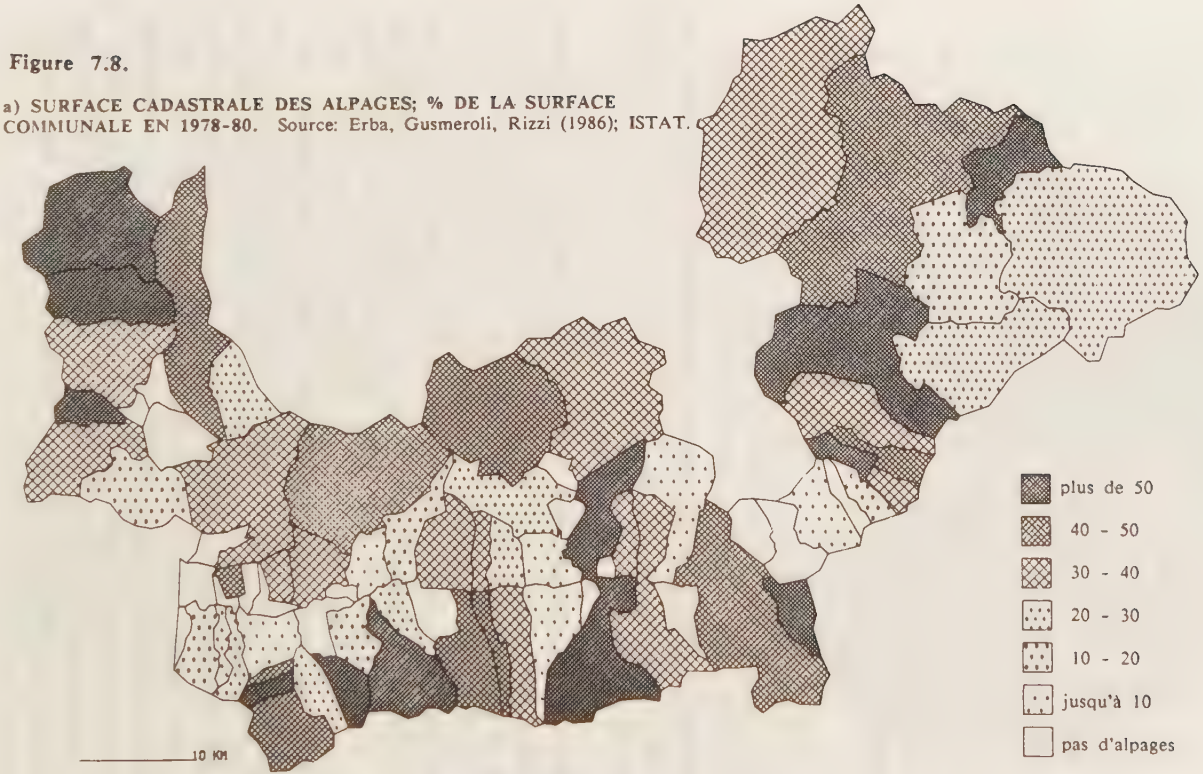

b) SURFACE PATUREE; % DE LA SURFACE CADASTRALE DES ALPAGES. Source: Erba, Gusmeroli, Rizzi (1986).

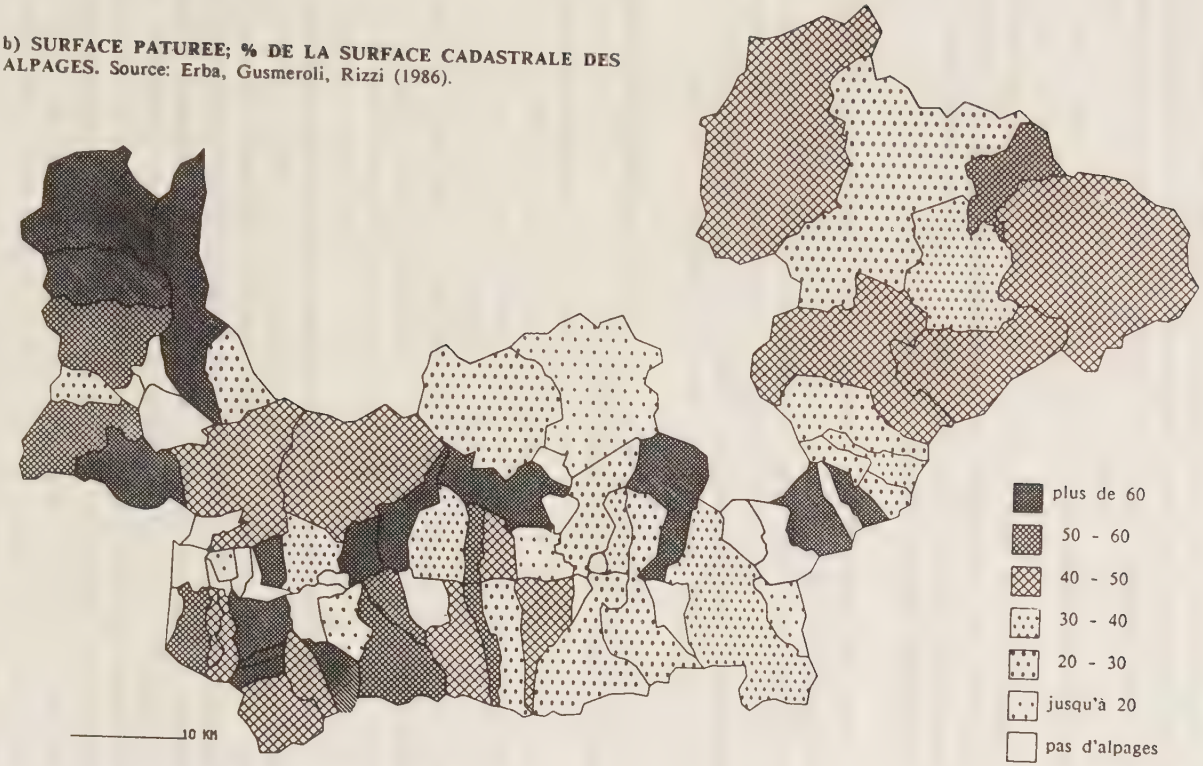

Il faut encore noter qu'après les événements de l'été 1987, cette situation a dû ultérieurement se modifier; même si des estimations précises nous manquent (39), il est possible de prévoir une augmentation de la surface inutilisée des alpages.

L'élevage de chèvres et de moutons.

Deuxièmement, on peut se demander si cet élargissement de la surface des pâturages, en admettant que les données des recensements agricoles nationaux soient proches à la réalité, n'est pas également dû à un autre type d'élevage.

Selon les données des recensements agricoles, le cheptel de moutons et de chèvres a plus que doublé, entre 1970 et 1982. En effet, aujourd'hui, une bonne surface des prés des mayens et des pâturages est utilisée par ces animaux. Et cela est parfaitement compréhensible: l'abandon de l'élevage bovin est dû essentiellement au manque de main d'oeuvre.

Tableau 7.3. Patrimoine ovin et caprin en province de Sondrio. Source: ISTAT, RA; Rullani (1973).

Année	Ovins	Caprins	Total	Variation%
1961	9.742	3.617	13.359	--
1970	7.115	2.456	9.571	-28 %
1982	14.010	10.969	24.979	+161 %

Chèvres et moutons (mais spécialement ces derniers) ne demandent pas beaucoup de travail; ces animaux peuvent être laissés en vaine pâture tout au long de la belle saison. Mais l'accroissement spectaculaire de ce type de cheptel suffit-il à expliquer l'élargissement de la surface des pâturages? Peut-être pas, mais il est suffisant pour comprendre comment évolue l'exploitation des ressources fourragères des mayens et, partiellement, des pâturages non reliés à des alpages en activité (40).

Le cheptel d'alpage.

Le cheptel bovin, relativement à l'alpage, a lui aussi fondamentalement changé. Pour la moitié des années 1960, on mentionne que le nombre de bovins montés était encore de 38.500 têtes; pour la période 1979-80, ce chiffre est réduit pratiquement de la moitié.

Tableau 7.4. Charge des alpages en têtes de bétail adulte (U.G.B.) en province de Sondrio Sources: Scapaccino (1922); CREA et al (1979); Erba, Gusmeroli, Rizzi (1986); élaboration personnelle.

Année	Têtes n.	Surface utilis. alpages (ha)[1]	Surface par tête (ha)	Alpages n.
1921[2]	45.000	78.505	1.74	378
1965	38.500	90.000	2.33	390
1970	19.423	67.213	3.46	335
1980	19.655	64.685	3.15	290

1 Surface utilisable uniquement

2 Surfaces et alpages relatifs à 1914.

La réduction de l'utilisation des alpages s'est effectuée à la fin des années 1960. Mais, comme on peut le voir, la charge du bétail se maintient assez stable entre 1970 et 1980. Si le nombre de bovins montés en 1980 est encore relativement élevé, 20.475 (ce qui constitue 85,6 % de tout le bétail d'alpage et 60 % du cheptel bovin provincial), les vaches laitières représentent 11.730 têtes (41). Selon la même enquête, la production de lait en alpage est plutôt modeste, même si l'on tient compte de ce qu'elle est limitée à quelque mois par année: 38.827 Q (moins de 7 % de la production totale provinciale de lait). Par conséquent, si l'alpage a résisté, en quelque sorte, à la déprise de l'élevage, sa composante essentielle, la production de fromage, tend à devenir minoritaire.

Cela n'est qu'une confirmation ultérieure du fait que le secteur laitier-fromager s'est déplacé de la haute montagne au fond de la vallée, tandis que l'économie d'alpage s'oriente vers

l'entretien d'un bétail plus jeune, voire vers le bétail d'abattoir.

L'élevage bovin se justifie aujourd'hui en fonction de la production de lait (60% du lait travaillé par le Colavev est distribué sous forme de lait frais) et de viande (veau, porc, etc.), dans des installations qui ne font plus ou presque appel au système de l'alpage. De plus, sur le déclin de l'exploitation traditionnelle, a joué le fait le travail agricole à temps partiel n'a pu que partiellement ou pas du tout s'adapter à l'élevage.

Une hypothèse: le changement de la valeur de la propriété et du travail marque le changement de la territorialité de l'agriculture

La situation de déprise, presque générale, de l'agriculture modifie ultérieurement et fondamentalement les relations entre la société et l'environnement. Sur les coteaux viticoles, l'entretien parfois défaillant des terrains pose le problème réel de la stabilité des versants. Mais les terres des mayens de moyenne montagne, ainsi que les pâturages d'altitude subissent encore plus radicalement les conséquences de l'exode agricole. C'est dans la haute montagne que le processus de déterritorialisation a été le plus rapide, avec l'abandon de l'exploitation issue de la transformation du XIXe siècle, fondée sur les déplacements, l'entretien des mayens et des alpages. A l'opposé, sur le versant rhétique viticole, le développement de l'arboriculture fruitière a pu, d'une manière ou d'une autre, contenir la diminution de l'emprise sur la terre. Et d'ailleurs, même en laissant entrevoir des problèmes structurels, comme l'absence de moyens, le peu d'autonomie et de dynamisme des exploitations ou la fragmentation des parcellaires, le travail a temps partiel a pu s'integrer dans la viticulture et l'arboriculture. L'élevage, au contraire, s'est trouvé dans une toute autre situation: l'abandon des mayens et des alpages n'a même pas duré le temps d'une génération.

Quels sont les facteurs de la déprise agricole contemporaine? Parvenir au moins a une idée tres générale des raisons qui ont favorisé cet exode brutal me semble un premier pas vers la recherche d'une explication. Car l'abandon agricole montre aujourd'hui ses effets sur l'environnement. Des le début des années 1980 on note une recrudescence des événements catastrophiques: éboulements et inondations sont aujourd'hui, a nouveau, des éléments de la vie quotidienne en Valteline.

La déprise agricole est une des conséquences des changements sociaux généralisés, de la diversification de l'économie de la province, ainsi que du déplacement de l'activité vers le tertiaire (commerce, hôtellerie, administration publique, secteur bancaire, etc.). Ces raisons ne sont pourtant pas suffisantes pour expliquer l'ampleur de l'abandon d'une activité qui constituait, il y a trente ans, l'essentiel des relations entre la société et l'environnement. Les transformations de l'économie ont joué un rôle, certes, mais indirect. La crise, a mon avis, a été déterminée par le changement radical des deux valeurs sur lesquelles reposaient les anciens systemes, aussi bien celui du "contratto di livello", que celui fondé sur l'élevage: la terre et le travail.

La signification de la propriété foncière et le statut du travail sont à la base de toute territorialité agricole: la premiere influence la seconde et c'est à partir de la que se réalisent appropriation et aménagement territoriaux.

La période de l'après-guerre: la terre, une valeur-refuge?

C'est à partir des années 1950, que l'économie de la vallée se diversifie. On assiste en fait au développement d'activités différentes comme le tourisme et la petite industrie manufacturière, tandis que se poursuit la croissance du secteur de la construction. Mais c'est un développement à la remorque des travaux hydroélectriques, qui vont reprendre de façon spectaculaire et se poursuivent jusqu'en 1959. Encore une fois, la position de la Valteline est mise en valeur en fonction de l'exploitation de ses ressources: l'électricité produite sert en fait au développement industriel de Milan et de sa région. Cepen-

dant, avec la diminution et l'achèvement des travaux et, par conséquent, des besoins en main d'oeuvre, le secteur du bâtiment connaît une série de crises. Celles-ci vont déterminer une instabilité permanente de l'occupation, ainsi que la reprise de l'émigration, surtout saisonnière. Pour cette raison essentiellement, Rullani (1973) voit dans cette phase d'acquisition de la terre par les paysans, un processus de défense, plus que d'investissement dans l'agriculture, comme c'était peut-être le cas durant les années 1920. Ainsi, *...la petite propriété foncière a joué (...) non pas tellement une fonction d'accumulation productive, mais plutôt une fonction de stabilisation et de sauvegarde sociale contre ce processus de marginalisation individuelle de l'activité productive qui est consubstantiel, dans chaque secteur, au développement de formes de production avec une intensité croissante de capital dans le temps* (42).

Entre 1950 et 1960 les actifs agricoles diminueront de la moitié, en 1981 les emplois recensés dans ce secteur seront au nombre de 4.500: par rapport à 1950 cela constitue une perte de 82 % (cf. Tableau 7.5). Mais, comme nous l'avons vu, les statistiques ne traduisent que partiellement la réalité agricole. Des secteurs comme la viticulture et l'arboriculture ont survécu grâce au développement du travail d'appoint, à temps partiel. Ainsi, si l'exode agricole n'est manifestement pas dû à un processus de rationalisation, il ne déclanche pas non plus, jusqu'à la moitié des années 1970, un abandon de l'agriculture. Il permet au contraire le maintien d'une agriculture intégrée à d'autres activités plus rentables (bâtiment, hôtellerie etc.).

En même temps, la propriété de la terre devient une valeur refuge, une "protection" contre les crises de l'emploi. Cette agriculture reste marginale, souvent ancrée à des pratiques ancestrales, du fait de l'impossibilité d'un renouvellement des techniques et des infrastructures. L'exploitant, l'ouvrier-paysan, ne dispose en effet d'aucun capital, mis à part la valeur foncière; il peut difficilement se permettre des investissements pour transformer l'exploitation en une entreprise viable sur un marché de plus en plus difficile et exigeant.

Tableau 7.5. Population active en province de Sondrio, entre 1951 et 1981. Source: ISTAT, Recensements démographiques, élaboration personnelle.

Secteur	1951		1961		1971		1981	
	abs	%	abs	%	abs	%	abs	%
Agriculture	26.366	40,5	13.358	21,1	7.456	12,5	4.540	6,8
Industrie extr. chim. met.mech. alim. textyl.	10.504	16,1	13.836	21,8	14.457	24,2	14.685	22,1
Industrie du bâtiment,constr.	11.482	17,6	15.597	24,7	12.296	20,6	12.270	18,8
Energie élect. gaz, eau.	1.400	2,1	1.410	2,2	1.616	2,7	1.620	2,4
Industrie tot.	23.386	35,9	30.843	48,7	28.369	47,5	28.575	43,3
Commerce et hotellerie	4.819	7,4	5.937	9,4	8.669	14,6	13.707	20,6
Transports communications	1.454	2,2	2.377	3,8	2.499	4,2	3.330	5,0
Crédit et assurances	325	0,5	447	0,7	602	1,0	2.384	3,5
Administration publ. et autres servic.	8.628	13,2	10.332	16,3	12.072	20,2	13.859	20,8
Services tot	15.226	23,4	19.093	30,2	23.842	40,0	33.280	49,9
TOTAL	64.978	100,0	63.294	100,0	59.667	100,0	66.395	100,0

De nos jours encore la valeur foncière prévaut sur les investissements dans la gestion; très souvent l'exploitation est vue comme base pour l'habitation familiale (dont les revenus agricoles sont intégrés à ceux d'autres secteurs), et sa gestion est laissée aux femmes ou aux retraités (cf. Chapitre VIII).

L'opposition aux tentatives de remembrements fonciers est un indice de cette tendance. Comment, en effet, expliquer ce refus, collectif plus qu'individuel, cette méfiance par rapport aux échanges de terres, quand la situation était de toutes parts jugée intolérable?

Certains auteurs ont mis en évidence la "mentalité paysanne", hostile à tout changement, à toute modification des pratiques, comme le principal facteur d'immobilisme. Mais cela n'est qu'un effet de la nouvelle signification de la valeur de la terre. L'explication, en effet, doit être recherchée dans le changement de la signification de la propriété foncière. Si l'acquisition des terres agricoles (en particulier les vignobles, les vergers et les terrains de fonds de vallée), n'est pas ou n'est plus une action résultante d'un investissement dans l'agriculture, elle est vue comme un bien de refuge et comme base de l'habitation; "un mécanisme de protection sociale". Pour cette raison les remembrements fonciers sont considérés comme une atteinte au droit de disposer de la propriété.

L'évolution rapide du travail à temps partiel.

L'évolution rapide du travail à temps partiel est un aspect fondamental du changement de la territorialité agricole. Nous avons vu que ni la viticulture, ni l'arboriculture fruitière n'auraient pu résister sans le recours à de sources de revenu extra-agricoles.

On peut montrer cette évolution à travers celle du rapport entre le nombre des exploitations agricoles et celui des actifs dans l'agriculture (les données sont celles des recensements de la population et de l'agriculture). Cette estimation est possible car le faire valoir direct est généralement la seule forme d'exploitation (99 % des cas en 1982).

En 1950 on estimait à 24.390 le nombre des exploitations (43), tandis que la population active agricole représentait 26.366 emplois; le rapport exploitations / actifs agricoles était de 0.92.

A partir des années suivantes ce rapport s'inverse, le nombre total des exploitations ne se réduit que de peu par rapport à celui de la population active: en 1960 on a encore 22.777 exploitations agricoles, et le rapport exploitations / actifs agricoles est de 1.7 pour l'ensemble de la province. En 1970 on a 20.002 exploitations et le recensement démographique de 1971 nous donne 7456 actifs agricoles, le rapport est à cette époque de 2.7 exploitations par actif dans l'agriculture. Enfin en 1981-1982 (17.412 exploitations pour 4540 actifs) le rapport monte à 3.83 exploitations par actif agricole à titre principal. Ce rapport est beaucoup plus élevé que dans les provinces lombardes voisines (Bergamo 1.85; Côme 1.46; Brescia 1.26), ainsi que dans les cantons du Tessin (1.40) et des Grisons (0.77) en 1980.

Si l'on considère la même donnée au niveau des Communautés de montagne de la Valteline uniquement (Tableau 7.6) , on peut noter que le rapport est relativement plus bas dans la région de Tirano (2.89), mais que dans les communautés de Sondrio et Morbegno il est nettement plus élevé (respectivement 4.8 et 4.15). Si la communauté de Tirano a également la plus forte proportion d'actifs dans l'agriculture (11.48 %) et représente probablement la région la plus "agricole" de la vallée, il est légitime de supposer que dans celles de Sondrio et Morbegno c'est essentiellement la viticulture à temps partiel qui fait monter le rapport exploitations/actifs agricoles.

En effet, dans la Figure 7.11 on peut remarquer qu'en 1970 (a) les rapports les plus élevés se situaient dans la haute vallée, dans le haut Val Chiavenna et dans certaines communes du versant bergamasque occidental, tandis qu'en 1981/82, à la suite de la diminution des exploitations actives dans l'élevage, c'est en Valteline proprement dite (CM de Morbegno et Sondrio) où l'on trouve les rapports les plus élevés.

La diminution du travail à temps partiel, qui ne peut, à terme, s'adapter aux exigences de l'élevage dans la haute vallée et dans les communes les plus élevées, correspond à un abandon effectif de l'activité et de l'entretien du sol. Inversement, l'augmentation de cette forme d'exploitation dans la Valteline centrale témoigne d'une évolution dont l'issue pourrait correspondre à un abandon dans les prochaines décennies.

Figure 7.9.

a) RAPPORT EXPLOITATIONS AGRICOLES / ACTIFS DANS L'AGRICULTURE EN 1970
Source: RP, RA, ISTAT, 1970.

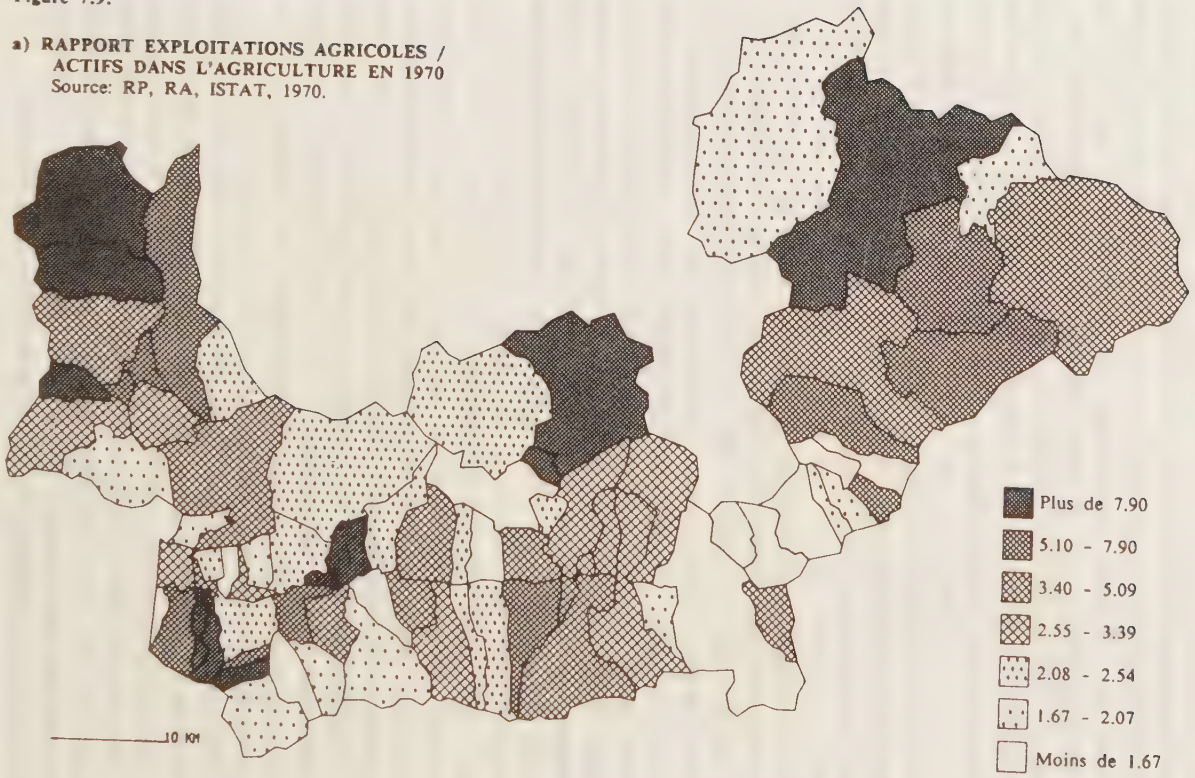

b) RAPPORT EXPLOITATIONS AGRICOLES / ACTIFS DANS L'AGRICULTURE EN 1981/82
Source: RP, RA, ISTAT, 1981, 1982.

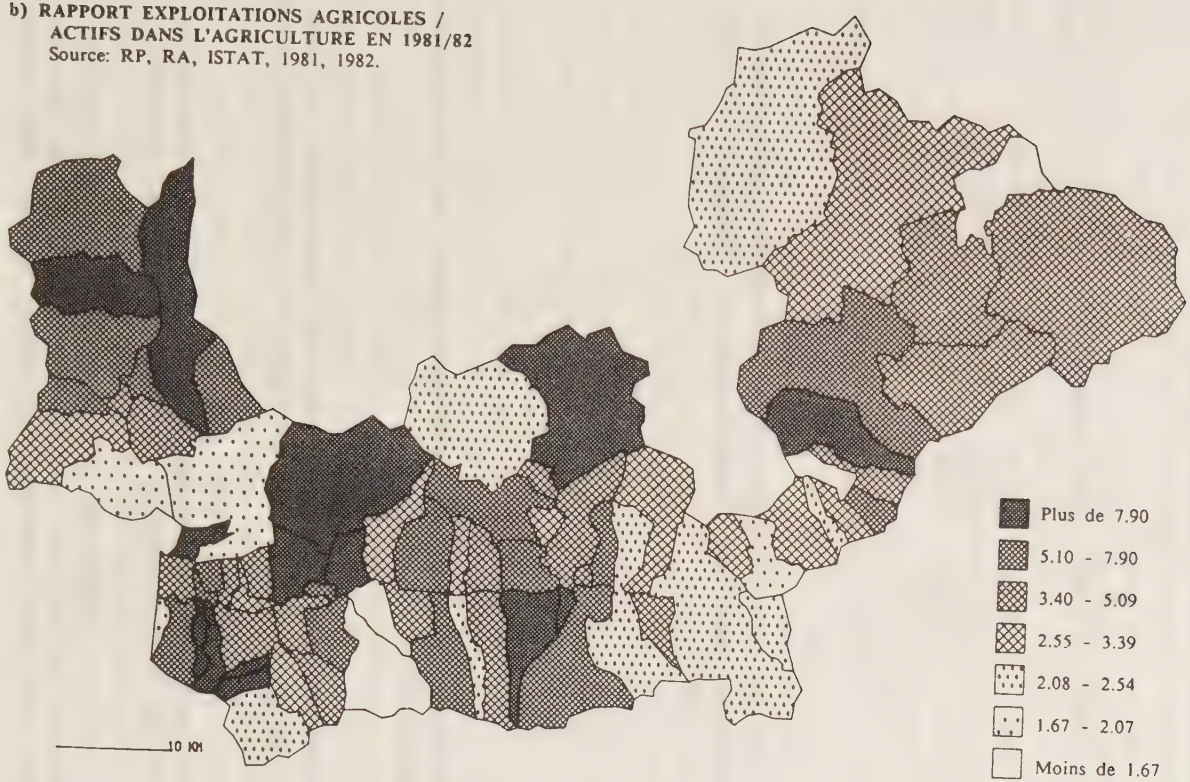

Au cours de l'enquête rapportée au Chapitre VIII, nous avons repris et développé le problème du travail à temps partiel, fondamental pour le futur de l'agriculture de la vallée.

	Exploitations	Actfs agricoles n.	%	SAU tot. ha	Rapport expl/act.
Alta valle	1278	401	4.67	26726.48	3.19
Tirano	3692	1277	11.48	15984.45	2.89
Sondrio	5778	1205	5.46	24377.86	4.80
Morbegno	4329	1043	6.67	18317.86	4.15
Valchiavenna	2335	614	6.85	21291.07	3.80
Province	17412	4540	6.83	106697.72	3.83

Tableau 7.6 Rapport exploitations agricoles/actifs dans l'agriculture dans les Communautés de Montagne. Source: RA ISTAT, 1982.

L'aide étatique: buts et stratégies pour une agriculture peu compétitive

Quel a été la réponse de l'Etat, des collectivités et des organisations face à la déprise de l'agriculture? C'est une dernière question qu'il faut se poser pour comprendre la situation actuelle.

L'aide au développement en montagne: de la création du B.I.M. de l'Adda à la constitution des "Communautés de montagne".

Ce type d'activité agricole ne peut aujourd'hui être caractérisé que par une forte intervention de la part des pouvoirs publics. Et cette intervention, à ses débuts, date surtout de

l'après-guerre. En effet, jusqu'aux années 1930 l'intervention étatique dans l'agriculture est marginale (44). Avec la "bataille du blé", le plan national du gouvernement fasciste préconisant l'autarcie alimentaire, les autorités favorisent, partout où cela est possible, la culture du froment. En ces années, la surface en céréales augmente même, la plaine de l'Adda est en grande partie assainie, mais ces interventions n'ont qu'un effet marginal sur l'économie de la vallée. Comme on l'a vu, la faible possibilité de production du froment et le frein de la reconversion sur l'élevage, laissent apparaître, à nouveau, les problèmes de la fin du XIXe siècle: essentiellement ceux d'une économie agricole d'auto-consommation.

Après la guerre, dans les années 1950, naît enfin une structure d'aide au développement aux régions de montagne. C'est en 1954, par l'arrêté ministériel du 14 décembre sur la base de la loi nationale, instituée l'année d'avant en faveur des économies (déprimées) de montagne, que naît le "B.I.M. Adda" (Bacino Imbrifero Montano dell'Adda), réalisé grâce à l'intermédiation de la Démocratie Chrétienne, parti majoritaire dans la vallée (45). Les fonds pour son financement sont constitués par la rétrocession d'une petite partie des bénéfices dérivés par l'exploitation des eaux pour la production d'électricité. Comme premier instrument, au niveau national, d'assainissement et de développement de la montagne pour des investissements d'infrastructure rurale (routes, aqueducs, irrigation, reboisements), le BIM de l'Adda était conçu comme consortium comprenant toutes les communes de la province; à partir de 1956 il devient partie intégrante du développement contemporain de la Valteline.

Parmi de nombreux investissements d'aide à l'agriculture, trois sortes d'oeuvres financées par le BIM doivent être rappelées: la construction de routes et de chemins ruraux pour faciliter l'accès aux terrains des versants, aux mayens et alpages moins bien desservis; le financement d'importants projets d'irrigation pour les cultures commerciales sur les coteaux rhétiques, ainsi que les actions de reboisement et de protection de la montagne (46).

Mais le BIM s'était révélé une structure peut-être trop

centralisée pour le développement local. Plus tard en effet, avec la loi Nationale n. 1102 du 3 décembre 1971 ("Nouvelles normes pour le développement de la montagne") sont instituées d'autres structures dans le but de décentraliser le processus de priorité et de décision d'allocations des fonds: ce sont les "Communautés de montagne" (Comunità Montane, ou CM). La finalité de ce découpage administratif, dont l'application est de la compétence des Régions, est exprimé dans le premier article de la loi:

> *"Les dispositions de la loi visent à promouvoir la valorisation, en application des articles 44 (dernier comma) et 129 de la constitution en favorisant la participation des populations, à travers les Communautés de montagne, à la prédisposition et l' application des programmes de développement et des plans territoriaux des régions de montagne ("comprensori montani") concernées, afin de développer une politique de rééquilibrage économique et social dans le cadre des indications du programme économique national et des programmes régionaux"* (art. 1er; tr.p.).

Notamment les CM avaient pour but de favoriser la protection du sol en montagne, par l'exécution d'ouvrages publics d'assainissement et de dotation infrastructurale pour l'amélioration de l'agriculture, d'élever les condition de l'habitat, et de valoriser chaque type de ressource présente en montagne. Egalement, l'institution des CM prévoyait de doter les sociétés locales des *"instruments nécessaires à compenser les conditions difficiles de l'environnement montagnard"*, dont, notamment, des plans et projets locaux de d'aménagement et de développement économique. Enfin la loi prévoyait de favoriser la préparation culturelle et professionnelle des populations de montagne (art. 2). Les modalités de composition des organes des CM étaient laissées à la compétence des Régions (47).

En Lombardie, par la loi régionale du 16 avril 1973 n. 23, sont d'abord instituées 26 zones de Communautés de montagne dont, en Province de Sondrio, la CM Valtellina et la CM Valchiavenna (zones 21 et 22). Successivement, en 1982, avec la loi régionale du 19 juillet abrogeant les disposition précédantes, la Communauté de montagne de la Valteline est subdivisée en

quatre Communautés. Ce découpage correspond (à quelques exceptions près) à l'ancienne division administrative de la vallée en "terzieri", la haute vallée (Bormio et Livigno) étant constituée comme une Communauté à part (cf. Figure 4.3, Chapitre IV).

Aujourd'hui, les Communautés de montagne assument l' élaboration, le financement et la mise en oeuvre des projets d'infrastructure et d'assainissement régional en montagne. Elles devraient, en collaboration avec les communes qui ont la compétence de la rédaction des plans de zones (piani regolatori), assumer une tâche centrale dans l'aménagement du territoire (48).

Le développement des organismes d'aide à l'agriculture de montagne: avantages et inconvénients de leur diversification.

Ces dernières années, parallèlement à l'édification des CM, on a assisté au développement et au renforcement d'autres institutions locales préposés à l'agriculture, dépendants de l'administration régionale et de la province.

Le "Servizio Provinciale Agricoltura, Foreste e Alimentazione" (SPAFA), antenne provinciale du dicastère régional à l'agriculture, qui dispose de moyens et de personnel pour l'aménagement rural et d'un service de contrôle et d'assistance aux agriculteurs (Ispettorato agrario della provincia di Sondrio), exerce la fonction de contrôle du territoire agricole et forestier; il joue un rôle majeur d'intermédiaire dans l'allocation des fonds d'aide aux agriculteurs.

L'"Assessorato Provinciale all'Agricoltura, Caccia e Pesca", dépendant par contre de l'administration provinciale et n'ayant, comparativement au SPAFA, que peu de moyens à disposition, exerce également un rôle de contrôle du territoire, de dénombrement des productions agricoles et zootechniques, ainsi qu'il finance partiellement quelques opérations (réfection des murs, aides à l'élevage, etc.).

Cette répartition du pouvoir pour la gestion, l'aide et le contrôle de l'agriculture de montagne, entre communes, CM, BIM, Province et Région, comporte une double conséquence. D'une part, elle permet l'expression d'une certaine pluralité politique; d'autre part, cependant, elle provoque une superposi-

tion des compétences et des responsabilités entre les différentes structures, ce qui favorise un certain immobilisme (49). Souvent l'exploitant renonce aux subventions, en raison de la procédure bureaucratique, que cette situation a laissé développer (cf. Chapitre VIII).

Position, déprise agricole et catastrophes

La déterritorialisation actuelle de l'agriculture date de la moitié des années 1960: comme par le passé, c'est la mise en valeur de la position de la Valteline, pour l'exploitation de ses ressources, qui explique en grande partie l'évolution de la territorialité de l'agriculture.

Prenons le cas de l'élevage. Au début des années 1800, il est encore intégré à l'économie d'auto-consommation. Vers la fin du siècle, à la suite des interventions que nous avons vues, il sera devenu l'activité la plus rentable. Le processus de transformation a pris le temps de deux générations, il s'est réalisé entre 1860-70 et 1920-30. Entre 1945 et 1960 la zootechnie subit encore un accroissement; cet accroissement est parallèle au parachèvement de l'exploitation des ressources hydrauliques pour la production d'électricité. Cependant, dès la fin des travaux, commence un processus de déprise. Cette déprise est moins d'ordre quantitatif (même si le bétail présent aujourd'hui dans la province représente la moitié de celui des années 1920), que qualitatif. C'est la "plainisation" de l'élevage qui est en cause, avec l'abandon partiel ou total des réserves fourragères d'altitude. Ce processus, qui est accompagné par l'essor et l'achèvement des grands travaux de construction sur place, a duré une trentaine d'années, soit moins de la moitié du temps qu'il a fallu pour construire le système. Si la territorialisation de l'élevage avait été rapide, sa déterritorialisation l'est encore plus. Les conséquences sur l'environnement ne se sont pas fait attendre.

Le cas de la viticulture répond par contre à une autre logique (Chapitre VIII), qui est néanmoins toujours une conséquence d'un type de mise en valeur de la position. Ici, en plus des considérations relatives à la propriété de la terre et au travail, entrent en jeu des acteurs extérieurs, industriels et commerçants, qui exercent le monopole sur la transformation et la vente du produit. C'est en fonction des stratégies commerciales des entreprises suisses et italiennes, mais aussi d'une volonté d'intervention politique, que se joue le futur de la viticulture. Ici la position de la Valteline, relativement à la qualité du produit et au marché (nécessairement extérieur), pourrait être modifiée et mise en valeur par des acteurs locaux. Par conséquent, c'est paradoxalement encore la viticulture, du moins celle de qualité, associée à l'arboriculture fruitière, qui pourrait mieux résister à la déprise générale de l'activité agricole.

Notes

(1) Cf. TOGLIANI F. (1948) "La riforma agraria. Il raggruppamento delle particelle", REPS, 10, 1948, pp. 13 et ss.; SERTOLI A. (1949) "La riforma agraria e le esigenze dell'agricoltura montana", REPS, 6, 1949, pp. 11 et ss., NAPPI F. (1959) Della ricomposizione particellare" REPS, 1, 1959, pp. 8 et ss.; id. (1950) "La riforma agraria e i suoi riflessi in provincia", REPS, 1, 1950, 11-14; LESCA V. (1951) "Il mercato fondiario in Valtellina", 3 articles, REPS, 1951; BOCCHIO F. (1965) "Polverizzazione della proprietà fondiaria", REPS, 11, 1965, pp. 8 et ss.

(2) Sertoli A. (1950), 11 (tr.p.).

(3) DELLA BRIOTTA L. (1966) "Problemi dell'agricoltura valtellinese di ieri e di oggi", REPS, 10, 1966, 10-18 (tr.p.).

(4) Cf. entre autres Togliani (1948); Sertoli (1949); Lesca (1951); Nappi (1959).

(5) DE BERNARDI L. (1973) "Struttura e tendenze dell'economia provinciale, REPS, 2, 1973, pp. 21-34 (tr.p.).

(6) SCAPACCINO M. (1922), 61 et ss.

(7) Entre 1900 et le début de la deuxième guerre mondiale entrent en fonction, dans

la province, 23 installations hydroélectriques d'une puissance supérieure à 1000 Kwh; entre 1944 et 1970, 34 autres installations seront mises en fonction Cf. REPS, 4, 1974; RULLANI (1973).

(8) RULLANI (1973), 224-233 et 209-211.

(9) Cf. PONTE A. (1930).

(10) Ibid.

(11) Cf. POMETTA & VERDA (1930).

(12) Cf. AMBROSINI I. (1948) "Il problema dei vini di Valtellina in Italia e all'estero", REPS n. 1, 1948, 7-8; id. (1948) Ancora a proposito dei vini di Valtellina", REPS, n. 3, 1948, 5-7; PRIZZON P. (1948) "Sulla proposta ambrosini di costituire un "Consorzio vini tipici valtellinesi"", REPS, n.2, 1948, 7-8.

(13) NAPPI F. (1949) "Perchè la Camera di Commercio ha appoggiato l'iniziativa di una Associazione Vitivinicola Valtellinese", REPS, 9, 1949, 5-9.

(14) Cf. RAINOLDI G.F. (1950) "Possibilità del nuovo accordo italo-svizzero per l'esportazione del Valtellina", REPS, 12, 1950, pp. 3 et ss.

(15) Confédération Suisse, STATUT DU VIN, du 23-12-1971, id. Arrêté du Conseil Fédéral du 12-05-1959 concernant l'importation du vin étranger, id., CONSEIL FEDERAL, Accord commercial entre la Suisse et l'Italie du 21 octobre 1950, (in ROLF 1950 p.1201); id., accord concernant l'exportation des vins italiens en Suisse du 25 avril 1961, ROLF 1962 p. 189; id., Echange de lettres entre la Suisse et l'Italie concernant l'élevation du contingent contractuel des vins de Valteline, du 18 juillet 1969, ROLF 1970, p. 475. Pour la situation juridique de l'importation du vin en Suisse cf. GAY D. (1985), 87-113. Actuellement le contingent d'importation de vin italien s'établit à 422.000 hl (1987-88) dont 32.000 hl exclusivement pour l'importation de vin de la Valteline.

(16) ZANETTI L. (1981) "Il traffico agricolo di frontiera dei poschiavini in Valtellina", REPS, 1, 1981, 25-32.

(17) Entre 1967 et la fin 1973, les contributions allouées par le BIM (Bacino imbrifero montano dell'Adda - l'organisme préposé à l'aide à l'agriculture de l'époque) pour des oeuvres d'irrigation dans les communes de Tresivio, Ponte, Chiuro, Teglio, Bianzone, Villa di Tirano et Tirano représentaient, au total, 6565,433 millions de lires (valeur de l'époque). Parmi ces dernières, 5836 mio (88% des fonds pour des projets d'irrigation et 52% du total des fonds pour des ouvrages en cours de réalisation ou de projet) étaient destinés à la construction d'un grand équipement polyvalent, localisé dans les communes citées. En 1979 il n'était entré en fonction que partiellement: le projet regroupait néanmoins 22 consortiums de vignobles et 12 de vergers, pour une surface d'arrosage de 2500 ha. "L' équipement, avec une prise à 1000 m s.m. et une distribution de l'eau par gravité, a une programmation centralisée et une conception technique des plus évoluées" (CREA et al.,1979, 123). Malheureusement il n'exerça pratiquement jamais la fonction pour laquelle il fut conçu. Certaines prises d'eau se révélèrent insuffisantes, et une partie de l'équipement fut laissée à l'abandon. Plusieurs exploitants, dans ces communes, m'ont montré les tuyaux installés, jamais utilisés et inutilisables, les restes de cette gigantesque opération qui probablement

profita uniquement aux entreprises qui posèrent les installations.
Cf. BIM Adda (1969 et 1974); CREA (1979). Cf. aussi GIACOMONI A. (1961) "L'impianto d'irrigazione a pioggia in provincia", REPS, 10, 1961, pp. 18 et ss.; BERTOLETTI F. (1969) "Un impianto d'irrigazione nella zona di Ponte in Valtellina", REPS, 6, 1969, pp.16 et ss.; GRILLO DELLA BERTA G.C. (1971) "L'impianto di irrigazione finanziato dal FEOGA" REPS, 10, 1971 pp. 27 et ss.; id. (1975) "Praticamente ultimato l'impianto pluvirriguo", REPS, 4, 1975, pp.23 et ss.

(18) Cf. COVATTA A. (1963) "La coltivazione della vite in provincia di Sondrio", REPS, n. 11, 1963, pp. 8-13; PASSERINI C. (1964) "La Camera di Commercio, Industria e Agricoltura per una viticoltura più redditizia e per il miglioramento della frutticoltura", REPS, n. 11, 1964, pp. 3-10, également in "Quaderni Valtellinesi" n. 11. Cf. aussi plusieurs articles de BALDACCI E. à propos de la la lutte anticryptogamique et l'expérimentation viticole, également in REPS, entre 1958 et 1966.

(19) Decreto presidenziale dell'11 agosto 1968 sulla Denominazione di Origine Controllata dei vini di Valtellina (cf. Chapitre VIII, pour la répartition des zones d'appellation). Un projet de "Disciplinare di produzione" avec des normes plus strictes que l'Appellation Contrôlée (DOC) en vigueur, et comprenant la définition de zones d'"Appellation d'Origine Contrôlée et Garantie" (Denominazione di Origine Controllata et Garantita ou DOCG), est actuellement à l'étude auprès de la chambre de commerce de Sondrio.

(20) Jusqu'en 1984 le "Consorzio" regroupait toutes les entreprises du secteur. A la suite de divergences avec la direction du consortium, concernant des mesures pour à garantir et contrôler la qualité et le marché du vin, en 1984 quatre petites entreprises et la cave coopérative sortirent du "Consorzio". En 1986, le "Consorzio" et la chambre de commerce, après une séries de plaintes de la part des petits commerçants et des producteurs, imposent la pesée obligatoire des raisins remis aux caves privées et à la coopérative par les vignerons. Il faut noter que la négociation du prix des raisins, qui dépend de la teneur en sucre et de l'origine, se fait chaque année auprès de la chambre de commerce, avec la participation de toutes les instances intéressées (producteurs, entrepreneurs, syndicats agricoles, consortium, association des viticulteurs, etc.). Mais, malgré cela, les prix des raisins apparaissent toujours trop bas pour permettre une effective rémunération du travail.

(21) Ainsi, le marché foncier, relativement au vignoble est reste pratiquement stationnaire entre 1975 et 1984, autour de 16 millions de lires annuelles pour de la vigne D.O.C. simple, respectivement, de 27,5 millions pour la vigne D.O.C. supérieure; cf. LOMBARDIA (Regione) (1987), Lombardia Verde, p.88. En général, les spécialistes remarquent aujourd'hui des carences structurelles de la viticulture sur terrasses. Celles-ci concernent, essentiellement, l'entretien (insuffisant) des murets; l'inadéquation de la viabilité (absence d'un réseau généralisé d'accès aux vignes); la mauvaise gestion des des ressources hydrauliques sur les terrasses (il y a encore trop peu de vasques pour la collecte de l'eau de pluie); un équipement insuffisant pour les traitements antiparasitaires, ainsi que, par endroits, la dégradation des installations à la suite de l'abandon. Cf. LOMBARDIA (Giunta regionale), Proposta di Progetto Integrato Valtellina (P.I.V.) (note 48, ci-dessous).

(22) LECHI F., BOSCACCI F. (1987) "L'economia agricola montana", in: ERSAL (Ente Regionale di Sviluppo Agricolo della Lombardia, Regione Lombardia) (1987b), 105-184, 148. Cf. aussi: ERBA G. & CRIPPA A. (1983) "Evoluzione e prospettive della frutticoltura Valtellinese", REPS, 4, 1983, 7-14; NASCIMBENE A. (1984) "Rinnovare

la frutticultura valtellinese", REPS, 3, 1984, 65-66.

(23) RULLANI (1973), 281; ERSAL (1987b).

(24) Pour les données, cf. LOMBARDIA (Regione) (1987) Lombardia Verde, supplemento al n. 3/1987, nota congiunturale, p.59.

(25) Cf. RULLANI (1973), 281; ERBA (1983) "Agricoltura valtellinese, ruolo del part-time, ruolo dell'aiuto pubblico e prospettive", RAZ, 2-3, 1983, 3-10.

(26) Citée in CREA et al. (1979), Vol 1, p.164.

(27) Octobre 1987, cf. Chapitre VIII.

(28) LECHI & BOSCACCI, in ERSAL (1987b) Progetto..., Rapporti del Gruppo di Lavoro, 149 (tr.p.).

(29) Le P.I.V., pour l'arboriculture fruitière, prévoit en effet une augmentation de la surface cultivée de 2000 ha sur l'arc de 10 ans. Egalement l'ouverture d'une nouvelle coopérative serait prévue dans le secteur Berbenno-postalesio, mais aucune dépense n'est prévue pour la construction d'établissements pour la transformation (cidre, jus de pomme), ni pour étudier la diversification de la production.

(30) RULLANI E. (1973), 273-274.

(31) En 1987, la production totale de fourrage herbagé était estimée à 1.850.000 quintaux, desquels 7.5% produits par des prés artificiels, 80% par des prés permanents et 12.5% par les mayens et alpages (source: P.I.V.).

(32) BERNARDELLI O., FELICIANI A. (1951) Problemi agricoli e forestali, Quaderni Valtellinesi n.1, Camera di Commercio, Industria e Agricoltura, Sondrio, p.7.

(33) En fait le plus grand nombre de laiteries sera atteint en 1961 (153 dont 58 par roulement et 95 sociales ou coopératives) Cf. ERBA G., RIZZI I., GUSMEROLI F., CAMBIAGHI L. (1984) Latterie in Provincia di Sondrio: situazione al 1982 e tendenze evolutive, RAZ, 1984, 8-9, 3-42. Cf. Chapitre VI, note 36.

(34) Il faut noter cependant que l'autoconsommation des produits fromagers est encore relativement élevée. En 1987 elle est estimée autour du 40 % de la production totale. En plus du fait de l'encore très grande dispersion productive, les pertes dues à la dégradation (pendant l'élaboration et l'affinage) s'élèvent, d'après les mêmes estimations (source: P.I.V.), à 15 % de la même production. En tenant compte de ces facteurs, la production destinée au marché ne dépasserait pas les 18.000 Q, ce qui représente une quantité relativement modeste).

(35) COVATTA A. (1966) Il problema foraggero zootecnico della Provincia di Sondrio, Quaderni Valtellinesi n. 13, CCIAA, Sondrio; BOCCHIO F. (1983) "Dove va la zootecnia valtellinese?", REPS, 6, 1983, 7-14.

(36) La production laitière globale, en conséquence de l'amélioration des rendements, suit une tendance légèrement différente. Elle passe de 530.880 hl en 1949 à 616.000 en 1961, 670.000 en 1970. Le maximum de l' après-guerre se situe en 1973 avec 735.000 hl, depuis la production n'a fait que décroître, globalement (689.000 hl en

1975), pour arriver, ces dernières années avec des valeurs de 520.000 hl, respectivement de 580.000 en 1985 et 1986 (Source: Lombardia Verde, 1987, p. 31). Aujourd'hui environ 330.000 q de lait sont transformés en fromages (30.000 q) et beurre (7.500 q).

(37) Ces données proviennent des estimations du "Servizio Provinciale Agricoltura Foreste e alimentazione" (SPAFA); elles sont citées in: CREA et al. (1979), vol 2, p.46; GUSMEROLI & SOZZANI (1984) p. 27.

(38) ERBA G., GUSMEROLI F., RIZZI I. (1986).

(39) Cf. Figure 4.4. (catastrophes environnementales de juillet 1987), Chapitre IV.

(40) La déprise des mayens, en ce qui concerne l'utilisation des ressources fourragères, est mise en évidence par les responsables du SPAFA. En ce sens, l'élevage de moutons semble être la seule alternative (mis à part l'utilisation des bâtiments comme résidences secondaires) à l'abandon complet.

(41) ERBA, GUSMEROLI, RIZZI (1986)

(42) RULLANI E. (1973), 254 (tr.p.).

(43) SERTOLI A.(1950), op.cit., p.12.

(44) Nous avons évoqué, au siècle passé, la naissance de la "Società Agraria" et, plus tard la constitution du "Comizio Agrario". Le "Comizio" donnera origine à la "Chaire ambulante d'agriculture", dans le but d'aider les agriculteurs à la reconstitution du vignoble sur pied américain (cf. ROTA, 1910, 81 et ss.). Ni le "Comizio", ni la "Cattedra" étaient cependant des structures d'aide financière et planifiée du type de celles qui existent actuellement; il faut voir ces institutions comme un complément à l' apprentissage agricole dans le but de surmonter les crises de la viticulture, ou encore, pour orienter les investissements dans la zootechnie, dans une société qui était seulement ou presque fondée sur l'agriculture (cf. Chapitre V).

(45) cf. BIM Adda (1964) Piano Generale di bonifica montana dell'Adda alpino, Relazione generale, Progettisti B.Serragiotto, L.Guetti, manuscrit, 30 aprile 1964; id. (1969) 1957-1966, Dieci anni d'interventi, Ramponi Artigrafiche, Sondrio; id. (1974) Aggiormnamento per gli anni 1969-1973, Ramponi, Sondrio.

(46) Si dans le premier cas le BIM a pu répondre à de nombreuses exigences et améliorer l'accessibilité de terrains agricoles (vignobles et alpages particulièrement), d'autre part le financement des infrastructures d'irrigation, comme on l'a vu, se démontra un échec et un gaspillage de moyens financiers.

(47) Ces lois définissent également l'organisation des CM, instituant l'assemblée, le conseil directif et son président. L'assemblée de la CM devrait ainsi être composée par les représentants des communes au nombre de 3 (parmi ceux-ci un pour la minorité) quand la commune a une importance démographique inférieure à 5000 habitants, respectivement de 5 (deux pour la minorité) quand la population communale est supérieure. Ainsi l'assemblée de la CM est normalement constituée par des délégués d'associations locales (partis, représentants des milieux proches de l'église, des syndicats, des entrepreneurs, des associations de producteurs, etc.) nommés par les conseils communaux. Parfois, cependant, l'absence de disponibilité chez les opérateurs

mandatés pour la réalisation des plans de développement, ainsi que la mauvaise coordination entre les différentes composantes des Communautés de montagne, ont empêché et empêchent à ces organismes d'exercer le rôle que la loi leur attribue. Cf. ERSAL (1987c), pp. IV-V.

(48) En ce qui concerne les plans et les programmes de développement et d'aménagement (non seulement en relation avec l'agriculture), les CM de Valteline, tout en gardant une autonomie dans l'application des dispositions, font aujourd'hui référence à un seul instrument d'aménagement et de programmation: le "Progetto Integrato Valtellina" (P.I.V.), auquel on a déjà fait référence. Cependant cet instrument, qui répond aux objectifs de la loi sur les Communautés de montagne, est destiné à rester au stade du projet. Les événements de l'été 1987, en effet, ont bouleversé les temps de son application et ils ont demandé son remaniement. Le P.I.V. se compose en 1988 des propositions d'un "Plan de développement socio-économique" et d'un "Plan territorial", ainsi que des "Normes techniques" d'application. Cf. LOMBARDIA (Giunta Regionale) (1988); ERSAL (1987c).

(49) Le problème de la superpositions des compétences dans la gestion de l'aide à l'économie de montagne est mis en évidence par des personnalités de toutes les tendances politiques; cf. BOTTA' T., "Enti locali: crisi di identità e possibili rimedi", Corriere Della Valtellina, 30-01-1988.

VIII

UN EXEMPLE: LES ACTEURS DE LA TERRITORIALITE DE LA VITICULTURE

> Voulez-vous me parler du travail de la vigne? Je n'ai plus le temps de m'en occuper et, du reste, chaque année c'est une perte. Cette année je ne pourrai même pas récupérer ce que j'ai dépensé pour le matériel. La viticulture ici, c'est pour ceux qui ont encore assez de passion pour compenser les pertes de temps et d'argent. Je vais certainement abandonner la vigne, l'an prochain.
>
> Viticulteur, Villa di Tirano, octobre 1987.

L'enquête et le terrain

Pour répondre aux hypothèses et aux questions posées par la déprise générale de l'agriculture, j'ai organisé une série d'enquêtes dans l'environnement concerné par le vignoble.

Pourquoi le vignoble? La viticulture est l'activité agricole qui est restée la plus attachée à la tradition. Mais en même temps, comme on l'a vu, le statut de son travail s'est considérablement modifié. Selon l'avis de tous les responsables, la viticulture est aujourd'hui dans une crise profonde, que les données statistiques (de production, de surface, des exploitations) ne laissent que partiellement entrevoir. Pour cette raison, les enquêtes effectuées avaient comme but d'identifier les relations principales à travers lesquelles fonctionne le système viticole, ses acteurs et ses contraintes. Une hypothèse était à la base de ce travail. Le système viticole, auquel, du point de vue des exploitations à temps plein, il faut associer l'arboriculture fruitière et l'élevage, est un révélateur des problèmes généraux de l'agriculture de la Valteline. La travail à temps partiel est l'élément porteur du système. Et la situation foncière correspond à celle de toute l'agriculture: le morcellement, la dispersion des parcellaires d'exploitation en sont ses caractères "endémiques",

tandis que, parmi les exploitants, l'opposition aux remembrements généraux reste enracinée.

Une première enquête a été accomplie par le biais d'entrevues avec des agriculteurs intéressés par la culture de la vigne. Auprès d'un échantillon d' exploitations inscrites au cadastre viticole (l'"Albo dei vigneti") de la zone de production des vins d' appellation d'origine contrôlée (D.O.C.) Valtellina et Valtellina Superiore, cette enquête visait à connaître et mettre en évidence les typologies et les stratégies des petits cultivateurs directs, ainsi que des exploitants à temps partiel face au déclin de la viticulture. Parallèlement, j'ai contacté les acteurs collectifs, des syndicats agricoles aux institutions locales à l'échelle intercommunale, provinciale et régionale pour la gestion des contributions publiques et de l'aide à l'agriculture en montagne.

En même temps, il a été possible d'organiser une série de visites et d'entrevues, auprès de toutes les entreprises viticoles de la province et d'une bonne part des importateurs industriels grisons. Pour cette deuxième "enquête" l'objectif, face au même enjeu, était de mettre en évidence les typologies et les relations entre producteurs, industriels et commerçants concernés.

J'ai essayé, par la suite, d'évaluer l'impact du marché du vin sur l'evironnement social concerné par la viticulture, notamment en ce qui concerne le canton des Grisons, qui (comme par le passé) est le principal acheteur de la production.

A la fin de ces enquêtes, j'ai formulé un certain nombre d'hypothèses sur l'évolution future de la viticulture.

Ces enquêtes ont été réalisées avant, pendant et peu après la période des vendanges 1987, à savoir entre la mi-septembre et le début novembre. La décision de les réaliser resta jusqu'au dernier moment en sursis. En fait les événements de l'été (inondations, éboulements et glissements de terrain) ont conditionné le choix du moment et l'opportunité d'une recherche dans de telles conditions. Durant la période de crise (fin juillet-août 1987) les autorités ont décidé d'évacuer un grande partie de la population habitant la vallée, entre la zone du "lac de Val Pola" et la périphérie est de Sondrio. Du fait de cette situation exceptionnelle, jusqu'à la fin du mois d'août la

réalisation de l'enquête semblait être remise en cause. Mais une fois sur place, plusieurs personnes m'ont incité à la réaliser. Il me semble en effet avoir eu un excellent contact avec la plupart des vigerons rencontrés. Ils ont témoigné d'une franchise et d'une motivation que je n'attendais pas; surtout après un été passé souvent dans de très mauvaises conditions, surtout encore durant des vendanges qui furent parmi les plus mauvaises de la décennie. Je remercie ici vivement tous les exploitants qui ont contribué à l'élaboration de l'enquête; sans eux ce travail aurait été impossible et inutile.

Enfin, sans le soutien logistique et technique de la "Fondazione Fojanini" (station agronomique, centre didactique-expérimental en viticulture et arboriculture fruitière de montagne) à Sondrio, ces enquêtes n'auraient pas pu être réalisées dans de si bonnes conditions.

Les exploitations viticoles

L'échantillon.

En 1987 la viticulture en province de Sondrio concerne 54 des 78 communes de la province. Néanmoins elle représente une activité rémunérée uniquement dans les 17 communes faisant partie de la délimitation des appellations contrôlées "Valtellina" et "Valtellina Superiore", situées sur le versant Sud des Alpes Rhétiques et recoupant une bande de terrains en terrasses allant de Ardenno à Tirano. Pour ce qui est de la production de plus haute qualité (appellation "Valtellina Superiore"), seulement 9 communes sont directement concernées, la zone délimitée étant une bande plus étroite entre les communes de Castione Andevenno et Tirano.

Selon les données du dernier recensement de l'agriculture (RA, ISTAT) la surface agricole utile des vignes était de 2298 ha

en 1982, dont la moitié, 1181 ha, en appellation contrôlée ("DOC"). Un peu plus de la moitié de la S.A.U. des vignes de la province était concentrée dans les 9 communes ayant droit à la zone "Valtellina Superiore". Du point de vue des exploitations, à partir des mêmes données, pour un total de 9817 (56,4 % du total des exploitations agricoles), un tiers seulement (3332) produisaient du vin "DOC".

A partir de ces données générales, il s'est posé un problème d'échantillonnage. L'abandon agricole concerne bien évidemment l'ensemble de la viticulture et, peut-être de façon plus aiguë, les zones qui ne sont pas comprises dans la délimitation d'appellation contrôlée. Cependant, pour cette viticulture "non-DOC" (essentiellement d'auto-consommation) il n'existe pas de source facilement exploitable, qui puisse constituer une "population de départ", base pour un échantillonnage. Par contre, pour la viticulture "DOC", de par la nécessité du contrôle des surfaces, des productions annuelles et des rendements, il y a un cadastre viticole, constamment tenu à jour par le service de la CCIAA de Sondrio ("Albo dei vigneti"). L'"Albo dei vigneti" est un fichier des exploitants, par commune de résidence et surface de la déclaration, ayant droit et inscrits aux appellations contrôlées "Valtellina" et "Valtellina Superiore", tenu par la CCIAA de Sondrio depuis 1968. Faute d'une base d'information plus large, l'"Albo vigneti", en son état à fin septembre 1986, a constitué la base de l'enquête sur les exploitations.

Pour déterminer la dimension de l'échantillon deux options se sont présentées (1). D'une part, il s'agissait de réaliser une enquête du type "sondage", avec un questionnaire bref et des questions fermées, pour toucher un plus grand nombre d'agriculteurs. D'autre part il était très important, au contraire, de privilégier l'aspect relationnel-quotidien, dans les démarches de l'exploitant en réalisant des interviews avec des questions ouvertes, en approfondissant le rapport enquêteur-enquêté, ce qui présupposait, pour des raisons de temps, un nombre limité d'exploitations.

Finalement j'ai opté pour une démarche intermédiaire, permettant des entrevues suffisamment approfondies (au moins deux heures de discussion avec l'exploitant, souvent distribuées sur plusieurs moments), avec néanmoins un nombre suffisant

d'exploitations, pour permettre un traitement statistique de la plupart des réponses. J'ai donc établi arbitrairement à 50 le nombre d'exploitations à interviewer: il s'avéra cependant difficile de réaliser toutes les entrevues dans le temps qui m'était imparti. A la fin de l'enquête 30 exploitants avaient accepté de répondre au questionnaire. J'ai néanmoins essayé de respecter quelques règles de l'échantillonnage, son but étant d'obtenir, dans un sous-ensemble de la population de départ, la même distribution de ses caractéristiques.

Tableau 8.1 Exploitations et superficies viticoles "DOC" inscrites à l'"Albo Vigneti" au 21-12-1986
(Source: Speziari A., REPS 3, 1987 p.114)

	VALTELLINA		VALTELLINA SUP.		TOT.	
	expl.	sup.(ha)	Expl.	sup.	Expl.	sup.
ALBOSAGGIA.....	74	16.5133			74	16.5133
ARDENNO.....	5	2.1010			5	2.1010
BERBENNO.....	429	107.7714			429	107.7714
BIANZONE.....	199	31.8932			199	31.8932
BUGLIO IN M....	72	11.8603			72	11.8629
CASTIONE A.....	173	51.8168	103	44.6988	276	96.5156
CHIURO.....	197	50.1307	51	20.3489	248	70.4796
MONTAGNA.....	131	22.2087	238	73.2445	369	95.4532
PIATEDA.....	58	14.8060			58	14.8060
POGGIRIDENTI...	79	14.8790	110	20.3489	189	35.2459
PONTE IN VALT..	178	52.8323			178	52.8323
POSTALESIO.....	50	8.8295			50	8.8295
SONDRIO.....	150	30.0552	364	128.1426	514	158.1946
TEGLIO.....	245	48.1910	412	113.0963	657	161.2863
TIRANO.....	344	130.7894	15	36.9279	359	167.7163
TRESIVIO.....	100	17.4731	24	4.4729	124	21.9460
VILLA DI TIRANO	381	86.7480	2	1.3154	383	88.0634
TOTAL	2865	698.9917	1319	483.4333	4184	1182.3342

La "population totale" était donc constituée par les 4184 inscriptions a l'"Albo Vigneti" en 1986: j'ai considéré d'abord chaque inscription comme une exploitation à part entière, même s'il s'avéra plus tard qu'un producteur est souvent titulaire ou gère les intérêts (43.3 % de l' échantillon considéré) de plusieurs déclarations.

A partir de la liste des inscriptions, 3 caractéristiques pour chaque "exploitation" ont été mises en évidence: a) l'appartenance communale (la localisation); b) le type de production viticole "Valtellina" ou "Valtellina Superiore"; c) la dimension de l'exploitation (par classes de surface).

a) Le premier critère introduit, le plus facile à déterminer, a été celui de l'appartenance communale.

Parmi les 17 communes qui bénéficient de l'appellation "DOC" "Valtellina" et "Valtellina Superiore", j'en ai sélectionné 12, en excluant celles qui ont moins de 100 inscriptions, à savoir:

Albosaggia	74	inscr.
Ardenno	5	"
Buglio in m.	72	"
Piateda	58	"
Postalesio	50	"
---	---	---
Total	259	inscr.

Cela représente 6.1 % du total des inscriptions et une surface totale de 54,11 ha. Le nouveau total s'établit alors à 3925 exploitations ("population de départ").

La répartition parmi les autres communes est la suivante (les communes sont en ordre géographique est-oeust.

b) Le deuxième critère introduit concerne la qualité de la production ("Valtellina ou "Valtellina Superiore"). C'est un critère qui semblait plus important que le précédant car c'est celui qui détermine le prix des raisins.

Comme on peut le voir (tableau suivant), la proportion d'inscriptions de "Valtellina" est nettement supérieure à celle de "Valtellina Superiore". Cette information a permis d'ajuster l'échantillon et de relativiser le critère de la qualité de la production. En effet, comme on le verra plus loin, dans certaines communes, la plupart des exploitants travaillent des vignes des deux appellations, si bien qu'il n'est pas possible de distinguer la part des deux dans l'activité de l'exploitant.

Tableau 8.2 Population de départ et échantillons théoriques de 50 et 30 exploitations.

	n.pop	%	n.éch1. (50 expl)	n.ajusté éch.1	n.éch2 (30 expl)	n.ajusté éch.2
TIRANO	359	9.1%	4.55	5	2.7	3
VILLA	383	9.7%	4.75	6	3.0	3
BIANZONE	199	5.0%	2.50	3	1.5	1
TEGLIO	657	16.7%	8.35	8	5.0	5
CHIURO	248	6.3%	3.15	3	1.9	2
PONTE	178	4.5%	2.2	2	1.3	1
TRESIVIO	124	3.1%	1.55	2	0.9	1
POGGIRIDE.	189	4.8%	2.4	2	1.4	1
MONTAGNA	369	9.4%	4.2	4	2.8	3
SONDRIO	514	13.1%	6.55	6	3.9	4
CASTIONE	276	7.1%	3.55	4	2.1	2
BERBENNO	429	10.9%	5.45	5	3.3	3
	---	---	---	--	---	--
	3925	100.0%	46.55	50	29.8	29

Tableau 8.3. Pourcentage d'inscriptions "Valtellina" et "Valtellina Superiore"

	Valtellina	Valt.Sup.	Tot.Valt.V.S. éch.1			Tot.Valt.V.S. éch.2		
	%	%						
TIRANO	95.8	4.1	5	4	1	3	3	0
VILLA	99.4	0.6	6	6	0	3	3	0
BIANZONE	100.0	0.0	3	3	0	1	1	0
TEGLIO	37.2	62.8	8	3	5	5	2	3
CHIURO	79.4	20.6	3	2	1	2	2	0
PONTE	100.0	0.0	2	2	0	1	1	0
TRESIVIO	80.6	19.4	2	2	1	1	1	0
POGGIRID.	41.8	58.2	2	1	1	1	0	1
MONTAGNA	35.5	65.5	4	1	3	3	1	2
SONDRIO	29.1	70.9	6	2	4	4	1	3
CASTIONE	62.6	37.4	4	3	1	2	1	1
BERBENNO	100.0	0.0	5	5	0	3	3	0
Total			50	34	17	29	19	10

c) Le critère le plus difficile à respecter (et à établir) est la distribution des dimensions des exploitations. La taille moyenne des exploitations est biaisée par l'énorme majorité de très petites exploitations qui parfois ne dépassent pas les 100 m2.

Tableau 8.4. Surface moyenne des inscriptions en ha par commune.

	Valtellina	Valt. Sup.	En tout
TIRANO	0.38	2.46	0.46
VILLA	0.22	0.66	0.23
BIANZONE	0.25		0.25
TEGLIO	0.19	0.27	0.24
CHIURO	0.25	0.40	0.28
PONTE	0.29		0.29
TRESIVIO	0.17	0.18	0.17
POGGIRIDENTI	0.19	0.18	0.18
MONTAGNA	0.16	0.31	0.26
SONDRIO	0.20	0.35	0.30
CASTIONE	0.29	0.43	0.35
BERBENNO	0.25		0.25
VALTELINE	0.24	0.36	0.28

Si la liste de toutes les inscriptions avec leur surface respective est connue, il n'a pas été possible d'ordonner les séries communales: le fichier n'étant pas informatisé, un tel travail aurait demandé beaucoup de temps pour un résultat (quasiment) escompté. La seule donnée dont j'étais en possession était la liste des surfaces "DOC" moyennes des exploitations par commune. A partir de là on peut constater qu'elles sont extrêmement réduites, en raison de la présence d'exploitations très petites.

La surface moyenne n'est qu'un estimateur très approximatif de la taille des exploitations (cf. Figure 8.1). Il faudrait au moins connaître des classes de surface selon les communes et leur importance. Les seules données qui pourraient êtres utilisées sont celles du recensement ISTAT 1982 de l'agriculture, mais elles ne concernent que des classes de surface très grossières, et par commune elles ne considèrent que l'ensemble des exploita-

tions (toutes productions comprises).

On peut toutefois évoquer certains chiffres concernant la S.A.U. des vignes "DOC" par rapport aux classes de surface des exploitations.

Tableau 8.5. Exploitations et S.A.U. des vignes "DOC" par classes de surface (Source: RA, ISTAT, 1982).

Classe (ha)	n.	%	superficie (ha)	% (superf.)
< 1	1958	58.76	358.92	30.37
1 - 2	710	21.30	234.58	19.85
2 - 5	497	14.91	273.75	23.16
5 - 20	146	4.38	174.26	14.74
> 20	55	1.65	140.17	11.86

D'après ce tableau on remarque que la surface des très petites exploitations (- de 1 ha) ne dépasserait pas le 30.4 % de la surface totale du vignoble. Mais d'après les estimations de nombreux auteurs (2) celle des petites inscriptions (moins de 0.55 ha) dépasse le 50 % de la surface en vigne "DOC". En fait la plupart des viticulteurs professionnels associe à la culture de la vigne l'élevage et d'autres productions agricoles. De sorte que, si la S.A.U. totale de l'exploitation dépasse les 5 ha (par exemple), seule une partie de celle-ci est vouée à la vigne.

Arbitrairement, j'ai donc déterminé 3 classes à l'intérieur desquelles j'ai regroupé les exploitations des communes.

Les critères pour l'établissement des seuils proviennent en partie du travail de L. Anghileri (1983) qui établit une typologie en trois classes: 1) jusqu'à 5500 m2 (8 "pertiche" ou perches de Valteline); 2) plus de 5500 m2; 3) "exploitations à régie". Les premières sont définies par des exploitations à temps partiel (ou "part-time"), l'exploitant étant retraité ou actif dans d'autres secteurs que l'agriculture. Cette classe correspond à la grande majorité des inscriptions (environ 2500 en 1983) et représente 56% de la surface totale "DOC" (env. 715 ha). La deuxième classe est par contre définie "plein-temps" ou mieux "cultivateur direct", soit par la taille plus importante de la surface viticole, soit parce que l'agriculteur associe à la viticulture d'autres activités agricoles. La troisième catégorie correspond enfin aux

Figure 8.1.

a) SURFACE MOYENNE DE LA VIGNE PAR EXPLOITATION VITICOLE EN 1970. Source: CCIAA, Sondrio.

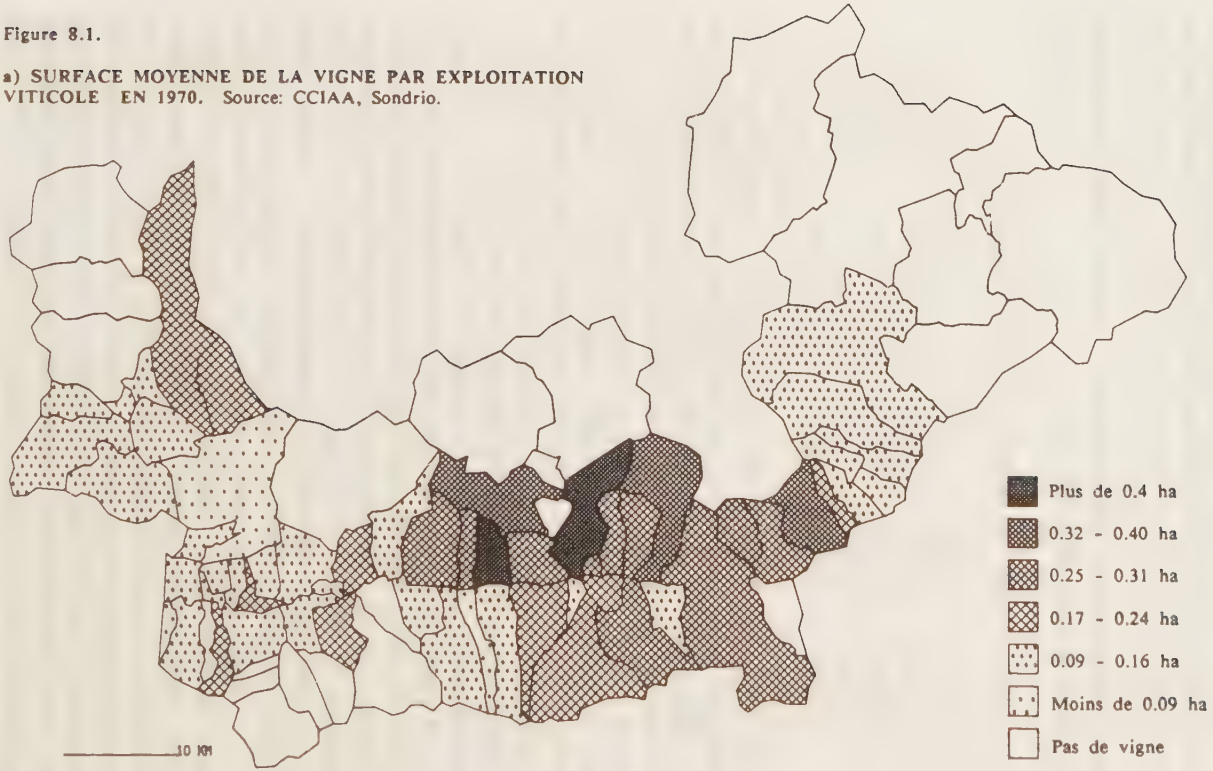

b) SURFACE MOYENNE DE LA VIGNE PAR EXPLOITATION VITICOLE EN 1982. Source: RA, ISTAT.

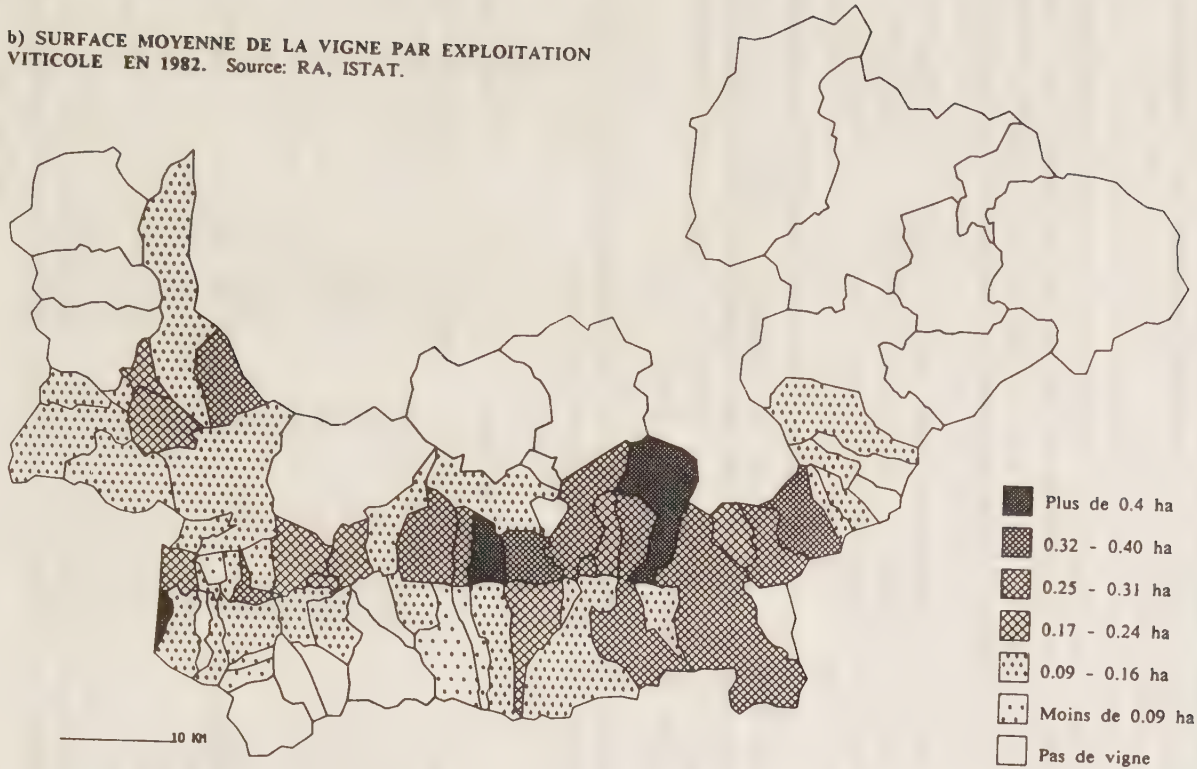

exploitations liées aux maisons viticoles (en fonction des résultats de l'enquête, ceci ne se révèlera pas très exact), à celles des producteurs suisses de la zone de frontière et à celles de plus grande dimension.

Sur cette base j'ai établi 3 classes pour l'ensemble des communes, en marginalisant quelque peu le critère de la qualité de la production. Cette mise en classe n'avait pas la prétention d'être représentative pour estimer la globalité de la population.

I moins de 5550 m2 (jusqu'à 8 "pertiche")
II de 5501 à 11000 m2 (de 8 à 15 "pertiche")
III plus de 11000 m2 (plus de 15 "pertiche")

La classe I représente ainsi la viticulture à temps-partiel et en général les très petits exploitants; la classe II par contre représente des exploitations de cultivateurs directs, tandis que la classe III serait sensée représenter les plus grandes exploitations et celles "à régie" définies ci-dessus.

Tableau 8.6. Répartition des inscriptions selon les classes de surface. (Situation au 30 septembre 1986)

	Valtellina				Valtellina Superior			
Classes:	I	II	III	Total	I	II	III	Tot
TIRANO	308	15	21	344	3	2	10	
VILLA	361	18	2	381	1	0	1	
BIANZONE	198	1	0	199				
TEGLIO	235	10	0	245	373	32	7	4
CHIURO	182	11	4	197	47	1	2	
PONTE	164	13	4	181				
TRESIVIO	99	1	0	100	23	1	0	
POGGIRIDENTI	78	1	0	79	107	2	1	1
MONTAGNA	129	2	0	131	206	23	9	2
SONDRIO	147	3	0	150	323	24	17	3
CASTIONE	154	17	2	173	75	21	7	1
BERBENNO	387	39	3	429				
POPULATION DE DEPART	2442	131	37	2510	1158	106	54	1

Dans presque toutes les communes la première classe est fortement majoritaire. Fait exception la commune de Tirano, où les propriétaires suisses sont fortement représentés: 68 inscriptions pour le "Valtellina" (73.15 ha) et 12 pour le "Valtellina Superiore" (29 ha). La présence trop importante de petites voire très petites surfaces oblige à ne pas tenir compte, du point de vue statistique, du critère de la dimension de l'exploitation. En fait avec un échantillon aussi réduit il y avait le risque de ne toucher que des exploitants à temps partiel, tandis que le but était celui de s'adresser à l'ensemble des acteurs en présence. Les agriculteurs m'ont semblé être plus particulièrement une catégorie centrale, à vrai dire, les principaux intéressés a un redressement de la viticulture. Pour cette raison, ainsi qu'en fonction de la disponibilité des exploitants, l' échantillon final de l'enquête viticole s'est établi de la manière suivante:

Tableau 8.8. Répartition de l'échantillon par commune.

	n.pop	% (tot)	n.éch	%
TIRANO	359	9.1%	1	3.3%
VILLA	383	9.7%	1	3.3%
BIANZONE	199	5.0%	1	3.3%
TEGLIO	657	16.7%	4	13.3%
CHIURO	248	6.3%	4	13.3%
PONTE	178	4.5%	2	6.7%
TRESIVIO	124	3.1%	1	3.3%
POGGIRIDE.	189	4.8%	3	10.0%
MONTAGNA	369	9.4%	2	6.7%
SONDRIO	514	13.1%	5	16.7%
CASTIONE	276	7.1%	3	10.0%
BERBENNO	429	10.9%	3	10.0%
---	---	---	---	---
Total	3925	100.0%	30	100.0%

Le questionnaire.

Après plusieurs essais, le questionnaire adressé aux exploitants se présentait (cf. plus loin, Annexe au Chapitre) divisé en six parties:

a) données générales concernant l'exploitation agricole (surface en vigne et des autres cultures, nombre de parcelles, bétail et production laitière);

b) le travail et l'activité agricole (temps complet, temps partiel, émigration saisonnière, revenus extérieurs à l'exploitation, activité privilégiée en fonction des intérêts et des nécessités, main d'oeuvre de l'exploitation, etc.);

c) l'habitation et l'exploitation (1. type et dimension de l'habitation -maison rurale, maison non agricole, appartement, etc.-, cave à vin, étable et grange; 2. équipement agricole - machines, véhicules, infrastructures, aménagement et entretien des terrains, prêts et/ou contributions demandées pour les investissements, chiffre d'affaires moyen; 3. type d'information agricole, conditions d'apprentissage, type de contrôle de la production, etc.);

d) la production viticole (quantité et qualité de raisin produite 1986, part d'auto-consommation, modalités de vinification si c'est le cas, appartenance à des organisations de producteurs ou de tutelle de la production, vente de la production - à qui et selon quelles modalités, jugement du rapport producteurs-entreprises de vinification;

e) dommages subis lors des inondations et des éboulements de juillet-août 1987;

f) observations personnelles concernant l'exploitation, la viticulture et son futur en Valteline.

La plupart des exploitants interviewés ont été "tirés au sort" dans la liste de l'"Albo Vigneti", cinq personnes m'ont été conseillées en tant que "cas exemplaires". Des amis viticulteurs, dont les réponses ne font pas partie de l'échantillon, m'ont enfin aidé à mettre au point le questionnaire.

Le traitement de l'information.

Les réponses à ce questionnaire ont été traitées de deux manières. D'une part j'ai établi pour chaque exploitation une breve fiche, concernant ses caractéristiques principales et les attitudes de l'exploitant face aux enjeux de la viticulture. D'autre part, sur l'ensemble des réponses, j'ai effectué une sélection, puis une codification en vue d'un traitement statistique informatique (avec le "package" d'application statistique, "SPSS-X" (c) SPSS Inc., sous licence à l'Université de Genève).

Après une analyse globale des fréquences des réponses, j'ai décidé de structurer l'ensemble des questions en fonction de trois variables discriminantes (qui peuvent partager les autres variables définies pour l'échantillon):

a - La localisation de l'exploitation.

b - Le type d'exploitation en fonction de l'activité principale de l'exploitant et des orientations culturales et/ou zootechniques.

c - La présence (ou l'absence) et la qualité de revenus extérieurs à l'exploitation.

a) L'appartenance communale m'a semblé au début être une variable descriptive importante. Cependant la faiblesse de l'échantillon ne permettait pas une distribution significative: les 30 exploitations sont réparties sur 12 communes, cela en donne un nombre moyen par commune (2.5) trop faible. D'ailleurs, 4 communes n'ont qu'un seul interviewé. Il a fallu alors reconsidérer l'information par groupes de communes. Il en est résulté quatre "zones":

ZONE I Berbenno - Castione Andevenno (6 expl.)

ZONE II Sondrio - Montagna - Poggiridenti (10 expl.)

ZONE III Tresivio - Ponte - Chiuro (7 expl.)

ZONE IV Teglio - Bianzone - Villa di Tirano - Tirano (7 e.)

Figure 8.2 Le vignoble "DOC" de Valteline et les zones de l'enquête.

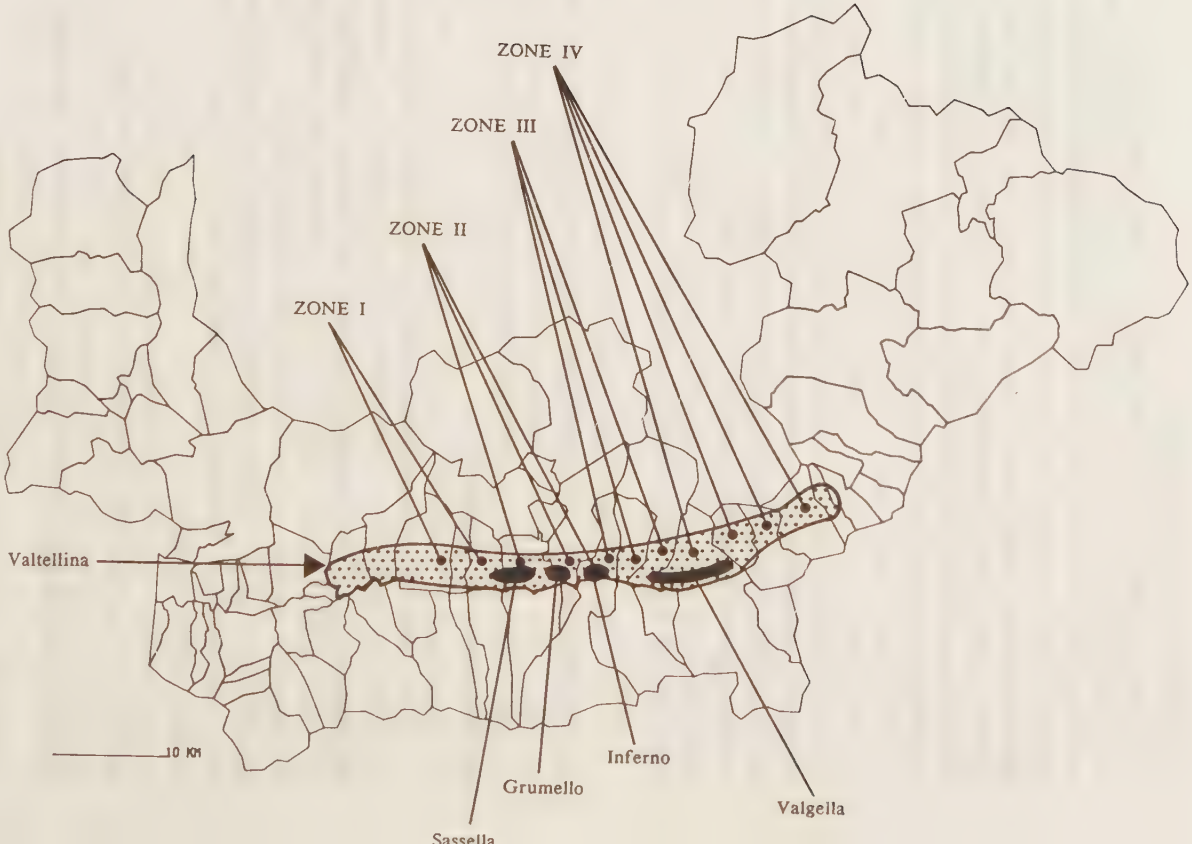

b) Le type d'exploitation semble par contre une variable plus "explicative", dans le sens qu'elle conditionne, d'après cette recherche, les stratégies choisies par l'exploitant dans l'exercice de l'activité agricole. Par exemple, par son statut de "cultivateur direct" ou de "part-time" dépendront dans une large mesure les attitudes face à la modernisation, à l'abandon ou à l'investissement dans les cultures commerciales.

c) L'existence ou pas de revenus extérieurs à l'exploitation (par l'activité principale de l'exploitant ou de membres de sa famille) représente un complément d'information important pour évaluer la discrimination des exploitations en fonction de la variable précédante.

Les observations suivantes, quand la source n'est pas mentionnée, ne concernent que l'échantillon de l'enquête.

L'exploitant.

a) L'age et la possibilité de remise de l'exploitation

L'âge moyen de l'exploitant est de 52 ans; seuls deux répondants ont moins de 30 ans (24 et 25 ans), deux autres en ont plus de 65 (73 et 79 ans). En général l'exploitant de plus de 30 ans est marié et a des enfants: cependant deux d'entre-eux ont plus de 40 ans et sont célibataires. Enfin 40 % (12 personnes) ont plus de 55 ans. Parmi ceux-ci seuls 3 ont une possibilité concrète de transmettre l'exploitation aux descendants. Pour les autres la situation est plus difficile à évaluer car, soit leurs héritiers n'ont aucun intérêt à la reprise de l'exploitation (par manque de rendement économique et, souvent, de passion), soit ils n'ont personne à qui remettre ou vendre l'exploitation, vu l'actuelle très faible rentabilité générale des terrains viticoles.

b) La profession de l'exploitant et le type d'exploitation.

Du point de vue de la profession de l'exploitant l'échantillon a été divisé de la manière suivante. Un premier partage est introduit pour distinguer les "cultivateurs directs" (17 exploitations, 56.7 % de l'échantillon), des exploitations à temps

partiel ("part-time") (9 exploitations, 30 %) et des retraités (4 exploitations, 13.3%). Ce sont les trois grandes catégories d'"exploitations".

Ensuite, pour caractériser chacune des catégories, j'ai introduit des distinctions ultérieures, faisant apparaître la composition de l'échantillon comme ci-dessous.

Tableau 8.8. Composition de l'échantillon par profession principale de l'exploitant

CULTIVATEURS DIRCETS	17 expl.	
Non spécifié (*)	1	
Principlalement vigne	5	
Vigne et zootechnie	4	
Vigne et arboriculture fruitière (pommier)	4	
Vigne, arboric. fruitière et zootechnie	3	
PART-TIME	9 expl.	
Dépendant agriculture	2	(auprès d'exploitations appartenant à des maison vinicoles)
Dépendant industrie	3	(mécanique, ferblanterie plomberie)
Dépendant services	1	(hôtellerie)
Dépendant secteur public	2	(F.S., C.F.S.)
Indépendant bâtiment	1	(entreprise de peinture)
RETRAITES	4 expl.	
Ex-cultivateur direct	2	
Ex-dépendants bâtiment et constr	1	
Ex-administration publique	1	

(*) Il s'agit d'un exploitant, seulement marginalement viticulteur, qui a pratiqué jusqu'en 1987 spécialement l'élevage et qui était en train d'abandonner l'activité au moment de l'interview.

c) Revenus extérieurs à l'exploitation.

Pour compléter le tableau précédant, il faut nécessairement se référer aux sources de revenus, qui ne figurent pas directement dans la mention de la profession. Ainsi pourrait-on penser que les 17 cultivateurs vivent exclusivement de l'agriculture tandis que le tableau suivant nous montre que seule une minorité vit uniquement des revenus agricoles de l'exploitation. La plupart des exploitations ne sont pas des entreprises viables dans une économie moderne.

Tableau 8.9. Revenus extérieurs à l'exploitation.

Revenu extérieur	exploitations
AUCUN	4
RETRAITE SECTEUR PRIVE	2
RETRAITE SECTEUR PUBLIC	2
INVALIDITE (1 RENTE)	1
REVENU D'UN (OU PLUS) MEMBRE(S) DE LA FAMILLE	5
RETRAITE + REVENU MEMBRE(S) FAMILLE	3
INVALIDITE + REVENU MEMBRE(S) FAMILLE	2
LOCATION D'IMMEUBLES	1
AUTRES REVENUS (MEDIAT. MARCHE AGRIC.ET FONC.)	1
REVENU PRINCIPAL "PART-TIME"	8
REVENU PRINC. "PART-TIME" + MEMBRE(S) FAMILLE	1
PAS CONNU	1

L'exploitation est le plus souvent la base de la famille dont les membres, mis à part les personnes âgées, ne travaillent plus la terre. Les emplois du bâtiment sont d'autant plus rares que la population est moins âgée. Les plus jeunes cherchent une première occupation dans l'hôtellerie ou dans le commerce, tout

en continuant d'habiter la maison familiale. Les membres de la famille habitant sur l'exploitation constituent une aide non négligeable, dans les périodes de récolte, ce qui évite de faire appel à une main d'oeuvre extérieure. Trois femmes sont inscrites comme "cultivateur direct"; elles ont d'ailleurs insisté pour être considérées comme telles, même si elles occupent une grande partie de leur temps comme ménagères.

Selon les déclarations, seuls 4 exploitants "cultivateurs directs" n'ont aucun revenu extérieur à celui de l'exploitation (dans un cas le revenu extérieur n'est pas connu). Il s'agit d'agriculteurs qui associent la culture de la vigne à la zootechnie laitière ("grandes" exploitations pour une région de montagne, avec plus de 20 bovins) et, marginalement, l'arboriculture fruitière. Mais pour eux la vigne est généralement une activité annexe, jamais la principale, souvent pour la production du vin de consommation familiale. L'exploitant professionnel reconnaît et affirme volontiers qu'avec la vigne il n'est pas possible de vivre. Dans un cas seulement elle est vue comme une véritable source de revenus. C'est un jeune exploitant qui a décidé de beaucoup investir (construction d'une nouvelle cave, mise en bouteille "à la propriété", remembrements parcellaires avec les voisins, etc.). Mais comme l'expérience vient de commencer il n'est pas possible d'affirmer si, dans le futur, la vigne pourra lui assurer le revenu espéré. Pour les autres exploitations sans revenu extérieur, mis à part le cas d'une gestion très "risquophobe" (sans aucun investissement d'importance depuis dix ans), il s'agit de deux exploitations neuves ou complètement réaménagées récemment, avec des investissements importants (et un endettement conséquent) dans la rationalisation de l'élevage: étable pour stabulation permanente, machines pour la conservation du lait, tracteurs et machines agricoles pour le travail des cultures fourragères (comme la prairie artificielle et le maïs) et des prés permanents.

L'exploitation, l'habitation et la vinification

a) Déclarations et surface en vigne.

La surface totale en vigne que constituent les déclarations

des interviewés (sur la base de celles de l'Albo Vigneti et de quelques terrains hors-zone D.O.C.) se situe autour des 30 ha, divisée en quelques 148 parcelles non contiguës. Ceci nous donne une moyenne indicative de 2018 m2 par parcelle, ainsi qu'un chiffre plus significatif de 4.9 parcelles viticoles non contigues par exploitation. En fait ce chiffre est sensiblement inférieur aux estimations de la CCIAA qui donnent une moyenne de 8 parcelles par exploitation.

La classification de notre échantillon, en relation à la surface totale en vigne (Valtellina et Valtellina Superiore, hors zone D.O.C.) se présente de la façon suivante:

Classe	expl.	%
I (< 0.55 ha)	10	33.3
II (0.56 - 1.10 ha)	8	27.7
III (> 1.11 ha)	12	40.7

Les fréquences sont donc différentes de celles données par le partage de la "population de départ". J'ai déjà indiqué cependant que le critère "surface en vigne" n'était que faiblement pertinent pour justifier un échantillon représentatif, en raison de la structure même des données de départ, divisées entre déclarations "Valtellina" et "Valtellina Superiore". Seules 17 exploitations (56.5 %) sont titulaires ou gèrent la surface d'une seule déclaration à l'"Albo Vigneti". Les autres rassemblent, dans la gestion de l' exploitation, deux ou plusieurs déclarations: celles de qualités différentes de production, celles enregistrées sous le nom de parents, des enfants ou du conjoint de l'exploitant ou, moins souvent (un seul cas dans la Zone IV de frontière) de propriétaires extérieurs. Le total pour l'ensemble de l'échantillon s'élève à 51 déclarations.

b) Part de l'héritage des terrains viticoles.

Sur les 28 exploitations pour lesquelles j'ai déterminé le

pourcentage des terrains viticoles hérités (soit par l'exploitant, soit par le conjoint) 11 (39.3 %) ont hérité 100 % du vignoble qu'ils travaillent. Seuls deux ont tout acheté: il s'agit de cas antithétiques, la première étant une exploitation "part-time" avec une très petite surface en vigne (moins de 2500 m2), l'autre étant une grande exploitation, à l'échelle de la Valteline, orientée dans les trois directions de l'agriculture de la vallée. La moyenne de terrains viticoles hérités par rapport à la superficie totale en vigne de l'exploitation (dans lesquels il faut considérer aussi les anciens vignobles, aujourd'hui transformes en verger dans la Zone III) est de 63.3 %.

En général les "temps partiel" et les "retraités" ont hérité entre 75 et 100 % de leur terrains viticoles, tandis que les "cultivateurs directs" ont eu tendance, dans les années passées, à acheter une part plus ou moins grande de leur vignoble actuel.

c) La surface totale et les autres surfaces agricoles.

Le contenu de ce qui va suivre peut apparaître très relatif. En fait les surfaces non viticoles ont été demandées en tant qu'ordres de grandeurs (généralement exprimés en "pertiche valtellinesi" par l'interlocuteur); elles ne constituent pas une source de renseignements précise, prouvable par des documents comme c'était le cas pour les terrains en vigne.

Néanmoins, sur cette base, il est possible de reconstituer des typologies (qui ne nécessitent pas de valeurs précises) d' exploitations agricoles pour la région considérée.

On peut commencer par la "surface agricole totale" constituée par la somme des surfaces des terrains dédiés aux différentes cultures. Il s'agit, bien évidemment, de vignes, de prairies (permanentes et de rotation), de vergers (pommier) et (marginalement) de champs généralement affectés à la culture du maïs (fourrager surtout, mais aussi pour la consommation familiale). Je n'ai trouvé qu'une seule exploitation (Zone IV) pratiquant la culture de céréales panifiables (une parcelle en seigle), tandis que la culture traditionnelle du sarrasin est complètement absente. Pour le calcul de la surface agricole totale je n'ai pas tenu compte de la surface en bois. En effet je n'ai pas réussi à distinguer la part de bois communal (ou de consortium) et de

bois en propriété effective dans la plupart des cas de possession et/ou d'exploitation (11 cas) du bois. Enfin seules deux exploitants ont mentionné l'utilisation de pâturages (en relation avec l'exploitation de mayens et d'alpages d'altitude).

La surface agricole totale de l'exploitation a une très grande variance allant d'un minimum de 1.182 m2 (vigne seulement) à un maximum de 343.570 m2 et une moyenne, peu indicative au niveau de l'ensemble de l'échantillon, de 34.531 m2 (3.4 ha par exploitation).

La surface agricole, pour toutes les exploitations, concerne 1.035.950 m2; de plus on a évalué à 89.806 m2 la surface déclarée en bois, ce qui nous donne un total d'environ 110 ha avec le bois : 53.2 ha de prés (48 %); 9.7 ha de vergers (8.8 %); 1 ha de champs (0.9 %); 29.8 ha de vignes (27 %), 8.9 ha de bois (8 %).

L'analyse individuelle des superficies non viticoles n'a que peu d'intérêt. On peut constater néanmoins l'extrême fragmentation des parcellaires: au total (vigne comprise) j'ai relevé 435 parcelles (sans bois) ce qui nous donne une "moyenne" de 14.5 parcelles par exploitation. Deux exploitations seulement sont constituées par un seul corps; 12 en ont plus que 10; 8 plus que 20, 3 plus de 40 (une exploitation en déclare 49).

Pour les cultures non viticoles j'ai réparti les surfaces comme dans le tableau suivant. La classification des surfaces cultivables, pour chacune d'entre elles, dépend de la fréquence des réponses.

Tableau 8.10. Cultures non viticoles.

ES	Sans	jusqu'à 1 ha	1-5 ha	5-10 ha	plus de 10 ha
ol.	13	5	10	1	1
RGERS	Sans	j. à 0.2 ha	0.2-0.6 ha	0.6-1.0 ha	plus de 1 ha
ol.	13	7	4	2	4
MPS	Sans	j. à 0.3 ha	0.3-0.5 ha	0.5-1.0 ha	plus de 1 ha
ol	13	8	5	0	3

d) L'activité dans l'élevage

Du point de vue de l'activité zootechnique, on peut remarquer que 18 exploitations n'ont pas de têtes de bétail bovin, qui représente la principale ressource provinciale dans l'élevage. Trois exploitations ont jusqu'à 5 bovins, 5 en ont entre 5 et 10, les quatre autres en ont plus de 10 (maximum 49) pour un total de 143 têtes de bétail bovin (moyenne 4.7 têtes par exploitation). Il s'agit essentiellement de vaches laitières (68 %) et de génisses (et veaux) (28 %). Une exploitation possède un taureau, une autre deux. Dans la Zone I uniquement les exploitations sans élevage sont minoritaires (33.3 %); dans les autres elles sont fortement majoritaires. Parmi les "cultivateurs directs", 7 n'ont pas d'élevage (41 %), un seulement a jusqu'à trois bovins: les autres (9 exploitations) ont des bêtes pour la production commerciale de lait qui est vendu en général aux coopératives (Colavev 5 exploitations; autres laiteries coopératives 2; laiteries "turnarie" 2) et viande (veau surtout).

Pour les "temps partiel" et les "retraités" le discours est différent, étant donné que, parmi ces deux dernières catégories, 2 exploitations seulement ont des têtes de bétail: la première est gérée par un travailleur agricole et utilise le lait des deux vaches qu'il possède pour produire son propre fromage; la deuxième remet le lait de ses 5 vaches laitières à une petite laiterie dont l'exploitant (retraité agricole) participe matériellement au fonctionnement ("latteria turnaria"). Enfin la présence de l'élevage bovin semble constituer un facteur essentiel pour exercer une activité agricole viable: sur les 4 exploitations qui ne déclarent pas de revenu extérieur, aucune n'a pas d'élevage.

Sept exploitations (23.3 %) ont des porcs mais seulement deux en ont 10 ou plus; les autres, dont une "part-time" et une "retraité", ont un ou deux cochons pour la production de charcuterie "maison" d' autoconsommation.

Un exploitant ("part-time", Zone I) déclare avoir des moutons, qui ne sont gardés que pour entretenir le mayen familial.

d) L'habitation

L'habitation de l'exploitant présente aussi une certaine

typologie. L'échantillon a été partagé entre maisons rurales (qui représentent la majorité avec 18 expl.) localisées généralement dans le village (chef-lieu ou fraction de commune), habitations non agricoles (en italien "casa civile"; 8 expl. localisées en dehors de l'habitat) et appartements en maison de propriété familiale ou en condominium dans l'habitat (4 expl.). Dans un cas la propriété de l'habitation n'a pas été déterminée.

Tableau 8.11. Type d'habitation de l'exploitant.

	Zone I	Zone II	Zone III	Zone IV	Total
Maisons rurales	3	5	4	5	17
Maisons non agric.	2	4	1	1	8
Appartements	1	1	1	1	4

Généralement les immeubles les plus récents (construits après 1970) sont localisés en dehors de l'habitat, tandis que les maisons traditionnelles (rurales et non agricoles) se trouvent à l'intérieur des villages. Aucun interlocuteur n'a déclaré être en location.

Sur l'ensemble des maisons rurales 6 ont été construites entre 1950 et 1970, une seulement après 1970, tandis que les 10 autres remontent à une période précédant 1950. Pour les maisons non agricoles le tableau est inversé: 4 ont été construites entre 1950 et 1970, une seule remonte à une période antérieure, tandis que les trois restantes sont plus récentes.

Du point de vue de la rénovation, la plupart des maisons "traditionnelles" (dont la construction remonte au siècle passé ou est plus ancienne) ont été rénovées il y a moins de vingt ans (7 sur 12). Dans la Zone II (Sondrio), les trois maisons rurales anciennes ont été restructurées, tandis que dans la Zone IV (Teglio - Tirano) une seulement (sur les trois recensées) a été rénovée récemment. Toutes les maisons d'appartements ont été rénovées ou ont été construites après 1950.

e) La cave et la vinification.

Considérant les annexes de l'habitation, celle qui nous intéresse le plus est certainement la cave, que 4 exploitants seulement déclarent ne pas avoir ou ne pas utiliser. L'existence de la cave dans l'exploitation est naturellement liée au fait que le vigneron vinifie, une partie au moins, de sa récolte. Une exploitation ("cultivateur direct") ne possède pas de cave mais l'exploitant fait vinifier par un autre vigneron une partie de sa production pour la consommation familiale. En tout, 3 exploitants seulement ne vinifient donc pas: ce sont deux "retraités" (Zone IV) et un "part-time" (qui exerce son activité principale auprès d'une maison viticole, Zone II). Quand elle existe (86,7 % des cas) la cave est généralement située dans la maison d'habitation; cependant il n'est pas rare que l'exploitant possède deux ou plusieurs endroits pour entreposer le vin à vieillir (parties d'anciennes maisons familiales héritées) ou encore qu'il sépare en deux endroits différents la cave à vinification (où se situe la cuve en acier ou en béton et, dans la plupart des cas, le pressoir) de celle pour le vieillissement (fûts en châtaignier ou chêne). Une bonne partie des exploitants qui utilisent la cave, cependant, ne l'entretiennent que pour l'autoconsommation: 12 réponses déclarent une cave de capacité jusqu'à 30 hl, dont 6 de moins de 10 hl; 3 ont une cave entre 30 et 100 hl; 11 en ont une de plus 100 hl (ces dernières seulement peuvent prétendre vendre une partie de la production sous forme de vin).

Cependant tous les vignerons qui possèdent (potentiellement) une "grande" cave, de plus de 100 hl (10 "cultivateurs directs" et une "part-time") ne vinifient pas entièrement leur production. Un ne vinifie que la part de consommation familiale, deux autres ne vinifient que partiellement (en fonction de l'année) leur production.

L'entretien de la cave est certainement un des arguments les plus délicats dans le discours concernant la reproduction du vignoble, et probablement, un des points les plus faibles de l'exploitation viticole de Valteline. Je ne rappellerai pas ici les conditions qui ont fait qu'historiquement le paysan ne vinifiait que la part d' autoconsommation, ou que, quand il vinifiait toute la production, c'était pour la vendre à la fin du printemps suivant.

En fait, les exploitants de notre échantillon, mais surtout ceux qui ne vinifient que pour la consommation familiale (15 expl.), ne semblent pas tous prêter une très grande attention à la cave. Ce qu'ils vinifient correspond souvent au dernier choix du raisin de leur production (parfois du raisin qui n'est pas complètement mûr, ou qui présente des traces pourriture grise, etc.); dans quelques cas, l'hygiène de la cave laisse à désirer. Dans trois cas, le fait que la cave soit directement en communication avec l'étable peut porter préjudice au goût et au bon vieillissement du vin. Ici le manque de motivation est souvent invoqué: ainsi, tel exploitant affirme qu'il vinifie de moins en moins car sa famille ne consomme plus de vin, ou tel autre qui invoque le manque de fonds pour réaménager sa cave. Mais on trouve également quelques exploitants (au moins cinq) dont le vin est réputé et demandé. Comme celui d'un "part-time" de Sondrio qui a entièrement reconstruit sa cave; il est parmi les seuls qui affirme avoir suivi des cours d'oenologie et consulter régulièrement des revues spécialisées dans le domaine.

Ces impressions ne peuvent être que partiellement confirmées par la question concernant l'analyse du vin. Question à tel point délicate, que je n'ai réussi à déterminer, avec un minimum de certitude, que dans 15 cas seulement si effectivement l'exploitant fait contrôler son vin régulièrement.

Dans ce sous-ensemble, 3 ne font jamais analyser leur vin (2 "cultivateurs directs" et 1 "retraité"); 4 font des vérifications en cas de problèmes (tous "cultivateurs directs"); 8 font effectuer des contrôles réguliers (5 "cultivateurs directs" et 3 "part-time"). Toujours dans ce sous-échantillon, parmi ceux qui déclarent vinifier toute la production (7 exploitants), un seulement ("cultivateur direct") ne fait jamais contrôler son vin, tandis que pour les 6 autres cela constitue la routine de chaque année agraire. Au contraire, parmi les autres, 2 seulement font contrôler régulièrement leur vin, tandis que 4 ne font que des vérifications en cas de problèmes, et 2 ne font jamais effectuer de contrôles.

Etat des terrains viticoles, investissements et engagements dans la viticulture.

a) Position et aménagement des terrains viticoles.

Par cette expression, il faut entendre la localisation et la façon dont le vigneron aménage et entretient les terrains viticoles. Ceux-ci se trouvent tous sur des terrasses, exception faite pour la commune de Ponte, où les cultures sont sur le cône de déjection.

Pour répondre à cette question j'ai essayé de mettre au point trois "indicateurs":

- L'accessibilité des terrains (souvent l'héritage du système traditionnel de culture).

- Leur aménagement, en vue de faciliter le contrôle et les traitements antiparasitaires, ainsi qu'à une présence éventuelle de l'irrigation (arrosage par aspersion).

- Le niveau d'entretien des murs de soutien des terrasses.

Les codifications de ces réponses a posé un certain nombre de problèmes. D'une part il a fallu procéder à des estimations moyennes, car les conditions (d'accessibilité, d'entretien et d'aménagement) changent souvent de parcelle à parcelle. D'autre part, pour certaines exploitations, il n'a pas été possible de visiter l'intégralité du domaine: j'ai été obligé de faire confiance à l'exploitant pour ce que je n'ai pas pu personnellement visiter.

Ces réserves étant claires, il est à noter que dans l'ensemble les réponses données à ce groupe de questions témoignent d'une volonté de tenir à la viticulture bien plus qu'aux conditions de la vinification. Compte tenu du fait que la viticulture est une activité non rentable (ou du moins sans gain), les exploitations apparaissent relativement bien équipées. Si bien que le fait d'accéder avec un véhicule au moins au pied des vignes semble être une condition nécessaire pour la poursuite de l'activité.

L'exploitant est souvent fier d'avoir les vignes les plus belles, le mieux travaillées; pour certains cela constitue une véritable passion. Mais une minorité d'exploitants travaille encore des terrains avec une accessibilité "difficile" (sans accès direct et sans téléphériques, nécessitant un parcours à pieds de plus de 15 minutes entre le bord de la parcelle et la route); une minorité encore exploite des terrains peu aménagés et/ou peu entretenus (sans installations fixes ou semi-mobiles pour le traitement et sans entretien régulier des murs).

Tableau 8.12. Accès moyen aux terrains viticoles.

	Zone I	Z.II	Z.III	Z.IV	Total
Difficile, sans accès (plus de 15 min à pieds)	0	0	0	2	2
Seulement au pied des vignes (sans téléphériques)	2	3	1	1	7
Accès facilité par routes et/ou téléphériques	4	6	4	4	18
Accès "idéal", direct. av. vehicules	0	1	2	0	3

Comme on peut le voir, les zones II et III apparaissent favorisées du point de vue de la position des terrains. Par contre la discrimination de cette variable avec le type d'exploitation montre une certaine indépendance entre les deux variables. Une accessibilité satisfaisante semble donc être une condition essentielle pour toutes les catégories d'exploitants.

Tableau 8.13. Aménagement des terrains pour les traitements antiparasitaires

	Zone I	Z.II	Z.III	Z.IV	Total
Equipement fixe complet	3	6	4	0	13
Equipement fixe partiel	0	2	0	2	4
Equipement mobile	2	1	3	5	11
Sans équipement	1	1	0	0	2

Il faut spécifier la terminologie. Par "équipement fixe" on entend une infrastructure composée d'une pompe mécanique et de tuyaux fixes en aluminium ou en acier, permettant à l'agriculteur de traiter les vignes depuis la route ou à partir d'un point d'accès facile. Par "équipement mobile" on entend le même système mais avec des tuyaux (en matière plastique), déployés à chaque fois pour chaque parcelle.

Ici aussi les comparaisons avec le type d'exploitation ne donnent pas de renseignements supplémentaires. Il faut noter toutefois que les deux exploitations sans équipements pour les traitements (travaillant uniquement avec l'atomiseur) ne sont pas des "cultivateurs directs" (1 "part-time" et 1 "retraité").

Tableau 8.14. Présence d'infrastructure d'arrosage (aspersion)

	Zone I	Z.II	Z.III	Z.IV	Total
Equipement complet (privé)	0	2	1	0	3
Equipement partiel (privé)	0	2	0	0	2
Equipement partiel (consortium)	0	1	1	0	2
Equipement désactivé (consortium)	0	0	2	4	6
Aucune infrastructure	6	5	3	3	17

L'arrosage n'est pas une condition nécessaire à la réussite de la récolte. Dans certaines années de sécheresse cependant, il peut se révéler extrêmement utile à l'accroissement du volume de la production. On peut noter que sa présence est limitée aux Zones II et III, et que dans les Zones III et IV il existe une importante infrastructure (construite entre 1960 et la fin des années '70) qui n'est plus utilisée. Aujourd'hui l'arrosage est présent dans ces zones surtout en fonction de la culture du pommier, qui nécessite beaucoup plus d'eau que la vigne. Deux cultivateurs directs et un "part-time" ont réalisé, à leur frais, un équipement d'irrigation qu'ils utilisent dans les années sèches seulement.

Tableau 8.15. Niveau de l'entretien des murs.

	Zone I	Z.II	Z.III	Z.IV	Total
Régulier (tradition.)	4	6	5	5	20
Dernière intervention il y a 10 ans ou pl.	1	4	1	2	8
Stabilisation de la terrasse par des talus de terre	1	0	1	0	2

L'entretien des murets est parmi les opérations les plus coûteuses pour l'exploitant. En effet le système traditionnel (cf. Chap. V), duquel la majorité des terrains aménagés ne se distancie guère, ne laisse pas de choix quant au type de travaux d'entretien des terrasses; seulement dans quelques cas, où la pente est moins forte, il est possible de changer le système de culture. Mais cela présuppose la destruction des terrasses, l'aménagement "en talus" (cf. figure 8.3., ci-dessus) et, pour améliorer l'accès aux rangées, le changement de leur orientation par rapport à la pente (de perpendiculaire à parallèle à la pente maximale).

Ce deuxième type d'aménagement demande cependant des coûts d'investissement très importants, que le cultivateur ne peut se permettre. Les deux exploitants qui ne font plus reconstruire les murs ont essayé de stabiliser la pente par des talus de terre,

mais le système de culture reste le même, avec des rangées perpendiculaires à la pente. En effet tous les viticulteurs appliquent le système de taille caractéristique de la Valteline, sur fil de fer, du genre Guyot simple arqué ou, le plus souvent, double arqué. Les ceps sont posés à une distance variant entre 1.30 et 1.70 m sur la même rangée, entre 1.40 et 1.60 m d'une rangée à l'autre.

Dix vignerons, mais plus particulièrement ceux qui ont des exploitations d'élevage et d'arboriculture (dont la vigne n'est plus qu'une part marginale), n'effectuent plus les travaux de piochage ou de bêchage, nécessaire dans le système (a) pour l'arrachage des mauvaises herbes (deux fois par année, traditionnellement), mais utilise des désherbants, voire des desséchants chimiques ou systémiques. La charge sur l'environnement par de tels produits n'a malheureusement pas été déterminée au cours de cette enquête.

Il faut souligner enfin, que 3 exploitants seulement ont assuré en 1987 leur vignoble contre la grêle (2 "cultivateurs directs" et un "part-time") et que deux autres ont contracté une assurance uniquement pour le verger (2 "cultivateurs directs").

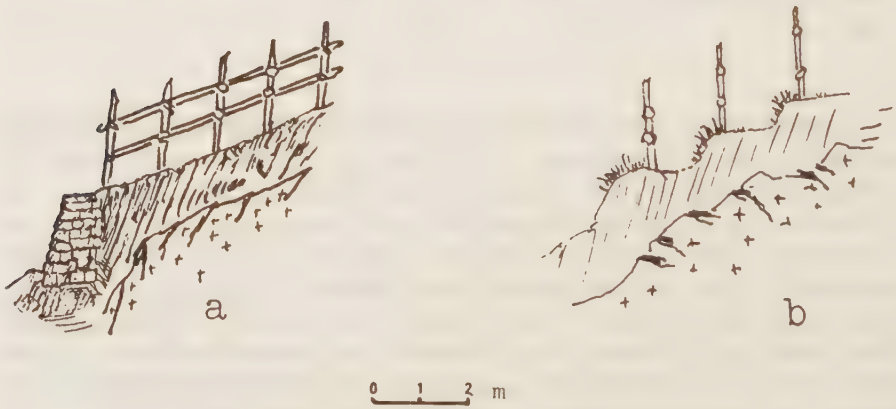

Figure 8.3. Systèmes de culture: système traditionnel (a) et "aménagement en talus" (b).

b) Prêts, subventions et investissements dans le vignoble.

L'exploitant, en relation avec la viticulture, a la possibilité de demander des prêts à des taux d'intérêt favorables ("mutuo agevolato") pour les machines et l'infrastructure, voire des contributions à fond perdu pour l'entretien des terrasses (pour la reconstruction des murs il y a deux types de contributions: une accordée par la Région, l'autre par la Province, moins importante), ou pour de nouveaux aménagements. La reconstitution ou restructuration du vignoble est favorisée par la Région par des contributions qui vont parfois jusqu'au 80% de l'investissement.

Le 30 % des répondants, à savoir 9 exploitants (2 "cultivateurs directes", 4 "part-time" et 3 "retraités") n'ont jamais demandé aucun prêt ou subvention aux autorités compétentes.

A la question "pourquoi n'avez-vous jamais fait appel à des prêts ou subventions?", l'exploitant répond en général en évoquant deux problèmes: a) la tracasserie administrative; b) le fait que pour ceux qui ne sont pas "cultivateurs directs" (qui ne sont pas inscrits au registre des agriculteurs), l'importance des contributions est souvent dérisoire et le prêt à un taux d'intérêt favorable est exclu.

Cependant dans certains cas, il y a aussi un manque d'information: ainsi deux exploitants ne savaient pas qu'il y a la possibilité de demander des subventions pour les dégâts survenus lors des catastrophes de 1983 (désastre de Tresenda, dans la commune de Teglio), et que cette prérogative était maintenue à l'occasion des autres désastres survenus dans la vallée dans les années suivantes (1986 et 1987).

14 exploitations par contre ont demandé et obtenu des subventions pour la reconstruction des murs (qui est la demande la plus courante chez les viticulteurs). Parmi ceux-là, 9 ont demandé et obtenu des prêts pour l'achat d'un tracteur et, pour ceux plus engagés dans la zootechnie, pour l'achat de machines pour la culture des prés, pour les travaux de fenaison et la conservation du lait. Enfin 5 exploitants ont demandé uniquement des prêts pour le tracteur ou des machines agricoles, en estimant les subventions pour les murs peu avantageuses (du point de vue financier), par rapport aux tracasseries administrati-

ves qu'elles imposent.

Deux exploitants seulement ont fait appel aux contributions pour la reconstruction du vignoble (un "cultivateur direct" et un "retraité").

c) Participation à un syndicat agricole et à l'Association des Viticulteurs.

La question "appartenez-vous à un syndicat?" n'a pas été posée directement; cependant, par le biais des déclarations fiscales (comptabilité et/ou déclaration T.V.A.), il a été possible d'attester l'affiliation de l'exploitant à une organisation syndicale pour 15 exploitants. Parmi les 17 "cultivateurs directs" 13 sont affiliés à l'organisation "Coltivatori diretti" (ou "Coldiretti"), proche de la Démocratie Chrétienne. Les autres ne semblent pas avoir d'appartenance syndicale. Parmi les "part-time", un exploitant (ouvrier agricole) déclare également son appartenance à cette organisation. Deux autres répondants (un "part-time" et un "retraité") sont membres de la Cave Coopérative de Villa-Bianzone. Parmi ces derniers un exploitant (retraité agricole) est également membre de l'autre organisation syndicale agricole de la Province, la "Confederazione nazionale coltivatori" ou "Confcoltivatori", proche celle-ci de la gauche et du Parti Communiste. Les autres "part-time" et "retraités" ne sont vraisemblablement pas affiliés à un syndicat agricole.

L'appartenance à l'association des Viticulteurs de la Province de Sondrio (créée en 1986) est également conditionnée par le statut de l'exploitant. Sur les 12 réponses affirmatives, il n'est possible de trouver qu'un seul "part-time" (une exploitation complètement restructurée, dont l'exploitant, un véritable passionné de la vigne, est également plombier), les autres étant tous des "cultivateurs directs".

Apprentissage agricole et information.

Il s'agit également de questions extrêmement délicates. Deux questions spécifiques ont été posées: a) "comment avez-vous appris le travail de la vigne et de la cave?"; b) "lisez-vous des revues spécialisées ou de catégorie, utilisez-vous d'autres formes

d'information?"

a) Apprentissage agricole.

A cette première question 7 exploitants n'ont pas donné de réponse, ou dans certains cas je ne suis pas arrivé à déterminer la nature de leur apprentissage.

Pour les autres, 16 vignerons ont déclaré que leur apprentissage s'est effectué uniquement par le biais de leur famille ("apprentissage traditionnel"), et qu'ils n'ont jamais suivi (ou voulu suivre) des enseignements séparés de la pratique apprise auprès de leurs parents. Leur répartition en fonction du type d'exploitation est relativement homogène; il faut noter toutefois que parmi les "cultivateurs directs" pratiquant uniquement ou de façon prioritaire la viticulture (5 expl.), 4 n'ont eu qu'un apprentissage en famille ou "traditionnel".

Par contre 4 exploitants déclarent avoir suivi des cours de formation pour l'arboriculture fruitière (surtout pendant les années 60 et 70), donnés en premier lieu par les responsables de la coopérative de Ponte. Il s'agit de cultivateurs directs (et d'un retraité ex-cultivateur) des Zones III et IV, où l'exploitation commerciale du pommier a été introduite dans les années 1950, pour pailler à la crise de la viticulture.

Trois exploitants, enfin, déclarent ouvertement d'avoir suivi des enseignements (auprès des responsables de la "Fondazione Fojanini") en viticulture et oenologie, et d'avoir utilisé les notions apprises pour améliorer le travail et le produit. Il s'agit de deux "part-time", ainsi que d'un jeune cultivateur direct, qui pratique uniquement la vigne et vinifie toute sa production.

b) Information agricole.

A la deuxième question, par contre, tous les interviewés ont répondu de manière claire. Cependant, ici aussi, un certain nombre de remarques s'impose. On a posé des questions concernant l'utilisation de revues spécialisées, de manuels d'agriculture, de viticulture ou d'oenologie, mais on n'a pas déterminé la fréquence effective d'utilisation de ces instruments. De même, les voyages à l'extérieur de la Vallée pour une mise à jour des connaissances techniques ou les stages de formation, n'ont été

abordés qu'avec quelques exploitants motivés et n'ont pas fait l'objet de questions systématiques. Pour cette raison le seul indicateur concernant l'information agricole reste celui de l'achat, ou mieux, de la présence de la presse spécialisée, ainsi que des manuels. A l'origine, la codification était basée sur 11 catégories de réponses; après le traitement, les réponses valables ont été classées comme dans le tableau suivant.

Comme on peut le voir (tableau 8.16) 6 exploitants (20 % des réponses) se désintéressent totalement de la question, tandis que 9 autres ne disposent que de la presse de catégorie: le périodique du syndicat auquel ils sont affiliés. L'autre moitié de l'échantillon par contre, semble plus attentive à l'information agricole et aux évolutions des techniques.

Tableau 8.16. "Information agricole".

"Information agricole"	"C. D."	"P.T"	"Ret."	Tot.
(0) Aucune	1	4	1	6
(1) Seulement presse catégorie ("Agricoltore Valtellinese"- de la "Coldiretti")	5	2	2	9
(2) Revues agicole et/ou économique générique Province SO ("R.A.Z." et/ou "R.E.P.S.")	2	1	0	3
(3) Revues (R.A.Z. ou R.E.P.S.), de catégorie et manuels (vitic. et arb. fruit.)	6	2	0	8
(4) Revues (R.A.Z. ou R.E.P.S.), Revue spec. arboric.fruit.	0	0	1	1
(5) Info. ou publications industrie agrotechnique (producteurs pesticides, engrais, fourrages, etc.)	2	0	0	2
(6) Revues, manuels, info. industrie,"bonne information"	1	0	0	1

Vente de la production, chiffre d'affaires de l'exploitation et jugement du rapport viticulteur-entreprise vinicole.

a) Vente de la production.

Dans le traitement de cette question un exploitant a été "exclu", en raison du fait qu'il n'était pas possible de savoir sous quelle forme et dans quelle mesure il vendait son produit, soit par une erreur de codification non rattrapable, soit par une déclaration non cohérente.

La majorité des viticulteurs vend le raisin aux entreprises vinicoles lors des vendanges (20 exploitants), tandis que d'autres vendent leur produit sous forme de vin au soutirage (en général l'été, pour faire place au moût nouveau lors des vendanges) (10 exploitants). Deux vignerons vendent leur production sous les deux formes de vin et de raisin, un seul ("part-time" dépendant de l'administration) ne vend rien.

Pour évaluer d'une façon plus générale l'importance de la vente, j'ai calculé une "quantité théorique" de production vendue (en hl raisin + vin) avec la formule suivante: [PRVENU*(70/100)]+PRVENV ; où PRVENU = production vendue raisin, PRVENV = production vendue vin, pour un taux moyen de réalisation du vin de 70 % en hectolitres du raisin initial en quintaux (3).

Ce chiffre n'est qu'un ordre de grandeur, mais il permet d'évaluer l'ampleur de la production vendue en rapport avec la production récoltée pour l'ensemble de l'échantillon. Il faut noter que, comme certains producteurs vendent uniquement le raisin et d'autres uniquement le vin, le résultat ne pourra pas être représentatif pour une seule année, mais il s'agira d'une sorte de moyenne qu'il serait intéressant de comparer dans les périodes successives. Dès lors il est possible de calculer un pourcentage théorique de production vendue qui pourrait se révéler, si la marge d'erreur est acceptable, un indicateur précieux pour la situation générale de la viticulture.

Ainsi, la grande majorité des vignerons vend plus de 50 % de la production annuelle dans l'année (26 exploitations, dont 16

entre 50 et 80 % et 10 plus de 80 %). La moyenne pour l'échantillon se situe autour des 72.4 %. Hormis la personne qui ne vend pas sa production, deux cultivateurs seulement vendent moins de 50 % de leur production (ils ont choisi en effet de vieillir jusqu'aux termes des normes fixées par la loi sur l'appellation contrôlée leur propre vin). S'agissant de petites quantités, cette donnée indique le besoin pressant pour l'exploitant de vendre rapidement sa récolte ou son vin. Elle montre également la faible capacité de vinification et de stockage de la part des producteurs.

b) Chiffre d'affaires de l'exploitation.

Cette question fait aussi partie des questions "délicates", à savoir que dans plusieurs cas je me suis heurté à une certaine méfiance de la part des exploitants. Ainsi pour deux exploitants la réponse donnée n'était pas satisfaisante, de ce fait, leur réponse à été considérée comme nulle.

Parmi les 28 autres, les résultats paraissent également insatisfaisants. Compte tenu de ce qui a été constaté pour les ventes, les déclarations des chiffres d'affaires des exploitations, même si elles confirment la nécessité pour le cultivateur d'avoir une autre source de revenu que la vigne, semblent se situer en dessous de la "réalité économique" de la viticulture.

En fait, il faut noter d'abord que pour un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions de lires (en 1987 environ 12.000 francs suisses), l'exploitant n'est pas tenu à une comptabilité formelle; il n'y a pas de prélèvement fiscal sur la production, mais uniquement sur la valeur ajoutée de la production vendue (T.V.A.). Ainsi **la plupart des exploitants (19 vignerons) déclare un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 10 millions de lires**, ce qui peut paraître un résultat pour le moins discutable. Il est possible d'admettre une forte baisse des bénéfices de l'agriculture et de la viticulture en particulier. On peut admettre également que les "part-time" n'ont pas besoin d'un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions. Mais il reste tout de même 8 "cultivateurs directs" (sur 17) avec un chiffre d'affaires inférieur au seuil des 10 millions. Parmi eux, il y a un cultivateur qui ne déclare aucun revenu extérieur à l'exploitation. C'est une donnée difficile à accepter car, pour un chiffre d'affaires aussi

modeste, le revenu net est manifestement en dessous des prévisions (déjà négatives), que laissait entrevoir la situation actuelle de l'agriculture de la vallée (Chapitre VII). Par contre, parmi ceux qui déclarent un chiffre d'affaires de plus de 10 millions (9 personnes, 30 % de l'échantillon), 5 ont un chiffre d'affaires n'excédant pas 30 millions (qui reste encore très modeste); 2 de 30 à 50 millions; un de 50 à 75 millions et un seul de plus de 100 millions.

Chez les cultivateurs travaillant uniquement la vigne (5 expl.), 3 déclarent un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions; un entre 20 et 30 millions; un entre 50 et 75 millions. Quant aux autres cultivateurs directs, ceux qui dépassent les 30 millions, sont aussi ceux pour qui la vigne n'est qu'une activité secondaire à la zootechnie et à l' arboriculture fruitière.

c) Modalités de vente et opinion du rapport cultivateur-entreprise.

En général la production est vendue à une cave (maison vinicole) de raison sociale italienne, moins souvent à une entreprise suisse ou à un importateur grison. Cependant, il faut noter que parmi les 9 qui vendent uniquement le vin, 6 exploitants vendent une partie (4 viticulteurs) ou toute leur production (2 viticulteurs) à des privés (restaurants ou clients habituels). Le fait de pouvoir vendre la production ailleurs qu'à des maisons vinicoles, semble être un avantage pour le producteur qui vinifie.

En ce qui concerne les modalités de vente et du jugement conséquent du rapport producteur-négociant, il faut remarquer:

1) que **le cultivateur qui confère le raisin à une cave n'a en général aucune garantie formelle d'achat** par le vinificateur ou le commerçant, spécialement lors de mauvaises récoltes, les prix et l'achat se faisant sur la provenance et la teneur en sucre du raisin. Le payement de la récolte se fait habituellement le printemps ou l'été suivant, ce qui constitue un élément supplémentaire de mécontentement;

2) que **le cultivateur fait souvent appel à un intermédiaire pour la négociation et la vente des raisins ou du vin** auprès

d'une maison vinicole; cela n'est pas sans influence sur la rémunération de la production et, en définitive, sur le revenu viticole de l'exploitant;

3) que le rapport entre maisons vinicoles (négociants) et cultivateurs était jugé difficile (8 réponses), peu encourageant (6 réponses) ou mauvais (3 personnes) par la plupart des interviewés. Ainsi 17 exploitants estiment que les commerçants "font ce qu'ils veulent, indépendamment de la situation bonne ou mauvaise des cultivateurs". Cette opinion est nettement plus répandue auprès des cultivateurs directs, dont 5 seulement (sur 17) estiment que les rapports entre producteurs et commerçants ne présentent pas de problèmes particuliers.

Estimation du temps et des coûts de culture.

a) Temps de travail.

Dans une première version du questionnaire il y avait une question concernant le temps de travail par unité de surface ("pertica"), ou par semaine (en fonction de l'entité de la surface cultivée). A cette question une seule personne a été en mesure de fournir des estimations; pour les autres la réponse était le plus souvent *"on ne compte pas les heures car si on le faisait on arrêterait immédiatement de travailler"* (!).

En fait, le morcellement et la dispersion des parcelles demandent une certaine prudence dans l'évaluation du temps de travail. Il y a des terrains accessibles et bien aménagés qui ne demandent qu'un minimum de temps, il y en a d'autres, par contre, où les déplacements et le remontage de la terre et du matériel, ainsi que les vendanges, demandent deux ou même trois fois plus de temps, pour le même travail. Néanmoins, des tentatives d'estimer le nombre d'heures annuelles nécessaires à la culture d'une unité de surface ("pertica") existent (4). Sur cette base, avec les remarques de quelques cultivateurs intéressés à la question, j'ai établi les considérations qui suivent.

On peut donc estimer le temps de culture par "pertica" (668 m2) entre 80 et 100 heures annuelles, ce qui nous donne une

valeur allant de 1200 à 1500 heures à l'ha, sans tenir compte des travaux de réfection des murs.

Tableau 8.17. Estimation du temps de travail par "pertica" pour un terrain aménagé avec équipement de traitement mobile (Source: note 4, élaboration personnelle).

Travail	heures min	heures max
- Taille (sèche)	10	10
- Attachage et mise en place des sarments	10	12
- Fumage avec interrement du fumier et transport	4	11
- Remontage de la terre	2	4
- Désherbage (2 interv.)	2	5
- Traitements antiparasitaires (10 interv.)	8	10
- Taille verte	25	25
- Vendange	15	20
- Nettoyage et entretien	4	5
Total	80	102

b) Coût du travail.

Le coût du travail agricole a augmenté fortement entre 1980 et 1987: l'augmentation (en termes absolus) dépasse les 100 %. En 1987 la donnée moyenne pour une heure de travail agricole était de 8.800 lires (charges sociales comprises). Ainsi, en supposant de faire travailler un ha de vigne aux prix de 1987, le seul coût du travail devrait varier entre 10.5 et 13.2 millions de lires. Ces calculs ne sont néanmoins que des ordres de grandeur théoriques, aucun cultivateur ne pouvant se permettre une telle dépense ou n'espérant obtenir un tel revenu (même avec la déduction des charges).

c) Coût du matériel.

D'après les mêmes sources, le matériel nécessaire à la culture

d'un hectare était estimé à 2.460.000 lires. Ici sont compris les piquets, l'osier, le fil de fer, le remplacement des plants, l'engrais chimique et le fumier, les antiparasitaires (souffre, anti-mildiou, acaricides, etc.), les désherbants, les carburants et lubrifiants.

d) Autres coûts et entretien/reconstruction des murs.

Pour estimer le coût total de culture il faut considérer, en plus, les impôts et les contributions agricoles, la location des terrains (en moyenne), les assurances (quant elles existent), les intérêts pour le remboursement des prêts et, enfin, l'entretien des infrastructures et des machines. Sans l'entretien des murs, ces autres coûts étaient estimés à 235.970 lires par "pertica", à savoir 3.539.550 lires (1987) à l'ha (5).

Il faut ensuite tenir compte de l'entretien des murs. Ici seulement des estimations très grossières sont possibles, car l'entité de ce travail dépend de l'état d'entretien précédant. D'après un calcul élaboré sur la base de l'estimation du territoire en terrasses et celle du volume total des murs (6), on peut qualifier la densité moyenne du volume des murs à l'ha à 1350 m3. En supposant maintenant qu'un quart du volume des murs doive être entretenu ou refait tous les 10 ans, cela correspondrait à environ 330 m3. Cette hypothèse, minimale, correspond à une moyenne effectuée sur les informations fournies par les cultivateurs faisant partie de l'échantillon. Comme on l'a vu l'entretien est relativement satisfaisant (7), mais nous ne disposons d'aucune information sur les terrains en dehors de la zone "DOC". Si l'on estime le coût de réfection du mur à 120.000 lires le m3 (en supposant que les travaux d'entretien demandent moins de dépenses et de temps que la réfection complète), on arrive à un chiffre de 3.96 millions à répartir sur l'arc de 10 ans, à savoir 396.000 lires par année et par ha.

e) Estimation des coûts totaux de culture à l'ha.

On peut maintenant essayer d'estimer les coûts totaux. En supposant les coûts en c) et d) comme fixes, ce qui correspond à un total, entre matériel et entretien de 6.395.550 lires à l'ha, le

coût total de culture devrait varier entre 16.895.550 et 19.955.550. lires (octobre 1987).

Pour comprendre la situation, il faut comparer ces sommes à ce que peut produire un ha de vigne. D'après le disciplinaire D.O.C., les rendements maximaux sont limités à 120 q/ha pour le Valtellina et à 100 q/ha pour le Valtellina Superiore, mais, chaque année, ils sont déterminés en fonction de la marche saisonnière. De plus, les prix du raisin varient fortement, non seulement en fonction de la position, mais aussi de la teneur en sucre, qui dépend de l'évolution météorologique de l'année agraire. Ici aussi on ne pourra donner que des estimations de principe, valables seulement pour les confronter avec les coûts de culture.

Pour le Valtellina Superiore, en calculant un prix unitaire (1986-87) de 900-1300 lires au kg et un rendement moyen (calculé entre 1977 et 1986) de 80 q/ha (figure 8.4, ci-dessus), on arrive à un bénéfice brut variant entre 7.2 et 10.4 millions de lires. Pour le Valtellina, en calculant un prix (sur la même base) de 720-900 lires/kg et un rendement de 94.5 q/ha, on obtient un bénéfice brut variant entre 6.8 et 8.46 millions de lires. Cette situation, il faut le rappeler, se réfère à des années de bonne récolte: seules les dépenses pour le matériel et les investissements sont remboursées; tandis que le travail n'est pas entièrement ou que partiellement rémunéré. Le manque à gagner, selon les estimations ci-dessus, devrait se situer entre 8.4 et 13.1 millions à l'ha, un peu moins si l'on tient compte des contributions pour la reconstruction des murs. Cependant, comme on l'a vu, aucun agriculteur ne prétendrait effectuer un tel calcul économique. Le problème se pose par contre pour les exploitations à régie et notamment pour les entreprises qui exploitent des terrains viticoles.

Figure 8.4 Rendements moyens indicatifs des vins D.O.C. de Valteline entre 1977 et 1986. Source: CCIAA, Sondrio.

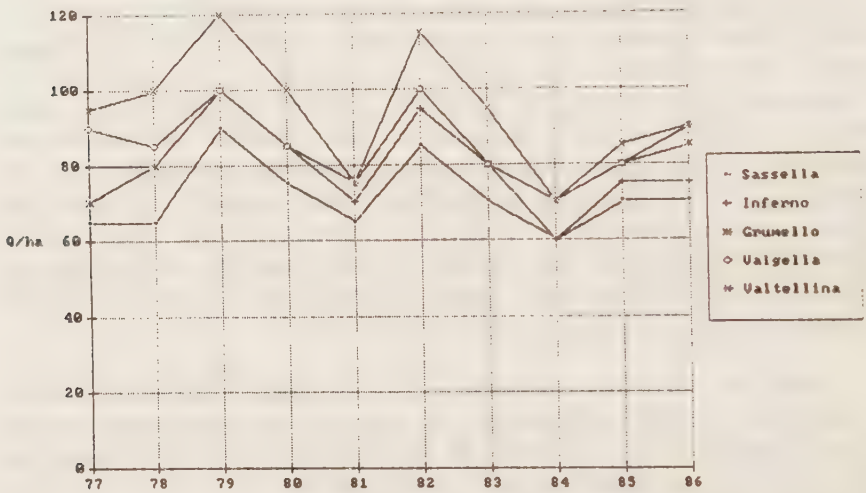

Remarques de synthèse concernant l'enquête auprès des exploitations.

Après l'analyse détaillée des résultats de l'enquête, il est essentiel de systématiser quelque peu l'information. Pour éviter toute répétition inutile j'ai essayé d'articuler ce résumé en cinq points principaux.

a) En général **l'exploitant, quel que soit son statut, a besoin d'un revenu extérieur à la viticulture.** Il existe des cas particuliers d'exploitants qui choisissent la "mise en bouteille à la propriété", parfois avec un relatif succès, mais c'est un phénomène encore très marginal et limité aux jeunes qui ont des possibilités matérielles.

b) **Le manque de dynamisme des exploitations** peut être ramené à trois "raisons" interdépendantes (foncière, économique et sociale):

1. La situation foncière précaire, que provoquent la dispersion, l'émiettement du parcellaire (pulvérisation de la

propriété) et les difficultés pour opérer des remembrements fonciers (au delà des relations de voisinage), empêche l'essor d'initiatives pour le renouveau de la viticulture: au contraire elle est vécue et ressentie comme un poids.

2. Les mauvaises conditions économiques des exploitations, en général très faibles et l'économie familiale intégrant un "part-time" d' auto-consommation, font que le travail de l'exploitant direct n'est jamais rémunéré en fonction des prix en vigueur. On peut parler ici de l'influence de la mentalité de l'exploitant à temps partiel ou du retraité, qui consiste à travailler "par passion" et "sans compter les heures", dès lors qu'une source de revenu est assurée à l'extérieur de l'exploitation.

3. L'environnement social, dans lequel les valeurs de la société moderne (libre choix du travail et de l'emploi du temps libre, etc.) ont complètement supprimé celles de la tradition chez les jeunes, empêche la plupart de ceux-ci de reprendre l'activité viticole dans les conditions actuelles.

c) Du pont de vue **de la production et du travail** il est essentiel de séparer les deux niveaux de la viticulture et de la vinification.

1. Le travail de la vigne est en général soigné, l'entretien de murs est régulier, l'accessibilité des terrains satisfaisante, l'équipement (traitement, arrosage) apparaît aussi en bon état. Il ne faut pas oublier, cependant, que l'enquête se réfère à la viticulture de qualité (zone "DOC"). Les terrains "hors zone" (un peu moins de 1000 ha) n'ont comparativement aucune infrastructure (routes, vasques pour la collecte d'eau, équipement de traitement), le niveau d'entretien est également beaucoup moins élevé que celui de la viticulture "DOC". Compte tenu de la difficulté de mécanisation, la productivité du travail reste relativement faible: une personne ne pourrait cultiver à plein temps plus de deux ha. Par contre il faut ajouter que la possibilité théorique pour une production de qualité très élevée (à forte valeur ajoutée) existe. La position du versant et l'exposition des terrains favorisent depuis longtemps la production d'un vin dont le goût est incomparable: si bien vinifié, il peut parvenir à des résultats étonnants, comme le montrent les

nouvelles lignes (réserves spéciales avec bouteilles numérotées, etc.) de production des maisons viticoles.

2. Mais pour les exploitations, la situation de la vinification est par contre toute différente: les pratiques, spécialement pour ceux qui vinifient seulement la part d'auto-consommation, restent approximatives, la sélection du raisin n'est effectuée que pour la vente aux maisons viticoles. Le manque d'intérêt pour la vinification est imputable aux conditions historiques de la production et du commerce du vin, dont les caves (maisons viticoles) ont peu à peu monopolisé le marché (cf. Chapitres V et VII). Il y a cependant quelques cultivateurs qui commencent à faire un vin excellent et qui essaient la voie (absolument nouvelle pour la Valteline) de la "mise en bouteille à la propriété". Ce mouvement est encore marginal, mais il pourrait être rapidement développé en agissant, tout d'abord, sur la situation foncière.

3. Enfin, il faut remarquer qu'il n'existe pratiquement pas de séparation entre pratiques (traditionnelles) et connaissances apprises; l'apprentissage agricole (même pour les jeunes à l'heure actuelle) se fait essentiellement auprès des parents. Il n'existe pas une structure disposant de moyens suffisants pour assurer une meilleure formation agricole. Les nouveautés (équipement des terrains, nouveaux systèmes de culture, etc.) ont été introduites souvent par "effet d'imitation", conséquence de relations de voisinage.

d) En ce qui concerne les **relations avec les autres acteurs** il faut remarquer, de la part des exploitants, une certaine méfiance et, parfois, un manque d'information.

- Les relations avec les pouvoirs publics (SPAFA, Administration Provinciale, CCIAA, etc.) dénotent, pour les exploitations les plus faibles et économiquement les moins rentables, un manque d'information (ou volonté de s'informer). De plus pour les viticulteurs à temps partiel, il y a parfois un sentiment de marginalisation, du fait qu'ils ne peuvent jouir des même prestations (prêts et contributions) que les cultivateurs directs.

- Les relations avec les entreprises vinicoles sont connotées par des tensions inhérentes à la rémunération du raisin ou du vin, ainsi qu'à un sentiment d'impuissance: opinion négative sans y pouvoir changer grand chose.

- Il y a très peu de relations avec des opérateurs Suisses, comme c'était le cas jusque dans les années 1960-70. La fonction d'intermédiaire qu'ont assumée, peu à peu, les vinificateurs Italiens, entre les unités productives et le marché suisse, donne également aux exploitants un sentiment d'avoir été "dérobés", en quelque sorte, d'un traitement plus favorable que semblent accorder les commerçants Suisses au niveau des prix.

- Les relations avec les syndicats et les associations de producteurs ne semblent, pour l'instant, pas en mesure de changer le sentiment d'impuissance du monde agricole face à la viticulture. En effet, si la plupart des "cultivateurs directs" sont affiliés à l'organisation "Coltivatori Diretti", ils le sont plus en fonction d'opinions politiques, de relations familiales ou de connaissances, que d'objectifs concernant l'amélioration des conditions de l'agriculture.

e) L'opinion négative face à l'avenir de la viticulture, exprimée par la plupart des viticulteurs interviewés, cache, dans une certaine mesure, la conscience d'un "rôle écologique" exercé par la viticulture dans l'environnement physique de la vallée. La plupart des problèmes explicités se concentrent naturellement sur la question des moyens financiers pour poursuivre l'activité, sans que toutefois il soit possible de dégager des stratégies claires (au niveau collectif) pour sortir de la situation de crise.

Les entreprises vinicoles

Buts et questions posées.

La plus grande partie de la vinification et quasiment la totalité de la distribution et du commerce de vin "DOC" de Valteline sont, au départ, concentrées dans les mains de 15 entreprises (y compris une cave coopérative) d'importance très variable. De celles-ci, 5 ont leur siège principal en Suisse. La plupart du vin exporté est négociée aux Grisons, avec une vingtaine d'entreprises qui n'interviennent pas dans la production; mais ces transactions constituent le marché principal du vin de Valteline (cf. plus loin). Notre enquête portait uniquement sur les entreprises qui participent directement à la vinification, et qui possèdent des exploitations agricoles en Valteline.

L'enquête auprès des entreprises avait pour but la mise en évidence de leur différentes stratégies commerciales et de production, face à la crise actuelle de la viticulture. De même il fallait pouvoir évaluer le poids économique de chaque entreprise, ainsi que la part du marché occupé. On s'est également intéressé aux processus de négociation avec les producteurs et aux opinions des intéressés face à la situation actuelle.

Deux types de questions ont été formulées:

a) "Renseignements généraux": personnel employé à temps plein et à temps partiel, terrains viticoles de propriété de l'entreprise, chiffre d'affaires, nombre de producteurs en raisin et en vin et quantités achetées, capacité potentielle de stockage, quantité effectivement présente, type d'infrastructure industrielle (caves, degré de mécanisation de la mise en bouteilles, etc.).

b) "Stratégies productives et commerciales": type de production privilégiée, production vendue et où (marchés principaux, localisation), politique des prix, part de vin de table commercialisée, investissements dans l'industrie (renouvellement du capital technique), investissements dans le vignoble (systèmes de cultures privilégiés et pourquoi, qualités des raisins, introduction de nouveautés, expérimentation, etc.), relations avec

les instances de contrôle (CCIAA, "Consorzio vini DOC"), opinion face à l'avenir de la viticulture.

Pour chaque entreprise j'ai obtenu un rendez-vous avec le responsable ou le titulaire (dans un cas seulement je n'ai pu parler qu'avec le chef-comptable). Une visite de tous les établissements m'a aidé à compléter l'information. Il faut noter cependant qu'il a été parfois difficile d'obtenir tous les renseignements souhaités. Il a fallu alors recourir à d'autres sources (syndicats, CCIAA, producteurs).

Entreprises et personnes employées.

Il fallait d'abord pouvoir compter sur une base d'information générale, suffisamment complète, concernant la vinification et le commerce du vin. Cela signifiait connaître dès le début, au moins dans des ordres de grandeur acceptables, le poids économique relatif de chaque entreprise. Ce qui pouvait se faire en évaluant le chiffre d'affaires de chaque entreprise ou bien, à défaut de cette donnée, par l'évaluation des personnes occupées par chaque unité productive.

Il n'a pas été possible de connaître tous les chiffres d'affaires; pour caractériser le poids de chaque entreprise, j'ai donc été obligé de recourir aux personnes employées. La seule source d'information qui puisse renseigner dans ce sens semblerait être le dernier Recensement de l'Industrie, du Commerce, des Services et de l'Artisanat (RICSA, ISTAT) de 1981 (sous-catégorie 425 "Industrie du vin"). Le recensement cependant ne donne, en ce qui nous intéresse, que deux types d'informations: d'une part sur les "entreprises" et les "unités locales" (établissements, caves, etc.), d'autre part sur les emplois.

Ainsi, selon les données du recensement, en province de Sondrio la situation se présentait de la manière suivante.

Tableau 8.18 "Nombre d'entreprises et personnes employées dans l'"industrie du vin" en 1981, par classes d'emplois" (source: RICSA, ISTAT 1981, s.-cat. 425, élaboration successive)

	Emplois (classes)					
	1-5	6-9	10-19	20-49	50 et pl.	Total
Entreprises	9	4	1	1	0	15
Emplois	18	33	15	30	-	96
Etablissem.	10	7	1	1	0	19
Emplois	20	55	17	29	-	121

Plusieurs critiques sont possibles et nécessaires d'après cette élaboration. D'une part, comme dans le reste de l'Italie, les sociétés classées sous "entreprises" ne concernent que celles inscrites au registre de commerce de la province. Ainsi deux entreprises, parmi les plus importantes dans l'économie viti-vinicole, ont leur siège légal ailleurs que dans la province de Sondrio; elles n'apparaissent dans cette statistique qu'au travers de leurs "établissements". D'autre part, les entreprises suisses n'ayant pas d'établissements industriels (caves) en Italie ne sont pas, pour des raisons évidentes, comptabilisées. Enfin les emplois apparaissent sous-évalués par rapport à la réalité constatée sur place (cf. plus loin).

Ces données sont donc peu utilisables pour évaluer l'importance économique de l'industrie du vin en Valteline; elles laissent toutefois apparaître une certaine "insignifiance", du point de vue des emplois, par rapport à l'économie de la province (0.2 % des emplois totaux recensés).

Pour estimer correctement les emplois de chaque entreprise il faut tenir compte de trois catégories de main d'oeuvre: a) le personnel employé salarié fixe (dans le secteur industriel et dans l'exploitation agricole); b) les journaliers agricoles "fixes"; et c) le personnel surnuméraire en agriculture. Cependant, en ce qui concerne les deux dernières catégories, les réponses obtenues n'ont pas été assez précises pour toutes les entreprises: elles ont permis une estimation qui n'est valable que comme ordre de

grandeur. De plus la localisation de l'entreprise, en Suisse ou en Italie détermine parfois des différences sensibles dans la gestion, ce qui ne permet pas une comparaison aisée.

Il n'a donc pas été facile de construire cette variable "emploi", dans laquelle il a fallu comprendre d'une part le personnel concerné directement par l'activité de l'entreprise (cadres, secrétariat, personnel de cave, manutentionnaires, transports, salariés agricoles à plein temps) et, d'autre part, les journaliers "habituels" ou "fixes", régulièrement rémunérés par l'entreprise. Cette précision est importante car les chiffres du recensement (RICSA) ne tiennent pas compte du travail agricole journalier, qui n'a pas, pour des raisons évidentes, le même statut de l'emploi industriel. Pourtant, pour le journalier "fixe", son travail à l'entreprise vinicole constitue la plupart du temps un revenu complémentaire, mais essentiel, à celui de l'exploitation agricole qu'il dirige à temps partiel. Pour cette raison, dans les "emplois totaux" de l'entreprise, il faut considérer au moins les journaliers "fixes", comme faisant partie de l'"effectif total". En plus de cette main d'oeuvre agricole, l'entreprise fait appel à des surnuméraires pour les besoins saisonniers de la viticulture; il faut donc tenir compte de cet effectif pour estimer le nombre global de personnes touchées par le secteur industriel, même si les surnuméraires ne contribuent que de temps à autre à l'activité de l'exploitation de l'entreprise.

Il faut encore considérer un dernière réserve. Ce partage de la population en fonction de l'effectif des emplois se justifie si les techniques et la productivité du travail sont grossièrement les mêmes pour toutes les entreprises. Cela est peut-être vrai aujourd'hui, mais la situation est en évolution rapide. Ainsi des entreprises qui ont effectué des investissements dans le vignoble pour changer les systèmes de culture et favoriser une mécanisation, vont se retrouver en peu d'années dans une position différente de celle qu'elles occupent à l'heure actuelle. D'autre part en Suisse coût et productivité du travail augmentent différemment et occupent des positions autres qu'en Italie, chose qui peut aussi porter préjudice à cette classification;

Pour commencer, compte tenu de ces réserves, il est possible de reprendre le tableau concernant les entreprises et les personnes employées. La classification des emplois a été établie sur la base de 5 classes: I) 1-5; II) 6-10; III) 11-19; IV) 20-39; V) plus de

40 employés.

Tableau 8.19. Main d'oeuvre salariée de l'entreprise, sans journaliers agricoles "fixes" et sans main d'oeuvre des exploitations agricoles liées mais séparées juridiquement des entreprises.

(*)	Emplois (classes) I 1-5	II 6-9	II 10-19	III 20-39	V < 40	Total
(ITALIE)						
Entr.	5	3	2	3	0	13
Emplois	17	19	22	72	0	130
(SUISSE)						
Entr.	1	1	2	1	0	5
Emplois	4	7	23	22	-	56
(TOTAL)						
Entr.	(6) 3	4	4	4	-	(18) 15
Emplois	21	26	45	94	-	186

(*) Note: Chaque entreprise est considérée comme une "unité productive" relativement autonome, même si elle appartient à un groupe agro-alimentaire national ou supranational ou à une autre organisation extérieure. Trois entreprises ayant leur siège principal au Val Poschiavo ont aussi des établissements et une raison sociale en Italie. Pour cette raison, même si le chiffre statistique total est de 18 entreprises, l'effectif réel est de 15 unités. Les données entre parenthèses concernent la situation sans tenir compte des établissements en Italie dépendants d'entreprises suisses.

La difficulté principale a été celle de rendre compte de la situation de part et d'autre de la frontière, ainsi que d'arriver à une description suffisamment complète du point de vue de l'emploi (avec les problèmes liés au travail agricole, comme on l'a déjà évoqué). Pour ces raisons, mise à part la partie supérieure du Tableau 8.19, qui concerne uniquement les emplois directement dépendants des entreprises en Italie, aucun de ces tableaux n'est comparable aux chiffres données par le recensement (RICSA, ISTAT, 1981).

Toutefois, en voulant chercher à expliquer la différence avec les données du recensement, on peut supposer que, pour des

raisons fiscales essentiellement, une partie des personnes employées n'a pas été déclarée. Ainsi, chez les entreprises familiales, les membres de la famille qui collaborent activement (conjoint du titulaire, parents officiellement à la retraite, etc.) n'ont certainement pas tous été comptabilisés comme employés effectifs. Cela peut montrer, dans ce secteur également, l'importance du travail familial: 6 entreprises en Italie ont une raison sociale "s.n.c" (société à nom collectif) ou sont des sociétés simples.

Tableau 8.20. "Main d'oeuvre totale" (y compris personnel agricole à temps plein des exploitations et personnel journalier "fixe").

	Emplois (classes)					
(**)	I 1-5	II 6-9	III 10-19	IV 20-39	V < 40	Total
(ITALIE)						
Entr.	0	4	(4) 3	(5) 3	(1) 0	(13) 10
Emplois	-	31	(48)34	(104) 82	(40) -	(223)147
(SUISSE)						
Entr.	0	1	(2) 1	(1) 2	(0) 1	(5) 5
Emplois	-	8	(35)12	(22) 59	(-)62	(65)141
(TOTAL)						
Entr.	0	5	(6) 4	(6) 3	(1) 1	(18) 15
Emplois	-	39	(83)46	(126)141	(40)62	288

(**) Note: Les chiffres entre parenthèses concernent une situation dans laquelle les emplois en Italie (caves et main d'oeuvre agricole) dépendants d'entreprises suisses sont considérés comme italiens.

Toujours en rapport au Tableau 8.19, la différence la plus importante apparaît du point de vue de la dimension (en personnes employées) des entreprises. Ici, on peut encore évoquer l'absorption en 1981 d'une entreprise de Sondrio (qui a été encore comptabilisée dans le recensement) par une entreprise (parmi les plus importantes) de Chiuro, ainsi que l'appartenance de deux "grandes entreprises" à des organisations ayant leur siège en dehors de la province. En voulant considérer cette situation

comme "plus proche de la réalité" que celle donnée par le recensement, on peut constater que 4 entreprises (avec plus de 20 personnes employées, pour un total de 94 effectifs) semblent dominer la scène, ce qui correspond à la première représentation que l'on peut se faire du secteur industriel.

En analysant maintenant le Tableau 8.20, on peut voir que la situation, est quelque peu différente de celle qu'on pouvait déceler dans le tableau précédant. En effet, en tenant compte des journaliers "habituels" ou "fixes", la différence entre emplois dépendant des entreprises italiennes (147) et suisses (141) s'estompe sensiblement. Cela est dû au fait que les entreprises suisses font appel principalement à la main d'oeuvre journalière pour la gestion de leurs exploitations agricoles, tandis que les entreprises italiennes, les plus importantes en particulier, ont généralement des salariés agricoles.

Ce tableau semble mieux représenter la réalité socio-économique de l'industrie du vin, une réalité qui, du point de vue de l'emploi, est dominée par quatre "grandes" entreprises, dont l'importance est à saisir dans la division entre entreprises suisses et italiennes. Les 3 plus grandes entreprises italiennes occupent (avec les journaliers agricoles "fixes") 82 personnes, les 3 plus grandes entreprises suisses en occupent 121 (dont 62 pour une seule unité).

En Suisse la situation est en effet caractérisée par l'hégémonie d'une "très grande" entreprise (de propriété familiale), suivie de deux entreprises bien assises et assez proches du point de vue des emplois, ainsi que deux plus petites entreprises (de gestion familiale). En Italie par contre, comme on a déjà dit, on trouve 6 entreprises familiales, trois entreprises "SpA" et une cave coopérative.

Tableau 8.21. "Surnuméraires agricoles habituels", estimation (sans journaliers agricoles "fixes" et sans période des vendanges).

(***)	Surnuméraires					
	aucun	1-9	10-19	20-29	> 30	Total
(ITALIE) Entr.	3	2	(4) 3	(3) 2	(1) -	(13) 10
Emplois	--	10	(50)35	(60) 40	(30) -	(150)85
(SUISSE) Entr.	(3) 0	1	(1) 2	(0) 1	(0) 1	5
Emplois	--	5	(10)25	(-) 20	(-) 30	(15) 80
(TOTAL) Entr.	(6) 3	3	5	3	1	(18) 15
Emplois	--	15	60	60	30	165

(***) Note: Les chiffres entre parenthèses indiquent l'effectif sans tenir compte de la dépendance de l'exploitation agricole d'une entreprise localisée en Suisse et ayant une raison sociale en Italie.

Dans le Tableau 8.21 j'ai essayé d'estimer la main d'oeuvre surnuméraire "habituelle". Comme on peut le voir la répartition confirme le partage effectué dans la Tableau 8.20, le nombre de surnuméraires dépendant d'entreprises italiennes (85) n'étant que très légèrement supérieur à celui dépendant des entreprises suisses (80). Enfin, il faut encore prendre en compte la main d'oeuvre surnuméraire "non habituelle": celle mobilisée pour les vendanges ou des travaux particuliers. Au total les entreprises ont déclaré 90 personnes. En ajoutant à la "main d'oeuvre totale" (288) la main d'oeuvre surnuméraire "habituelle" (165) et celle "non habituelle" (90) on obtient un chiffre (un ordre de grandeur) de 543 personnes, dont 282 d'entre elles dépendent d'entreprises italiennes et 261 d'entreprises suisses, directement concernées (même à des titres très variables) par la gestion des entreprises viticoles de la vallée.

Pour la suite de l'exposé, j'ai utilisé, pour discriminer les

autres réponses, la classification issue de la ligne "Total" du Tableau 8.19, dans laquelle les deux dernières classes ont été groupées. Ce partage en 4 classes de personnes employées (I 1-5; II 6-9; III 10-19; IV 20 et plus), même s'il ne tient compte qu'en partie de l'emploi agricole, est basé sur des déclarations précises. Même avec les réserves nécessaires, il a au moins le mérite de répartir les entreprises en classes plus ou moins équivalentes.

La localisation et la part du marché des entreprises.

En fonction du partage effectué dans le tableau 8.19, on peut caractériser la structure de l'élaboration (vieillissement, mise en bouteilles, etc.) du vin de Valteline.

Elle est constituée d'abord par les quatre plus grandes entreprises (classe IV). La plus importante a une double raison sociale suisse et italienne, ses établissements se situent à Villa di Tirano, Tirano et Campascio (fraction de la commune de Brusio), elle est de propriété et d'exploitation d'une famille suisse de la zone de frontière. Deux autres, localisées à Chiuro et à Sondrio, font aujourd'hui partie d'union de coopératives agricoles nationales (Federconsorzi et Union des coopératives émiliennes). Enfin la dernière, localisée à Chiuro, a été récemment transformée en "SpA", mais elle reste encore sous contrôle familial. Ces quatre entreprises concentrent, environ 60% de la production annuelle de vin DOC.

Il y a ensuite quatre "entreprises moyennes" (classe III). On trouve ici deux entreprises grisonnes (à Campocologno et Brusio village), sous le contrôle plus ou moins explicite de deux grandes chaînes de distribution de détail suisse. Les deux entreprises italiennes de cette catégories sont constituées par la Cave Coopérative (Villa di Tirano) et une entreprise familiale (dans la commune de Teglio). Suivant les années ces quatres entreprises concentrent et vendent 20 à 25% de la production annuelle.

Dans la classe II on trouve trois entreprises italiennes (deux à Chiuro, une à Villa) et une suisse, (dans la fraction de Campascio) toutes à gestion familiale. Elles se partagent 10 à 12% de la production.

Enfin parmi les trois plus petites entreprises (classe I) on en trouve deux en Italie (localisées à Sondrio et à Teglio), l'autre en

Suisse (à Brusio village); elles concernent moins de 4% de la production.

Terrains viticoles en propriété et poids de l'exploitation agricole dans la gestion de l'entreprise.

La propriété et l'utilisation de terrains viticoles "DOC" est une information essentielle pour comprendre l'attitude de l'entreprise face à la crise actuelle de la viticulture. En effet, comme on l'a vu dans la partie précédante, le travail (le plus souvent à "part-time") est la donnée la plus importante pour comprendre le fonctionnement de l'exploitation viticole. Ainsi, si les exploitations à faire valoir direct n'ont pas, en général, de main d'oeuvre extra-familiale, le discours est complètement différent en ce qui est d'une entreprise avec du personnel salarié ou journalier (gestion en régie). Ici, par l'incidence des coûts du travail (salaires, prestations sociales, etc.), les prix du raisin sont nettement supérieurs à ceux négociés avec les cultivateurs directs. Il faut donc introduire une distinction entre les entreprises qui misent sur une production spécialisée avec des terrains en propriété et celles qui ont (eu) tendance à se débarrasser des terrains viticoles pour travailler uniquement avec des producteurs.

Au total, on peut évaluer à 188.2 ha (dont 83.2 appartenant à des sociétés ou à des propriétaires suisses) les terrains viticoles en propriété, location ou exploitation des entreprises. Cela constitue environ 16 % de la surface totale déclarée "DOC". Mais ici aussi la donnée doit être considérée comme un ordre de grandeur. Car si les terrains viticoles inscrits au nom des entreprises sont connus, il n'en va pas de même des terrains appartenant aux familles des titulaires, des terrains loués, des ceux exploités en accord avec le propriétaire "officiel".

Les données ont été par la suite partagées en 4 classes: 1) sans terrains viticoles; 2) avec une exploitation de moins de 10 ha; 3) avec des terrains entre 10 et 15 ha; 4) avec plus de 15 ha de vigne.

1) Trois entreprises n'ont pas déclaré de terrains de leur propriété. Il s'agit de la cave coopérative (pour des raisons

évidentes) et de deux entreprises familiales (une qui a vendu les terrains de propriété en 1984, l'autre qui n'a jamais compté, depuis la reprise par le titulaire actuel en 1970, sur l'exploitation de terrains de propriété).

2) Quatre entreprises, dont une suisse, toutes à gestion familiale ont entre 4 et 6 ha de vigne "DOC". Ici les déclarations des titulaires font foi d'une volonté de maintenir un peu de vigne (en respect avec la "tradition") en limitant, par la relative étroitesse de l'exploitation à régie, les coûts du travail.

3) Dans cette catégorie on trouve trois entreprises suisses de taille moyenne (une cl. II, 2 cl. III) exploitant chacune entre 10.5 et 13.5 ha; une entreprise italienne, relativement importante, avec 15 ha, qui exploitait encore en 1977-78 environ 30 ha.

4) Ici on trouve une petite entreprise italienne de tradition familiale avec 16 ha environ et 3 entreprises, parmi les plus importantes (une de propriété suisse), avec respectivement 20, 37 et 42 ha.

Producteurs et quantités achetées.

Les données concernant ces questions se réfèrent à l'année 1986, pendant laquelle la production déclarée fut de 75.152 quintaux de raisin, respectivement de 52.614 hectolitres de vin (données CCIAA).

Il faut toutefois préciser que, à la suite des vendanges abondantes de 1979 (120.800 Q raisin), 1980 (103.700 Q) et 1982 (97.400 Q), les entreprises ont eu tendance, par la suite, à diminuer progressivement le nombre de "leurs" producteurs et les quantités achetées en raisin et en vin. Ainsi, à titre d'exemple, deux entreprises italiennes (parmi celles considérées "grandes") ont diminué les quantités achetées entre 1985 et 1986 respectivement de 26 % (en passant de 7.000 à 5.200 Q) et de 69 % (de 10.500 à 3.200 Q), quand la production totale déclarée subissait une diminution globale d'à peine 4.7 % (en passant de 78.843 à 75.152 Q) (8).

Au total j'ai "recensé" 2.288 producteurs fournissant les entreprises en raisin (automne 1986) et 250 fournisseurs en vin

(été 1986), pour une quantité achetée de 49.750 Q de raisin et d'environ 5.000 hl de vin. Mais en ce qui concerne le vin, ce chiffre ne représente qu'une estimation grossière, étant donné qu'il n'a pas été possible de savoir, dans tous les cas, à quelle vendange correspondait chaque achat. Un discours cohérent est donc possible uniquement pour ce qui est des quantités achetées en raisin. La quantité de raisin achetée à des producteurs représente environ 66 % de la production "DOC" de l'année 1986. En y ajoutant la production des terrains de propriété des entreprises (env. 15.400 Q "DOC") on arrive à un total de 65.150 Q, ce qui correspond au 86,6 % de la production "DOC" totale déclarée. Le 13,4 % restant, selon ces données, est vraisemblablement la part vinifiée directement par les producteurs. Une part relativement infime: environ 10.000 Q !

Tableau 8.22 "Classes d'emploi et nombre (classes) de producteurs en raisin par entreprise en 1986".

"Pers. employé."		Producteurs par entreprise						
		Sans	<=45	45-100	100-250	> 251	Total	(%)
		1.	2.	3.	4.	5.		
(I) 1-5	Entr.	2	1			3		
	Prod.	-	40			40		(1.7)
(II) 6-9	Entr.	1		3		4		
	Prod.	-		230		230		(10.0)
(III) 10-20	Entr.		2		1	4		
	Prod.		85		190	675		(29.5)
(IV) >20	Entr.				2	4		
	Prod.				463	1343		(58.7)
Total	Entr.	(*) 3	4	4	4	3	15	
	Prod.	-	125	230	653	1280	2288	(100.0)

(*) Il s'agit de deux entreprises suisses, qui n'achètent pas de raisin mais qui s'approvisionnent en vin essentiellement par le biais d'entreprises italiennes, et d'une entreprise italienne qui ne vit, selon la déclaration du titulaire, que des récoltes des terrains de propriété.

Dans le Tableau 8.22 j'ai essayé de comparer les entreprises, en fonction des "classes d'emploi" (Tableau 8.19.) et le nombre des producteurs divisé en 5 classes.

Cependant, il est nécessaire, pour mieux comprendre la situation, de se référer aux quantités achetées en raisin (cf. tableau ci-après).

Tableau 8.23 "Classes d'emploi et classes de quantités de raisin achetées en 1986".

"Pers. employé."	Raisin acheté par entreprise (Quintaux) 0 <1000 1.	1-2000 2.	2-5000 3.	>5000 4.	5.	Total (%)	
(I) 1-5	2	1				3	Entr.
	-	650				650 (1.30)	Q
(II) 6-9	1		2	1		4	Entr.
	-		3000	2500		5500(11.05)	Q
(III) 10-20			2	1	1	4	Entr.
			2700	5000	6500	14200(28.55)	Q
(IV) >20				1	3	4	Entr.
				3200	26200	29400(59.10)	Q
Total	3	1	4	3	4	15	Entr.
	-	650	5700	10700	32700	49750 (100)	Q

Les tableaux 8.22 et 8.23 nous donnent une sorte de "radiographie" des relations entre les producteurs et les entreprises. Cependant, une fois encore, il ne s'agit que d'une "caricature" de la situation dans la deuxième moitié des années 1980. Pour avoir une idée plus précise, il faudrait en fait s'attacher à la qualité du raisin acheté (Valtellina et Valtellina Superiore, ainsi que de la teneur en sucre), alors que ces tableaux traduisent une situation qui est uniquement quantitative. D'autre part il serait intéressant d'avoir les mêmes informations pour plusieurs années. Il faut remarquer enfin que ces données peuvent être vérifiées, car en 1986 fut introduite la pesée

obligatoire des raisins remis par les producteurs aux maisons viticoles. Elle fut imposée par la CCIAA et le "Consorzio tutela vini DOC", en raison de plusieurs plaintes de la part des petites entreprises et des producteurs se sentant défavorisés au niveau des possibilités du contrôle des quantités et de la qualité du produit.

Il est toutefois possible de remarquer:

- La moyenne du poids de raisin par producteur est de 21.7 Q, le maximum (moyen) par entreprise se situant aux environs de 32 Q, le minimum autour des 15 Q. La majorité ne dépassait pas les 20 Q.

- Les quatre entreprises les plus importantes accaparent 59% du total des achats (en raisin); ce ciffre tient compte de la baisse des volumes achetés ces dernières années.

- La Cave Coopérative, avec 400 producteurs (membres) et 6500 Q apportés, est un acteur à ne pas sous-estimer quant au rôle qu'elle peut être appelée à jouer pour l'amélioration des standards de production et la distribution du vin le moins coté (Valtellina et vin de table déclassé). Ce vin constitue aujourd'hui une bonne part de la production, la moins facile à vendre vu les conditions de la rémunération du raisin. Il pourrait pourtant trouver un marché sur place (à la place du vin de table provenant de l'extérieur).

- Les entreprises suisses, avec 18.500 Q apportés (37 %), semblent jouer un rôle mois important sur le marché du raisin, mais une seule entreprise concentre à elle seule environ 12.000 Q; les autres s'approvisionnant le plus souvent en vin auprès des entreprises italiennes.

Part de vin de table commercialisée.

La plupart des entreprises déclarent qu'elles ne pourraient pas exercer leur activité sans la commercialisation, plus ou moins importante, du vin de table. Celui-ci provient en partie des raisins de Valteline déclassés (faute de gradation alcoolique, ou

de provenance de zones non comprises dans la "DOC"). Mais la plus grande partie du vin de table commercialisé provient de l'extérieur de la province (Italie centrale et méridionale). La consommation de ce type de vin est très importante dans la province (env. 300.000 hl en 1985, selon la CCIAA). Cela s'explique par le fait que le vin de table a généralement remplacé le vin de production familiale. Ce commerce concerne essentiellement les entreprises italiennes, tandis que les entreprises suisses commercialisent le "Veltliner", de moins bonne qualité, également comme vin de table (bouteilles litre et demi-litre), sans qu'il soit toutefois possible de faire des comparaisons.

Au total, il a été possible d'estimer à 50.000 hl environ le vin de table commercialisé par les entreprises italiennes (en général distribué uniquement dans la province), dont 11.000 par les trois plus grandes entreprises et 9.000 par la Cave Coopérative, ces quatre entreprises concentrent ensemble environ 40 % de la distribution du vin de table. Ces chiffres, au vue de la consommation provinciale, apparaissent sous-estimés.

Investissements dans l'entreprise et le vignoble.

Ici aussi, à cause de la généralité des réponses et de la brève visite effectuée, il n'est possible de donner que quelques éléments de tendance générale, qui font apparaître une double stratification des entreprises: a) entre celles de plus grandes dimensions et celles à gestion familiale; b) entre entreprises italiennes et entreprises suisses.

a) Investissement dans l'entreprise (équipements de vinification, vieillissement, mise en bouteille, etc.).

- Pour les entreprises les plus importantes (4 italiennes, 3 suisses) **une situation complètement différente apparaît de part et d'autre de la frontière.**

En Italie, les entreprises les plus grandes font état de gestions passives pour les années passées (spécialement après 1975), ce qui expliquerait en partie **le manque d'investissements (en général) pour le renouveau des équipements depuis la fin des années 1970.** Il faut toutefois noter que récemment des

améliorations substantielles ont été apportées dans le secteur de la vinification. En particulier certaines entreprises ont introduit les barriques (du type bordelais) pour le vieillissement, en développant des lignes de produits de haute qualité.

En Suisse par contre, les entreprises les plus importantes ont effectué des investissements réguliers pour la modernisation de l'équipement (lignes de mise en bouteilles, construction de nouveaux établissements, etc.), qui se poursuivent à l'heure actuelle.

- Par contre, pour les entreprises à gestion familiale (6 italiennes, 2 suisses), la situation est plus hétérogène mais elle peu différenciée par la frontière. Mais, là aussi, on ressent la crise du marché, qui rend difficile les investissements dans l'entrepriese. Toutefois, trois entreprises italiennes sont plus dynamiques: elles ont effectué des investissements récents (construction d'un établissement, nouvelle ligne de mise en bouteille automatique, cave rénovée, etc.), grâce aussi au fait qu'elles ne sont pas liées à une exploitation agricole importante, ou qu'elles ont vendu les terrains qu'elles possédaient.

b) Investissements dans le vignoble.

La situation est ici encore moins bonne, en raison de la difficulté de mécanisation et des sommes importantes que demande un autre type d'aménagement. En général, les entreprises plus importantes ont adopté deux comportements. D'une part, elles ont cherché à se débarrasser des terrains viticoles d'entretien plus difficile (souvent loués ou achetés au début des années 1970); soit encore elles ont maintenu la surface viticole en assurant seulement un entretien minimum. La difficulté de mécanisation représente l'obstacle principal aux investissements dans le vignoble. Comme on l'a vu, accroître la mécanisation (en dehors des équipements existants: téléphériques, monorails), présuppose le changement du système de culture, en remplaçant les terrasses par des talus de terre et en changeant l'orientation des rangées. Ces investissements sont très importants et, en raison de la reconstitution du vignoble, le manque à gagner temporaire augmente la charge financière. Seule l'entreprise

suisse F.lli Triacca de Campascio, qui possède aujourd'hui la plus grande exploitation viticole de la vallée, a effectué des investissements importants pour changer le système de culture et d'accroître aussi la mécanisation du travail (9). En novembre 1987, 12 ha de terrains viticoles (dans la commune de Teglio) étaient complètement aménagés en rangées parallèles aux courbes de niveaux.

Remarques de synthèse concernant les entreprises vinicoles.

a) Il faut tout d'abord remarquer **une situation de double monopole**. Il y a, tout d'abord, le monopole sur le marché des raisins et sur la vinification des entreprises vinicoles dans leur ensemble. Il y a, ensuite, le monopole des entreprises suisses sur le marché extérieur (qui concerne environ 60 % de la production de qualité).

Cette situation permet la stabilisation des prix sur des valeurs trop basses pour motiver les producteurs.

b) L'impossibilité, dans les conditions actuelles, de rationaliser le travail de la vigne freine l'investissement des entreprises italiennes, pour la recherche et le renouveau des systèmes de culture. Cet état de fait contraste avec le processus de reconversion entamé par une entreprise suisse, à travers le ré-aménagement des terrasses et la mécanisation du travail, sur certains terrains dont elle dispose. Egalement du point de vue des investissements dans l'industrie, les entreprises italiennes semblent moins performantes, spécialement les plus grandes, en raison de gestions passives durant les années passées. De plus, le partage de la structure de la vinification et du commerce par la frontière est lié aux différentes conditions juridiques et de marché, qui règnent en Suisse et en Italie. Ce sont des facteurs qui favorisent aujourd'hui les maisons ayant une double localisation de part et d'autre de la frontière.

c) Il faut toutefois noter que, du point de vue de la distribution de la production, la situation est relativement différente. En effet les maisons italiennes ont développé des lignes de produits de très haute qualité (réserves, spécialités,

etc.). Ce sont des produits qui peuvent rivaliser avec des excellents crus français et italiens, surtout pour les bons millésimes. Cette politique pourrait être développée pour élargir la marge de valeur ajoutée et donc élever sensiblement les prix des raisins. Les prix de ces produits, quoique relativement élevés si confrontés à d'autres vins de Valteline, sont encore inférieurs à la plupart des grands crus italiens (Barolo, Barbaresco, Brunello di Montalcino, etc.). Mais, en tenant compte du travail nécessaire, ils devraient être égaux ou supérieurs. Ce vin de très haute qualité ne présente aucun problème de marché, vu aussi que les quantités ne dépassent pas 10 à 15 % de la production totale. Par contre le vin considéré "normalement supérieur", dont la qualité pourrait être améliorée, rencontre des difficultés de commercialisation à des prix permettant, au moins en partie, une rémunération du travail. En fait il s'agit de la plus grande partie de la production, celle qui entre en Suisse et qui est conditionnée et distribuée par des commerçants grisons.

Les relations producteurs-industriels

Les relations producteurs-industriels montrent deux aspects contradictoires.

- Les prix des raisins sont trop bas pour motiver ou relancer la viticulture, même en supposant une action sur la situation foncière.

- La vinification et le commerce, comme pendant toute l'histoire du vignoble, sont concentrés dans les mains d'acteurs non producteurs. Ils sont en plus fortement axés sur la relation instituée par la frontière, liée à la seule possibilité stable d'exportation, la Suisse orientale et septentrionale. Il y a le développement de lignes de très haute qualité, qui ne touche

cependant encore qu'une part modeste de la production.

Ainsi la situation foncière et les problèmes, en partie conséquents, de la rémunération du produit font que l'abandon de la viticulture est économiquement plus avantageux que son entretien, tandis que le marché du vin montre qu'il est possible d'obtenir un produit avec une valeur ajoutée très élevée (dans la vinification et la mise en bouteille), ce qui pourrait compenser une hausse du prix des raisins.

En développant une culture oenologique auprès des producteurs, on pourrait augmenter la part de valeur ajoutée sur place (qui aujourd'hui est en grande partie au bénéfice des entreprises localisées de l'autre côté de la frontière). Mais cela présuppose un grand effort dans la formation et un processus de reconversion qui ne toucherait pas uniquement les aspects fonciers, de vinification et de marché, mais aussi et surtout le statut du travail. Il faut prévoir à long terme le remplacement progressif, dans les prochaines générations, du "part-time", avec une classe d'entrepreneurs agricoles formés et motivés, mais nettement moins nombreux que l'ensemble des producteurs actuels (environ 4000 pour la seule zone "DOC").

Stratégies commerciales et environnement: le marché du vin vers la Suisse

Pour avoir un cadre complet des relations qui interviennent dans la gestion du vignoble, il reste un dernier point à développer. C'est celui du marché du vin. Si la viticulture d'une part et la vinification et le commerce de l'autre apparaissent comme des activités séparées, il est évident que sans un marché, sans la possibilité de vendre au moins le raisin, le travail de la vigne n'aurait pas de sens (10). Le chiffre d'affaires de la viticulture, uniquement pour les produits D.O.C., devait se situer entre 7 et 10 milliards de lires en 1988 (11).

Selon l'"Annuaire du Commerce Extérieur 1987" (figure ci-dessous) la Suisse est le principal pays d'exportation des produits classés dans la "voix" 22 : Boissons, vin et produits alcoolisés. Pour ces produits, le pourcentage de la valeur exportée en Suisse n'a fait qu'augmenter ces dernières années (de 75 à environ 90 % de la valeur totale, selon la source).

Figure 8.5 Exportation de la province de Sondrio, en % de la valeur totale des "Boissons, Vin et Produits Alcoolisés", par pays d'exportation. Source: Annuario del Commercio Estero, Roma 1987.

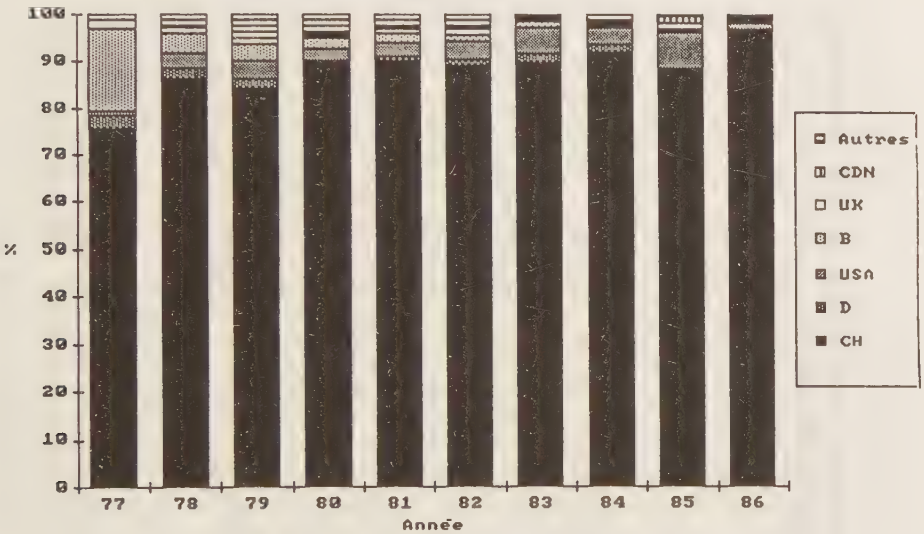

Note: les données concernent seulement les entreprises ayant leur siège légal en province de Sondrio.

Le vin représente une grande partie de ces exportations: comme on peut le voir sur les graphiques suivants, plus de 60 % de la production D.O.C. entre en Suisse, sur la base du contingent alloué chaque année par le Conseil Fédéral (cf. paragraphe suivant).

Figure 8.6.

a) Production totale et production D.O.C. de vin en Valteline entre 1968 et 1986. Source CCIAA, Sondrio.

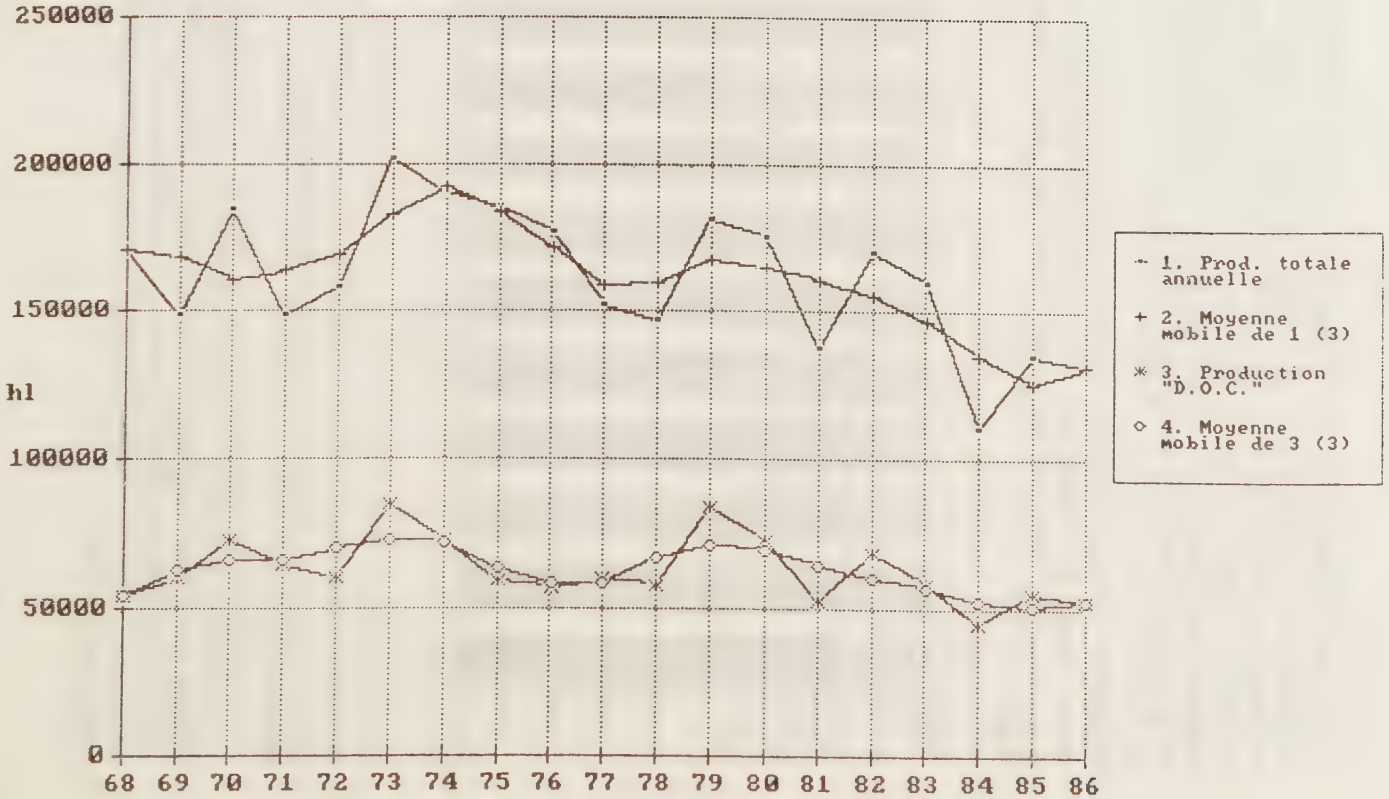

b) Production totale "D.O.C." et production exportée en Suisse entre 1969 et 1986. Source: CCIAA, USSL, Sondrio.

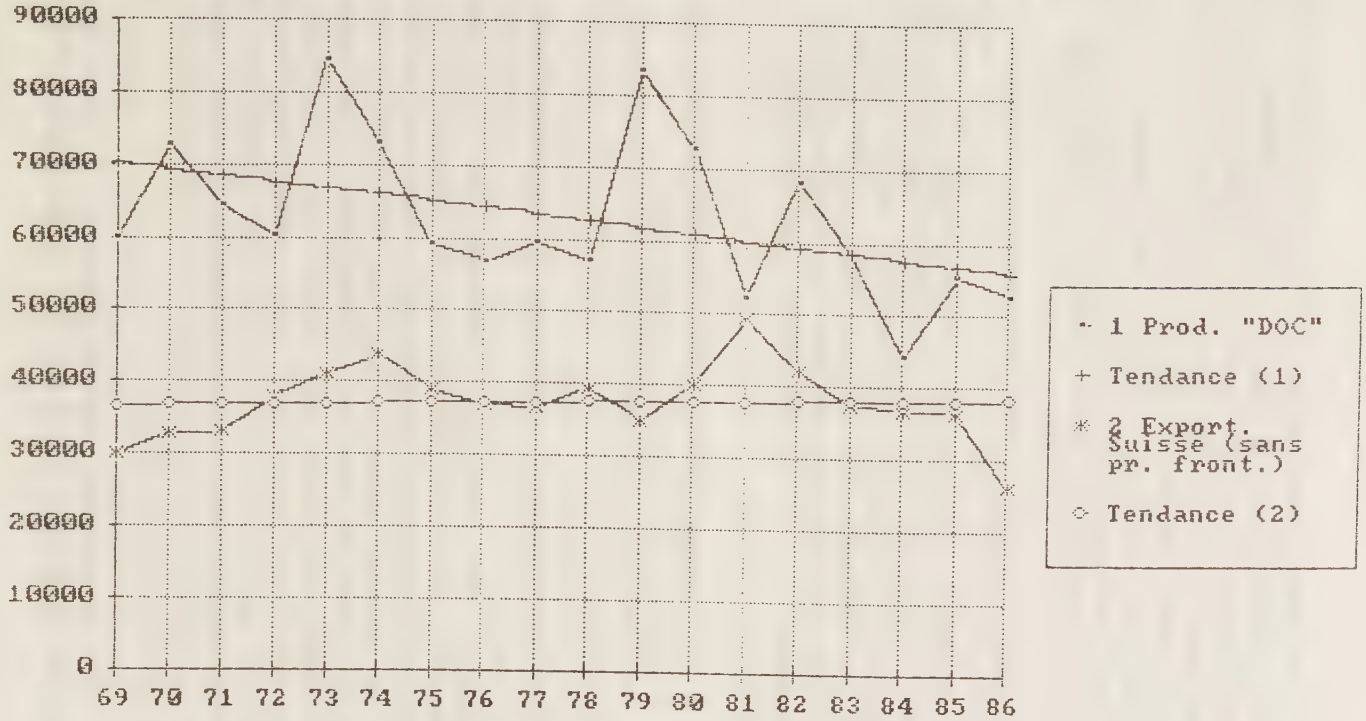

Entre 1980 et 1985 on a en effet une moyenne d'exportation de 66.2 % de la quantité produite l'année d'avant. Il faut noter que les données ne concernent pas les quantités exportées par les propriétaires suisses de la zone de frontière (qui contrôlent une surface "D.O.C." d'environ 100 ha).

On peut maintenant confronter ces données avec celles du tableau 5.1: l'entité exportée aujourd'hui en Suisse est à peu près équivalente à celle estimée pour la fin du siècle passé.

Les aspects juridiques de l'exportation vers la Suisse.

En Suisse aujourd'hui les bases légales pour l'octroi de permis d'importation (sur la base de contingents limités pour chaque pays producteur) sont principalement le "Statut du vin" de 1971 et l'Ordonnance du 12 mai 1959 sur le commerce des vins (12). Un permis d'importation de vin étranger est accordé uniquement (art. 13 Statut du Vin) aux personnes et entreprises établies en Suisse qui:

- *sont au bénéfice d'un permis pour le commerce des vins;*
- *importent du vin à titre professionnel;*
- *exercent régulièrement une activité dans la branche viticole.*

Ces trois exigences ne donnent pas automatiquement droit à un "contingent individuel" qui est la quote-part, pour chaque négociant, des contingents attribués aux pays producteurs. L'article 18 du Statut du Vin exige notamment des importateurs qu'ils disposent d'une organisation commerciale répondant aux besoins de leur entreprise ainsi que de caves, qu'ils aient une clientèle stable et occupent des employés. Cela revient à dire que l'octroi de permis n'est possible qu'aux négociants en vin, aux importateurs en gros et aux grands distributeurs; soit au membres des associations cantonales ou régionales des négociants en vin. Cela engendre une situation de monopole (oligopole géré par la catégorie des commerçants en vin) pour toute importation de vin de l'étranger (13).

Pour la Valteline, pays de frontière, la Suisse s'est assurée une part importante du marché du vin provenant de son vignoble

par l'octroi d'un contingent indépendant de celui du vin italien normalement importé dans la Confédération. Ce contingent annuel, variant entre 25.000 et 40.000 hl de vin non en bouteilles (en 1987-88 il est à 32.000 hl), est partagé entre les commerçants qui importent régulièrement et traditionnellement, et qui distribuent le "Veltliner" en Suisse orientale. En plus de cette concession, les propriétaires suisses de la zone de frontière (Val Poschiavo) possédant des parcelles en vignoble dans une zone radiale de 10 km à partir de la frontière (Poste de douane, Campocologno), jouissent aussi, comme on l'a vu, de conditions d' importation "de faveur". Pour la zone D.O.C. uniquement, cela représente quelques 80 exploitations avec plus de 100 ha au total (102,663 ha selon mes calculs). Cela constitue le 10% de la production potentielle de vin D.O.C. En raison des condititons douanières avantageuses (14), on peut voir que théoriquement toute la production D.O.C. (variant ces dernières années entre 70.000 et 55.000 hl) pourrait être acquise par des commerçants et producteurs suisses.

Concentration de la vinification et du commerce du vin.

On a déjà eu l'occasion de mentionner que la vinification et le commerce du vin de qualité n'ont pratiquement jamais impliqué la participation des producteurs. De ce point de vue également, la situation ne diffère pas de celles rencontrées durant les siècles passés.

A part les entreprises ayant fait l'objet de l'enquête, il faut également considérer les commerçants grisons qui ne participent pas directement à la production, mais qui disposent d'une part du contingent d'importation. Elles s'approvisionnent principalement auprès des entreprises italiennes. Rare est aujourd'hui la vente directe du vin de l'exploitation agricole au marchand grison, qui se pratiquait traditionnellement. D'habitude, l'entreprise italienne, grande ou moyenne, joue le rôle d'intermédiaire entre le producteur et la mise en bouteille par l'entrepreneur suisse.

Crises de la viticulture et frontière.

Ce système montre aujourd'hui plusieurs faiblesses, dont la

principale est certainement la trop grande dépendance des producteurs italiens face au marché suisse qui est, comme on l'a vu, entièrement contrôlé par des opérateurs helvétiques. En fait, la vente du produit dépend entièrement des stratégies élaborées parmi les négociants grisons. Or, dans les dernières décennies, ceux-ci ont construit une image commerciale du vin de Valteline en tant que vin corsé (voire "lourd"), à boire dans des occasions particulières, notamment en montagne lors de la pratique du ski et des sports d'hiver (15). Cette stratégie s'est révélée perdante, surtout du point de vue de l'image du vin de Valteline, déclassée à celle d'un vin courant, peu attractif et bon marché.

Aujourd'hui plusieurs grands importateurs déclarent qu'ils ont changé (ou qu'ils vont changer) de produits à l'importation, en approvisionnant leurs caves avec des vins français (le Beaujolais en particulier serait considéré comme un produit de substitution face au "Veltliner" traditionnel) ou italiens (Piémont, Toscane). Mais, plus particulièrement, c'est pour les vins de table de plus bas prix, que l'importation de vin des pays balkaniques remplace graduellement celle de Valteline. Ainsi, il n'est pas rare aujourd'hui que des vins de Yougoslavie ou de Hongrie soient débités dans les auberges d'Engadine en tant que "Veltliner".

La situation cependant, d'après les informations dont on dispose, ne semble pas si mauvaise. En fait le volume des vins de Valteline certifiés à l'exportation par l'U.S.S.L. de Sondrio (organisme préposé à l'analyse chimique des vins, obligatoire pour l'exportation) montre qu'il y a une relative stabilité des exportations entre 1969 et 1985 (Figure 8.6 b.). Considérant que les propriétaires et les entreprises suisses, qui exploitent des terrains de frontière, ne sont pas inclus dans cette statistique (ce qui devrait représenter environ 10.000 hl), il semble bien que le marché, même en tenant compte des fortes alternances conjoncturelles, se maintient.

Il est donc légitime de supposer que la crise de la viticulture et l'abandon des terrasses est dans une certaine mesure tributaire des relations avec le marché suisse et ses opérateurs, non pas tellement au niveau des quantités exportées (si l'on se tient aux sources citées), mais plutôt au niveau du contrôle de la distribution et des prix. La structure juridique qui réglemente l'importation et la vente des produits viticoles, même si elle

semble à première vue avantager le vignoble de Valteline face aux autres vignobles italiens, empêche en réalité les producteurs d'avoir un droit de regard sur la façon dont la plupart de leur production est conditionnée et distribuée. Elle empêche encore de proposer une image commerciale différente du vin de Valteline et donc une action sur les prix. Enfin les difficultés (dues en grande partie à la situation historique particulière de la commercialisation) dans lesquelles se trouvent les principales entreprises italiennes de mise en bouteille (gestions passives, absence d' investissements pour renouveler les systèmes de culture et la structure productive à faible rentabilité basée sur le temps partiel) laissent une large marge de manoeuvre aux entrepreneurs suisses de la zone de frontière, qui sont les seuls qui semblent véritablement profiter de la situation, mais aussi les seuls aujourd'hui qui potentiellement peuvent effectuer des investissements pour le renouveau de la viticulture.

L'évolution de la territorialité de la viticulture

Du travail dominé au travail éclaté.

La transformation du travail et l'évolution du sens de la propriété foncière expliquent en grande partie la déprise agricole générale: ces phénomènes contribuent à la déterritorialisation actuelle du vignoble.

Par contre, la position de la Valteline semble, à première vue, jouer un rôle de moins en moins important. Il faudrait dire alors, que la position pourraît être nettement mieux valorisée, relativement à la viticulture. Même si la survie du vignoble est largement dépendante du marché suisse, cela n'est qu'une conséquence de la structure de production. Un grand nombre d'exploitants, travaillant des parcelles souvent minuscules, dépend d'un petit nombre d'entreprises, à leur tour dépendantes

du marché traditionnel avec les Grisons. Ce n'est plus la position qui explique la dépendance viticole du marché suisse, mais bien le travail (éclaté), basé sur le temps partiel, ainsi que l'impossibilité de changer les conditions de la propriété foncière qui explique cette position de faiblesse.

L'exploitant actuel n'est pas motivé à produire un vin qu'il pourrait vendre de façon autonome. Il n'a ni les moyens matériels, ni la formation pour le faire. Jusqu'à la fin des années 1970 la viticulture pouvait signifier deux choses: une "passion" comme pour la plupart des exploitants à temps partiel, un revenu pour les agriculteurs professionnels. Aujourd'hui pour tous la viticulture est perçue comme une activité à perte. Pour ceux qui l'exercent à temps partiel et pour les retraités, la vinification à l'exploitation, le plus souvent, est effectuée dans le seul but de produire le vin de consommation familiale; le reste étant vendu à une cave lors des vendanges. Mais ceux qui disposent d'un domaine plus étendu, vendent aussi la meilleure partie du raisin à une cave. La majorité des vignerons professionnels rencontrés au cours de l'enquête déclarent qu'ils ne sont pas intéressés à effectuer des investissements pour permettre le vieillissement et la vente directe. Les problèmes de marché sont souvent évoqués, mais plus souvent l'éparpillement des parcelles, leur mauvais entretien et l'impossibilité de racheter celles des voisins expliquent ce manque d'initiative. Alors, en dernière solution, même ceux qui voudraient changer se contentent de continuer avec une double activité. Et ceux qui déclarent de vouloir abandonner, un jour ou l'autre, la viticulture sont de plus en plus nombreux.

Ainsi, la sclérose de la viticulture perpétue et aggrave le phénomène de la pulvérisation foncière, mais le problème n'est pas là ou n'est pas là seulement. Car, en même temps, si la formation agricole ne peut pas dépasser la formation traditionnelle, les carences de la vinification se perpétuent par l'absence de motivations.

Par le passé, avant la moitié du XIXe siècle, le paysan n'avait pas ou presque pas d'autonomie. Le travail dominé par le "contratto di livello" était sa seule possibilité de survie. En même temps, le territoire était investi par ce travail, le sol était construit et entretenu pour assurer la survivance. Da là provient

son attachement à la terre, et dès qu'il a eu la possibilité de se libérer des poids des contrats fonciers, il est devenu propriétaire, "cultivateur direct", sur un domaine qui au départ était déjà émietté et étroit. De là provient son identité: il ne peut se passer d'être possesseur de la terre, de cette terre qui a représenté une valeur assez particulière pour qu'il construise son logement et qu'il le protège ainsi, en quelque sorte, des crises économiques. Mais aujourd'hui cette même terre devient un poids pour ceux qui, ne pouvant plus l'entretenir et faute de motivations, désirent s'en débarrasser. Cette même terre, que d'autres voudraient acquérir mais qui ne le peuvent pas, du fait de sa pulvérisation. Si au lendemain de la guerre et jusqu'aux années 1970 le travail à temps partiel avait permis de poursuivre l'entretien du territoire viticole, aujourd'hui il faut plutôt parler de "travail éclaté", qui est l'aboutissement du processus de déterritorrialisation de la viticulture. Le vigneron à temps partiel d'il y a vingts ans avait la passion et trouvait son compte dans la vigne; celui d'aujourd'hui, non seulement n'y trouve plus de raisons économiques, mais également, de plus en plus, il préfère réserver son temps pour d'autres activités. Et cela est fort compréhensible.

En résumé voici quelques "facteurs" qui influencent la territorialité du vignoble:

- La situation foncière précaire (émiettement des domaines, étroitesse des exploitations) qui empêche un renouveau du système;

- La nécessité d'avoir une autre source de revenu, qui semble une condition préalable pour travailler la vigne et qui favorise le travail à temps partiel;

- La formation agricole uniquement ou presque traditionnelle, conséquence d'une structure du travail à temps partiel, qui empêche l'essor d'une viticulture libérée des liens avec les entreprises viticoles.

- Le monopole des entreprises viticoles sur la vinification, mais plus encore sur le commerce du vin.

- La fermeture relative du marché suisse face aux entreprises de vinification et de distribution italiennes, qui sont obligées de passer par des intermédiaires localisés sur le territoire de la Confédération.

- La présence de plusieurs institutions locales pour l'aide à l'agriculture, qui favorise la superposition des compétences (et par conséquent l'immobilisme par la confusion des stratégies), au niveau de l'aide publique à l'agriculture de montagne.

Les perspectives d'avenir du vignoble: essai d'interprétation

Remarques générales.

La tendance actuelle semble être celle de laisser le plus possible la gestion du vignoble, par l'exercice de la viticulture, aux retraités, aux "part-time", qui représentent la grande majorité des producteurs, tandis que les agriculteurs professionnels sont confrontés avec une gestion passive de l'activité viticole. Le "P.I.V." témoigne de cette tendance, en accordant à la viticulture relativement moins de moyens qu'aux autres secteurs de l'agriculture. Cependant, pour la sauvegarde de la stabilité des versants, beaucoup de moyens sont prévus et ils devraient être ultérieurement élargis, avec une subvention de 170 milliards de lires sur 10 ans. Il y a donc une contradiction: pourquoi la viticulture est-elle perçue comme une activité qui ne peut être modifiée et qui présente peu d'intérêt, alors que, pour soutenir et contrôler le territoire en terrasses, notamment pour l'entretien et la reconstruction des murs, la subvention dépasse nettement l'entité de toutes les autres subventions à l'agriculture? On peut se demander également pourquoi ne pas employer une partie de ces subventions pour améliorer l'état de la formation agricole ou

favoriser des oeuvres importantes de remembrement, ce qui pourrait relancer la viticulture, en assurant en même temps la sécurité et la stabilité du sol (16).

La situation de la propriété foncière et l'état précaire de la formation agricole (conséquente du statut du travail) sont aujourd'hui les deux critères qui permettent d'expliquer la déterritorialisation du vignoble: ce sont aussi, à mon avis, les données avec lesquelles il faut travailler pour améliorer et maintenir la stabilité des versants. Il est difficile de croire à la possibilité d'un investissement massif et profitable de la part des pouvoirs publics, sans tenir compte de ces deux domaines.

De l'autre côté de la relation, la situation du marché doit être modifiée. Spécialement en ce qui concerne les relations avec la Suisse, dont le statut spécial des vins de Valteline continue à être perçu favorablement. Je crois avoir montré, au contraire, que les relations en question sont conflictuelles, et que deux types d'entreprises se sont développées de part et d'autre de la frontière. Le marché avec la Suisse pourrait constituer un excellent marché pour le vin de Valteline (les prix sont plus élevés qu'en Italie, et le vin rouge de qualité manque dans la production indigène); cependant, le monopole des négociants grisons empêche de modifier l'image même du vin (donnée essentielle pour ce produit) et d'ouvrir des perspectives en dehors des places traditionnelles (17).

Ces considérations mènent à la formulation des scénarios suivants.

Hypothèse 1: la poursuite de la déterritorialisation.

Si la tendance actuelle se poursuit, les contributions massives à la protection et à la stabilité des versants ne pourront pas améliorer la situation, car elles seront effectuées en dehors ou séparément d'une action réelle sur les questions foncières, sur celles de la formation professionnelle et sur le marché. Vu les conditions déjà précaires de l'agriculture à temps partiel, il faudra s'attendre à une aggravation ultérieure de la stabilité des versants, à la suite de l'abandon des dernières générations de vignerons à temps partiel.

Hypothèse 2: le cadre général d'une reterritorialisation du vignoble.

Inverser la tendance actuelle, cela présuppose la considération du problème à l'échelle temporelle de plusieurs générations. Ce qui implique, à terme, le "remplacement" de la culture à temps partiel par une (ou plusieurs) générations d' entrepreneurs-vitculteurs, formés et motivés pour l'actualisation de la viticulture avec une production, quantitativement moins importante, mais qualitativement plus élevée. Le travail à temps partiel sera évidemment toujours présent, mais il ne devrait plus constituer le seul statut du travail pour la viticulture.

Les prémisses pour une telle issue sont, de façon très générale:

a) une meilleure formation agricole; b) une action concertée sur la propriété foncière; c) une redéfinition des conditions de l'échange vinicole avec la Suisse.

a) Une formation agricole sur place capable de rompre le cycle traditionnel, ainsi qu'un soutien aux exploitants "part-time" par la création de services de mise en commun des travaux, de traitement, de taille, d'encépagement, etc., représente une première garantie pour la reterritorialisation du vignoble.

Cela serait réalisable à travers la création une école agricole (niveau secondaire et supérieur) adaptée aux caractéristiques de l'agriculture de montagne, particulièrement aux trois domaines de l'agriculture de la vallée. Une telle école pourrait servir de modèle à d'autres régions montagnardes européennes, confrontées aux problèmes de l'abandon agricole. Elle pourrait également stimuler la recherche de nouveaux systèmes de cultures, ou de cultures de substitution à la vigne dans les endroits les moins bien exposés, qui ne peuvent être convertis en verger. Cependant, pour actualiser la viticulture dans un tel système de relations, il faut également permettre le développement d'une structure de services stables, pour soutenir les cultivateurs à temps partiel qui voudraient continuer l'activité. La création d'un ou plusieurs services de traitement commun antiparasitaires (utilisant la lutte biologique et la lutte intégrée), composés

également d'équipes préparées pour les travaux saisonniers, comme la taille, l'entretien des murs, etc., constituirait un débouché de premier intérêt pour les élèves de l'école agricole.

b) Une action de la part des pouvoirs publics sur la propriété foncière présuppose, tout d'abord, une évaluation de la stabilité et des terrains stratégiques (ceux qui surplombent et soutiennent l'habitat et les infrastructures), des possibilités et des modalités de remembrements forcés ou de réquisition de terrains partiellement ou entièrement abandonnés.

De même que la formation agricole, la situation de la propriété foncière est un obstacle de taille à la relance de la viticulture et de l'agriculture sur terrasses. Les mentalités cependant évoluent rapidement, la conscience d'un rôle écologique exercé par le vignoble se fait plus importante chez les jeunes. De plus, dans quelques années, il faudra s'attendre à une diminution des cultivateurs à temps partiel, par limite d'âge et par manque de motivation chez les jeunes générations: un abandon ultérieur qui pourrait favoriser des remembrements forcés (si la volonté existe). Une action sur la structure foncière présuppose une étude préalable qui puisse faire l'objet de consultations auprès des producteurs et des instances politiques.

c) En même temps, une action pour redéfinir les modalités du contingentement du vin sur le marché suisse se rendrait nécessaire. Serait-il possible d'étendre le contingent à des vins "mis en bouteille à la propriété"? Serait-il possible, encore, d'attribuer des quote-parts également à des acteurs non Grisons (cf. note 17)?

Parallèlement, dans le domaine de la vinification et de la commercialisation, il faudrait prévoir une certaine déconcentration des mains des entreprises (en ce qui concerne spécialement le vin au prix le plus bas). Cette déconcentration, parallèlement à la gestion de la viticulture par des vignerons formés et techniquement préparés, pourrait porter à une double structure de la commercialisation. D'une part, le meilleur produit, pouvant rivaliser avec les meilleurs crus italiens et français, pourrait continuer à être élaboré et vendu par les entreprises (italiennes et suisses). D'autre part, le reste de la production, dont la

qualité serait améliorée, pourrait en grande partie être vinifié et mis en bouteille chez les exploitants, associés par exemple en coopératives de distribution.

Notes

(1) Je remercie ici M. G. Ritschard, du Département d'économétrie de l'Université de Genève, de ses conseils pour l'élaboration de l'échantillonnage.

(2) Cf. entre autres: ANGHILERI L. (1983) Aspetti della vitivinicoltura in provincia di Sondrio, Quaderni Banca Piccolo Credito Valtellinese n. 9, Sondrio, 1983; ERBA G., GRIPPA A. (1982) "Il settore vitivinicolo provinciale, preoccupazioni, nuovi investimenti pubblici", RAZ, 5, 1982, 3-5; ERBA G. (1983) "Viticoltura valtellinese DOC. Quali prospettive?", REPS, 3, 1983, 7-11.

(3) Selon les données fournies par la CCIAA (Albo Vigneti) entre 1968 et 1986 il aurait été déclaré 1.699.323 Q de raisin DOC et 1.188.396 Hl de vin DOC, ce qui nous donne un taux de réalisation de vin en Hl de 69.93 % du raisin exprimé en Q.

(4) Cf. ANGHILERI (1983); NEGRI A. (1981) "Difficile viticoltura in Valtellina", RAZ, 1981; D'AMATO G., GRIPPA A. (1987) "Aspetti della vitivinicoltura Valtellinese e considerazioni in rapporto a problemi agronomici ed economici", in REPS, 7, 1987, "Prestigio dei vini di Valtellina", pp. 91-99.

(5) Cf. D'AMATO, GRIPPA (1987) p. 98.

(6) Selon les estimations effectuées par le SPAFA (qui m'ont gentiment été fournies par M. A. Grippa, responsable du service viticulture), la surface en terrasses devrait se situer, en 1987, autour de 2600 ha, dont: 1183 ha en vignoble DOC sur le versant rhétique, et 37 ha sur le versant bergamasque; 892 ha en vignoble non DOC encore exploité; 100 ha environ en vignoble abandonné; 450 ha en pommes de terre; 40 ha en seigle et sarrasin. L'estimation du volume total des murs était de 3.5 millions de m3 (selon le P.I.V.). Selon ces données, la densité moyenne du volume des murs, par ha de surface en terrasse, serait de 1345 m3.

(7) En fonction de l'entretien préalable et de la position, les coûts de réfection/entretien des murs peuvent varier fortement. A titre d'exemple, on peut considérer deux exploitations faisant partie de l'échantillon. Pour une surface équivalente d'environ 2 ha, un producteur avait effectué des investissements de plus de 25 millions de lires dans les derniers 5 ans, tandis que l'autre avait évalué la dépense à moins de 2 millions sur l'arc de 10 ans.

(8) Cette remarquable diminution est à considérer aussi à la lumière d'autres

informations. Dans les années passées des entreprises ont été soupçonnées de fraudes dans les déclarations des quantités achetées. En 1984 sept entreprises, dont trois suisses, furent dénoncées par des producteurs (Cf. Communication judiciaire du tribunal de Sondrio n.226/83, du 18.9.1984), pour avoir annoncé des quantités plus importantes que le raisin effectivement acheté, en novembre 1981. Le fait ne fut pourtant pas établi, en l'absence de preuves certaines.

(9) Cf. FREGONI M., TRIACCA D. (1979) et TRIACCA D. (1987) où est décrite une des façons d'aménager le versant pour changer les systèmes de culture, utilisée par l'entreprise en question.

(10) Selon "Lombardia Verde", op.cit., p. 70, en Province de Sondrio la production brute vendable (PLV) en agriculture représentait en 1986 139,2 milliards de lires (1987), pouvant se diviser entre 27.3 milliards en coûts variables et 111 milliards en valeur ajoutée. La PLV des cultures arboricoles (vigne, pommier) montait à 25,5 milliards environ. Ces chiffres sont des ordres de grandeur, pour les évaluer il faut considérer l'éparpillement de la production et la forte proportion d'autoconsommation.

(11) Estimation personnelle sur la base de l'enquête auprès des entreprises viti-vinicoles.

(12) Cf. Chapitre VII, note 15; GAY D. (1984), 96. Il faut noter que le parlement en juin 1989 a voté un nouvel arrêté fédéral sur la viticulture, qui repropose le même type de politique en matière d'importation de vin. Celui-ci est soumis à référendum prévu en avril 1990.

(13) GAY D. (1984), 95 et ss.

(14) Cf. Chapitre VII (p. 172); ZANETTI L. (1981) "Il traffico agricolo di frontiera dei poschiavini in Valtellina", REPS, 1, 1981, 25-32.

(15) Déclaration du président de l'association des commerçants grisons du vin de Valteline ("Verband des Bündlischer Veltliner Weinhändler"), octobre 1987.

(16) En relation à l'arboriculture fruitière le P.I.V. préconise l'élargissement ultérieur des surfaces en pommier, mais il ne considère pas suffisamment la possibilité de diversification et de transformation sur place de la production qui ne peut être commercialisée. La viticulture et l'arboriculture fruitière sont en plus touchées par le projet de recherche et d'expérimentation pour les cultures arboricoles. Mais en même temps le P.I.V., en tant que projet intégré d'aménagement, ne prévoit pas une structure qui puisse changer la situation de la formation agricole d'une part et la situation foncière d'autre part. Cela pour les deux cultures arboricoles, mais aussi, évidemment, pour l'élevage dont la structure a été complètement bouleversée.

(17) En Suisse Romande, par exemple, on sait que le vin de Valteline existe, mais chez les détaillants le consommateur ne trouve que des vins italiens provenant d'autres régions. La faible quantité qui pourrait être écoulée ici (par exemple 10-15.000 hl par année), soutenue avec une publicité différente de celle adoptée aux Grisons, peut en effet laisser entrevoir des possibilités de marché en Suisse occidentale.

CONCLUSION

> Nos erreurs du passé et nos décisions acteulles montrent que nous n'avons pas su saisir les occasions qui se présentaient (...). Mais contraints par la force des événements à un sérieux réexamen de notre position, nous pouvons encore transformer la défaite en victoire.
>
> Karl A. Wittfogel, Oriental Despotism, X, D.

Position et territorialisation

On ne pourrait changer les relations entre l'homme et l' environnement sans changer les relations entre les hommes. Autrement dit, on ne peut changer l'aménagement d'un territoire sans changer, d'abord, les formes et les modalités de son appropriation. Et, à leur tour, ces dernières dépendent des relations, à une autre échelle, entre les groupes humains. L'évolution de la territorialité de l'agriculture en Valteline le démontre.

Ce processus peut être esquissé à travers trois grandes phases d'intervention de la société sur l'environnement, ainsi que par une phase, plutôt récente, d'abandon et de déprise. Il y a d'abord une longue territorialisation, celle du vignoble, qui conditionne toutes les relations sociales dans la vallée entre le XVIe et la fin du XVIIIe siècles. Cette phase, après la période grisonne, est suivie par une rapide déterritorialisation, qui trouve son épilogue durant la crise sociale des années 1850. Mais pendant la deuxième moitié du siècle et jusqu'aux années 1920, on assiste à une nouvelle reterritorialisation de l'agriculture, cette fois dans la haute montagne. Ce processus de reterritorialisation est freiné durant le fascisme, mais il repart après la guerre, jusqu'aux années 1960. A partir de ce moment il faut constater une nouvelle phase de déprise agicole, plus profonde et plus marquée que les précédantes. Cette dernière phase, qui se rend manifeste à partir du début des années 1980, contrairement au

passé, n'est pas accompagnée par une crise sociale généralisée. Bien au contraire, la déterritorialisation agricole s'effectue dans une période d'accroissement sans précédent du niveau et des conditions matérielles de la vie sociale. La déprise est donc limitée à l'agriculture, qui n'est plus qu'une composante marginale de la société. Mais en même temps, elle semble déterminer une crise sans commune mesure des relations entre la société et l'environnement. Je dis "semble", car en réalité, c'est le processus, long de quatre siècles, de territorialisation, de reterritorialisation et de déterritorialisation, qui permet de comprendre la rupture des équilibres écologiques. Cette situation, relative à l'instabilité hydro-géologique de la haute montagne et des versants en terrasses, demande aujourd'hui des coûts sociaux, également sans commune mesure historique.

Comment expliquer cette évolution? Ces phases alternées de territorialisation et de déterritorialisation apparaissent comme le résultat des visées stratégiques des puissances extérieures pour l'exploitation des ressources intérieures de l'espace de la Valteline. La construction du vignoble, l'exploitation du bois et la conquête des pâturages, ainsi que l'exploitation, au XXe siècle, des ressources hydrauliques pour la production d'énergie électrique, ont induit, à chaque fois, une forme particulière de territorialisation agricole. Ces interventions ont donc favorisé, durant chaque phase, l'apparition des formes spécifiques d'appropriation et d'aménagement de l'environnement.

La première intervention: la construction du vignoble.

L'édification des terrasses du versant rhétique, entre le XVIe et le XVIIIe siècle, se réalise dans le cadre des relations déterminées par la mise en valeur, de l'extérieur, de la position de la Valteline. Celle-ci devient un enjeu pour l'Etat des Trois Ligues, qui en fait son "réservoir agricole", surtout vinicole, mais aussi une source non négligeable de revenus fiscaux. Parallèlement, une société, avec des acteurs et des rapports sociaux bien précis, se constitue. La logique imposée par le régime du "contratto di livello" au niveau des relations sociales (et par conséquent, environnementales), demande une intervention massive sur les versants, ce qui favorise, à moyen terme, non

seulement un surpeuplement rural, mais également la mise à contribution de toutes les ressources disponibles, dans l'espace restreint des versants. La Valteline est en ce sens une des seules régions alpines qui a vécu aussi longtemps sur l'échange de produits oenologiques - et l'autosubsistance céréalière - en marginalisant l'élevage et l'exploitation des pâturages. Quand elle sera détachée du pouvoir grison, les rapports sociaux qui étaient à la base du système, vont apparemment subsister, mais d'autres phénomènes sociaux vont prendre le dessus sur l'évolution de l'agriculture.

La deuxième intervention: l'exploitation des ressources forestières et la reterritorialisation de l'agriculture au XIXe siècle.

Les transformations du début du XIXe siècle, avec la construction d'un nouveau réseau routier, ainsi qu'une exploitation forcenée des ressources forestières, annoncent le changement de la territorialité. Les relations, durant cette période, dépendent encore une fois de la valorisation extérieure de la position de la vallée. Celle-ci, cependant, ne dépend plus, comme au temps de la domination grisonne, d'une possibilité d'exploitation agricole, alimentaire et fiscale de la vallée. Elle dépend, évidemment, de la demande de combustible et de matières premières pour la révolution industrielle qui se développe en Lombardie, dont Milan est le centre.

La transformation, conséquente, de l'agriculture s'est achevée seulement entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle. Mais c'est par ce déboisement intense qu'elle a commencé, par un véritable démantèlement de l'ancien environnement et des relations qui en étaient à la base. C'est le prélude à une crise sociale sans précédent. Cette déterritorialisation débouche, assez rapidement, sur une nouvelle territorialisation, à travers l'élevage, qui peut maintenant disposer de surfaces fourragères pour son développement. Cette nouvelle territorialité de l'agriculture n'est plus fondée principalement sur des rapports d'appropriation conditionnés par la relation paysan-seigneur, mais elle est basée sur les déplacements saisonniers, l'entretien de terrains privés (dans le fond de vallée et la moyenne montagne) et publics (dans la haute montagne), ainsi que sur un certain échange (de bétail et produits laitiers) avec la plaine.

En même temps, il y a une phase de déterritorialisation du vignoble, par une lente déstructuration des anciennes relations et une reconstruction de nouvelles. Le passage des relations codifiées par le "contratto di livello" au système du métayage, n'est qu'une étape vers la propriété privée paysanne, mais le processus est relativement long. Et si l'ancien contrat héréditaire est encore présent, dans toutes les communes viticoles au début de 1900, cette permanence est le signe des résistances des anciennes relations sociales, incapables de s'adapter au nouveau type d'aménagement de l'environnement.

Ce système, cependant, entre en crise quand le travail change de statut, à savoir quand de nouvelles possibilités de revenu font surface. Mais pour comprendre ce changement, il faut, à nouveau, considérer la mise en valeur de la position.

La troisième intervention: l'exploitation des ressources hydrauliques et la naissance de l'agriculture à temps partiel.

Après l'exploitation du bois au XIXe siècle, la Valteline devient, à partir du début du XXe, une nouvelle fois un fournisseur d'énergie de la Lombardie. L'électricité contribue en fait à l'épanouissement de la (deuxième) révolution industrielle de l'après-guerre, principalement, à Milan. Parallèlement, les travaux pour la construction des installations hydroélectriques permettent la naissance et le maintien (temporaire) d'un nouveau type d'agriculture, fondée sur une double orientation: petit élevage et viticulture à temps partiel. De plus, l'exploitation hydroélectrique donne la possibilité à la société locale, à travers la constitution du B.I.M., d'améliorer les infrastructures rurales, d'achever le reboisement, de proposer de nouvelles orientations, comme l'arboriculture fruitière sur la partie basse des versants.

Mais c'est au début des années 1960 que les travaux hydroélectriques s'achèvent. A ce moment là, l'agriculture est, ou semble, encore en pleine expansion, soutenue par les revenus de la construction et les pouvoirs publics. L'évolution successive, comme on l'a vu, est caractérisée par l'accroissement du travail à temps partiel, en même temps que par les premiers signes de déprise, dans l'élevage de montagne. La déprise de l'élevage, qui précède la déterritorialisation générale de l'agriculture, s'explique en raison de l'impossibilité d'agrandir, ou même de

poursuivre, l'exploitation zootechnique traditionnelle. En fait le développement du travail frontalier a succédé à l'accomplissement de la construction des infrastructures hydroélectriques. La zootechnie se réduit et se déplace dans la plaine de l'Adda, parallèlement à la décadence de l'exploitation traditionnelle, qui ne peut résister aux changements dans le travail. De grandes exploitations d'élevage verront le jour, elles ne feront appel à l'exploitation des alpages et des pâturages que marginalement. Mais la viticulture également, après des périodes de hauts et de bas, subit les contrecoups de la crise du marché des années 1970 et entre, définitivement, en crise. Dans ce contexte, cependant, le travail à temps partiel s'est mieux adapté, même si l'entretien diminué des infrastructures du vignoble, ainsi que l'abandon de ces toutes dernières années, influencent et rendent précaire aujourd'hui la stabilité du versant en terrasses.

Ces changements se sont répercutés sur le sens de la propriété foncière qui, parallèlement au sens du travail, change son statut. La terre n'est plus un facteur de production agricole, mais elle devient une défense, une sorte de protection sociale contre les crises économiques. Cela a favorisé l'augmentation de la pulvérisation des domaines. Cette situation est perçue, aujourd'hui encore, comme l'obstacle principal à la tranformation de l'activité agricole.

Le déclin de la position?

En conclusion, l'agriculture de la Valteline semble évoluer, dès le XVIIe siècle à nos jours, en fonction, essentiellement, de sa position, que la société locale ne contrôle pas dans ses mutations. Donc l'agriculture se nourrit, ou est continuellement dépendante, des relations avec l'extérieur. Aujourd'hui cette dépendance s'achève-t-elle? Les conditions de sa disparition entraîneraient la disparition complète de l'agriculture qui ne peut subsister, aujourd'hui moins que jamais, dans un circuit fermé. La rapidité de son déclin, cependant, peut faire penser que la relation de position assume aujourd'hui un rôle de moins en moins important. En effet, si le développement des réseaux de transports en a modifié les caractères essentiels, de sa poursuite aujourd'hui émerge une certaine équivalence d'accessibilité, entre les régions des Alpes Centrales. Mais nous avons vu que la

position n'est pas uniquement une affaire d'accessibilité. Loin de là. La position de la Valteline a toujours été valorisée en fonction de la possibilité d'exploitation de ses ressources. Aujourd'hui valoriser une nouvelle position signifie encore une fois mettre en évidence des ressources. Le tourisme peut-il representer aujourd'hui une de ces ressources? Encore faut-il savoir quel type de tourisme. La matière est ouverte pour celui qui voudrait se lancer dans une recherche qui analyserait les relations qu'il engendre, leurs coûts et leurs bénéfices sur la société et l'environnement. Il reste néanmoins que pour valoriser le territoire, l'instabilité environnementale est la première des nuisances que la société doit affronter.

L'insoutenable pesanteur de la monographie régionale

Que conclure? Plus qu'une conclusion, c'est un enseignement qu'il faut tirer.

Dans la première partie de cette thèse, en réfléchissant sur le concept de relation dans la géographie contemporaine, j'ai mis en évidence certaines "tares" de l'ancienne géographie, parmi lesquelles celles de la géographie régionale de l'Ecole française. Je peux donc comprendre l'étonnement du lecteur qui, après cette critique, se trouve face à une recherche, à première vue, pas très différente d'une monographie rurale traditionnelle. Cependant, si l'agriculture est un ensemble de relations entre la société et l'environnement, toute étude d'une territorialité de l'agriculture ne peut éluder le contexte de la région, ses acteurs, son échelle.

Contrairement aux recherches régionales habituelles, j'ai volontairement laissé de côté les aspects non essentiels pour la territorialité de l'agriculture. Il y a, dans cette recherche, l'étude des relations qui ont porté à l'édification d'abord, à la déstructuration ensuite, d'un environnement physique, d'un paysage: il y a étude d'un territoire, par les processus d'appropriation et d'aménagement, mais non, directement, étude de paysage. En somme, le paysage ou l'espace-environnement, n'est qu'un aboutissement, parmi d'autres, du processus de

territorialisation.

L'enseignement que l'on peut tirer concerne aussi, évidemment, le concept de relation en géographie. Ratzel disait, comme je l'ai rapporté au début, que la position est le concept le plus riche en significations de la géographie. Je crois qu'il est maintenant impossible d'affirmer le contraire. La Valteline est, aujourd'hui plus qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles, un territoire marginal. Mais toute son histoire s'est construite à partir de la mise en valeur de sa position. Les relations sociales et environnementales qui s'y sont développées, et qui s'y développent, sont d'abord conséquentes de sa position, des valeurs qui lui sont historiquement attribuées. De ces valeurs, en somme, dépend l'appropriation et l'aménagement de l'environnement. Aujourd'hui et demain, avec la construction de l'Europe, le processus continue.

BIBLIOGRAPHIE

aa.vv.

(1968) Spatial analysis. A reader in statistical geography, B.J.L. Berry & D.F. Marble eds., Prentice-Hall, Engelwood Cliffs N.J.

(1970) Il concetto di cultura, P. Rossi ed., Einaudi, Torino.

(1975) Le Alpi e l'Europa. Vol II., Laterza, Roma-Bari.

(1978a) Territorialità e paradigma centro-periferia, La Svizzera e la Padania, Unicopli, Milano.

(1978b) Histoire des techniques, B. Gille ed., Encyclopédie de la Pléiade, Paris.

(1980) Cartes et figures de la Terre, Centre Georges Pompidou, Paris.

(1981) Political studies from spatial perspectives, Burnett A.D. & Taylor P.J. eds., Wiley, Chichester and New York.

(1982a) Schweizer Weinatlas, Pharos-Verlag, Basel.

(1982b) La Valtellina durante il dominio grigione 1512-1797, Catalogue de l'exposition (16.12.1982-20.1.1983), Comune di Sondrio, Archivio di Stato, Provincia di Sondrio.

(1983) Geografia politica, teorie per un progetto sociale, Cl. Raffestin ed., Unicopli, Milano.

(1981-1984) Lombardia, il territorio, l'ambiente, il paesaggio, R. Mainardi ed.,4 Vol., Electa, Milano.

(1984a) Les concepts de la géographie humaine, A. Bailly ed., Masson, Paris.

(1984b) Regione e regionalizzazione, A. Turco ed., Angeli, Milano.

(1984c) Paysages agraires et sociétés, s.d. J. Bonnamour, Dossiers et images économiques de monde, n. 6-7, SEDES, Paris.

ANGHILERI L.
(1983) "Aspetti della vitivinicoltura in provincia di Sondrio", Quaderni, Banca Piccolo Credito Valtellinese, 9.

AZZOLA M. & TUIA T.
(1988) L'alluvione dell'Adda del 18-19 luglio 1987, manuscrit chez l'auteur, Studio di Geologia Applicata, Sondrio.

BAGIOTTI T.
(1958) Storia economica della Valtellina e Valchiavenna, Banca Popolare, Sondrio.

BASSI E.
(1890) La Valtellina, Tip. degli Operai, Milano.

BATESON G.
(tr.fr. 1984) La nature et la pensée, Seuil, Paris (orig. N.Y., 1979).

BAUDRILLARD J.
(1973) Le miroir de la production ou l'illusion critique du matérialisme historique, Castermann, Tournai.

BECK H.
(1982) Grosse Geographen: Pioniere, Aussenseiten, Gelehrte, Reiner, Berlin.

BENETTI A. & D.
(1984) Valtellina e Valchiavenna, Dimore rurali, Jaca Book, Milano (Coll. Dimore Italiane rurali e civili, 1).

BERENGO M.
(1958) La via dei grigioni e la politica riformatrice austriaca, Archivio Storico Lombardo, Ser. VIII, Vol. VIII.

BERNARDELLI O. & FELICIANI A.
(1951) Problemi agricoli e forestali, Quaderni Valtellinesi, 1, CCIAA, Sondrio.

BERTAZZINI F.
(1976) La viticoltura e la vinificazione in Valtellina dalla crisi del decennio 1850-1860 alla fine dela secolo, tesi di laurea, Università Cattolica, Milano.

BESTA E.
(1955-1964) Storia della Valtellina, 2. Vol.

BIFFIS P.
(1973) Lo sviluppo della Banca Popolare di Sondrio dal 1871 al 1971, Banca Popolare di Sondrio, Sondrio.

BICKNELL C.
(tr.fr. 1971) Guide des gravures rupestres préhistoriques dans les Alpes Maritimes, Institut international d'études ligures, Bordighera (orig. anglais, Bordighera, 1913).

BIM Adda
(1964) Piano generale di bonifica montana dell'Adda alpino, progettisti B. Serragiotto, L. Guetti, ronéo.

(1969) 1957-1966, Dieci anni d'interventi, Ramponi, Sondrio.

(1974) Aggiornamento per gli anni 1969-1973, Ramponi, Sondrio.

BONSTETTEN (Von) K. W.
(tr.it. 1984) Lettere sopra i baliaggi italiani, Armando Dadò, Locarno (Orig. Kopenhagen, 1800).

BOTTA G. (1987)
"Valtellina 1987", Bollettino della soc. geogr. ital., Ser XI, vol. IV, 493-507.

BOTTERINI DE PELOSI P.
(1885) Considerazioni sullo stato economico-agricolo della Valtellina, Tip. Quadrio, Sondrio.

BROUCKNER
(tr. it. 1793) Dizionario geografico portatile, 2 Vol., sesta edizione veneta, Remondini di Venezia, Bassano.

BUNGE W.
(1966) Theoretical geography, Lund studies in geography, Univ. of Lund, Gleerup publ., Lund, 1966 (second revised and enlarged edition - orig. Lund, 1962).

BUSINO G.
(1962) Di broccardo Borrone e del suo "Ritratto della Rezia" (pubblicato in appendice), Bollettino Della Società Storica Valtellinese, n. 16, 1962.

CAIMI P.
(1859) Sulla propostra dello svincolamento dei livelli in Valtellina, Milano.

(1860) Sul censo in Valtellina, Bernardoni, Milano.

CAPEL H.
(1981) Filosofia y ciencia en la geografia contemporanea, Una introduccion a la geografia, Barcanova, Barcelona.

CARPENTER C.R.
(1958) "Territoriality : A Review of Concepts and Problems", in Roe A. & Simpson G.G., Behaviour and Evolution, Yale University Press, New Haven, 224-250

CARONI P.

(1966) Bericht des Präfekten Angiolini über das Veltlin vom Jare 1813, Jahresbericht Hist.-Antq. Gesellschaft Graubünden, 1965, pp. 1-32.

CASSIRER E.
(tr.fr. 1972) La philosophie des formes symboliques, T.3, Les Ed. de Minuit, Paris (orig. 1957).

(tr.fr.1975) Essai sur l'homme, Les Ed. de Minuit, Paris.

CATTANEO C.
(1844) Notizie naturali e civili su la Lombardia, vol.I, Bernardoni, Milano.

CESCHI R.
(1980) "Il commercio del legname", in Il Cantone Ticino e il nuovo corso politico 1831-1847, Collana di documenti, La Scuola Ticinese, Bellinzona.

CHRISTALLER W.
(tr.it. 1980) Le località centrali nella germania meridionale, Angeli, Milano (tr. de E. Marutta et P.Paganini, orig. Jena 1933).

CLAVAL P.
(1974) Eléments de géographie humaine, Litec, Paris.

(1976) Essai sur l'évolution de la géographie humaine, Les Belles lettres, Paris (IIème éd. revue et augmentée, Ière éd. Paris 1964).

COMTE A.
(1838) Cours de philosophie positive, Tome III, Bachelier, Paris.

COVATTA A.
(1966) Il problema foraggero zootecnico della provincia di Sondrio, Quaderni Valtellinesi, 13, CCIAA, Sondrio.

CREA et al. (Centro di ricerche economico-aziendali, Università

Bocconi Milano)
(1979) Lo svilupo economico della Provincia di Sondrio, 2 Vol., Giuffrè, Milano (Coll. della Banca Piccolo Credito Valtellinese).

DA PRADA G.
(1980-84) La Magnifica Communità et li Homini delle Fusine, 4 Vol., chez l'auteur, Parrocchia di Fusine.

DEMATTEIS G.
(1970) "Rivoluzione quantitativa" e nuova geografia, Univ. di Torino, Lab. geogr. econ. P. Gribaudi, Pubblicazione n.5, Torino.

(1985a) Le metafore della Terra, Feltrinelli, Milano.

(1985b) "Dans la tête de Janus, réflexions sur le côté poétique de la géographie", in GEOTOPIQUES 2, Actes du colloque L'imagination géographique, Universités Genève et Lausanne, 1985, 109-122.

(1987) "La géographie comme médiation linguistique", ronéo, Communication, Colloque "Les langages des représentations géographiques", Venise, octobre 1987.

DURKHEIM E.
(1899) Morphologie sociale: "Les migrations humaines" (compte rendu de RATZEL F., 1899, Anthropogeographie, Erster Teil), L'Année sociologique, T. 3, 1898-1899, 550-558.

DYSON-HUDSON R. & ALDEN-SMITH E.
(1978) "Human territoriality : an ecological reassessment", American Anthropologist, 80, 21-41

ELIAS N.
(tr.it. 1986) Saggio sul tempo, Il mulino, Bologna (orig. Frankfurt am Main, 1984)

ERBA G., GUSMEROLI F., RIZZI I.

(1986) Alpeggi e pascoli in Valtellina, suppl. al n. 3/4 1986, RAZ, SPAFA, Sondrio.

ERSAL (Ente regionale per lo sviluppo agricolo della Lombardia)
(1987a) Progetto per l'agricoltura di montagna, Rapporto sulla montagna alpina (analisi e raffronti nel campo legislativo, istituzionale, programmatorio e di iniziative esistenti nell'Arco Alpino con particolare riferimento all'agricoltura), Milano.

(1987b) Progetto per l'agricoltura di montagna, Rapporti del gruppo di lavoro, Milano.

(1987c) Progetto per l'agricoltura di montagna, Piani e programmi agricoli delle Comunità Montane lombarde, Milano.

FARINELLI F.
(1985a) "De la crise à la critique de l'imagination géographique, une histoire recoursive, in GEOTOPIQUES 2., 36-57.

(1985b) "Der Kampf ums Dasein als ein Kampf um Raum: teoria e misura dello spazio geografico dal settecento ai nostri giorni", in Una geografia per il principe, teoria e misura dello spazio geografico, P. Paganini (ed), pp. 29-60.

(1987-88) Cours "Histoire et épistémologie de la géographie", Université de Genève, année académique 1987-88.

FEBVRE L.
(1922) La terre et l'évolution humaine, La Renaissance du Livre, Paris, (rééd. Albin Michel, Paris 1970).

FISCHER C., MERCIER C., RAFFESTIN C.
(1984) "Entre la politique et la scinece: un géographe genevois, William Rosier", Communication, Symposium I.G.U. n. 27, Genève, août 1984.

FREGONI M. & TRIACCA D.
(1979) "Esempi di sistemazioni del terreno per la viticoltura i forte pendenza", Vignevini, n., 1979, 27-31;

GAY D.
(1984) Le Statut du vin, Payot, Lausanne.

GEORGE P.
(1970) Dictionnaire de la géographie, P.U.F., Paris.

GERINI C.
(1880) Istruzioni teorico-pratiche intorno ai modi di conoscere e combattere la diffusione della filossera in Valtellina, Memoria pubblicata per cura della Commissione provinciale di sorveglianza contro la filossera, Tip. Ardizzi, Sondrio.

(1883) "Monografia della viticoltura in Valtellina", estratto dal fascicolo XVI del Bollettino Ampelografico, Regia Tipografia, Roma.

GILBANK G.
(1974) Initiation à la géographie, générale de l'agriculture, Masson, Paris.

GIOIA M.
(1804) Statistica del dipartimento del Lario, Regia Tipografia Milano.

GIORGETTI G.
(1974) Contadini e proprietari nell'italia moderna, rapporti di produzione e contratti agrari dal XVI secolo ad oggi, Einaudi, Torino.

GODELIER M.
(1977) Horizon. Trajets marxistes en anthropologie, T. 2., Maspéro, Paris.

(1984) L'idéel et le matériel, Fayard, Paris.

GULER VON WEINEK J.
(1616) Raetia, Chur und Zürich.

(tr.it, s.l.n.d.) Versione dal tedesco della sola parte che riguarda la Valtellina e la Valchiavenna, tr. G. Orsini, CCIAA, Sondrio.

GUSMEROLI F.
(1988) "L'agricoltura della provicia di Sondrio dal secondo dopoguerra agli anni ottanta", Notiziario della Banca Popolare di Sondrio, n. 48. Décembre 1988, pp. 8-21.

GUSMEROLI F. & SOZZANI R.
(1984) La Valtellina e i suoi formaggi, Banca Popolare di Sondrio, Sondrio.

HABERMAS J.
(tr.it. 1979) Per la ricostruzione del materialismo storico, Etas Libri, Milano; églement en tr.fr. 1985, Après Marx, Fayard, Paris (orig. Frankfurt a/M, 1976).

HÄGERSTRAND T.
(1957) "Migration and area", in Migration in Sweden, A symposium, University of Lund, Gleerup, Lund, pp. 27-158.

(1973) The domain of human geography, in Chorley R.J. ed., Directions in geography, Methuen, London.

HAGGETT P.
(tr.fr. 1973) L'analyse spatiale en géographie humaine, A. Colin, Paris (orig. London 1966 et 1968).

HALL E.T.
(tr.fr.1971) La dimension cachée, Seuil, Paris (orig. N.Y., 1966).

HARTSHORNE R.
(1939) The nature of geography, a critical survey of current thought in the light of past, (repr. 1961 with corr. by the author, Annals, Ass. of. Am. Geogr., D.Whittlesey ed., Lancaster, Penn.

(1958) The concept of Geography as a Science of Space from Kant and Humboltd to Hettner, Annals, Ass. of. Am. Geogr, Vol 48, 97-108.

HARLEY J.B. & WOODWARD eds
(1987) The history of cartography, vol I, Cartography in the prehistoric, ancient and medieval Europe and the Mediterranean, Universty of Chicago Press, Chicago.

HARVEY D.
(1969) Explanation in geography, Arnold, London. Tr.esp. 1983, Teorias, leyes y modelos en geografia, Alianza Editorial, Madrid, tr. G.L. Rodrigo.

(1973) Social justice and the city, Arnold, London.

HERODOTE
(tr.fr.part. 1985) Histoires, tr.fr. de P.H. Larcher, Introduction et choix des textes de Fr.Hartog, Maspéro - La Découverte, Paris.

HOWARD E.
(1948) Territory in bird life, new edition, Collins, London (orig. 1920)

HUMBOLDT A. (Von)
(1828, 2ème éd. fr.) Tableaux de la nature, ou considérations sur les déserts, sur la physionomie des végétaux, sur les caractes de l'Orénoque, sur la structure et l'action des volcans dans les différentes régions de la Terre, etc., 2.T. (orig. Paris 1808) tr. fr., B.B. Eyriès, Gide et Fils, Paris (Titre allemand: "Ansicht der Natur", 1808).

(tr.fr. 1846-1859) Cosmos ; essai d'une déscription

physique du monde, 4 vol. Gides et c., Paris, tr. H.Faye et Ch.Galusky.

HUSSY Ch.
(1985) "Centre et marge : le concept de position en géographie", In : HEGOA N.1, Pratiques et perception de l'espace, actes de la table ronde internationale, Pau sept. 1984, 255-263.

ISNARD I.
(1974) L'espace géographique, PUF, Paris.

ISTAT (Istituto Centrale di statistica)
(1981-1982) a) Censimento generale della popolazione 1981; b) Censimento generale dell'industria, del commercio, dei servizi e dell'artigianato 1981; c) Censimento generale dell'agricoltura 1982 (sur support magnétique), Roma 1986.

JACINI S.
(1856) La proprietà fondiaria e le popolazioni agricole in Lombardia, Civelli, Milano e Verona.

(1858) Sulle condizioni economiche della Provincia di Sondrio, Civelli, Milano.

JUILLARD E.
(1962) "La région, essai de définition", Annales de géographie, LXXXI, 483-499.

KANT E.
(tr.fr. 1944) Critique de la raison pure, PUF, Paris, tr.de A.Tremesygues et B.Pacaud, 11ème éd. 1986 (orig. 1781).

KUHN T.S.
(tr.it. 1969, 1974) La struttura delle rivoluzioni scientifiche, Einaudi, Torino (orig. Chicago 1962 et 1970).

LABICA G., BENUSSAN G. et al (1982)

Dictionnaire critique du marxisme, P.U.F., Paris.

LACOSTE Y.
(1982) La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre, n.lle éd. augmentée, Maspero, Paris (orig. 1976).

LAVIZZARI P. A.
(1838) Storia della Valtellina, 2 Vol., Tipografia Elvetica, Capolago (orig. Chur, 1716).

LEBEAU R.
(1979) Les grands types de structures agraires dans le monde, 3ème édition, Masson, Paris.

LEHMANN H. L.
(1797) Die Landschaft Veltlin, nach ihrer bidherigen politischen geographischen Lage und Verfassug dargestellt, G. C. Keil, Magdeburg.

LEY D.
(1983) Social geography of the city, Harper & Row, New York.

LIGARI P.
(1988) Ragionamenti d'agricoltura, Banca Popolare, Sondrio (orig. Sondrio, 1752).

LOMBARDIA (Regione)
(1987) Lombardia Verde, Agricoltura, Ambiente, Alimentazione, suppl. al n. 3/87, "L'agricoltura lombarda nel 1986, Nota congiunturale", Milano.

LOMBARDIA (Giunta regionale)
(1988) Proposta di "Progetto Integrato Valtellina" (P.I.V.); Piano di sviluppo socio-economico, Piano territoriale, Norme tecniche di attuazione (3 Vol.), ronéo.

LOUP J.
(1965) Pasteurs et agriculteurs Valaisans, thèse d'Etat, Allier, Grenoble.

MALMBERG T.
(1980) Human territoriality, Mouton, The Hague, Paris, New York.

MARX K.
(tr.it. 1957) Per la critica dell'economia politica, Editori Riuniti, Roma, tr. de E. Cantimori Mezzomonti, introd. de M.Dobb, 3ème édition, 1979.

MALVASI M. & STALUPPI G. (1983)
"Un quindicennio di studi sulla Lombardia", Rivista Geografica Italiana, 90, 503-544 (revue bibliographique, recherches géographiques sur la Lombardie).

MELOTTI U.
(1972) Marx e il terzo mondo, Laterza, Roma, Bari.

MENDRAS H.
(1976) Sociétés paysannes, Armand Colin, Paris.

MEYNIER A.
(1958) Les paysages agraires, Armand Colin, Paris.

MOSCOVICI S.
(1968) Essai sur l'histoire humaine de la nature, Flammarion, Paris.

NICOLIER J.-L. & SIMONA G.
(1982) Paysans et territorialité, Mémoire de Licence, Département de Géographie, Université de Genève.

OLSSON G.
(tr.it. 1987) Uccelli nell'uovo / Uova nell'uccello, Theoria, Roma, Napoli (orig. 1980)

PEET R.
(1985) "The social origins of environmental determinism", Annals of assoc. of American Geographers, 75, 1985, 309-333.

PERRIN A.
(1938) La civilisation de la vigne, Gallimard, Paris.

PIAGET J. ed.
(1964) L'épistémologie de l'espace, PUF, Paris.

PIAGET J. & GARCIA R.
(1983) Psychogenèse et histoire des sciences, Flammarion, Paris.

PIMENTEL D.
(1979) Food, energy and society, Arnold, London.

POLANYI K.
(tr.it. 1974) La grande trasformazione, Einaudi, Torino (orig. Boston 1944.)

(tr.it. 1980) Economie primitive, arcaiche e moderne, G. Dalton ed, Einaudi, Torino (orig. 1968)

POMETTA M. & VERDA A.
(1930) Impressioni viticole valtellinesi, Relazione al Lod. Dipartimento d'agricoltura e forestale del Cantone Ticino, Arti Grafiche Veladini & c., Lugano.

PONTE A.
(1930) Sulla crisi viticola in Valtellina, Unione Industriale Fascista, Arti Grafiche Valtellinesi, Sondrio.

PRIGOGINE I. & STENGERS I.
(1979) La nouvelle alliance, métamorphose de la science, Gallimard, Paris (rééd. 1986).

QUADRIO F.S.
(1755) Dissertazioni critico-storiche intorno alla Rezia di qua delle Alpi, oggi detta Valtellina, 3 Vol., Società Palatina, Milano.

RACINE J.B., RAFFESTIN C., RUFFY V.
(1980) "Echelle et action, contributions à une interprétation du mécanisme de l'échelle dans la pratique de la géographie", Geographica Helvetica, 35, 87-94.

RAFFESTIN C.
(1977) "Paysage et territorialité", Cahiers de géographie du Quebec, vol 21, n.53-54, 123-134.

(1980) Pour une géographie du pouvoir, Litec, Paris.

(1981-82) Cours de géographie sociale, a.a. 1981-82, "La territorialité", notes manuscrites chez l'auteur.

(1984-85) Ecologie générale et écologie humaine, Cahiers géographiques n.1, Université de Genève, Département de géographie.

(1985) "Ecogenèse territoriale et territorialité", ronéo., Université de Genève, Département de Géographie.

RAFFESTIN C. & BRESSO M.
(1979) Travail, espace, pouvoir, L'âge d'homme, Lausanne.

(1982) "Tradition, modernité, territorialité", Cahiers de géogr. du Quebec, vol 26, n.78, 185-198.

RAFFESTIN Cl. & CRIVELLI R.
(1986) "L'industrie alpine du XVIIIe au XXe siècle: défis et adaptations", ronéo, Dép. de Géographie, Université de Genève, Texte présenté au Congres "Le Alpi e l'Europa", Lugano, mars 1986.

RATZEL F.
(1882) Antropo-Geographie, oder Grundzüge der Anwerkung der Erdkunde auf die Geschichte, Engelhorn, Stuttgart (1.Teil).

(1891) Anthropogeographie, Die geographische Verbraitung

des Menschen, Engelhorn, Stuttgart (2.Teil).

(1899) Anthropogeographie, oder Grundzüge der Anwendung der Erdkunde auf die Geschichte, Engelhorn, Stuttgard (1. Teil, 2. Aufname).

(1901) "Die Lage in mittelpunkt des geographischen Unterrichtes", Verhandlungen des Siebten Internationalen-Kongressen, Berlin 1899, Zweiter Teil, Berlin, W.H. Kühl, pp. 931-940.

(1903) Politische Geographie, R. Ondembourg, München und Berlin.

(tr.it. 1914) Geografia dell'uomo, principi d'applicazione della geografia alla storia, Bocca, Torino, tr. de U.Cavallero (Orig. Stuttgart 1899).

(tr.fr.part. 1987) La géographie politique, tr. fr. F. Ewald, Fayard, Paris.

(tr. fr. part. 1988) Géographie politique, s.l.d. de Ch. HUSSY, tr.fr. P. Rusch, Economica, Paris.

RECLUS E.
(1911) Correspondance, T.1., Schleicher frères, Paris.

REBUSCHINI P.
(1835) Descrizione statistica della provincia di Valtellina, giusta lo stato in cui trovasi nell'anno 1833, manuscrit, Milano, réédité par la CCIAA, Sondrio 1983 (suppl. REPS, 1, 1983).

RIEMANN B.
(tr.fr. s.l.n.d.) Sur les hypothèses qui servent de base à la géométrie, tr. de J. Houel, mémoire postume par R. Dedekind et inséré dans le T. XIII des mémoires de la société Royale des Sciences de Goettingue (1867) (orig. 1854).

RITCHOT G. & FELTZ C.
(1985) Forme urbaine et partique sociale, Le préambule, Ciaco, Montréal & Louvain-la-Neuve.

RITTER C.
(1822-1852) Die Erdkunde im Verhältniss zur Natur und zur Geschichte des Menschen, oder allgemeine vergleichende Geographie, 19 Vol., Berlin.

ROMANI M.
(1972) "Produzione e commercio di vini in Lombardia", Annales Cisalpines d'histoire sociale, Ser. I, n.3, pp. 135-162.

ROMEGIALLI F.
(1886) In Valtellina, conversazioni storiche, Moro, Sondrio.

ROTA A.
(1910) Il vigneto Valtellinese, Tip. nuova Fiorentini & c., Tirano.

RULLANI E.
(1973) L'economia della provincia di Sondrio dal 1871 al 1971, Banca Popolare di Sondrio, Sondrio.

SACK R.D.
(1980) Conceptions of space in social thought, Macmillian, London.

(1983) "Human territoriality : a theory", Annals Ass. of. Amer. Geogr., vol 73, 55-74.

(1986) Human territoriality, Its theory and history, Cambridge Studies in Historical Geography, Cambridge University Press, Cambridge.

SCAPACCINO M.
(1922) Studio sulle condizioni economiche ed agrarie della Provincia di Sondrio, s.m.e., (reproduction photocopiée),

Sondrio.

SCARAMELLINI G.
(1978) Una valle alpina nell'età preindustriale, la Valtellina, tra il XVIII e XIX ss., Giapichelli, Torino.

(1982) "Il paesaggio agrario valtellinese ed i fattori della sua formazione", Bollettino della Società Storica Valtellinese, 34, 141-166.

SCELSI G.
(1866) Statistica generale della provincia di Sondrio, Bernardoni, Milano

SCHAEFER F.K.
(1953) "Exeptionalism in geography : A methodological examination", Annals of. Ass. of. Amer. Geogr., Vol 43, 226-249.

SCHLEGEL W.
(1972) "Production vinicole en Suisse depuis 1500 (location et importance économique)", Annales Cisalpines d'histoire sociale, Ser. I, n.3, pp. 73-85.

SERENI E.
(1961) Storia del paesaggio agrario italiano, Laterza, Roma-Bari (réédition coll. BUL, Laterza, IIe éd., 1986).

SERRES M.
(1968) Hermes ou la communication, Les éditions de Minuit, Paris (Hermes I).

(1977) La distribution (Hermes IV), Les éditions de Minuit, Paris.

(1980) Le parasite, Grasset, Paris.

SIMON J.-L., SCHWARZENBACH J., MISCHLER M., EGGEMBERG W., KOBLET W.
(1978) Viticulture, Payot - La Maison Rustique, Lausanne

-Paris.

SMIRAGLIA C. (1987)
"L'alluvione del luglio 1987 in Valtellina: contributo alla conoscienza del quadro climatico e glaciologico", Bollettino della soc. geogr. ital., Ser X, Vol IV, 1987, 509-542.

SOCIETE de Géographie de Genève
(1900) Séance du 21 avril 1900, présidée par A. de Claparède, résumé de la Communication de W. Rosier "Le milieu géographique suisse considéré comme facteur de développement historique", Le globe, T. 39, 1900, pp. 109-112.

SOJA E.W.
(1971) The political organization of space, Ass. of. Amer. Geogr., Resource paper n. 8, Washington D.C.

SORRE M.
(1962) L'homme sur la terre, Hachette, Paris.

STRABON
(tr.fr. 1966-67) GEOGRAPHIE, Livres III à VI, (T. II et III) (tr. F. Lasserre), Les Belles Lettres, Paris.

TAYLOR P.J.
(1985) Political geography, Longman, London, New York.

TOBLER W.
(1963) "Geographic area and map projections", Geographical Review, 53, 59-78.

TORRICELLI G.P.
(1985) "Paysage agraire et société dans la Valteline du début du XIXème s.. Recherche de géographie historique sur la base de documents d'archives", Le Globe, T.125, Mélanges offerts au Professeur P.Guichonnet.

TRIACCA D.
(1987) "Problematiche dei terreni in forte pendenza: realizzazione e prospettive per la soluzione, esperienze in Valtellina", ronéo chez l'auteur (Entreprise Triacca, Villa di Tirano)

VALLEGA A.
(1982) Compendio di geografia regionale, Mursia, Milano.

VALSECCHI PONTIGGIA (1981)
Bibliografia della Valtellina e della Valchiavenna (fino a tutto il 1977), Sondrio.

VARENIUS B(ernard)
(tr. fr. 1655) Géographie générale, composée en Latin, Revue par Isaac Newton, augmentée par Jacques Jurin, traduite de l'anglois d'après les Editions Latines données par ces auteurs, avec des additions sur les nouvelles découvertes; et présentement traduites de l'anglois en français avec des figures en taille-douce. Tome premier, à Paris, chez Vincent & Lottin, avec l'approbation du Roi.

VIDAL DE LA BLACHE P.
(1898) "La géographie politique à propos des écrits de M. Frédéric Ratzel", Annales de Géographie, VII, 97-111.

(1911) "Les genres de vie dans la géographie" (deux articles), Annales de Géographie, XX, 193-213 et 289-304.

(1925) Principes de géographie humaine, publiés posthumes par E. De Martonne, Armand Colin, Paris.

VIRGILE
(tr.fr 1956) Les Géorgiques, tr. E. De Saint Denis, Les Belles Lettres, Paris.

VISCONTI VENOSTA F.

(1844) Notizie statistiche sulla Valtellina, 3 Vol., Milano.

VON THÜNEN J.H.
(tr. fr. 1851) L'Etat isolé, première partie. Recherche sur l'influence que les prix des grains, la richesse du sol et les impôts exercent sur les systèmes de culture, Guillamin, Paris.

(tr.fr. 1857) L'Etat isolé, deuxième partie. Le salaire naturel et son rapport au taux d'intérêt, Guillamin, Paris.

WATSON J.W.
(1955) "Geography - A discipline in distance", The Scottish Geographical Magazine, Vol. 71, n. 1, pp. 1-13.

WITTFOGEL K.A.
(1929) "Geopolitik, geographischer Materialismus und Marxismus", 3 articles, Unter dem Bannern des Marxismus, III, n. 1, 4 et 5, pp. 17-51, 485-522, 698-735.

(tr.it. 1968) Il dispotismo orientale, 2 Vol. Vallecchi, Firenze (orig. New York, 1957).

WITTGENSTEIN L.
(tr.fr. 1961) Tractatus logico-philosophicus suivi des Investigations philosophiques, tr. de P.Klossowski, intr. de B. Russel, Gallimard, Paris.

Revues et périodiques actuels en Valteline (1)

RAZ, Rezia agricola e zootecnica, a cura del Servizio Provinciale Agricoltura e Foreste (SPAFA), Sondrio.

REPS, Rassegna economica della provincia di Sondrio, a cura della Camera di Commercio, Industria, Artigianato e Agricoltura (CCIAA), Sondrio.

L'Agricoltore Valtellinese, periodico della Federazione Provinciale Coltivatori Diretti, Sondrio.

Notiziario CCIAA, mensile d'informazioni economiche, Sondrio.

Quaderni Valtellinesi, a cura della CCIAA, Sondrio.

Corriere della Valtellina, settimananle della Federazione Provinciale della Democrazia Cristiana, Sondrio.

Il Lavoratore Valtellinese, Settimanale della Federazione Provinciale del Partito Socialista Italiano, Sondrio.

Pagine Valtellinesi, quindicinale d'informazione politica e sociale del P.C.I.

Cronache Valtellinesi, Itinerario mensile nei problemi della provincia a cura di Democrazia Proletaria.

Note

(1) Les publications périodiques antérieures à 1945 sont citées dans le texte, ainsi que tous les articles des revues et périodiques actuels qui ont été utilisés.

Annexe: le questionnaire aux exploitants viticoles

Inchiesta viticola Valtellina:

(Sondrio X-XI 1987, Genève XII-II 1987-88)

A) QUESTIONARIO PER I VITICOLTORI VALTELLINESI

DESINATARIO: CONDUTTORE

COMUNE .....

NOME .....

ETA' ..... STATO CIVILE.....

FIGLI m..... Età...../...../...../...../...

f..... Età...../...../...../...../...

t.....

RIPRESA DELL'AZIENDA

Quando ha cominciato l'attività come capo azienda? anno.....

Con che tipo di ripresa aziendale ?:

-eredità % terreni.....

-acquisto % terreni.....

A. DATI GENERALI AZIENDA VITICOLA

A.1. SUPERFICIE VITICOLA

a) Superficie a vite (totale) m2

-In proprietà m2

-In affitto m2

Inclusa nel disciplinare DOC m2

In proprietà m2

In affitto m2

b) Particelle (appezzamenti) con vite in tutto (numero) .....

n.	m2	DOC	"non DOC"
.....	.....		
.....	.....		
.....	.....		
.....	.....		

-In altri comuni (comune)

	n.	m2	"DOC"	"non DOC"
.....	.....	.....		
.....	.....	.....		
.....	.....	.....		
.....	.....	.....		

A.2.1. ALTRE SUPERFICI AGRICOLE (NON VITICOLE) (Solo se l'azienda è dedita ad altre produzioni : per esempio frutticola, zootecnica, ecc.)

Indicare il tipo di produzione:

Località / Produzione	Particelle	Superficie
...../.....	.....	.....
...../.....	.....	.....
...../.....	.....	.....
...../.....	.....	.....
...../.....	.....	.....

A.2.2. BESTIAME. (idem come sopra)

Bovino ..... Suino ..... Ovino ..... Altri....

-Lattifere .....
-Manze .....
-Vitelli .....

Produzione Latte (media annuale o stagionale).....

Osservazioni:

B. LAVORO.

B.1. Attività e retribuzioni

Professione (indicare l'attività principale attualmente esercitata).

.....

Attività agricola

-a tempo pieno

-a tempo parziale preponderante

-a tempo parziale accessoria

Attività nel settore vitivinicolo:

-unica o prevalente nell'agricoltura

-accessoria ad altre attività agricole

-accessoria ad altre attività negli altri settori

Altra attività

(in che settore, ditta, impresa, con quale funzione, ecc.)

E' stato all'estero (es. Svizzera, Grigioni, Ticino, ecc.) per lavoro ?

Periodo .....

Professione all'epoca .....

(Solo se agricoltore/viticoltore a tempo pieno)

Percepisce una rendita (Pensione, AVS, Affitti, ecc.) ?

B.2. Mano d'opera dell'azienda

- Solo Familiare (spec. i componenti)

- Comprendente personale salariato

- a tempo parziale	n	salario mens.(stima)
- a tempo pieno	n	(idem c.s.)

C. ABITAZIONE E AZIENDA

C.1. ABITAZIONE E ANNESSI.

a) Abitazione

Anno costruzione

Anno ristrutturazione

Tipo di abitazione (casa rurale, appartamento, villa, fattoria ecc.)

Grandezza dell'abitazione (locali, adiacenze, ecc.)

b1) Possiede altri stabili? (per es. altre case d'abitaz.)

Chi ci abita?

b2) 10 anni fa possedeva altri fondi e stabili che sono andati in eredità o sono stati venduti?

c) Cantina

Anno costruzione

Anno ristrutturazione

Capacità

Tipo, qualita e numero delle botti.

d) Stalla e fienile

Epoca costruzione Epoca ristrutturazione

C.2. AZIENDA

a) Equipaggiamento agricolo

-Veicoli agricoli (trattore, motocoltivatore, furgone, etc.) .....

-Impianto teleferiche ....

-Accesso ai terreni con veicoli o s. a piedi ....

-Impanti (tubazioni) per trattamento ....

-Impianti irrigazione ....

-Ultima ricostruzione muro ....

....

....

b) Contributi richiesti e ottenuti per gli investimenti (stima) ?

-Ispettorato agrario (SPAFA).....

-Ad altri enti (quali?).....

c) Prestiti ottenuti.

d) Fatturato lordo annuo (stima)

e) Contabilità (tipo).

f) Assicurazione grandine

g) Come ha imparato il lavoro in vigna e in cantina?

h) Compera o legge riviste specializzate ?

i) Fa controllare il vino da un istituto specializzato (ex. Fondazione Fojanini o Casa Vinicola)?

D. PRODUZIONE

D.1. Quantità d'uva prodotta (media 1981-86)

Produzione DOC:

Valt.	Sass.	Grum.	Inf.	Valg.

Altra produzione:

Produzione per consumo familiare:

Giacenze attuali:

anter.1984	1984	1985	1986

D.2. Vinificazione

	quantità	% tot
-In proprio		
-In assoc. con altri produttori		
-Da una cooperativa		
-Vendo l'uva e non vinifico		

D.3. Fa parte di un consorzio

-Associazione Viticoltori Prov. di Sondrio

-Di tutela vini DOC Valtellina

D.4. La produzione (uva o vino 1986) a chi é stata venduta:
(Oppure in genere a chi vende la produzione)

	Uva	Vino
-Impresa Vitivinicola		
-Commerciante Svizzero		
-Associazione o Consorzio di Produttori		

D.5 .I ricavi della vendita della produzione permettono di rimborsarne le spese?

Osservazioni:

D.6. L'azienda è giudicata:

Osservazioni:

D.7. Come giudica i rapporti tra i produttori e le imprese vitivinicole?

E. DANNI SUBITI DALL'ALLUVIONE E LE FRANE LUGLIO-AGOSTO 1987.

-Alle colture

-Agli impianti (comprese le strade d'accesso ai vigneti)

-Al patrimonio zootecnico

-Agli stabili

-Altri danni

E. OSSERVAZIONI PERSONALI CONCERNENTI LA VITIVINICOLTURA VALTELLINESE

TABLE DES ILLUSTRATIONS

2.1 L'articulation de la géographie d'après W. Bunge 69

4.1 Gravures Rupestres dans le Val Fontanalba (Alpes Maritimes) 103

4.2 La Province de Sondrio dans le contexte alpin. 112

4.3 Les éléments du paysage de la Province de Sondrio 113

4.4.a Les communes de la Province de Sondrio 114

4.4.b Les Communautés de Montagne de la Province de de Sondrio 115

4.5. Localisation des événements catastrophiques de juillet 1987 118

4.6. Précipitations et températures à Sondrio 119

5.1 La localisation du "Territorio D" dans la commune de Cercino 140

5.2. Le paysage agraire de Cercino au XVIIIe siècle 142

5.3. Les parcelles soumises au "contratto di livello" 144

5.4. Les trois espaces du territoire agricole villageois 145

5.5. La Valteline au début du XVIe siècle 151

5.6 Disposition en terrasse (coupe) 166

5.7 Le frontispice et la première page (détails) du document de 1797 179

5.8. La relation à la terre par le contrat de "livello" 195

Dessin de G. Motti 247

7.1.a Pourcentages des exploitations viticoles en 1970 250

7.1.b Pourcentages des exploitations viticoles en 1982 251

7.2.a Pourcentages de la surface en vigne par rapport à la SAU en 1970 252

7.2.b Pourcentages de la surface en vigne par rapport à la SAU en 1982 253

7.3.a Pourcentages des exploitations pratiquant l'arboriculture fruitière en 1982 258

7.3.b Pourcentages des vergers par rapport à la SAU totale 259

7.4. Exploitations pratiquant l'élevage bovin et consistance du cheptel en 1982 261

7.5. Evolution du patrimoine bovin entre 1951 et 1982 264

7.6.a Evolution des exploitations pratiquant l'élevage bovin entre 1975 et 1982 266

7.6.b Evolution des têtes de bétail bovin entre 1975 et 1982 267

7.7. Répartition de la surface totale des alpages exploités en province de Sondrio 269

7.7.a Répartition des alpages par commune: % de la surface cadastrale totale 270

7.7.b Surface effectivement pâturée: % de la surface des alpages 271

7.9.a Rapports exploitations agricoles / actifs dans l'agriculture en 1970 280

7.9.b Rapports exploitations agricoles / actifs dans l'agriculture en 1982 281

8.1.a Surface moyenne des vignes par exploitations viticoles en 1970 302

8.1.b Surface moyenne des vignes par exploitations viticoles en 1982 303

8.2. Le vignoble D.O.C. de Valteline et les "zones" de l'enquête 308

8.3. Systèmes de culture: système traditionnel (a) et aménagement en talus (b) 324

8.4. Rendements moyens indicatifs des vins D.O.C. de Valteline entre 1977 et 1986 336

8.5. Exportation de la Province de Sondrio, en % de la valeur totale des "Boissons, Vin et Produits Alcoolisés", par pays d'exportation 359

8.6.a Production totale, production D.O.C. de vin de Valteline entre 1968 et 1986 360

8.6.b Production totale D.O.C. et production exportée en Suisse entre 1969 et 1986 361

TABLE DES MATIERES

Avant-propos 1

INTRODUCTION 3

PREMIERE PARTIE
EXPOSE SUR LES CONCEPTS DE RELATION
EN GEOGRAPHIE 9

Introduction: pour une histoire du concept de relation dans la géographie contemporaine 11

I - PREMIER PARCOURS DE L'ANTHROPOGEOGRAPHIE
A LA GEOGRAPHIE CRITIQUE 15

L'"Anthropogeographie" de F. Ratzel ou le problème des relations entre la nature et l'humanité 15

Aux racines d'une mystification: "morphologie sociale ou géographie humaine" ? 37

Du problème du déterminisme aux Etats-Unis 39

Les genres de vie ou l'illusion de la synthèse 41

Le mode de production comme notion de relation entre "société et nature" 43

La réfutation du projet de Ratzel et l'amputation du concept de relation 50

Notes 51

II - DEUXIEME PARCOURS: LES RELATIONS D'ESPACE
DU PAYSAGE A LA GEOGRAPHIE QUANTITATIVE 55

La géographie de l'"après-Ratzel, un point de vue 55

L'espace et la représentation 57

La conception traditionnelle de l'"espace" dans la géographie contemporaine: "paysage et région" 59

De l'espace aux "relations spatiales", hypothèses sur le rôle de la cartographie dans la recherche géographique 65

Un oubli: le problème des rapports sociaux 72

Notes 74

III - LE CARREFOUR OU LA TERRITORIALITE 79

Le concept de territoire 80

La territorialité humaine, instrument ou projet théorique? 83

Les médiateurs de la territorialité 86

Les stratégies de la territorialité 90

"Multiscalarité" de la territorialité humaine 96

Notes 97

IV - HYPOTHESES ET QUESTIONS POUR UNE ETUDE DE LA "TERRITORIALITE DE L'AGRICULTURE" DANS LES ALPES 99

Le concept de relation de l'"Anthropogeographie" à la territorialité 99

La "territorialité de l'agriculture" 102

Une étude de cas: la Valteline et son agriculture 108

Méthodes et sources pour une recherche sur la territorialité de l'agriculture 123

L'agriculture dans les Alpes: de l'intégration à l'abandon 125

Notes 134

DEUXIEME PARTIE, PREMIERE SECTION
LE VIGNOBLE ET L'ELEVAGE EN VALTELINE:
LES CARACTERES HISTORIQUES
D'UNE TERRITORIALITE. 137

V - GENESE D'UNE TERRITORIALITE:
LE VIGNOBLE EN VALTELINE 139

L'organisation de l'espace agricole: une effet de la territorialité 139

L'évolution de la position de la Valteline entre le XVe et le XIXe siècles 147

L'organisation du territoire et du travail agricoles avant 1850 158

Appropriation et structure de la propriété foncière: les relations entre paysannerie et aristocratie 170

Le "contratto di livello", forme dominante relation entre paysan et seigneur 173

Décadence et dégagement des "livelli": crises viticoles, pulvérisation foncière 128

Les systèmes de gestion du vignoble entre la fin du XIXe siècle et les années 1920 184

L'autre côté de la relation: la vinification et le marché du vin 187

Crises viticoles et formation paysanne: un changement de la territorialité? 191

L'évolution de la territorialité de l'agriculture jusqu'à la moitié du XIXe siècle 194

Notes 197

VI - LA DIFFICILE TRANSITION A LA MOITIE DU XIXe SIECLE: VERS UNE AUTRE TERRITORIALITE DE L'AGRICULTURE 205

Introduction: la question de l'élevage 205

L'élevage avant 1850 206

Une prémisse au début du XIXe siècle: la question de la coupe des bois et de ces conséquences 210

L'évolution du patrimoine bovin 215

L'organisation d'une nouvelle territorialité de l'agriculture: la gestion des alpages et du travail des produits laitiers 220

Un modèle: les trois phases de la transformation des relations à l'environnement 228

Notes 232

DEUXIEME PARTIE, DEUXIEME SECTION
LA DETERRITORIALISATION CONTEMPORAINE 235

VII- LE DECLIN DU SYSTEME AGRICOLE CONTEMPORAIN 237

Le système agricole issu de la transformation à la fin du XIXe siècle 237

L'évolution de l'agriculture entre 1960 et nos jours 242

1. La viticulture, déprise et résistances de la tradition 243

2. L'arboriculture fruitière 254

3. L'évolution de l'élevage après 1945 260

Une hypothèse: le changement de la valeur de la propriété et du travail marque le changement de la territorialité de l'agriculture 274

L'aide étatique: buts et stratégies pour une agriculture peu compétitive 282

Position, déprise agricole et catastrophes 286

Notes 287

VIII - UN EXEMPLE: LES ACTEURS DE LA TERRITORIALITE DE LA VITICULTURE 293

L'enquête et le terrain 293

Les exploitations viticoles 295

Les entreprises vinicoles 340

Les relations producteurs-industriels 357

Stratégies commerciales et environnement: le marché du vin vers la Suisse 358

L'évolution de la territorialité de la viticulture 365

Les perspectives d'avenir du vignoble: essai d'interprétation 368

Notes 372

CONCLUSION 375

Position et territorialisation 375

L'insoutenable pesanteur de la monographie régionale 380

BIBLIOGRAPHIE 383

Annexe: le questionnaire aux exploitants viticoles 405

TABLE DES ILLUSTRATIONS 415

TABLE DES MATIERES 419

Collection "Les géographiques"

Ruggero CRIVELLI
La Leventina: essai sur la territorialité d'une vallée du sud des Alpes.

Dario LOPRENO
Le concept des post-industrialisme. Essai critique sur la transformation du tissu industriel genevois.

Bertrand LEVY
L'espace existentiel dans la vie et l'oeuvre de Hermann Hesse (1877-1962).

Achevé d'imprimer en 1990
à Genève - Suisse

LE CONCEPT MODERNE / EDITIONS

GEOGRAPHIE
ET GROUPES DE RELATIONS

TERRITOIRE ET AGRICULTURE EN VALTELINE

Gian Paolo TORRICELLI

L'instabilité environnementale actuelle de la Valteline, vallée à la frontière entre la Lombardie et les Grisons, serait-elle due à l'évolution historique particulière des *relations entre l'homme et l'environnement*? Mais quelle est la signification de ce concept? Telles sont les questions qui ont été à l'origine de ce travail.

Les concepts inhérents aux relations entre l'homme et l'environnement physique touchent une des bases de la géographie contemporaine. Fréderic Ratzel, à la fin du XIXe siècle avait bâti une géographie de l'homme en postulant que pour comprendre les relations entre l'homme et la Terre il fallait d'abord comprendre les rapports entre les hommes: les positions réciproques, les distances et les étendues territoriales des associations humaines. Aujourd'hui, les géographes considèrent à nouveau que *les territoires* sont une expression des relations sociales, projetées sur l'environnement de la Terre.

Entre le XVIIe et le XVIIIe siècles, le vignoble de Valteline, développé et contrôlé par les puissantes familles grisonnes, était la seule vraie ressource, imposant une territorialité fondée sur la subsistance, maintenant une forte population de paysans sans terre face à une aristocratie de province. La première révolution industrielle en Lombardie, à la fin de la domination grisonne, marquera le destin de la vallée. Alors que le vignoble entamera son déclin, les transformations du XIXe siècle - les coupes inconsidérées de bois et une reconquête hâtive de la haute montagne - modifieront sensiblement les équilibres écologiques précédents. L'histoire des relations entre la société de Valteline et son environnement nous fait comprendre les difficultés actuelles, mais celle-ci ne peut être comprise qu'à partir de l'histoire des rapports entre la vallée et ses puissants voisins.

Jacques Cocquio 1990

ISBN: 2-88242-014-5